



ID LOGISTICS GROUP

Société anonyme au capital de 2 791 440,50 €
Siège social : 410, route du Moulin de Losque - 84300 Cavaillon
439 418 922 RCS AVIGNON

Document de référence 2013 incluant le rapport financier annuel



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 28 avril 2014 sous le numéro R. 14-023. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la société ID Logistics Group 410, route du Moulin de Losque 84300 Cavaillon, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.id-logistics.com).

Table des matières

1	PRESENTATION DU GROUPE	9
1.1	ID LOGISTICS : UN PURE PLAYER DE LA LOGISTIQUE CONTRACTUELLE EN FORTE CROISSANCE	9
1.2	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE	9
1.3	INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES SELECTIONNEES	11
1.4	APERCU DES ACTIVITES D'ID LOGISTICS	12
1.5	LE MARCHE ET SON EVOLUTION	13
1.5.1	Définition de la logistique contractuelle	13
1.5.2	Un métier en mutation	13
1.5.3	De nouvelles attentes clients	15
1.5.4	Le marché mondial de la logistique contractuelle	15
1.5.5	Le marché français de la logistique contractuelle	15
1.5.6	Les principaux acteurs de la logistique contractuelle en France	18
1.5.7	Principales tendances du marché de la logistique dans les pays étrangers où le Groupe est présent	21
1.1	POSITIONNEMENT D'ID LOGISTICS	21
1.1.1	Présentation détaillée des services d'ID Logistics	22
1.1.2	Typologie de marchés	24
1.1.3	Suivi des grands comptes à l'échelle mondiale	29
1.1.4	Des relations établies avec les clients sur une base contractuelle, transparente et durable	30
1.2	CONTEXTE REGLEMENTAIRE	33
1.3	PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	34
1.3.1	Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées et locations	34
1.3.2	Autres immobilisations corporelles et équipements	35
1.3.3	Questions environnementales	36
1.4	ORGANIGRAMME	37
1.4.1	Organigramme juridique	37
1.4.2	Présentation des principales sociétés du Groupe	38
1.9.1.1	Principales sociétés en France	38
1.9.1.2	Principales sociétés à l'international	42
1.4.3	Principaux flux intra-groupe	46
1.10	ORGANIGRAMME OPERATIONNEL	48
1.11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	49
1.6.1	Marques	49
1.6.2	Noms de domaine	49
1.6.3	Recherche et développement	50
1.12	DEVELOPPEMENT ET CROISSANCE DURABLES	50
1.7.1	Informations sociales	51
1.7.2	Informations environnementales	58
1.7.3	Informations sociétales	64
1.7.4	Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes	65
1.13	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT D'ID LOGISTICS	68
2	FACTEURS DE RISQUES	72
2.1	RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE ET AU MARCHE DU GROUPE	72
2.1.1	Risques liés à la conjoncture économique	72
2.1.2	Risques liés à la concurrence	72
2.1.3	Risques inhérents à l'activité	72
2.1.4	Risques liés au développement à l'international	73
2.1.5	Risques liés à l'externalisation	74
2.1.6	Risques liés aux systèmes d'information	74

2.1.7	Risques liés à l'immobilier	75
2.1.8	Risques liés à la relative concentration des clients	76
2.1.9	Risques liés à la gestion de la croissance	76
2.2	RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	77
2.2.1	Risques liés à la réglementation et à son évolution	77
2.2.2	Risques environnementaux	77
2.2.3	Risques liés aux contentieux auxquels le Groupe est partie	77
2.2.4	Risques liés à la propriété intellectuelle	78
2.3	RISQUES FINANCIERS	78
2.3.1	Risque de change	78
2.3.2	Risque de crédit	78
2.3.3	Risque de taux d'intérêt	79
2.3.4	Risques relatifs à la gestion de la trésorerie	79
2.3.5	Risque de liquidité	79
2.3.6	Risques liés aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition	80
2.4	RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES	81
2.4.1	Gestion des ressources humaines	81
2.4.2	Gestion des relations sociales	81
2.5	RISQUES LIES A L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	82
2.6	RISQUE DE DILUTION	82
2.7	POLICES D'ASSURANCES DU GROUPE	82
3	GOVERNANCE	86
3.1	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	86
3.1.1	Répartition du capital et des droits de vote	86
3.1.2	Droits de vote des principaux actionnaires	87
3.1.3	Contrôle de la Société	87
3.1.4	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	89
3.1.5	Etat des nantissements	89
3.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	89
3.2.1	Composition du Conseil d'administration	89
3.2.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et la direction générale	90
3.2.3	Titres donnant accès au capital attribués à des administrateurs	90
3.3	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	91
3.3.1	Direction de la Société	91
3.3.2	Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société	91
3.3.3	Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	92
3.3.4	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 Du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société	116
4.3	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	117
3.4.1	Commissaires aux comptes titulaires	117
3.4.2	Commissaires aux comptes suppléants	117
3.4.3	Honoraires versés aux commissaires aux comptes	118
4	ETATS FINANCIERS	121
4.1	PRESENTATION GENERALE	121
4.1.1	Principaux facteurs ayant une incidence significative sur l'activité et le résultat	121
4.1.2	Eléments du compte de résultat	122
4.2	COMPARAISON DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2013 ET 31 DECEMBRE 2012	124
4.3	INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA	127
4.4	TRESORERIE ET CAPITAUX	128
4.4.1	Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe	128
4.4.2	Financement par le capital	128
4.4.3	Liquidités	129
4.4.4	Financement par l'emprunt	129
4.4.5	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement	130

4.4.6	Restriction à l'utilisation des capitaux.....	131
4.4.7	Engagements hors bilan	131
4.4	FLUX DE TRESORERIE.....	132
4.4.1	Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.....	132
4.5	SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L'AVENIR	134
4.6	INVESTISSEMENTS.....	134
4.6.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	134
4.6.2	Principaux investissements en cours de réalisation	134
4.6.3	Principaux investissements envisagés	134
4.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES.....	134
4.7.1	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices.....	134
4.7.2	Politique de distribution de dividendes	135
4.8	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES.....	135
4.8.1	Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013	135
4.8.2	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013.....	180
4.9	EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE COMPTES SOCIAUX	181
4.9.1	Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.....	181
4.9.2	Comptes sociaux de la Société du Groupe au titre de l'exercice 2013	184
4.9.3	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice 2013.....	190
4.9.4	Résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices	192
4.10	OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	193
4.10.1	Opérations intra-groupe.....	193
4.10.2	Opérations avec les apparentés.....	193
4.10.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.....	194
4.11	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES.....	196
4.12	CONTRATS IMPORTANTS.....	196
4.13	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS.....	196
4.14	TENDANCES.....	196
4.14.1	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2013 ..	196
4.14.2	Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société.....	197
4.14.3	Prévisions ou estimations du bénéfice.....	197
4.15	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	197
4.16	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	197
5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	199
5.1	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	199
5.1.1	Dénomination sociale de la Société	199
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	199
5.1.3	Date de constitution et durée	199
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités.....	199
5.2	CAPITAL SOCIAL	199
5.2.1	Montant du capital social	199
5.2.2	Titres non représentatifs du capital	200
5.2.3	Acquisition par la Société de ses propres actions – Descriptif du programme de rachat d'actions.....	200
5.2.4	Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital	203
5.2.5	Capital autorisé.....	203
5.2.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	205
5.2.7	Historique du capital social	205
5.3	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	207
5.3.1	Objet social (<i>Article 4 des statuts</i>).....	207

5.3.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.....	207
5.3.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société.....	212
5.3.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	213
5.3.5	Assemblées générales d'actionnaires.....	214
5.3.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	217
5.3.7	Franchissements de seuils statutaires (<i>Article 9 des statuts</i>).....	217
5.3.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital	218
5.4	MARCHE DES TITRES ID LOGISTICS GROUP	218
5.5	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	219
5.6	LEGISLATION REGISSANT LES ACTIVITES.....	219
6	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2014.....	221
6.1	ORDRE DU JOUR	221
6.2	PROJET DE RESOLUTIONS.....	221
7	PERSONNES RESPONSABLES.....	227
7.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	227
7.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE	227
7.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	227
8	TABLES DE CONCORDANCE.....	229

ANNEXE 1 GLOSSAIRE

REMARQUES GENERALES

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 et le rapport de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés respectivement aux pages 77 et suivantes ainsi que 119 et 120 de l'actualisation du document de base n° D.12.0024-A01 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mars 2012.
- Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 et le rapport de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés respectivement aux pages 119 et suivantes ainsi que 158 et 159 du document de référence n° R-13.0021 enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2013.

Contenu du présent document

- Eléments du document de référence
- Eléments du rapport financier annuel
- Eléments du rapport de gestion
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- Autres informations réglementaires AMF : honoraires des Commissaires aux comptes, descriptif du programme de rachat d'actions.

Définitions

Dans le présent document de référence, et sauf indication contraire :

- « IDL GROUP » désigne la société ID Logistics Group ;
- « Société » désigne la société ID Logistics Group ;
- « Groupe », « Groupe ID Logistics » et « ID Logistics » désignent le groupe de sociétés constitué par la société ID Logistics Group et ses filiales ;
- « Document de Référence » désigne le présent document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- « Date du Document de Référence » désigne la date d'enregistrement du Document de Référence.

Informations sur le marché

Le Document de Référence contient des informations relatives aux marchés et aux parts de marché de la Société et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, en particulier aux sections 1.5 « Le marché et son évolution » et 1.6 « Positionnement d'ID Logistics ». Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document de Référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la Date du Document de Référence, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Informations prospectives

Le Document de Référence contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du Groupe, notamment aux sections 1.6 « Positionnement d'ID Logistics », 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et 4.14 « Tendances », qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite », « pourrait », dans leur forme affirmative ou dans leur forme négative, ou toute autre terminologie similaire. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le Document de Référence peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document de Référence.

1/ PRESENTATION DU GROUPE



1 PRESENTATION DU GROUPE

1.1 ID LOGISTICS : UN PURE PLAYER DE LA LOGISTIQUE CONTRACTUELLE EN FORTE CROISSANCE

Créé en 2001, ID Logistics est un acteur majeur de la logistique contractuelle en France et à l'international. Présent dans quatorze pays, le Groupe gère dans chacun d'entre eux des prestations de logistique contractuelle domestique et donc essentiellement terrestre. A ce jour, le Groupe ne traite pas de flux internationaux, à l'exception d'une petite activité de pilotage conteneurs.

ID Logistics, de par son positionnement de *pure player*, propose à ses clients des solutions logistiques globales couvrant l'ensemble de la *supply chain*. Dans ce cadre, le Groupe offre les services suivants :

- **Entreposage et services à valeur ajoutée** : entreposage, gestion de stocks, préparation de commandes, *kitting*, *co-packing*, emballage, approvisionnement, optimisation des flux logistique, *cross docking*, etc.
- **Transport et organisation de flux** : organisation transport, gestion administrative des ordres de transport, prestation d'optimisation des schémas transport, flotte de véhicules dédiée, transport combiné, cellule de pilotage dédiée, etc.
- **Supply chain** : implémentation de logiciel intégré type ERP ou de logiciel de gestion d'entrepôt (WMS – *Warehouse Management System*) pour le compte de clients, pilotage de flux amont et aval entrepôt, plan de back up, gestion projet, etc.
- **Livraison projet clé en main** : définition barycentrique de la localisation optimale du site du client, conception des plans d'entrepôt en fonction des besoins spécifiques du client, relations avec les collectivités locales et obtention des autorisations réglementaires, etc.
- **E-commerce** : mise en place d'outils spécifiques et de solutions immobilières adaptées, etc.

Depuis sa création, le Groupe s'est construit autour d'un portefeuille de clients constitués principalement de grands distributeurs français et de grands industriels européens.

Ces clients interviennent sur les secteurs suivants : Alimentaire sec (grande distribution généraliste) ; Marchandises générales ou « bazar » (distribution généraliste ou spécialisée) ; Bricolage/décoration ; Alimentaire frais (clients industriels et distributeurs en température dirigée en froid positif) ; Industriel FMCG (*Fast Moving Consumer Goods*) (fournisseurs de la grande distribution, généraliste ou spécialisée) ; Electro High tech (distribution de produits hi-fi et de haute technologie) ; Industrie (industrie automobile, de la peinture, de la chimie ou de la fabrication de verre de table) ; Luxe et cosmétique (distribution sélective pour la cosmétique, la maroquinerie et les accessoires de marques de luxe) ; Textile (distribution spécialisée de vêtements et accessoires) ; Parfumerie (enseignes spécialisées ou distribution généraliste) ; E-commerce (sites *cross canal*, c'est-à-dire développés par des clients distributeurs en complément d'une offre traditionnelle en magasin).

1.2 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Les dates clés dans l'histoire du Groupe sont :

- | | |
|------|--|
| 2001 | <ul style="list-style-type: none">• Création de la société Vision Investissement, devenue depuis ID Logistics Group• Apport des activités logistiques de La Flèche Cavaillonnaise |
|------|--|

- Constitution du tour de table : Fonds Partenaire Gestion (banque Lazard) 44%, La Flèche Cavaillonnaise 27%, fondateurs 29%
- Ouverture de la filiale et lancement des activités à Taiwan
- A la fin de l'année, le Groupe exploite déjà près de 100.000 m² d'entrepôts
- 2002 • Ouverture de la filiale et lancement des activités au Brésil
- 2003 • Lancement des activités en Chine
- Développement et déploiement sur les opérations France de la technologie de préparation par *voice-picking* : préparation zéro papier par reconnaissance vocale
- 2004 • Le Groupe dépasse les 500.000 m² d'entrepôts exploités pour un chiffre d'affaires de 100 M€
- Ouverture d'un site avec trieur haute fréquence à Evry en France
- Ouverture de deux filiales et lancement des activités sur l'Ile de La Réunion
- 2005 • Recomposition actionnariale à l'occasion de la sortie du capital de la banque Lazard : les managers détiennent 50,5% du Groupe
- 2006 • Ouverture de la filiale et lancement des activités en Espagne
- Le Groupe exploite 1 million de m² d'entrepôts dans le monde et rentre dans le top 10 en chiffre d'affaires des prestataires logistiques en France (source : Journal de la Logistique, septembre 2007)
- 2007 • La Flèche Cavaillonnaise devient filiale du Groupe ID Logistics, désormais indépendant et détenu à 100% par ses managers
- Ouverture de la filiale et lancement des activités en Indonésie
- 2008 • Ouverture de la filiale et lancement des activités en Pologne
- 2009 • Ouverture de la filiale et lancement des activités en Argentine
- Lancement des activités au Maroc sur le mode "*Logistic on demand*" (prestation en solution Service as a Software avec un logiciel de gestion d'entrepôt proposé en mode locatif)
- 2010 • Ouverture de la filiale et lancement des activités en Russie
- Lancement d'un chariot intelligent inédit en France *Pick-n-Go* : chariot de préparation classique associé à une solution de reconnaissance vocale par radio fréquence, à un logiciel de gestion d'entrepôt et à un système de guidage laser
- 2011 • La surface exploitée par le Groupe dans le monde a doublé en 5 ans pour atteindre près de 2 millions de m² d'entrepôts dans le monde
- Acquisition de la division logistique du groupe Mory
- 2012 • Admission des actions de la société à la Bourse NYSE Euronext de Paris par augmentation de capital représentant un flottant de 25%
- Ouverture de la filiale et lancement des activités en Afrique du Sud
- 2013 • Acquisition de 100% du groupe CEPL, leader français de la préparation détail présent. Cette acquisition permet au Groupe de se renforcer en France et en Espagne et d'entrer en Allemagne et aux Pays-Bas (voir la section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés à la section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 »)
- La surface exploitée par le Groupe dans le monde dépasse désormais 3 millions de m².

1.3 INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES SELECTIONNEES

Les informations financières présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés des exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011, préparés conformément aux normes IFRS en vigueur. Les comptes au 31 décembre 2013 figurent à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de référence.

Ces principales données comptables et opérationnelles doivent être lues au regard des informations contenues dans les sections 4.2 « Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 », 4.3 « Trésorerie et capitaux » et 4.4 « Flux de trésorerie ».

Les chiffres indiqués en millions d'euros dans les tableaux figurant dans ce chapitre ont été arrondis par rapport à ceux présentés au chapitre 4 « Etats financiers ».

En 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 735,1 M€, un résultat opérationnel courant avant amortissement des relations clientèle acquises de 31,8 M€ et un résultat net de 13,1 M€.

Fort d'environ 13 000 collaborateurs, le Groupe dispose de 165 sites représentant 3,2 millions de m² d'entrepôts pour la gestion de 227 contrats clients.

- Eléments du compte de résultat sur 12 mois au 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	2013*	2012	2011
Chiffre d'affaires	735,1	559,6	462,0
EBITDA **	50,7	33,0	28,9
<i>Marge d'EBITDA (% chiffre d'affaires)</i>	<i>6,9%</i>	<i>5,9%</i>	<i>6,3%</i>
Résultat opérationnel courant***	31,8	18,8	14,8
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>4,3%</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,2%</i>
Résultat net de l'ensemble consolidé	13,1	4,6	6,8
<i>Marge nette (% chiffre d'affaires)</i>	<i>1,8%</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,5%</i>

**les données 2013 incluent le groupe CEPL depuis le 1^{er} juillet 2013*

*** L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.*

****avant amortissement des relations clientèles acquises*

- Répartition du chiffre d'affaires sur 12 mois au 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	2013*	2012	2011
France	417,6	340,8	298,7
International	317,5	218,8	163,4
Total	735,1	559,6	462,0

**les données 2013 incluent le groupe CEPL depuis le 1^{er} juillet 2013*

- Répartition du résultat opérationnel courant sur 12 mois au 31 décembre

<i>en millions d'euros</i>	2013*	2012	2011
----------------------------	--------------	-------------	-------------

France	23,0	14,0	11,2
Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)	5,5%	4,1%	3,7%
International	8,8	4,8	3,6
Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)	2,8%	2,2%	2,2%
Total	31,8 **	18,8	14,8
Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)	4,3% **	3,4%	3,2%

*les données 2013 incluent le groupe CEPL depuis le 1^{er} juillet 2013

** dont CICE pour 3,5M€ ou 0,5% de marge opérationnelle courante (voir section 4.2 « Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 »)

- Eléments du tableau des flux de trésorerie sur 12 mois au 31 décembre

en millions d'euros	2013*	2012	2011
Flux net de trésorerie			
- généré par l'activité	57,6	21,4	29,6
- lié aux opérations d'investissements	(104,0)	(19,6)	(17,3)
- lié aux opérations de financement	68,3	26,4	(7,2)
Autres variations	(0,8)	(0,7)	(0,4)
Variation de la trésorerie courante nette	21,1	27,5	4,7

*les données 2013 incluent le groupe CEPL depuis le 1^{er} juillet 2013

- Eléments du bilan au 31 décembre

en millions d'euros	2013	2012	2011
Actifs non courants	283,0	142,8	133,5
Besoin en fonds de roulement	(105,5)	(56,7)	(52,7)
Dette financière nette ⁽¹⁾	86,6	8,9	33,8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	90,9	77,2	47,0

⁽¹⁾ la dette financière nette correspond à la dette financière brute augmentée des découverts bancaires et diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

1.4 APERCU DES ACTIVITES D'ID LOGISTICS

ID Logistics est un *pure player* de la logistique contractuelle et a développé des compétences différenciantes par rapport à ses concurrents directs, ce qui explique la forte croissance que le Groupe a généré au cours des dernières années :

- Une organisation totalement orientée client

ID Logistics ambitionne de se placer au cœur de la stratégie logistique de ses clients. Il a en effet mis en place une organisation spécifique axée sur la relation client afin de répondre au mieux aux attentes de ces derniers et d'être force de proposition afin d'anticiper leurs développements futurs.

- Une qualité opérationnelle homogène et de premier plan partout dans le monde

Afin d'offrir une qualité de service optimale et homogène dans l'ensemble de ses filiales (en France et à l'international), le Groupe a instauré un ensemble de « bonnes pratiques ». Ces dernières visent à assurer une qualité de services de premier plan lors de mise en route

opérationnelle des nouvelles implantations (en France et à l'International) et d'assurer la transmission des savoir-faire et des valeurs au sein du Groupe.

- Une culture tournée vers l'innovation

Dès sa création, le Groupe s'est inscrit dans une démarche d'innovation, notamment au travers de la création d'un département R&D, pour proposer à ses clients des outils technologiques performants. Cette démarche permet au Groupe de proposer des évolutions ayant pour objectif l'amélioration des performances opérationnelles et financières des sites d'exploitation et d'offrir de meilleures conditions de travail à ses employés (diminution du taux d'accidents, augmentation de la productivité, etc.).

- Une maîtrise des systèmes d'information

Le Groupe a acquis une forte expertise dans la gestion et l'implémentation de systèmes d'information, qui permet de mettre en œuvre des solutions sur-mesure suivant la typologie d'un site et d'avoir accès en temps réel à une information structurée. La fluidité et la fiabilité de cette information permettent notamment d'analyser et par conséquent d'améliorer continuellement les performances d'un site.

- Des équipes stables et expérimentées partageant les valeurs du Groupe

Le Groupe attache une importance particulière au partage de ses valeurs avec ses employés : entrepreneuriat, excellence opérationnelle, exigence et solidarité. De plus, ID Logistics a su attirer et conserver des talents entraînant notamment une stabilité de l'équipe managériale.

Enfin, au-delà de ses atouts concurrentiels, ID Logistics s'inscrit dans une stratégie de développement et de croissance durables au service de ses clients. En effet, le Groupe a initié de nombreux projets visant à réduire l'impact du Groupe sur l'environnement et a développé des savoir-faire spécifiques d'analyses et d'optimisations environnementales et financières pour le compte de ses clients.

1.5 LE MARCHE ET SON EVOLUTION

1.5.1 Définition de la logistique contractuelle

« La logistique représente l'ensemble des opérations permettant de mettre à disposition le bon produit, au bon moment, au bon endroit et à moindre coût. Plus précisément, la logistique désigne les activités de gestion de flux entre une entreprise, ses fournisseurs et ses clients. Elle consiste à optimiser aussi bien la circulation des flux physiques de marchandises que des flux d'informations ou des flux financiers au sein de l'entreprise ou pour un tiers. »
Xerfi 2010- Les prestataires logistiques en France.

La logistique contractuelle consiste à formaliser ces moyens mis en œuvre et les objectifs à atteindre au travers d'un engagement contractuel formel entre le client et le prestataire.

1.5.2 Un métier en mutation

Au cours des 10 dernières années, le chargeur (représentant le donneur d'ordres des prestataires logistiques) est passé progressivement d'une logique d'achat de moyens segmentés (entreposage, transport, main d'œuvre pour les prestations à valeur ajoutée, etc.) à une logique de finalité, où la gestion globale de la *supply chain* est devenue un élément clé de sa compétitivité.

Le schéma ci-dessous illustre cette évolution :

D'une logique d'achat de moyens... à une logique de finalité



Un élément stratégique de la chaîne de création de valeur

En effet, les surfaces affectées à l'entreposage chez les chargeurs ont fortement diminué en raison de l'utilisation d'une partie de ces surfaces à des activités de vente (grands distributeurs) ou de production (industriels). Le renforcement de la réglementation a également conduit à un fort développement de l'immobilier logistique dit de « classe A ». Cette évolution s'est traduite par une externalisation progressive de la gestion des stocks et une augmentation de la tension sur les flux de produits, qui deviennent de plus en plus rapides et complexes.

Cette logique de flux tendus est à l'origine d'une grande variabilité dans les volumes traités, avec des pics d'activité de plus en plus importants nécessitant la mise en place de solutions innovantes par les prestataires logistiques, et ce d'autant plus dans le secteur de la grande distribution. Afin de mettre en place des solutions souples et réactives, ces derniers ont besoin d'anticiper les flux en amont, en partageant avec leurs clients les informations sur leur activité prévisionnelle, et de piloter l'ensemble du processus logistique (des fournisseurs au client final).

Les grands donneurs d'ordres privilégient ainsi de plus en plus des prestataires présents sur l'ensemble des métiers de la logistique et capables d'intervenir sur un territoire étendu. Ils souhaitent engager des prestataires capables d'optimiser l'ensemble de leur processus logistique, tant en termes de planification que de gestion des flux physiques et informationnels ou de réduction des coûts (offre globale de pilotage de flux) et de s'inscrire dans leur stratégie de développement et donc logistique.

Le pilotage et l'optimisation de la *supply chain* d'un client nécessitent donc une approche transversale des flux dans l'entreprise, allant de la planification à l'exécution, de la prise en compte de la demande des marchés aux ressources à mettre en œuvre pour les satisfaire. Cela se traduit souvent par la mise en place de processus d'amélioration continue, et de réflexions avancées aboutissant à des réorganisations et des *re-engineerings* de l'ensemble du processus logistique. Ainsi, cette logique d'amélioration continue a pour objectif d'améliorer la disponibilité des produits d'un distributeur pour le client final et par conséquent les performances financières du distributeur.

A l'international, le développement des grands distributeurs / industriels dans les pays émergents est accompagné par la mise en place de solutions logistiques répondant aux spécificités de chaque pays. Ainsi, les rythmes de croissance élevés et les stades de développement de ces pays soutiennent une croissance régulière du marché de la logistique.

ID Logistics a été créé en 2001 pour répondre précisément aux évolutions de la demande des grands chargeurs de la grande consommation (distributeurs et industriels), en France et à l'international. Sa bonne anticipation de l'évolution du marché et sa capacité à y répondre expliquent la très forte croissance qu'il a connu depuis sa création.

1.5.3 De nouvelles attentes clients

Les nouvelles attentes des chargeurs sont aujourd'hui plus complexes et plus globales. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-dessous:

Attentes des chargeurs (source : XERFI, rapport pré-cité)	Réponses du prestataire logistique
« Une amélioration de la flexibilité (délais, réactivités), notamment dans des périodes d'incertitudes économiques »	Définir avec chaque client les outils et les moyens pour répondre à cette flexibilité
« Une plus grande différenciation et spécialisation par marché »	Développer une approche par type de client permettant aux clients de disposer d'un savoir-faire bien identifié par typologie d'activité
« Une moindre rigidité sur les prix grâce à la capacité de mutualisation »	Démontrer sa capacité à proposer des solutions communes à plusieurs clients, voire entre des industriels et des distributeurs
« Une prise en charge plus aboutie de la traçabilité »	Maîtriser particulièrement des outils informatiques très performants, répondre au cahier des charges des clients exigeant une traçabilité totale des produits, alimentaires ou non alimentaires
« Un perfectionnement des systèmes d'information (EDI, RFID) »	Mettre l'accent sur l'intégration de solutions informatiques dans le but d'optimiser la prestation logistique
« Une amélioration de la communication »	Formaliser et revoir régulièrement les outils d'échange d'information
« Une meilleure maîtrise écologique des flux »	Faire de la maîtrise écologique des flux un élément essentiel son offre
« Des prestations et des réseaux internationaux »	Comme ID Logistics, faire de la capacité à accompagner son client à l'international un élément central de sa stratégie de développement

1.5.4 Le marché mondial de la logistique contractuelle

Compte tenu de l'intégration plus ou moins forte selon les pays entre les activités de transport et les activités de logistique contractuelle, et l'absence d'étude spécifique sur le marché mondial de la logistique contractuelle, il est difficile d'appréhender la taille du marché. Cependant, sur la base de sa présence à l'international, de son expérience et des publications de ses concurrents, ID Logistics estime ce marché à environ 200 milliards d'euros en 2013. Au-delà de la taille, c'est surtout un marché globalement en croissance au rythme de l'inflation et de la croissance de PIB des différents marchés locaux auquel s'ajoute un surplus de croissance lié à la tendance à une externalisation de plus en plus forte de la part des clients. L'estimation d'ID Logistics est que le marché mondial a ainsi cru de 2 à 3% en 2013 et devrait poursuivre sur cette tendance tant qu'il n'y aura pas de réelle reprise économique.

1.5.5 Le marché français de la logistique contractuelle

Le marché de la logistique contractuelle englobe un large spectre de prestations des activités de gestion de stocks en entrepôts, aux prestations afférentes (conditionnement, emballage, opérations de fin de production, etc.) et à la gestion des flux liée à ces stocks, notamment le transport. Il est donc difficile d'en appréhender directement la taille. Aussi doit-on se baser sur les chiffres des différents sous-ensembles concernés.

Le marché du transport, de l'entreposage et des services à valeur ajoutée

Selon les sources (Xerfi – février 2013, Supply Chain Magazine – mai 2013, Insee – divers 2013), le marché de l'entreposage est estimé entre 9 et 10 Mds€ en France. Au total, la taille du marché du transport, de l'entreposage et des services à valeur ajoutée peut être estimée entre 40 et 45 Mds€, soit environ 2,5% du PIB Français (hors activités aériennes et maritimes).

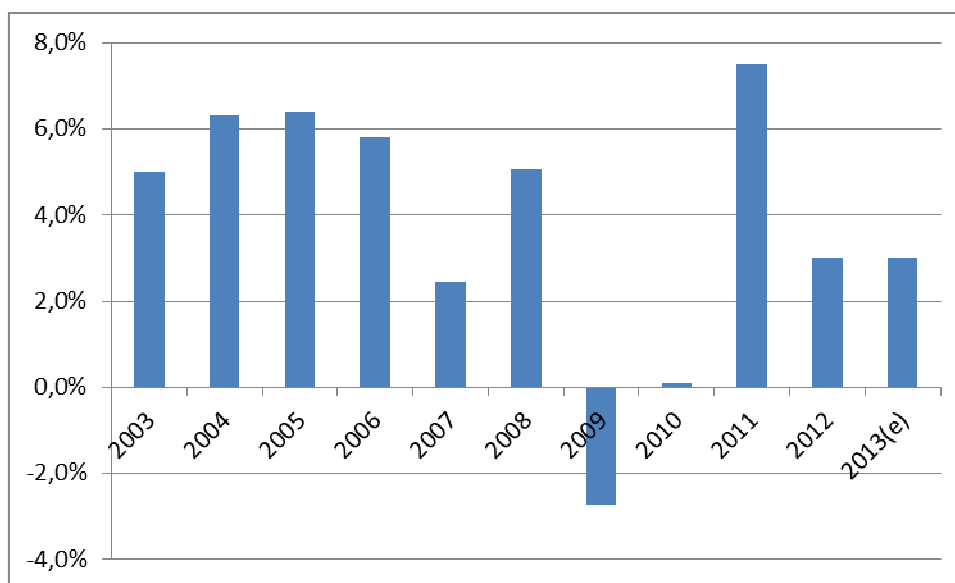
A l'intérieur de ce périmètre, le marché de la logistique contractuelle représente moins de 20% mais connaît une croissance plus rapide

Le marché de la logistique contractuelle peut être estimé à environ 9 Mds€, soit moins de 20% du marché plus large du transport, de l'entreposage et des services à valeur ajoutée. Les 10 premiers acteurs du marché de la logistique contractuelle en France (voir détails en sous-section 1.5.5) représentent moins de la moitié de ce marché, aucun d'entre eux ne dépassant 10% de part de marché (source : *Supply Chain Magazine* - mai 2013, *Le Journal de la Logistique* – juillet-août 2013).

Au sein d'un marché global du transport et de l'entreposage qui évolue en corrélation avec le PIB, le marché de la logistique contractuelle connaît une croissance plus rapide, notamment en raison de l'externalisation croissante de cette fonction par les entreprises.

Ainsi, le marché de la logistique contractuelle a connu une croissance annuelle moyenne supérieure à 5% entre 2003 et 2008. L'année 2009 a été marquée par une baisse globale de 3%, notamment due à une baisse significative des volumes. La baisse des volumes a principalement concerné les prestataires logistiques liés à l'industrie manufacturière dont les volumes se sont contractés de 13% alors que dans le même temps, le commerce de détail n'a connu qu'une baisse de 0,6% de ses volumes (source : INSEE). Le marché s'est ensuite stabilisé en 2010 avant de connaître une forte reprise en 2011 et un retour à une croissance régulière d'environ 3% depuis.

Evolution de la croissance du chiffre d'affaires des prestataires logistiques en France



Source : Xerfi, Insee, Journal de la logistique

Les facteurs de développement du marché

- **Sensibilité à la conjoncture économique et à l'évolution des modes de consommation**

Bien que sensible à la conjoncture économique, la consommation des ménages, notamment pour des produits de grande consommation, est relativement stable en volume, à évolution démographique constante. En effet, en cas de conjoncture économique morose, le consommateur final est d'abord sensible au prix du produit : il réduira éventuellement ses dépenses en valeur, mais pas nécessairement en volume. Ainsi, les acteurs de logistique contractuelle, dont la rémunération repose notamment sur les volumes traités (palettes, préparation de commandes, etc.) sont relativement moins affectés par les ralentissements économiques. Néanmoins, la principale difficulté pour les acteurs de la logistique contractuelle en période de crise économique réside dans la variation erratique et l'incertitude des volumes traités. La consommation des ménages est par ailleurs dépendante de l'évolution du pouvoir d'achat et de la démographie.

L'évolution des modes de consommation (notamment développement du hard discount, de la distribution spécialisé, du e-commerce, etc.) peut entraîner l'émergence de nouveaux acteurs et la modification des schémas logistiques des grands donneurs d'ordres. L'adaptation aux comportements des consommateurs constitue un enjeu majeur pour les grands distributeurs et en conséquence pour leurs prestataires logistiques.

- **L'optimisation de la *supply chain* des clients est devenue un enjeu stratégique**

Afin de répondre aux attentes nouvelles des donneurs d'ordres, les groupes de logistique se positionnent comme des prestataires globaux, capables de piloter tout type de flux de marchandises sur un territoire géographique de plus en plus vaste. La bonne gestion de la *supply chain* des acteurs du secteur de la grande consommation est devenue un élément de différenciation et de création de valeur (disponibilité des produits, limitation des ruptures, optimisation des stocks et financière, etc.).

De plus, les grands donneurs d'ordres ont tendance à privilégier un nombre limité de prestataires capables de porter des projets structurants qui nécessitent une véritable expertise et une capacité d'investissement. Cette montée en puissance des principaux acteurs du secteur se fait au détriment d'une politique d'achat auprès d'un grand nombre de prestataires de transport ou d'entreposage.

- **Une logique d'externalisation croissante**

Au-delà des facteurs conjoncturels, l'environnement des prestataires logistiques reste marqué par une tendance structurelle des chargeurs à l'externalisation des fonctions de logistique. Ce recours à la sous-traitance est motivé par les besoins suivants :

- Le besoin d'économie : les structures de logistique internes sont souvent à l'origine de coûts élevés pour les sociétés
- Le besoin de flexibilité : afin de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier sans être contraints par les problématiques de logistique, les clients recherchent auprès des prestataires une véritable capacité de mutualisation des coûts et une certaine flexibilité
- Le besoin d'expertise : la capacité d'innovation du prestataire ainsi que son expérience constituent un savoir-faire technique de haut niveau nécessaire à la gestion de flux de plus en plus complexes

- Le besoin d'accompagnement pour le développement à l'international : l'externalisation multiplie la capacité de déploiement à l'international, notamment dans le cas de croissance rapide.

En France, le taux d'externalisation des fonctions logistiques est estimé à 35% (*source Xerfi*) contre 40 à 45% dans les pays anglo-saxons. La marge de progression est encore importante, notamment dans la période actuelle où l'incertitude et le manque de confiance qui pèsent sur l'économie mondiale confortent les acteurs économiques dans leur choix de se concentrer sur leur cœur de métier et d'externaliser leurs opérations annexes pour gagner en flexibilité et réduire leurs coûts.

- **Le développement de solutions logistiques optimisées est imposé par la hausse structurelle du prix du transport terrestre**

Depuis une dizaine d'années, les grands chargeurs sont convaincus que le coût du transport ne peut qu'augmenter en raison :

- de l'augmentation du prix du pétrole,
- d'une politique de taxation du transport de plus en plus forte (péage routier, etc.),
- de contraintes environnementales de plus en plus lourdes, notamment impulsées par les gouvernements (Grenelle de l'environnement, etc.).

Aussi la plupart a mis en œuvre une politique qui vise à massifier le transport et à optimiser les moyens de transport (objectif d'utilisation de camion complet, recours au transport combiné, etc.).

Cette stratégie est à l'origine de deux tendances de fond :

- Une stagnation des envois « à la palette » au détriment des grands réseaux de messagerie et de groupage
- Une augmentation du nombre d'entrepôts de consolidation qui permettent de massifier le transport et d'utiliser majoritairement du « lot complet », c'est-à-dire un camion (ou un wagon, une péniche, etc.) complet, partant d'un seul point et à destination d'un seul client, contrairement à la messagerie ou le groupage où une palette arrive à destination après avoir transité dans plusieurs véhicules et sur plusieurs plateformes de groupage.

- **La prise en compte des stratégies de développement durable des grands chargeurs accentue cette évolution**

L'apparition des problématiques de développement durable n'a fait qu'accélérer cette évolution. En effet, la réduction de l'empreinte carbone passe par la recherche d'une plus grande massification du transport.

Elle renforce également le besoin d'avoir des prestataires globaux, capables de mesurer la consommation CO2 sur la totalité de la chaîne, de proposer des plans d'actions suffisamment complets pour réduire ces impacts et de proposer des solutions globales d'optimisation de cette chaîne (voir section 1.12 « Développement et croissance durables » du Document de référence).

1.5.6 Les principaux acteurs de la logistique contractuelle en France

Les donneurs d'ordre conservent une part internalisée de leur logistique et diversifient la part externalisée entre plusieurs prestataires logistiques pour une même zone géographique. Ainsi,

un logisticien peut être en charge de plusieurs contrats pour un même client sans être l'unique prestataire de service logistique pour ce client.

La logistique contractuelle s'exerce sur des marchés domestiques (pas de flux cross-border) et donc ce marché s'appréhende pays par pays. Concernant les concurrents du Groupe, compte-tenu du poids de la France pour le Groupe (57% du chiffre d'affaires 2013), ID Logistics a limité la présentation de ses concurrents à son principal marché géographique. Par ailleurs, dans les autres pays dans lesquels le Groupe est implanté, les concurrents sont principalement les acteurs déjà présents en France et/ou des concurrents locaux

Les principaux acteurs sur le marché français

Le tableau ci-dessous détaille le chiffre d'affaires des 10 premiers opérateurs sur le marché français en 2012.

		Chiffre d'affaires 2012 – logistique contractuelle France	Chiffre d'affaires 2012 – total groupe Monde	Commentaires
	GEODIS	674 M€	Groupe SNCF : 33 800 M€	Intégré à 100% au sein de la SNCF en 2008
	Kuehne et Nagel	<i>non disponible</i>	17 192 M€	Activité de freight forwarding prédominante
	Norbert Dentressangle	475 M€	3 880 M€	Transport 55%, Logistique 45%, lancement freight forwarding en 2011
	ID Logistics (+ CEPL)	443 M€	760 M€	<i>Pure player</i>
	STEF TFE	431 M€	2 502 M€	Spécialiste du transport et logistique température dirigée en Europe
	DHL	370 M€	Deutsche Post : 55 512 M€	N°1 mondial du secteur
	FM Logistics	300 M€	851 M€	<i>Pure player</i>
	GEFCO	<i>non disponible</i>	3 600 M€	Filiale à 100% de PSA

	Groupement Astre	270 M€	2 000 M€	Coopérative regroupant 150 adhérents
	Rhenus Logistics	235 M€	4 000 M€	Spécialiste du transport et logistique tempé- rature dirigée

Source : Supply Chain Magazine (juin 2013), Gaullar News (mai 2013), Société

La majorité des opérateurs logistiques sont des entreprises de taille importante opérant dans plusieurs branches d'activités (*freight forwarding* pour Kuehne et Nagel, courrier pour DHL Deutsche Post, activités ferroviaires pour le groupe SNCF, etc.), qui ont souvent acquis des logisticiens par croissance externe.

Le nombre de *pure players* est restreint, mais ces derniers connaissent un fort développement en raison de leur caractère spécialisé et de leur expertise.

Sur le marché, ID Logistics figure parmi les 5 premiers acteurs du secteur et bénéficie en France d'une part de marché de l'ordre de 4,9% en 2012 en intégrant l'acquisition du groupe CEPL réalisée en juillet 2013.

Un fort mouvement de concentration depuis 10 ans

Depuis 2001, le marché de la logistique connaît un mouvement de consolidation s'inscrivant dans une logique de professionnalisation des acteurs et de recherche de taille critique afin de proposer une palette large de services et d'accompagner le développement de ses clients à l'international.

Le tableau ci-dessous reprend les principales opérations de rapprochement depuis 2000 :

Cible	Acquéreur	Année
Danzas (Suisse)	Deutsche Post (Allemagne)	2000
DHL (Etats-Unis)	Deutsche Post (Allemagne)	2006
Exel logistics (Royaume-Uni)	Deutsche Post (Allemagne)	2004
Tibbet and Britten (Royaume-Uni)	Exel Logistics (Royaume-Uni)	2002
Ocean freight (Royaume-Uni)	Exel logistics (Royaume-Uni)	1998
Barlatier (France)	TNT Logistics (Pays-Bas)	2002
Transport Nicolas (France)	TNT Logistics (Pays-Bas)	2003
Stock Express (France)	Danzas (Suisse)	1999
Giraud Logistics (France)	Wincanton (Etats-Unis)	2005
Stockalliance (France)	Norbert Dentressangle (France)	2003
TNT Logistics (Pays-Bas)	Norbert Dentressangle (France)	2006
Christian Salvesen (Royaume-Uni)	Norbert Dentressangle (France)	2008

TDG (Royaume-Uni)	Norbert Dentressangle (France)	2011
Santos (Espagne)	FCC Logistica (Espagne)	2003
Hays Logistics (Royaume-Uni)	Kuehne et Nagel (Suisse)	2006
Alloin (France)	Kuehne et Nagel (Suisse)	2008
Mory Logidis (France)	ID Logistics (France)	2011
Orium (France)	La Poste (France)	2012
Morin Logistic (France)	La Poste (France)	2012
Fiege (Espagne / Italie)	Norbert Dentressangle (France)	2013
CEPL (France)	ID Logistics (France)	2013

L'arrivée de concurrents japonais (Nippon Express) ou chinois (Sinotrans) correspond à des stratégies d'accompagnement à l'étranger de leurs clients domestiques. Leur implantation européenne demeure cependant cantonnée très majoritairement à des entrepôts import / export sous la forme de plateformes avancées de pièces détachées. A ce titre, ils ne sont donc pas des concurrents directs d'ID Logistics.

1.5.7 Principales tendances du marché de la logistique dans les pays étrangers où le Groupe est présent

Le Groupe a fait le choix d'accompagner ses clients dans 13 pays ou zones géographiques à l'international : Espagne, Pologne, Russie, Chine, Taiwan, Indonésie, Maroc, Océan Indien, Afrique du Sud, Brésil, Argentine, Allemagne et Pays-Bas.

Ces pays ou zones géographiques sont très majoritairement caractérisés par des rythmes de croissance élevés et des stades de développement encore en retrait par rapport aux pays plus matures comme la France ou l'Espagne. Ces caractéristiques macroéconomiques se traduisent par le développement de solutions innovantes davantage axées sur la croissance que sur des problématiques de réorganisation et de *re-engineering* du processus logistique.

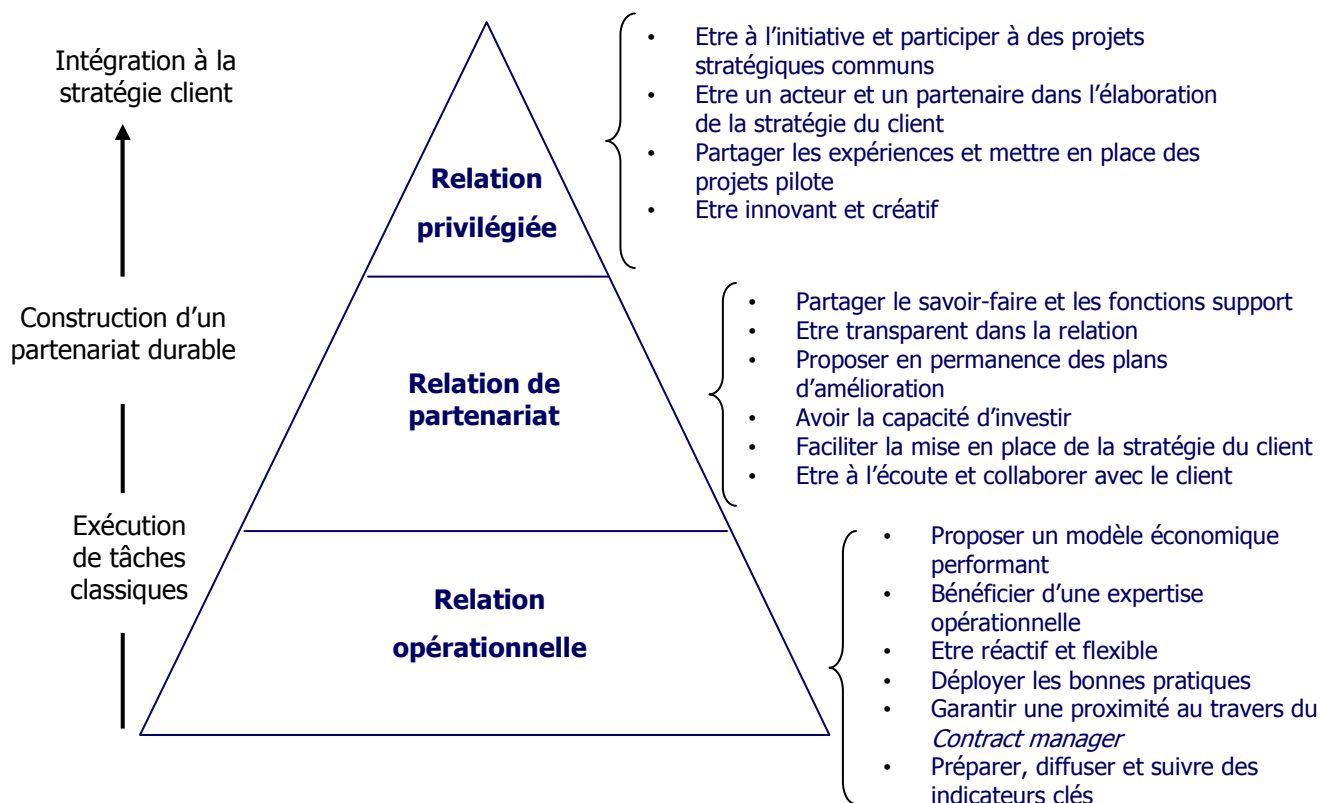
La croissance du marché de la logistique dans les économies émergentes est fortement corrélée à l'augmentation de la consommation des ménages, nécessitant le développement d'infrastructures logistiques de qualité pour les grands distributeurs et industriels. Par ailleurs, ces pays bénéficiant en majorité des populations importantes et en croissance, présentent un réel potentiel notamment pour le secteur de la grande consommation.

1.1 POSITIONNEMENT D'ID LOGISTICS

ID Logistics est un *pure player* de la logistique contractuelle en France et à l'international. Le Groupe propose une offre intégrée de logistique, incluant des prestations de transport, d'entreposage, et de services à valeur ajoutée, principalement à destination de clients de premier plan.

De par son positionnement de *pure player* depuis sa création, et fort de 10 ans d'expérience, ID Logistics ne propose pas uniquement une simple exécution de prestation logistique mais offre des solutions logistiques allant de l'exécution de tâches logistiques classiques à la conception de solutions intégrées à la stratégie du client.

Les différents niveaux de la relation client



Ce positionnement permet à ID Logistics de se placer au cœur de la stratégie logistique de ses clients. Cette démarche est notamment illustrée par le souci d'innovation permanent du Groupe, la recherche de solutions d'optimisation financière et environnementale, et les démarches constantes d'optimisation des flux pour le compte de ses clients, etc.

Au travers de cette approche, le Groupe a créé des relations de confiance durables avec ses clients, qui se sont traduites par l'accompagnement de la majorité d'entre eux à l'international (implantation dans 13 nouveaux pays depuis 2001).

1.1.1 Présentation détaillée des services d'ID Logistics

ID Logistics offre une large gamme de prestations logistiques à ses clients :

Entreposage et services à valeur ajoutée

L'offre d'ID Logistics répond aux spécificités de la logistique à température ambiante, de la logistique du frais et de celles du e-commerce.

- Entreposage : exploitation d'un entrepôt pour stocker les marchandises
- Gestion de stocks : suivi en temps réel des quantités en stock, des rotations, des dates limite de vente, etc.

- Préparation de commandes : prise dans l'entrepôt des références, des colis ou des palettes pour préparer une commande à livrer à un centre de distribution ou à un point de vente
- *Kitting* : opération de regroupement de plusieurs pièces pour former un kit ou un pack
- *Co-packing* : opération de conditionnement pour assembler des références produits sous forme de lot (opérations de promotion par exemple) ou dans des présentoirs de vente
- Emballage (mise sous film, reconditionnement) : préparation d'emballage selon les conditionnements et les contenants voulus
- Approvisionnement en juste à temps des bords de chaîne, gestion de kanban : gestion en bord de chaîne de production d'un stock minimum de pièces détachées ou d'encours qui sont consommées et réapprovisionnées au fur et à mesure de la production. Le kanban est une des techniques de juste à temps
- Massification : gestion des flux afin d'optimiser le taux de remplissage du moyen de transport (camion, wagon, péniche, etc.)
- *Cross docking* : organisation des flux afin de recevoir la marchandise des fournisseurs, préparer et expédier les commandes des clients le même jour, sans temps de stockage
- Consolidation multi fournisseurs : mise à disposition d'un entrepôt commun à plusieurs fournisseurs d'un même client. La marchandise reste la propriété des fournisseurs souvent trop petits pour pouvoir livrer régulièrement les distributeurs à un coût compétitif. Ce type d'entrepôt garantit au client la disponibilité des produits
- Contrôle qualité : opération de contrôle de la conformité des réceptions et des expéditions de marchandises.

Transport et organisation de flux

- Organisation transport : ID Logistics gère pour le compte de son client l'organisation et l'optimisation des plans de transport et de tournées sur une zone géographique, le client conservant le lien contractuel direct avec ses transporteurs
- Gestion administrative des ordres de transport : prestation administrative de la gestion des bons de livraisons, ordonnancement, prise de rendez-vous, suivi des litiges, etc.
- Prestation d'optimisation des schémas transport : proposition régulière de *re-engineering* des schémas de transport pour en réduire le coût
- Flotte de véhicules dédiée : mise à disposition de moyens de transport dédiés au client
- Transport combiné : exploitation de solutions rail-route
- Suivi conteneur : suivi en temps réel de conteneurs afin d'optimiser la chaîne d'approvisionnement du client
- Cellule de pilotage dédié : prestation d'organisation du transport pour le client qui intègre l'affrètement et la relation contractuelle avec les transporteurs définis par ID Logistics.

Optimisation de la supply chain

- Mise en place pour le compte du client de logiciel de gestion d'entrepôt (WMS – *Warehouse Management System*) ou de logiciel type ERP intégré entre la gestion commerciale des achats et la gestion des stocks en entrepôt
- Proposition de mise en place d'outils pour suivre en temps réel les flux de la *supply chain*
- Pilotage de flux amont et aval entrepôt : ID Logistics gère et optimise pour le compte de son client l'organisation des flux entrants et sortants des entrepôts du client, que l'entrepôt soit géré ou non par ID Logistics

- Gestion de rendez-vous : ID Logistics gère et optimise pour son client les rendez-vous avec les transporteurs pour les livraisons en entrepôt et les expéditions au départ de l'entrepôt
- Plan de back up : ID Logistics conçoit et gère des plans de secours pour ses clients pour assurer une continuité de l'approvisionnement de leurs points de vente même en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs de leurs sites (incendie, intempéries, mouvements sociaux, etc.)
- Gestion de projet : ID Logistics participe à la conception et à la réalisation de tout type de projet lié à la *supply chain* de ses clients en France et à l'étranger (prospection, étude d'impact, conseil en solution, etc.)

Livraison projet clé en main

- Définition de la localisation optimale du site du client sur la base de calculs de barycentre prenant en compte les contraintes transport amont et aval du client
- Identification et achat de terrain
- Conception des plans d'entrepôt en fonction des besoins spécifiques du client
- Relations avec les collectivités locales et obtention des autorisations réglementaires
- Intégration optimale dans l'environnement et construction sur la base de la norme HQE (Haute Qualité Environnementale)
- Suivi de la construction jusqu'à la livraison.

E-commerce

Le Groupe a mis en place des outils spécifiques, adaptés à la prise en charge des problématiques liées au e-commerce :

- Choix d'un système d'information spécifique : Le Groupe a décidé de ne pas utiliser ses systèmes habituels et d'acquérir un système d'information adapté à ce mode de process
- Des solutions immobilières adaptées permettant une grande flexibilité et mutualisant les activités e-commerce
- Des partenariats avec des réseaux express et de messagerie permettant d'offrir une offre globale au client.

Le Groupe a acquis un savoir-faire particulier dans ce type d'activité et qu'il déploie dans les différents pays où il est présent.

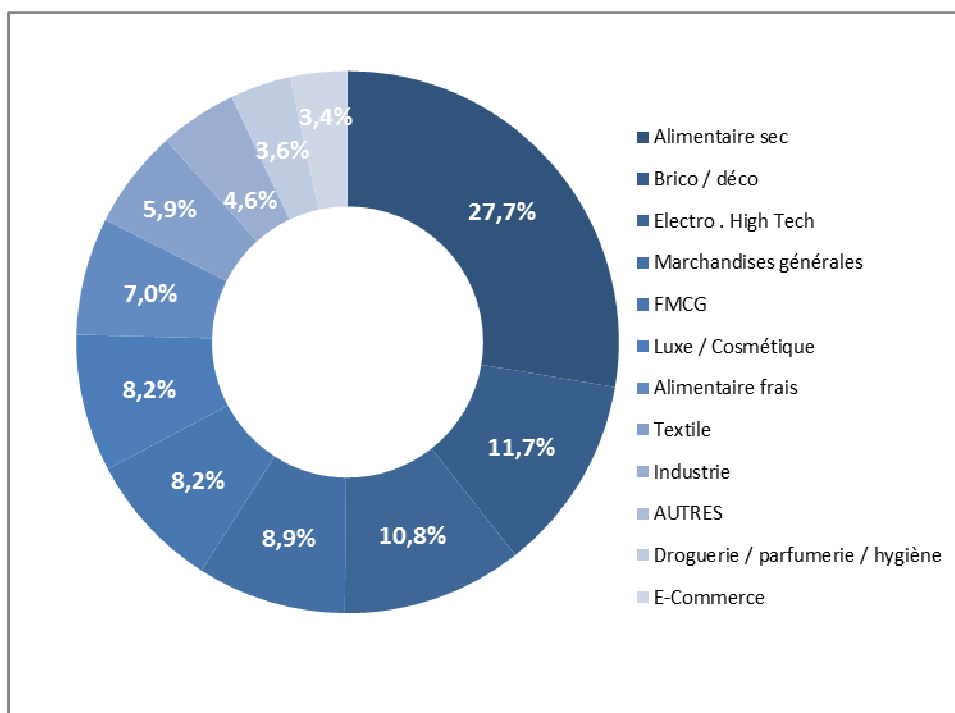
L'émergence du e-commerce entraîne une complexification des flux gérés par les logisticiens. En effet, le logisticien doit avoir les outils lui permettant de réceptionner l'ordre d'achat d'un produit visualisé et acheté sur Internet, stocké dans un de ses entrepôts et envoyé au client à partir de cet entrepôt ou de mettre rapidement à disposition un produit en magasin pour un client.

A la Date du Document de Référence, le Groupe intervient dans le marché de l'e-commerce uniquement pour des acteurs qui opèrent également en distribution traditionnelle. Il n'intervient pas auprès de distributeurs uniquement e-commerce qui, par choix stratégique, externalisent très rarement leur logistique.

1.1.2 Typologie de marchés

ID Logistics opère dans une large gamme de typologies de marchés : grande distribution, distribution spécialisée, industriels de la grande consommation et e-commerce.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition du chiffre d'affaires consolidé proforma 2013 (i.e. en prenant 12 mois de chiffre d'affaires CEPL) du Groupe par prestation :



Alimentaire sec (55 contrats répartis dans tous les pays du groupe)

- **Typologie** : Principalement grande distribution généraliste
- **Enjeux clients** : Confrontés à une augmentation importante du nombre de références des produits alimentaires, les grands distributeurs ont conduit une politique visant à réduire de façon drastique leur niveau de stock pour atteindre près de 10 jours en moyenne sur entrepôt.
Depuis quelques années, une deuxième étape a été franchie avec une nouvelle accélération des flux au travers de la transformation des entrepôts en plateforme de *cross docking*. Cette politique amène les industriels fournisseurs à adapter leur mode de livraison à cette nouvelle organisation. La prestation logistique est devenue un élément clé de la compétitivité des enseignes qui doivent assurer une très forte disponibilité des produits à un coût optimisé.
- **Réponse d'ID Logistics** : Avec 51 contrats représentant environ 28% de son chiffre d'affaires, le Groupe est un des leaders européens de la prestation logistique dans ce secteur de l'alimentaire sec.

ID Logistics a, dès sa création, mis l'accent sur les nouvelles technologies et l'innovation pour la gestion de ce type de contrat. Avec le *Voice-Picking* déployé dès 2004 dans tous les pays sur l'ensemble des dossiers alimentaires secs et avec les mécanisations des centres de *cross docking* dès 2006, le Groupe est devenu la référence du domaine. Le lancement du chariot *Pick and Go* fin 2010 a consacré l'avance du Groupe par rapport à ses principaux concurrents.

Marchandises générales ou «bazar» (25 contrats en France, Espagne, Pologne, Taiwan et Brésil)

- **Typologie clients** : Il s'agit de clients appartenant au monde de la distribution généraliste ou spécialisée qui vendent des produits non alimentaires divers et non périssables, type bazar, ameublement, cuisine, etc.
- **Enjeux clients** : Ces produits sont généralement en provenance du grand import et nécessitent une logistique sur stock, avec des produits d'une très grande hétérogénéité. De plus, le renouvellement des gammes entraîne des campagnes de promotion fréquentes. L'adaptation de la prestation aux fortes saisonnalités est particulièrement importante.
- **Réponse d'ID Logistics** : la capacité de répondre aux fortes saisonnalités implique une véritable flexibilité du logisticien. Cette flexibilité est un des piliers du modèle d'ID Logistics et se traduit sur le mode de management des équipes ainsi que sur les technologies employées, notamment dans l'installation de chaîne d'éclatement mécanisée.

Enfin, cette typologie de marchandises entraîne des prestations complémentaires qui se développent, comme par exemple, la livraison à domicile.

Bricolage/décoration (31 contrats en France, Brésil, Russie et Pologne)

- **Typologie** : Il s'agit de produits très hétérogènes (volume et poids, comprenant par exemple, des outils, du carrelage, ou des maisons de jardins). Ils sont distribués par des enseignes spécialisées dans ces domaines.
- **Enjeux clients** : La très forte hétérogénéité des produits ainsi que le caractère saisonnier de ces activités amènent une réflexion permanente sur l'optimisation des moyens. Le taux d'occupation des sites logistiques comme le taux de remplissage des véhicules représentent des enjeux économiques majeurs pour les clients.
- **Réponse d'ID Logistics** : Elle consiste en une analyse très fine des données prévisionnelles afin de rechercher en permanence un optimum de densification du stockage, ainsi qu'en la recherche de clients complémentaires à contre cycle. Les outils technologiques portent principalement sur les déchargements conteneur ou la gestion ergonomique des produits pondéreux (carrelage). L'organisation transport (coefficient de chargement, optimisation d'une flotte dédiée, etc.) est un atout fort du Groupe pour ce type de contrat.

Alimentaire frais (16 contrats en France, Espagne, Brésil et Indonésie)

- **Typologie** : ID Logistics gère pour le compte de clients industriels et distributeurs des contrats logistiques sous température dirigée en froid positif. Ces dossiers sont essentiellement en flux tendus avec une organisation de transport associée.
- **Enjeux clients** : Ils exigent une très bonne maîtrise de la chaîne du froid ainsi qu'une bonne technique de la prestation logistique. Des infrastructures adaptées au processus sont nécessaires.
- **Réponse d'ID Logistics** : le Groupe dispose d'une véritable compétence dans ce domaine qui l'a conduit à mettre en œuvre des sites pilotes soit en mécanisation, soit en système d'information ou de *voice picking*. Il s'agit de gérer des flux rapides avec de fortes variations hebdomadaires.

Enfin son savoir-faire en termes d'organisation transport est particulièrement adapté à cette activité très dépendante d'une bonne coordination des flux amont.

Le Groupe identifie cette activité comme un domaine à fort développement, notamment dans les pays à forte croissance.

Industriel FMCG (39 contrats, tous pays)

- **Typologie** : Clients industriels, fournisseurs de la grande distribution, généraliste ou spécialisée.
- **Enjeux clients** : Les industriels exigent une prestation susceptible de les accompagner dans les évolutions d'organisation demandées par la grande distribution. La réduction des stocks augmente la fréquence des livraisons. Les exigences clients portent à la fois sur le processus de préparation et sur l'organisation de transport associée.
- **Réponse d'ID Logistics** : Devenue un axe stratégique de développement pour ID Logistics depuis 2007, la prestation logistique industrielle *FMCG* repose sur plusieurs spécificités :
 - o Une gestion globale de la *supply chain* au travers d'une série d'indicateurs qui intègrent de façon quasi systématique l'organisation du transport aval
 - o Une recherche permanente de l'optimisation des moyens, notamment à travers une mutualisation entre plusieurs clients. ID Logistics a ainsi été pionnier pour le lancement des centres de consolidation fournisseurs (CCC) ou de la mise en place d'entrepôt mutualisé et de consolidation aval (EMCA)
 - o Une prise en compte de la sécurité du produit comme des personnels au plus haut niveau
 - o Enfin, une intégration systématique de l'approche développement durable du client dans la gestion de la *supply chain*, notamment dans la mesure et les engagements de réduction de l'empreinte carbone.

Electro High tech (12 contrats en France, aux Pays-Bas, en Espagne et au Brésil)

- **Typologie** : Enseignes spécialisées dans la distribution de produits Hi-fi et de haute technologie.
- **Enjeux clients** : Produits de grande valeur, hétérogènes en termes de volume (de l'appareil photo au réfrigérateur), avec une forte saisonnalité, et essentiellement en provenance du grand import, ces derniers demandent une prestation de haute précision en raison de la nature du produit. La prestation réside avant tout sur la gestion du stock.
- **Réponse d'ID Logistics** : Très présent dans ce secteur assez concentré, le Groupe a pris le parti d'une très forte sécurisation de ce type de contrat, à la fois en terme d'équipement de sécurité et de procédure de contrôle. Cette volonté de sécurisation s'applique également au travers d'installation de chaîne mécanisée avec des outils de contrôle pondéral afin de limiter au maximum les risques d'erreurs ou de vol.

Industrie (20 contrats en France, Espagne et Brésil)

- **Typologie** : Elle comprend de l'industrie automobile, de la peinture ou de la chimie ou de la fabrication de verre de table.

- **Enjeux clients** : Malgré une grande disparité, les clients demandent une forte compréhension de leurs enjeux ainsi qu'un accent particulier mis sur les sujets de sécurité et de respect de la réglementation.
- **Réponse d'ID Logistics** : Elle comprend plusieurs volets :
 - o Un accompagnement social important dans le cadre d'*outsourcing* de personnel, s'il y a lieu
 - o Une analyse et un respect vigilant de la réglementation, notamment dans le cadre de la construction de dépôts clé en main pour des matières dangereuses
 - o Des outils informatiques spécifiques, en particulier pour la gestion en temps réel de dossiers comprenant des alimentations directes de bords de chaîne industrielle.

Textile (8 contrats en France et en Espagne)

- **Typologie** : Il s'agit de distributeurs spécialisés dans les vêtements et accessoires
- **Enjeux clients** : Cumulant à la fois une forte saisonnalité, le succès ou non des collections, la problématique des flux à plat ou sur cintres, le grand import, la logistique textile est d'une exigence particulièrement pointue.
- **Réponse d'ID Logistics** : Entré récemment (2009) dans ce secteur à fort potentiel, ID Logistics a géré avec succès deux sites particulièrement complexes, notamment en raison de la combinaison des mises en vente et des réassorts. L'utilisation d'une mécanisation de haut niveau a permis une adaptation aux pics d'activité de façon remarquable. C'est par ailleurs un secteur à gros potentiel de développement pour le Groupe.

Parfumerie (5 contrats en France et au Brésil)

- **Typologie** : Elle comprend la distribution de produit de parfumerie par des enseignes spécialisées ou par de la grande distribution généraliste.
- **Enjeux clients** : De haute précision, la logistique des produits de parfumerie demande un savoir-faire important notamment dans le contrôle de la préparation de commande et dans l'optimisation des moyens de transport. Les distributeurs spécialisés sont particulièrement sensibles aux problématiques liées au développement durable.
- **Réponse d'ID Logistics** : Entré dans le secteur en 2010, le Groupe a mis l'accent sur sa maîtrise de la préparation de commande de détail pour gagner ses premiers contrats. Sa connaissance des process mécanisés ainsi que des problématiques produits dangereux lui a permis de gagner de nouveaux contrats. Cette clientèle est particulièrement adaptée au positionnement géographique de l'entreprise, notamment en Asie et au Brésil.

Luxe et Cosmétique (8 contrats en France, en Allemagne et en Espagne)

- **Typologie** : Elle comprend la distribution sélective de produit de cosmétique, de maroquinerie et d'accessoires.

- **Enjeux clients** : De haute précision, la logistique des produits de luxe et de cosmétique gère une grande diversité de produits et de produits support à la vente avec, compte tenu de la fragilité et de la haute valeur unitaire des produits, une problématique forte au moment de la préparation des commandes et un taux d'erreurs des prélèvements qui doit rester très limité. Elle doit aussi appréhender la concentration des ventes autour des fêtes, des opérations promotionnelles ou des lancements avec des produits ayant un cycle de vie relativement court.
- **Réponse d'ID Logistics** : Entré significativement sur ce secteur à l'occasion de l'acquisition du groupe CEPL en 2013, ID Logistique met en œuvre des solutions de Mécanisation et de mutualisation des ressources matérielles et humaines pour absorber les pics tout en assurant un très fort niveau de fiabilité et en respectant la fragilité des produits. Cette clientèle est particulièrement adaptée au positionnement géographique de l'entreprise, notamment en Asie, en Russie et au Brésil.

E-commerce (7 contrats en France, en Espagne et au Brésil)

- **Typologie** : Principalement sites « cross canal », c'est-à-dire développés par des clients distributeurs en complément d'une offre traditionnelle en magasin.
- **Enjeux clients** : Le E-commerce représente un enjeu majeur pour l'ensemble des clients distributeurs. Le E-commerce est perçu comme un secteur en croissance et complémentaire d'une offre traditionnelle. Les grands clients souhaitent à la fois une prestation logistique spécifique adaptée au secteur du E-commerce et la recherche de synergies avec leur logistique traditionnelle.
- **Réponse d'ID Logistics** : Devenu un enjeu stratégique en 2010, le e-commerce fait l'objet d'une offre en parfaite adéquation avec les problématiques des clients. Cette offre a permis de conclure 4 contrats importants début 2011 reposant sur une nouvelle organisation et un nouveau système d'information.

1.1.3 Suivi des grands comptes à l'échelle mondiale

Une clientèle de premier rang composée de leaders français et de grands groupes internationaux

Historiquement, le Groupe s'est construit autour de grands groupes internationaux d'origine française et a démontré sa capacité à les accompagner dans la durée et sur leurs marchés internationaux avancés (Amérique latine, Asie). ID Logistics a su renforcer ses liens historiques avec ses principaux clients et s'adapter à l'évolution de leurs besoins, notamment grâce à des plans d'amélioration continue et au développement de solutions innovantes.

Fort de ses performances opérationnelles avec ses clients historiques, le Groupe a su développer et diversifier son portefeuille de clients en accompagnant les principaux groupes de grande distribution français et des grands groupes industriels à l'international sur des zones à fort potentiel de développement (pays émergents).

A de rares exceptions près, tous les clients du Groupe sont des acteurs de premier plan dans leur domaine d'activité et sont présents en Europe et à l'international.

Le Groupe a vocation à accompagner le développement de ses clients, en France et à l'international, et à s'adapter à l'évolution de leur stratégie.

Principaux clients du Groupe



L'accompagnement des clients à l'international

Depuis l'origine, le Groupe a choisi d'accompagner ses clients à l'international. Aujourd'hui, le Groupe sert plus de la moitié de ses clients dans au moins 2 pays.

L'accompagnement des clients à l'international passe en général par une première phase de mise à niveau des process opérationnels avant de déployer les technologies existantes sur les sites de ces clients en France. Pendant cette phase de mise à niveau, le chiffre d'affaires converti en euros par effectif (permanents et intérimaires) est généralement inférieur à celui constaté sur les sites exploités en France.

1.1.4 Des relations établies avec les clients sur une base contractuelle, transparente et durable

La logistique contractuelle repose sur la contractualisation systématique des dossiers, auxquels sont dédiés des moyens adaptés.

Une contractualisation systématique

Après une procédure d'appel d'offres menée de façon quasi-systématique par les chargeurs, le projet gagné par ID Logistics fait l'objet d'une contractualisation formelle avec chaque client qui détaille :

- Un cahier des charges opérationnel (CCO) qui décrit la totalité de la prestation à réaliser ainsi que les moyens apportés par le Groupe
- Un cahier des charges qualité (CCQ) qui décrit les engagements de qualité et la façon dont ils sont mesurés (KPI, etc.)
- Un contrat enfin qui précise les éléments de rémunération, de responsabilité, de durée de l'engagement, des clauses de renouvellement, etc.

ID Logistics a pour règle de ne pas s'engager dans un nouveau dossier sans avoir au préalable défini clairement l'ensemble de ces éléments avec son client.

Un mode de facturation établi à la signature du contrat

Chaque contrat présente des conditions tarifaires différentes (indexation, volumes) résultant d'une négociation commerciale. La formation du chiffre d'affaires est effectuée généralement de la façon suivante : facturation en fonction de la nature (palette complète, préparation de colis spécifique, etc) et du nombre de colis préparés. Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe est principalement fonction des volumes traités et est peu sensible aux évolutions conjoncturelles (cf. sous-section 1.5.4 « Sensibilité à la conjoncture économique et à l'évolution des modes de consommation »).

Le Groupe ne présente pas une forte saisonnalité de son chiffre d'affaires même si, compte tenu de la typologie de son portefeuille client et de son profil de croissance, le chiffre d'affaires du second semestre est en général légèrement supérieur à celui du premier semestre.

En revanche, l'activité du 1er semestre connaît une volatilité plus forte des volumes traités avec des écarts plus importants entre les points hauts et les points bas d'activité qu'au 2ème semestre. Cette volatilité se traduit par une moins bonne productivité des opérations et un résultat opérationnel du 1er semestre en général inférieur à celui du second semestre.

Cette caractéristique de l'activité d'ID Logistics, que l'on retrouve chez certains de ses concurrents, est pleinement intégrée dans ses modes opératoires et sa gestion financière et ne représente pas un risque en tant que tel.

Des moyens dédiés à chaque dossier

Pour chaque dossier, ID Logistics met en place une solution adaptée, spécifique aux besoins de chaque client, qui comprend notamment les prestations suivantes :

- Des moyens dédiés ou partagés (entrepôts, matériels, véhicules, etc.). Cette politique dite d'*asset light* a permis au Groupe de réduire au maximum son exposition au risque de surfaces inoccupées.
- Le tableau ci-dessous détaille la nature de l'engagement du Groupe sur ses sites immobiliers :

En propriété/crédit bail	Bail immobilier ID Logistics	Mis à disposition par le client	Total
16	80	69	165

- Des systèmes d'information très développés (voir section 1.6).
- Un système de mesures de la performance et des plans d'actions.
- Des équipes formées et dédiées à l'activité.

A la Date du Document de référence, la quasi-totalité des entrepôts gérés par le Groupe fait l'objet d'une refacturation aux clients.

Une forte adaptabilité du modèle économique

ID Logistics a historiquement bâti son développement sur un modèle centré sur la flexibilité et l'adaptabilité. Cette démarche permet au Groupe de proposer des solutions sur-mesure, indépendamment des actifs propres d'ID Logistics, à ses clients tout en se prémunissant de

risques liés à la détention d'actifs corporels significatifs. Cette démarche est particulièrement adaptée au contexte économique actuel car elle permet sur le moyen long-terme de s'adapter à l'évolution des modes de consommation et à l'environnement économique global.

Le Groupe a ainsi fait le choix de privilégier la location de ses entrepôts (87% des surfaces exploitées au 31 décembre 2013). Lors de la prise en charge d'un dossier, le Groupe est en mesure de proposer des solutions immobilières adaptées aux besoins de chaque client : location (reprise du même entrepôt ou recherche d'un nouvel emplacement), mise à disposition par le client, construction, etc. En cas de location, le Groupe aligne la durée du bail sur celle de l'engagement contractuel du client.

Concernant les ressources humaines, le Groupe affecte à chaque contrat une équipe d'encadrement et de management, et calibre les besoins en personnel en fonction des spécificités propres à chaque site. Le recours à l'intérim permet d'absorber les effets de la saisonnalité et les pics d'activité sans impacter la structure permanente de coûts. Le Groupe collabore ainsi avec les principales agences d'intérim.

Par ailleurs, les outils nécessaires au fonctionnement de l'entrepôt (chariots, engins, etc.) sont en règle générale en location sur la même durée que les contrats.

Une véritable transparence avec chaque client

L'approche de partenariat avec un client développé par ID Logistics repose sur un principe de transparence.

Cette transparence se traduit par la communication au client de l'ensemble des moyens et des coûts mis en œuvre pour assurer la bonne marche d'un contrat. La marge opérationnelle générée par ID Logistics est ainsi calculée sur une base claire et partagée.

Cette démarche de transparence ne conduit cependant pas nécessairement à un mode de facturation basé sur un « coût + marge », qui demeure une pratique minoritaire dans les pays où ID Logistics est implanté, alors qu'elle est un mode de facturation courante dans les pays anglo-saxons.

L'évolution des coûts ainsi que les démarches de progrès engagées par ID Logistics font l'objet d'échanges chaque année avec le client. Traduisant sa volonté d'accompagner durablement ses clients, ID Logistics est engagé dans une logique de plans de progrès visant à améliorer de façon continue les performances des prestations logistiques (réduction du coût global pour le client tout en optimisant le niveau de service). Les bénéfices de ces plans de progrès sont partagés de manière transparente entre ID Logistics et ses clients.

Un accompagnement dans la durée

La durée juridique d'un contrat dépend en grande partie de l'importance des investissements à réaliser ou d'éléments plus spécifiques comme la reprise de personnel dans le cadre d'outsourcing. Cette durée varie de 3 à 10 ans. Une fois cette période de premier engagement terminée, le contrat fait l'objet de renouvellement régulier.

Depuis sa création, ID Logistics a renouvelé la quasi-totalité de ses contrats, atteignant un taux de renouvellement supérieur à 95%.

Si le prestataire logistique arrive à établir une relation forte basée sur la transparence et un véritable échange avec son client, le renouvellement du contrat est fréquent, les coûts et les risques de changement de prestataire étant considérés comme significatifs.

1.2 CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Groupe est soumis à deux typologies de réglementation spécifiques :

- Celles correspondant aux installations classées pour la partie entreposage ;
- Le cas échéant, celles correspondant à la réglementation du transport.

Respect de la réglementation des installations classées

La réglementation des installations classées implique une démarche structurée qui consiste à, lors de chaque appel d'offres :

- Identifier la nature exacte des produits à stocker et leur dangerosité (inflammable, explosif, polluant, etc.)
- Déterminer les volumes durant toute l'année et les pics d'activités.

Ces éléments permettent de définir les rubriques de l'autorisation d'exploiter ICPE à obtenir (1510, 2663, 1412, etc.). Dans le cas d'un projet de taille plus petite ou d'un site de *cross docking*, une simple déclaration peut s'avérer suffisante.

En France, l'autorisation d'exploiter une installation classée doit être demandée par l'exploitant à la Préfecture dans le ressort de laquelle l'installation doit s'implanter. L'autorisation est instruite par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Une fois l'autorisation d'exploiter obtenue, la DREAL est également en charge de contrôler régulièrement que les obligations correspondantes sont correctement suivies par l'exploitant. Des réglementations comparables existent dans les pays où le Groupe est présent.

En fonction de cette analyse, ID Logistics identifie les entrepôts existants sur le marché ou à construire.

Dans un certain nombre de cas, ID Logistics lance directement la construction du dépôt, en réalisant l'ensemble des démarches pour obtenir les autorisations ICPE adaptées. A ce jour, ID Logistics a piloté en France la construction de huit projets et obtenu les autorisations d'exploiter correspondantes.

Le respect des autorisations d'exploiter est une composante importante du métier de prestataire logistique, qui doit à la fois vérifier la conformité des produits stockés à l'autorisation obtenue et la bonne maintenance des éléments spécifiques inscrits dans l'autorisation (zones grillagées, RIA spécifique, procédure de surveillance particulière, etc.)

Dans chaque pays où le Groupe est implanté, les règles peuvent être différentes, même si en général elles correspondent aux mêmes principes.

Des réglementations comparables existent dans les pays où le Groupe est présent. Avec la création de 14 filiales opérationnelles, ID Logistics a acquis une grande expérience dans la maîtrise des risques juridiques du métier de la logistique contractuelle.

Le respect de la réglementation transport

Les opérations de transport ou de commission de transport obéissent également à des règles spécifiques. Dans les pays où ID Logistics a été amené à réaliser ce type d'opération, un agrément spécifique a été demandé et obtenu.

La méthodologie d'ouverture a toujours été la suivante :

- Analyse du contexte juridique du pays par la direction juridique Groupe ;
- Accompagnement local par un cabinet juridique de premier rang ;
- Centralisation des autorisations auprès de la direction juridique Groupe.

1.3 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

1.3.1 Immobilisations corporelles importantes, existantes ou planifiées et locations

Le siège social du groupe est situé 410, route du Moulin de Losque à Cavaillon. Il est occupé dans le cadre d'un contrat de location.

Au 31 décembre 2013, le nombre d'entrepôts et leur superficie se répartissent comme suit :

	Nombre d'entrepôts	Superficie (m²)
France	86	1.722.000
International	79	1.505.000
dont :		
Europe hors France	26	709.000
Asie	16	102.000
Afrique / Océan Indien	6	65.000
Amérique du Sud	31	629.000
Total	165	3.227.000

- Modèle asset light

Le barycentre géographique de la solution proposée est un élément clé dans une organisation logistique. ID Logistics dispose ainsi d'une équipe spécialisée dans l'identification et la recherche de solutions immobilières pour ses clients existants ou prospects (entrepôt existant, terrain à bâtir, etc).

Comme indiqué plus haut, le Groupe a fait le choix de privilégier la location de ses entrepôts sur des durées du bail équivalentes à celle de l'engagement contractuel du client. Cette approche lui offre une grande flexibilité pour pouvoir accompagner les évolutions de ses clients en pouvant leur proposer à chaque renouvellement de contrat le meilleur emplacement barycentrique.

- 13% du parc immobilier en propriété

Dans des conditions de marché et d'engagement client spécifiques, le Groupe a cependant fait une exception historique à cette approche de location avec la construction en 2009 d'un entrepôt d'une surface de 75.000 m² situé à Brebières dans le nord de la France. Au 31 décembre 2013, la valeur nette comptable de cet entrepôt est de 27,4 millions d'euros, dont 4,2 millions d'euros de terrain.

Par ailleurs, depuis le rachat d'une petite activité de transport en 2010, et surtout le rachat du Groupe CEPL en juillet 2013 (voir la section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés à la section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 »), le Groupe s'est également retrouvé propriétaire d'un ensemble d'entrepôt de 332.000 m². Ces entrepôts sont de catégorie B ou C avec des valeurs au m² inférieures à celle de l'entrepôt de Brebières. Jusqu'à son acquisition par ID Logistics, le groupe CEPL avait un modèle différent en matière d'immobilier en étant propriétaire d'environ 50% de ses surfaces exploitées. Pour son développement futur, CEPL sera aligné sur la modèle asset light d'ID Logistics en privilégiant la location de ses entrepôts.

Au 31 décembre 2013, le Groupe est ainsi propriétaire de 415.000 m² d'entrepôt, en hausse par rapport au 31 décembre 2012 mais qui ne représente toujours que 13% de ses surfaces exploitées.

	31/12/2013	31/12/2012
Superficie utile (m ²)	415.000	83.000
Valeur nette comptable (en millions d'euros)	97,9	35,5

- 87% du parc immobilier en location ou mis à disposition par le client

Pour l'exercice de ses activités en France et à l'étranger, le Groupe a conclu plusieurs baux commerciaux de location d'entrepôt, dont les durées et les conditions de sortie sont en général identiques à celles du contrat signé avec le client.

Les engagements en matière de location immobilière sont décrits en note 28 des annexes aux comptes consolidés.

Comme indiqué au chapitre 1.6.4 « Des relations établies avec les clients sur une base contractuelle, transparente et durable » du Document de Référence, les entrepôts sont majoritairement mis à disposition par le client ou loués sur la durée du contrat client à qui ils sont intégralement refacturés.

1.3.2 Autres immobilisations corporelles et équipements

En dehors des terrains et constructions décrits ci-dessus, les autres immobilisations concernent pour l'essentiel du matériel de manutention ou de transport et des équipements et installations informatiques. Au 31 décembre 2013, la valeur nette comptable de ces immobilisations se décompose selon le tableau ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	Valeur nette comptable
Installations, matériels et équipements	26,7
Autres immobilisations corporelles	13,2
Immobilisations corporelles en cours	0,6
Total	40,5

Les immobilisations corporelles détenues par la Société sont décrites à la note 2 de l'annexe aux comptes figurant à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles ».

1.3.3 Questions environnementales

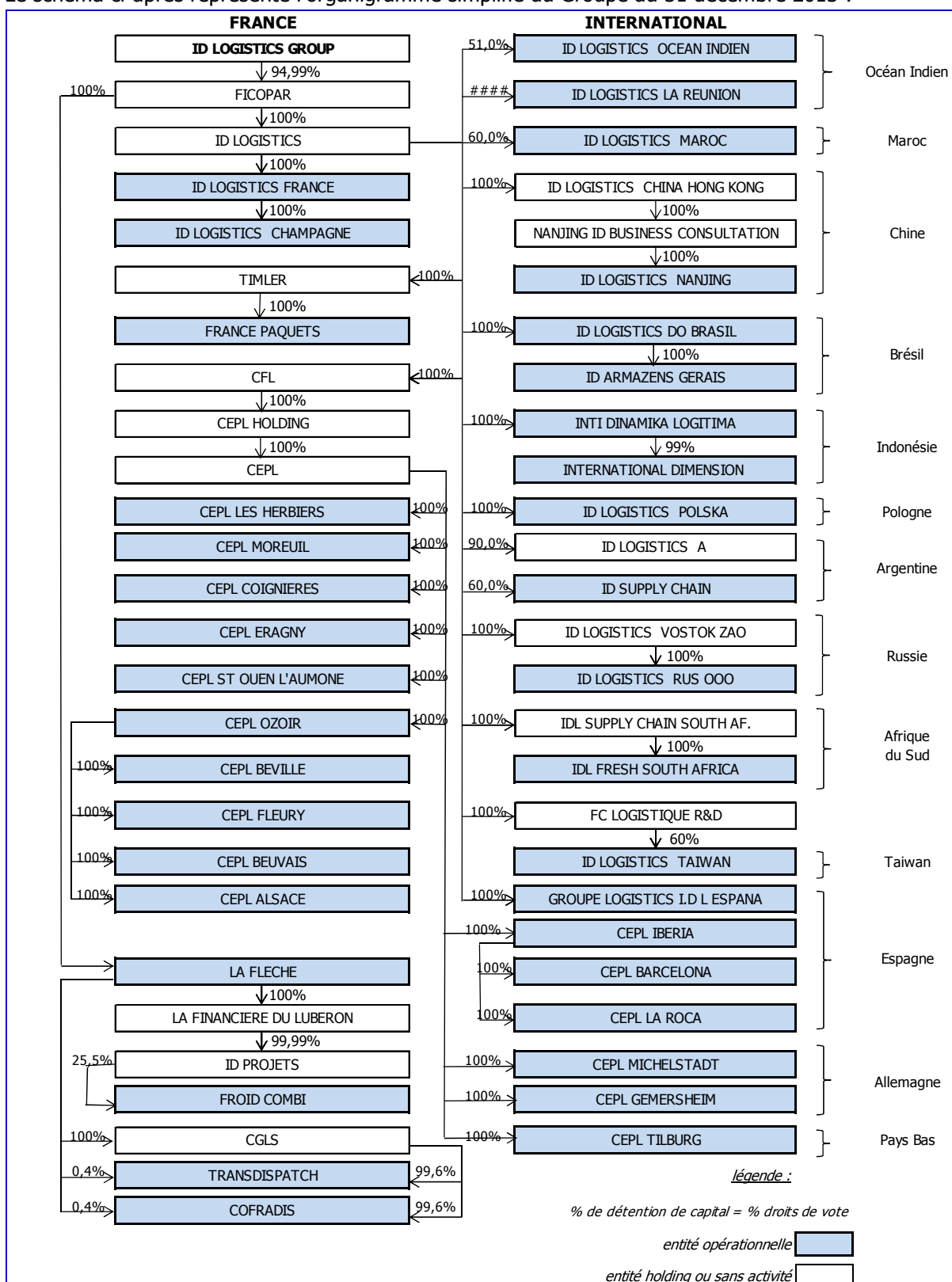
Les activités du Groupe ne représentent pas de risque significatif pour l'environnement : à la Date du Document de Référence, le Groupe exerce quelques activités de stockage ou de manutention de produits considérés comme dangereux au sens de la réglementation Seveso ou équivalent (type aérosols, batteries automobiles, peintures, etc.) et propose des services de transport routier associés. Ces activités ou services restent limités par rapport aux autres activités du Groupe qui considère donc ne pas être significativement exposé à des risques environnementaux. Le Groupe mène par ailleurs une politique active en matière de développement durable comme détaillé à la section 1.12 « Développement et croissance durables » du Document de Référence.

Dans ce cadre, au-delà des réglementations classiques en matière de respect des normes environnementales et de sécurité, il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer de manière significative l'utilisation des immobilisations corporelles du Groupe.

1.4 ORGANIGRAMME

1.4.1 Organigramme juridique

Le schéma ci-après représente l'organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2013 :



La Société est une société holding qui n'a pas d'activité opérationnelle. Elle rassemble certains services centraux du Groupe. Les activités opérationnelles sont exercées par les filiales (voir la sous-section 1.9.2 « Présentation des principales sociétés du Groupe »).

A la Date du Document de référence, la Société détient des participations directes et indirectes dans 82 sociétés, dont 46 en France métropolitaine. Seules les principales filiales du Groupe sont présentées dans le présent chapitre.

Les activités des sociétés du Groupe sont décrites au chapitre 1 « Présentation du Groupe ».

Les fonctions exercées par les dirigeants de la Société dans les filiales sont décrites à la section 3.3 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction ».

L'organisation opérationnelle du Groupe et les principales fonctions transversales sont présentées à la section 1.10 « Organigramme opérationnel ».

La répartition des effectifs salariés du Groupe est présentée à la sous-section 1.12.5 « Engagement social et sociétal ».

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2013 sont listées à la note 30 de l'annexe aux états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2013, figurant à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles ».

Au 31 décembre 2013, le poids relatif des filiales regroupées par secteur est le suivant (en millions d'euros sauf les effectifs) :

<i>(en millions d'euros sauf les effectifs)</i>	France	International	Total
Chiffre d'affaires	423,2	318,1	741,3
Chiffre d'affaires inter-secteurs	(5,6)	(0,6)	(6,2)
Chiffre d'affaires net	417,6	317,5	735,1
Résultat opérationnel courant avant amortissement des relations clientèles acquises	23,0	8,8	31,8
Résultat opérationnel	19,3	8,3	27,6
Flux de trésorerie généré par l'activité	38,8	18,8	57,6
Investissements	11,5	6,1	17,6
Actifs immobilisés	199,9	67,6	267,5
Effectifs	4 974	8 085	13 059

1.4.2 Présentation des principales sociétés du Groupe

1.9.1.1 Principales sociétés en France

- La Financière de Commerce et de Participations (Ficopar)

Ficopar est une société par actions simplifiée immatriculée le 12 juillet 2005 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon.

Elle a été créée pour reprendre la participation de Lazard Fonds Partenaire Gestion lors de sa sortie le 28 juillet 2005 (voir section 1.2 « Evénements marquants dans le développement de la Société » du Document de Référence).

Ficopar a une activité de holding centralisatrice de la trésorerie du Groupe dans le cadre d'une convention de gestion centralisée de trésorerie ou d'accords de financement spécifiques. Elle est tête du périmètre d'intégration fiscale depuis l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ficopar n'a pas de salarié.

- ID Logistics

ID Logistics est une société par actions simplifiée immatriculée le 23 novembre 2001 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon.

Elle a été créée par apports des activités logistiques existantes d'ID Projets (anciennement La Flèche Cavaillonnaise) et d'ID Logistics Group (anciennement Vision Investissement). Jusqu'en juillet 2005, elle a été co-détenue par ID Logistics Group, Fonds Partenaire Gestion (Banque Lazard) et La Flèche Cavaillonnaise.

Elle conserve depuis cette date une activité de holding et détient les participations dans la plupart des filiales étrangères. A ce titre, elle peut être amenée à conclure des accords de financement avec ses filiales.

ID Logistics a été la holding acquéreuse du groupe CEPL (voir la section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés à la section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 »). A ce titre, elle a contracté en juillet 2013 un emprunt bancaire de 75 M€ décrit à la sous-section 4.4.4 « Financement par l'emprunt ».

ID Logistics n'a pas de salarié.

- ID Logistics France

ID Logistics France est une société par actions simplifiée immatriculée le 1^{er} décembre 2000 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le nom La Flèche Logistique. Elle a été renommée sous sa dénomination actuelle le 11 février 2002 dans le cadre de la filialisation de la branche d'activité logistique d'ID Projets (anciennement La Flèche Cavaillonnaise) et dont les titres ont été apportés en décembre 2001, à ID Logistics.

Elle est aujourd'hui la principale filiale opérationnelle du Groupe et emploie directement 3.310 personnes au 31 décembre 2013.

- La Flèche

La Flèche est une société par actions simplifiée immatriculée le 5 décembre 2007 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon. Elle a été créée à l'occasion du rachat par le Groupe d'ID Projets (anciennement La Flèche Cavaillonnaise) dont elle exploite le fonds de commerce dans le cadre d'une convention de location gérance.

Elle exploite 4 sites en France et emploie directement 272 personnes au 31 décembre 2013. Elle a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 28,7 M€ dont près de 70% pour des clients existants d'ID Logistics France. Au 31 décembre 2013, la flotte de la société est composée de 117 moteurs et de 220 semi-remorques. Elle est intégralement louée.

- ID Projets

ID Projets est une société par actions simplifiée immatriculée le 9 juillet 1960 au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le nom La Flèche Cavaillonnaise. Après son rachat par le Groupe en décembre 2007, elle a été renommée sous sa dénomination actuelle.

Au 1^{er} janvier 2008, elle a confié l'exploitation de son fonds de commerce à La Flèche dans le cadre d'une convention de location gérance. Par ailleurs, ID Projets est titulaire d'une carte d'agent immobilier et peut intervenir sur certains projets immobiliers du Groupe.

ID Projets n'a pas de salarié.

- France Paquets

France Paquets est une société anonyme, immatriculée le 19 janvier 1990 au registre du commerce et des sociétés de Bobigny. Elle a été acquise par le Groupe en 2012.

Elle exploite un site en France et emploie directement 58 personnes au 31 décembre 2013.

- Compagnie Financière de Logistique (CFL)

CFL est une société par actions simplifiée, immatriculée le 20 novembre 2008 au registre du commerce et des sociétés de Chartres.

Elle est la maison-mère du groupe CEPL acquis par ID Logistics en juillet 2013 (voir la section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés à la section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 »). A ce titre, elle portait la dette du LBO qui existait à la date de l'acquisition et dont aucun montant ou obligation n'a été reprise par ID Logistics. Elle était également tête de pont du groupe d'intégration fiscale des filiales française du groupe CEPL. Au 1^{er} septembre 2013, elle et ses filiales françaises ont rejoint le groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Ficopar.

Elle a une activité de holding et emploie directement 23 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Les Herbiers

CEPL Les Herbiers est une société par actions simplifiée, immatriculée le 1^{er} juin 2006 au registre du commerce et des sociétés de La Roche sur Yon. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 74 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Moreuil

CEPL Moreuil est une société par actions simplifiée, immatriculée le 22 juin 2009 au registre du commerce et des sociétés d'Amiens. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 213 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Coignièrès

CEPL Coignièrès est une société par actions simplifiée, immatriculée le 4 février 2009 au registre du commerce et des sociétés de Versailles. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 25 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Eragny

CEPL Eragny est une société par actions simplifiée, immatriculée le 17 mars 2003 au registre du commerce et des sociétés de Pontoise. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 76 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Saint Ouen l'Aumone

CEPL Saint Ouen l'Aumone est une société par actions simplifiée, immatriculée le 18 juin 2009 au registre du commerce et des sociétés de Pontoise. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 34 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Ozoir

CEPL Ozoir est une société par actions simplifiée, immatriculée le 5 décembre 2000 au registre du commerce et des sociétés de Chartres. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 16 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Béville

CEPL Béville est une société par actions simplifiée, immatriculée le 29 juillet 1999 au registre du commerce et des sociétés de Chartres. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 106 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Fleury

CEPL Fleury est une société par actions simplifiée, immatriculée le 1^{er} décembre 1999 au registre du commerce et des sociétés d'Evreux. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite deux sites en France et emploie directement 89 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Beauvais

CEPL Beauvais est une société par actions simplifiée, immatriculée le 9 novembre 2000 au registre du commerce et des sociétés de Beauvais. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 82 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Alsace

CEPL Alsace est une société par actions simplifiée, immatriculée le 19 mars 2001 au registre du commerce et des sociétés de Saverne. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

Elle exploite un site en France et emploie directement 87 personnes au 31 décembre 2013.

1.9.1.2 Principales sociétés à l'international

- ID Logistics Taïwan (Taïwan)

ID Logistics Taïwan est une société de droit taïwanais dont le siège social est à Lujhu.

Créée en 2001, elle a été la première filiale étrangère du Groupe. Elle est co-détenue à 40% par son co-fondateur et actuel General Manager.

ID Logistics Taïwan gère des entrepôts alimentaires et non alimentaires pour la grande distribution, essentiellement sous la forme de *cross-docking*. Elle emploie directement 209 personnes au 31 décembre 2013. Elle emploie également des intérimaires pour gérer ses pics d'activité.

- ID Logistics do Brasil (Brésil)

ID Logistics do Brasil est une société de droit brésilien dont le siège social est à São Paulo.

Créée en 2002, elle est aujourd'hui la principale filiale hors de France du Groupe. Elle gère une vingtaine de sites pour un portefeuille clients et une typologie de services diversifiés, allant de la gestion d'entrepôt classique pour la grande distribution à la logistique de bord de chaîne de production selon la méthode Kanban pour un industriel de l'automobile.

ID Logistics do Brasil emploie directement 3.759 personnes au 31 décembre 2013.

- ID Logistics Nanjing (Chine)

ID Logistics Nanjing est une société de droit chinois dont le siège social est à Shanghai.

Créée en 2007, elle gère 10 sites répartis sur l'Est de la Chine (Shenyang, Pékin, Nanjing, Shanghai et Canton). Elle offre des services diversifiés dont du *co-packing* pour un industriel de l'alimentaire et de la distribution urbaine pour un industriel de la boisson. Elle est titulaire d'une licence de transporteur pour la région de Shanghai.

ID Logistics Nanjing emploie directement 312 personnes au 31 décembre 2013.

- ID Logistics Océan Indien (Ile de La Réunion)

ID Logistics Océan Indien est une société de droit français dont le siège social est à Le Port, sur l'Ile de La Réunion.

Créée en 2006, elle est codétenue à 49% par un fonds d'investisseurs. Elle réalise des opérations de logistique principalement pour des clients autres que ceux des autres filiales de l'Ile de La Réunion.

ID Logistics Océan Indien emploie directement 42 personnes au 31 décembre 2013.

- Groupe Logistics IDL España (Espagne)

Groupe Logistics IDL España est une société de droit espagnol dont le siège social est à Madrid.

Créée en 2006, elle exploite 8 sites pour la grande distribution et l'industrie textile. La majorité de ses sites est gérée à l'aide de solutions mécanisées.

Groupe Logistics IDL España emploie directement 1.003 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Iberia (Espagne)

CEPL Iberia est une société de droit espagnol dont le siège social est à Barcelone. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

CEPL Iberia exploite deux sites dans la région de Madrid et emploie directement 61 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Barcelona (Espagne)

CEPL Barcelona est une société de droit espagnol dont le siège social est à Barcelone. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

CEPL Barcelona exploite un site dans la région de Barcelone et emploie directement 113 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL La Roca (Espagne)

CEPL La Roca est une société de droit espagnol dont le siège social est à Barcelone. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

CEPL La Roca exploite un site dans la région de Barcelone et emploie directement 50 personnes au 31 décembre 2013.

- PT Inti Dinamika Logitima (Indonésie)

PT Inti Dinamika Logitima est une société de droit indonésien dont le siège social est à Jakarta.

Créée en 2007, elle exploite des entrepôts pour la grande distribution essentiellement. Titulaire d'une licence de freight forwarding, elle réalise quelques opérations de négoce de capacité de transport maritime.

PT Inti Dinamika Logitima emploie directement 15 personnes au 31 décembre 2013.

- PT International Dimension (Indonésie)

PT International Dimension est une société de droit indonésien dont le siège social est à Jakarta.

Créée en 2008, elle est titulaire d'une licence de transporteur et propose des services d'organisation et pilotage de transport routier pour des clients dans la grande distribution et leurs fournisseurs.

PT International Dimension n'a pas de salarié au 31 décembre 2013.

- ID Logistics Polska (Pologne)

ID Logistics Polska est une société de droit polonais dont le siège social est à Katowice.

Créée en 2008, elle gère des entrepôts alimentaires et non alimentaires pour la grande distribution et des industriels fournisseurs de la grande distribution. Elle a également développé une offre organisation et pilotage de transport et est titulaire d'une licence de transporteur international.

ID Logistics Polska emploie directement 898 personnes au 31 décembre 2013.

- ID Supply Chain (Argentine)

ID Supply Chain est une société de droit argentin dont le siège social est à Buenos Aires.

Créée en 2008, elle est co-détenue à 40% par son co-fondateur et actuel General Manager. Elle gère des entrepôts alimentaires et non alimentaires pour la grande distribution.

ID Supply Chain emploie directement 447 personnes au 31 décembre 2013.

- ID Logistics Maroc (Maroc)

ID Logistics Maroc est une société de droit marocain dont le siège social est à Casablanca.

Créée en 2005, elle est co-détenue à 40% par la société La Voie Express, son co-gérant et partenaire commercial. Elle gère un entrepôt alimentaire et non alimentaire pour la grande distribution.

ID Logistics Maroc emploie directement 61 personnes au 31 décembre 2013.

- ID Logistics Rus (Russie)

ID Logistics Rus est une société de droit russe dont le siège social est à Moscou.

Créée en 2010, elle gère un entrepôt sous température dirigée pour un distributeur.

ID Logistics Rus emploie directement 173 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Michelstadt (Allemagne)

CEPL Michelstadt est une société de droit allemand dont le siège social est à Weilbach. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

CEPL Michelstadt exploite deux sites dans la région de Frankfort et emploie directement 186 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Gemersheim (Allemagne)

CEPL Gemersheim est une société de droit allemand dont le siège social est à Gemersheim. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

CEPL Gemersheim exploite un site dans la région de Karlsruhe et emploie directement 300 personnes au 31 décembre 2013.

- CEPL Tilburg (Pays-Bas)

CEPL Tilburg est une société de droit néerlandais dont le siège social est à Tilburg. Elle est une filiale indirecte de CFL, acquise en 2013.

CEPL Tilburg exploite un site et emploie directement 264 personnes au 31 décembre 2013.

1.4.3 Principaux flux intra-groupe

Au 31 décembre 2013, les principaux flux financiers entre les sociétés du Groupe sont :

- Convention de centralisation automatique de trésorerie

Une convention de centralisation automatique de trésorerie a été conclue entre Ficopar, en tant que société centralisatrice, et les principales filiales françaises, la filiale espagnole, la filiale polonaise et les filiales situées dans l'Océan Indien. Cette convention a pour but d'optimiser au niveau Groupe la gestion des excédents et des besoins de trésorerie.

Cette convention a été conclue en 2005 pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de cette convention, les avances reçues des filiales portent intérêt au taux annuel Euribor 3 mois diminué de 0,15% et les avances versées par la société centralisatrice portent intérêt au taux annuel Euribor 3 mois augmenté de 0,15%.

- Convention de financement

En tant que maison-mère des filiales étrangères opérationnelles, ID Logistics SAS a conclu des conventions de financement spécifiques pour accompagner le démarrage et le développement de certaines filiales. C'est, en particulier, le cas avec les filiales en Chine, en Indonésie, en Russie, en Pologne, au Brésil, en Argentine et en Afrique du Sud.

Ces financements sont conclus pour des durées indéterminées, sauf réglementation locale plus contraignante. Ils portent intérêt à des taux fiscalement acceptables par les parties et qui varient de Euribor 3 mois augmenté de 0,15% pour le plus faible à taux de la Banque Centrale Russe augmenté de 0,50% pour le plus élevé.

- Convention d'intégration fiscale

Comme indiqué précédemment, il existe une convention d'intégration fiscale conclue en mars 2006 entre Ficopar, en tant que société tête de groupe, et ID Logistics, ID Logistics France et FC Logistique R&D. Par avenants successifs, les principales filiales françaises ont été intégrées au groupe fiscal. A la suite de l'acquisition du groupe CEPL, la Compagnie Financière de Logistique (CFL) et ses filiales françaises ont rejoint la convention d'intégration fiscale de Ficopar avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Cette convention fixe, dans le respect des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts, les modalités de la contribution des sociétés intégrées à la dette fiscale du groupe intégré et le sort de l'économie d'impôt sur les sociétés qui résulte de l'application de ce régime.

- Convention de location gérance

Comme indiqué précédemment, il existe une convention de location gérance entre ID Projets et La Flèche au titre de laquelle ID Projets loue à La Flèche son fonds de commerce.

Cette convention a été conclue avec effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 5 ans. Elle a été renouvelée au 1^{er} janvier 2013 pour une nouvelle période de 5 ans. Sur l'exercice 2013, ID Projets a facturé à La Flèche un montant de 0,1 M€ au titre de cette convention.

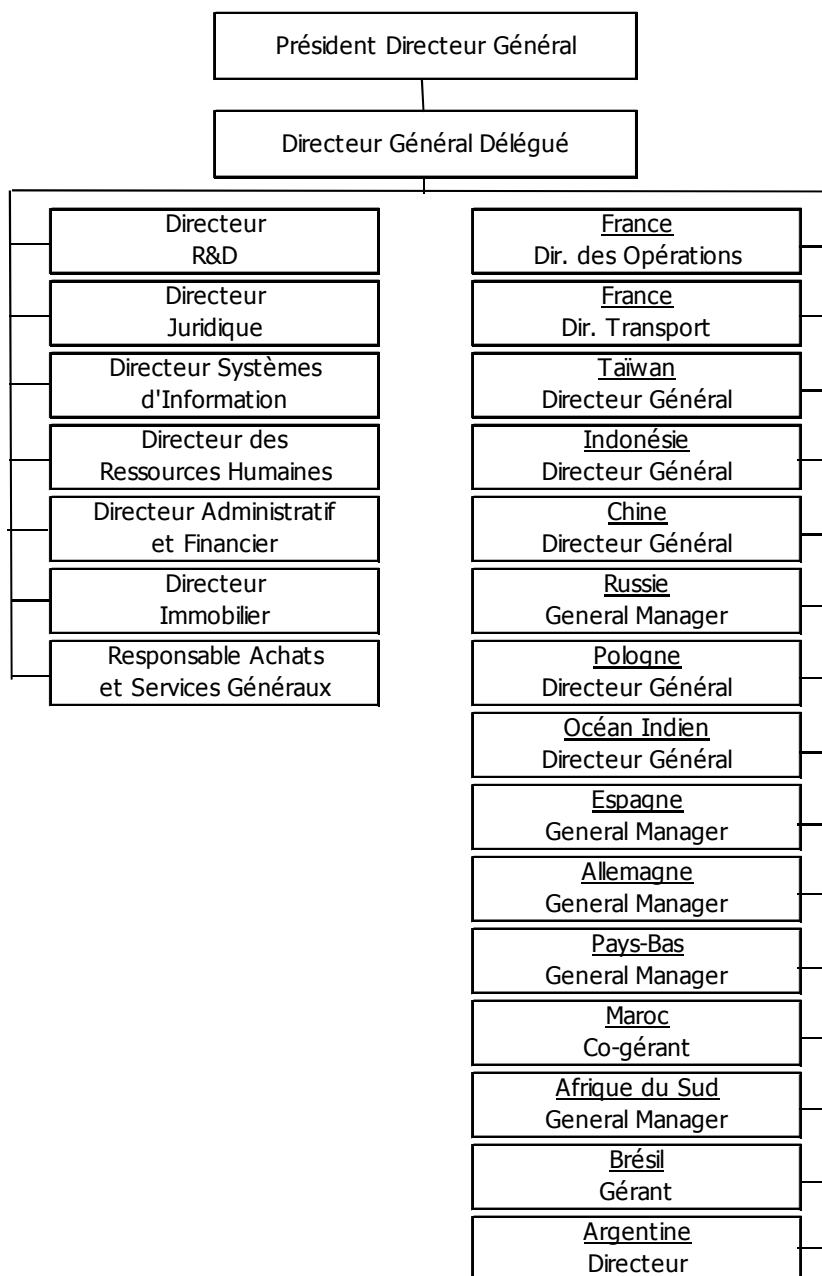
- Convention d'apporteur d'affaires

Une convention d'apporteur d'affaires entre ID Projets et ID Logistics France a été conclue en 2007.

Au titre de cette convention, ID Logistics France rémunère ID Projets sur la base du chiffre d'affaires généré avec des clients en relation avec ID Projets. Sur l'exercice 2013, ID Projets a facturé à ID Logistics France un montant de 0,6 M€ au titre de cette convention.

1.10 ORGANIGRAMME OPERATIONNEL

A la Date du Document de Référence, l'organigramme opérationnel du Groupe est :



Les principaux managers du Groupe bénéficient tous d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs.

1.11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

1.6.1 Marques

Depuis sa création, les marques sont la propriété du Groupe qui les protège pour limiter les effets de la concurrence. En la matière, la politique du Groupe est de déposer sa marque dans tous les pays où il est implanté ou susceptible de s'implanter.

A la Date du Document de Référence, les marques suivantes ont été déposées :

- ID Logistics : deux marques françaises et deux marques communautaires, toutes semi figuratives en couleurs :
 - L'une dans les classes 35, 37, 38, 39 et 42 ;
 - L'autre dans les classes 35, 39 et 42.
- ID Group : marque verbale française dans les classes 35, 37, 38, 39, 42.
- La Flèche : marque française avec logo en couleur en classes 39 et 42.
- La Flèche : marque communautaire avec logo en couleur en classes 38, 39 et 42.
- FroidCombi : marque verbale en classe 35, 37, 39 et 42.

La direction juridique du Groupe, assistée d'un cabinet d'avocats spécialisés, assure le suivi du portefeuille des marques du Groupe, tant en termes de dépôt que de renouvellement, avec une surveillance particulière de la marque ID Logistics, principale marque du Groupe.

1.6.2 Noms de domaine

Les noms de domaines déposés par la Société sont :

- Id-logistics.es
- Prestalid.es
- Prestalid.com
- Prestalid.net
- Id-logistics.com.ar
- Id-logistics.co.za
- Id-logistics.com.tw
- Id-logistics.com.cn
- id-logistics.nl
- id-logistics.com
- id-logistics.fr
- la-fleche.com
- cepl.fr
- id-logistics.com.br
- id-logistica.com.br
- idlogistca.com.br
- idlbrasil.com.br
- idebra.com.br
- id-logistics.re
- id-logistics.oj.com
- id-logistics.com
- la-fleche.eu
- id-logistics.eu
- la-fleche.eu

- id-logistics.eu

1.6.3 Recherche et développement

Comme indiqué à la section 1.6 « Positionnement d'ID Logistics », depuis sa création, le Groupe met l'accent sur l'innovation technologique afin de proposer à ses clients des offres alliant qualité de prestation et productivité, tout en apportant à son personnel une meilleure prise en compte de l'ergonomie dans le travail.

Cette culture de l'innovation est portée par le département R&D du Groupe, qui comprend une quinzaine de collaborateurs, associant à toute offre commerciale ou demande de *re-engineering* une vision technologique nouvelle.

Cependant, le Groupe ne réalise pas des dépenses de recherche et développement ayant donné droit à un crédit d'impôt. Ces dépenses ne sont pas immobilisées et sont comptabilisées en charge au fur et à mesure de leur réalisation. Le montant annuel des dépenses de recherche et développement passées en charge par la Société n'est pas significatif.

1.12 DEVELOPPEMENT ET CROISSANCE DURABLES

Le fort développement d'ID Logistics l'a conduit à formaliser en 2008 sa stratégie en terme de développement durable, articulée autour de trois piliers :

- **Environnemental** : Préserver l'environnement et maîtriser les risques en améliorant la qualité environnementale de moyens utilisés (véhicules ou sites) ;
- **Economique** : Accompagner les clients dans leur démarche de développement et de croissance durables par la mise en œuvre de solutions optimisées et innovantes répondant aussi bien aux besoins de performance économique qu'environnementale ;
- **Social et « Sociétal »** : Renforcer l'implication et la sécurité des collaborateurs au travers de programmes de formation et de sensibilisation, et encourager des initiatives responsables.

ID Logistics a mis en œuvre un outil de suivi et de partage des bonnes pratiques relatives au respect de l'environnement dans le but de sensibiliser l'ensemble de ses salariés et de communiquer ses engagements auprès des clients. La mise en place de cet outil s'est traduit par de nombreux plans d'actions ayant abouti à des résultats tangibles (ex. : recyclage des déchets et de réduction de la consommation d'eau, etc.).

D'un point de vue social et sociétal, le Groupe a instauré des mesures concrètes afin d'améliorer les conditions de travail de ses salariés et de prévenir les accidents du travail. Ces mesures ont aussi permis d'accroître l'implication de ses salariés et des performances du Groupe. De plus, le Groupe s'est aussi inscrit dans le cadre de développement humanitaire à l'occasion de son développement à l'international (IDEBRA).

Le Groupe s'efforce aussi de proposer à ses clients des solutions de réduction de l'empreinte carbone de l'activité relative à la grande distribution permettant : (i) un meilleur respect de l'environnement et (ii) une amélioration des performances entraînant des économies d'énergie fossile. Enfin, le Groupe prend en considération les problématiques liées au développement durable en amont des projets logistiques afin de les intégrer systématiquement dans les solutions proposées aux clients.

Note méthodologique

Les informations du présent chapitre sont publiées dans le cadre de l'article 225 de la loi dite Grenelle II de juillet 2010.

Les règles de consolidation utilisées pour déterminer les indicateurs présentés sont les mêmes que les règles comptables telles que décrites aux notes 4 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour l'exercice 2013, le périmètre couvert est le suivant :

- Pour les informations sociales : sauf indication contraire, le périmètre France comprend toutes les filiales opérationnelles en activité avec des effectifs, ayant leur siège social en France métropolitaine, à l'exception des entités CEPL acquises en juillet 2013 qui représentent 23% des effectifs France au 31 décembre 2013. Les indicateurs présentés pour le périmètre France sont également suivis par les différentes filiales internationales mais avec des définitions différentes, adaptées aux obligations locales de déclaration ou de suivi, et des processus de remontées moins réguliers, en particulier pour certaines filiales de petite taille. Pour ces raisons, le périmètre International est exclu des indicateurs présentés pour 2013 et 2012.
- Pour les informations environnementales : sauf indication contraire, le périmètre France est le même que celui décrit ci-dessus pour les informations sociales et les activités internationales ont été exclues des indicateurs présentés pour les mêmes raisons que décrites ci-dessus.

En ce qui concerne plus précisément certains indicateurs :

- Les indicateurs d'accident du travail présentés au 1.d) sont calculés à partir des éléments suivants :
 - o Les heures travaillées théoriques pour l'ensemble des salariés ID Logistics sur le périmètre France déterminées à partir des heures contractuelles de chaque salarié desquelles sont déduites les jours de congés payés
 - o Le nombre de jours perdus pour accident de travail (hors accidents de trajets), selon une approche « prévention » c'est-à-dire hors prolongations ou rechutes liées à des accidents de travail intervenus sur les exercices antérieurs
 - o Le nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail (hors accidents de trajet) intervenus sur l'exercice
- Le taux de couverture des déchets est de 86% sur le périmètre France. Le Groupe ne dispose pas de données pour 9 des 64 dossiers 2013 en raison de la non disponibilité des données à ce jour (gestion des déchets par le client ou par la mairie, ou encore traitement de déchets par un prestataire auprès duquel la donnée n'a pas été collectée).
- Pour tous les sites où la donnée de la consommation d'eau ou d'énergie n'est pas disponible de façon fiable, elle a été estimée sur la base d'un ratio moyen de consommation par m² des autres sites. La part ainsi estimée représente 13% de la consommation d'eau et 22% de la consommation d'énergie.

A l'issue de cet exercice, le Groupe s'est engagé pour 2014 à :

- Elargir le périmètre couvert sur la France pour intégrer l'ensemble des sociétés consolidées, notamment les filiales du groupe CEPL acquises courant 2013
- Elargir le périmètre couvert à l'international pour intégrer au minimum les filiales Brésil, Pologne et Espagne qui représentaient au 31 décembre 2013, 78% des effectifs à l'international

1.7.1 Informations sociales

a) Emploi

- **Effectif total et répartition par sexe, âge et zone géographique**

A la clôture des périodes considérées, l'effectif propre du Groupe (y compris les congés maternité, contrats temporaires type CDD ou équivalents, et stagiaires rémunérés), a évolué comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
France ⁽¹⁾	4 974	3 430
International	8 085	6 736
Total	13 059	10 166

⁽¹⁾ Le périmètre France tient compte des activités CEPL acquises en juillet 2013

En complément de ses effectifs propres, le Groupe utilise des travailleurs temporaires qui en 2013 ont représenté 32% des effectifs totaux utilisés en France:

	2013	2012
France ⁽¹⁾	32%	28%

⁽¹⁾ Le nombre de travailleurs temporaires est calculé en équivalent temps plein (ETP)

Les femmes représentent 22% des effectifs permanents France. L'égalité femmes - hommes existe au niveau salarial mais, même si la situation s'améliore, la typologie du travail ne permet pas une parité d'effectifs :

	31/12/2013	31/12/2012
France	22%	21%

L'âge moyen est resté stable entre 2012 et 2013 :

	31/12/2013	31/12/2012
France	38	39

La répartition par catégories socioprofessionnelles est la suivante :

	31/12/2013		31/12/2012	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
France	7%	93%	7%	93%

- **Embauches et licenciements**

	2013		2012	
	Embauches	Licenciements	Embauches	Licenciements
France	1 136	212	796	262

ID Logistics privilégie l'emploi CDI en cohérence avec la vision long terme de ses besoins. Le recours à la main d'œuvre complémentaire est strictement limité aux besoins temporaires, motivés par des surcroûts exceptionnels d'activité, le remplacement de salariés absents, ou des besoins liés aux projets. En 2013, le périmètre France a ainsi embauché 892 personnes en CDI.

En 2013, le turnover est de 1,8% (nombre de départs volontaires sur l'année rapporté aux effectifs au 31/12/2013 pour les CDI) à comparer à 2,6% pour l'année 2012.

ID Logistics mène une GPEC ambitieuse afin d'anticiper les évolutions nécessaires pour l'Entreprise. La détection précoce des mobilités potentielles et leur préparation, visent à procéder plus rapidement et plus efficacement aux mobilités internes, en fonction des opportunités.

En 2013, ID Logistics a ainsi réalisé les mouvements internes suivants sur le périmètre considéré :

	2013	2012
France	341	451

• Les rémunérations et leur évolution

Elément de motivation individuelle et collective important, la reconnaissance de chaque contribution à la réussite d'ID Logistics fait partie intégrante du système de rémunération et de développement du Groupe. ID Logistics cherche à attirer, motiver et fidéliser ses collaborateurs, notamment en leur assurant une rémunération globale équitable, compétitive et cohérente avec les pratiques du marché.

La politique de rémunération est fondée sur la reconnaissance des talents, des compétences, l'encouragement de l'engagement et la récompense équitable des performances.

La rémunération globale des salariés d'ID Logistics se structure autour des composantes suivantes :

- la rémunération fixe constituée par le salaire de base. Elle prend en compte le niveau du poste et l'évolution des compétences de son titulaire, tant dans le domaine des savoirs faire, que dans le domaine du savoir être, voire dans le domaine managérial. Ces compétences sont évaluées chaque année lors de l'Entretien Annuel d'Evaluation.
- la rémunération variable individuelle (primes, bonus) récompense au quotidien l'atteinte d'indicateurs de performance en matière de productivité et de qualité de travail ainsi la réussite des objectifs annuels fixés individuellement en cohérence avec la stratégie de l'entreprise.

Au 31 décembre 2013, le salaire moyen annuel (masse salariale annuelle, y compris la rémunération variable, divisée par effectif permanent) sur le périmètre France est resté stable par rapport à 2012.

• Contrats d'intéressement et de participation

Il n'y a pas d'accord d'intéressement au niveau Groupe. En revanche, il existe différents accords d'intéressement au sein des principales entités juridiques françaises. De même, il n'existe pas d'accord de participation Groupe mais des accords de participation au sein des principales filiales françaises.

Les montants comptabilisés en France au titre de ces accords d'intéressement et de participation sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	2013	2012
Intéressement	1 758	1 317
Participation	1 914	1 325

- **Participation des salariés dans le capital de la Société**

Au 31 décembre 2013, et comme détaillé à la sous-section 3.1.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du Document de Référence, les managers du Groupe détiennent au total 8,94% du capital social de la Société. Cette détention est faite à titre individuel par chaque personne et n'est pas organisée au travers d'un système de détention collective.

Par ailleurs, la Société a mis en place un plan collectif d'accès au capital de la Société en faveur des salariés dont les modalités sont :

- Le FCPE « Actions ID Logistics » a obtenu l'agrément de l'AMF le 26 février 2013 sous le numéro FCE20130024
- Le FCPE est investi à tout moment entre un tiers minimum et 100% en actions ID Logistics Group, l'objectif de gestion étant d'être investi entre 95% et 100% en actions pour que la valeur du FCPE évolue dans des proportions proches du cours de l'action cotée en bourse.
- Il a été mis en place de façon opérationnelle au cours du premier semestre 2013 à l'occasion du versement de la participation au titre de l'exercice 2102. A cette occasion, les salariés ont souscrit pour un total de 8 288 actions, représentant aujourd'hui 0,15% du capital
- Une nouvelle campagne sera lancée au printemps 2014 à l'occasion du versement de la participation 2013.

b) Organisation du travail

- **Organisation du temps de travail**

ID Logistics Group respecte la législation locale en matière de temps de travail. L'horaire de travail varie selon les pays : en France, elle est de 35 heures par semaine ; à l'international, elle peut aller jusqu'à 44 heures par semaine.

Sur certains sites et/ou sur certaines périodes de l'année, les équipes travaillent en travail posté pouvant couvrir une journée complète afin de répondre aux besoins d'activité. Ces organisations sont toujours mises en place dans le cadre d'aménagements collectifs du temps de travail avec pour but de répondre à une recherche d'équilibre contreparties/contraintes, vie professionnelle/vie personnelle, et à un souci d'équité globale.

- **Absentéisme**

En 2013, l'absentéisme (nombre total de jours d'arrêt en raison d'accidents et maladie divisé par le nombre total de jours de présence théoriques) était de 4,57%, en hausse par rapport à 2012.

	2013	2012
France ⁽¹⁾	4,57%	4,07%

(1) Les jours d'arrêt et jours de présence théoriques sont calculés sur une base calendaire.

c) Relations sociales

- **Organisation du dialogue social**

Le dialogue et la discussion doivent servir de base à la résolution d'éventuelles difficultés et c'est le rôle de la direction du groupe et des représentants des collaborateurs de savoir alerter en amont sur des difficultés rencontrées ou sur le non-respect des principes énoncés dans le Code de

déontologie. Pour respecter ce principe d'alerte préalable, la direction de l'entreprise et les représentants des collaborateurs se montrent disponibles afin d'éviter que des difficultés rencontrées ne dégénèrent en conflits sociaux.

L'objectif est de favoriser la compréhension entre toutes les composantes de l'entreprise et de situer le dialogue social au plan global, afin de l'améliorer dans son ensemble, qu'il s'agisse du dialogue entre les partenaires sociaux et la Direction, du dialogue entre les managers et leurs équipes.

Le salarié est positionné au centre du dialogue social et le débat est élargi au thème de l'expression directe et collective des salariés, l'objectif étant, par l'expression et par l'écoute, la prise en compte de façon anticipée des signes permettant de prévenir les conflits, la prise en compte des conditions d'exercice du travail, et le recueil des propositions d'amélioration.

- **Bilan des accords collectifs**

ID Logistics recherche en permanence un équilibre entre les impératifs de l'entreprise et les intérêts du collectif de travail.

Ainsi, sur le périmètre France des accords sont en vigueur et témoignent de la volonté d>ID Logistics de prendre en compte dans sa stratégie les intérêts de tous ses collaborateurs. Ces accords concernent des sujets tels que l'exercice du droit syndical ou l'épargne salariale au travers d'accords d'intéressement, de participation, de plan d'épargne entreprise ou de plan d'épargne groupe.

Au global, près de 90% des salariés du Groupe sont concernés par un accord collectif de travail sur des thèmes relevant notamment de l'organisation et de la durée du travail ou des rémunérations et avantages sociaux.

d) Santé et sécurité

- **Conditions de santé et sécurité au travail**

Même si il n'existe pas d'accord collectif santé-sécurité en tant que tel, ID logistics poursuit les actions initiées depuis 2010 en vue d'assurer à ses collaborateurs un environnement de travail sécurisant.

Au-delà de l'intégrité physique des collaborateurs qui doit impérativement être préservée, ID Logistics met en œuvre les bonnes pratiques qui lui permettent d'être en capacité d'anticiper les sources potentielles de risques psycho-sociaux sur ses sites et agences.

- **Accidents du travail**

En particulier, l'accent est mis sur l'ensemble des sites sur la maîtrise du niveau des accidents du travail (AT). Sur le périmètre France, les taux d'accidentologie hors intérimaire ont évolué comme suit :

	2013	2012
Taux de fréquence ⁽¹⁾	54,61	50,76
Taux de gravité ⁽²⁾	1,95	1,82
<i>(1) nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail (hors accidents de trajet) dans l'année / heures travaillées théoriques x 1 000 000</i>		
<i>(2) nombre de jours perdus pour accident de travail (hors accidents de trajet et prolongation ou rechute liées aux exercices antérieurs) / heures travaillées théoriques x 1 000</i>		

En 2013, 5 personnes ont déclaré des maladies professionnelles à la CPAM et non refusées à ce

jour pour le périmètre France, à comparer à une personne en 2012.

Au travers de l'engagement de chacun des sites, ID Logistics renforce l'implication de ses collaborateurs par des programmes de formation et de sensibilisation et encourage des initiatives toujours plus responsables.

Il s'agit d'améliorer les conditions de travail en réduisant la pénibilité et augmentant la prévention des accidents du travail.

- **Mutuelle**

En matière de Protection Sociale, un contrat spécifique ID Logistics, additionnel au contrat de Branche, permet de couvrir une grande partie des frais de santé à 100%, les cotisations au régime de base étant prises en charge par ID Logistics.

e) Formation

Le Groupe dispose d'un propre organisme de formation, IDL Training qui a étendu son domaine de compétence. Cet organisme de formation, filiale du Groupe, et bénéficiant de l'agrément de la Direction du Travail, dispose ainsi de la quasi-totalité des habilitations en lien avec la sécurité de ses collaborateurs.

Par ailleurs, ID Logistics a lancé un vaste programme de formation aux bonnes pratiques managériales destiné à l'ensemble des cadres opérationnels (Responsable de Sites, d'Exploitation, de Service et d'Equipe). Plus de 300 collaborateurs en France bénéficient chaque année de ces actions de formation sous la forme d'un programme complet en 6 jours, ou plus opérationnel en 3 jours.

Enfin, forte du succès de la première session, la Direction des Opérations France a supervisé la sélection d'une seconde promotion de jeunes managers à potentiel, le « Vivier ID Logistics ». Les 12 collaborateurs qui ont intégré cette nouvelle promotion ont bénéficié de plus de 20 jours de formation assurés par des experts métiers dans les domaines suivants : Finance – Contrôle de Gestion, Juridique – Immobilier, Commerce, Ressources Humaines, Management, etc.

En 2013, ID Logistics a ainsi réalisé plus de 37 200 heures de formation sur le périmètre indiqué :

	2013	2012
France ⁽¹⁾	37 244	42 413

(1) Les heures de DIF sont incluses et les heures en période de professionnalisation exclues des heures de formation.

ID Logistics accompagne également les collaborateurs au travers du CIF avec 7.071 heures en 2013.

f) Egalité de traitement

L'un des atouts d'ID Logistics repose sur la diversité de sa main d'œuvre regroupant des hommes et des femmes de nombreuses nationalités et aux parcours variés, travaillant ensemble et partageant des objectifs communs. Encourager la diversité au sein de nos équipes constitue l'un des engagements essentiels du Groupe envers ses employés.

Dans ce cadre, ID Logistics s'efforce de créer une culture d'intégration où chaque employé est valorisé par ses connaissances et ses compétences variées, ses expériences, sa culture et son parcours.

ID Logistics s'efforce également de développer des programmes permettant de favoriser

l'intégration des personnes handicapées. En tant qu'employeur, ID Logistics encourage à travers le monde des pratiques justes en matière d'emploi et respecte l'égalité des chances de tous nos employés à l'embauche et dans le cadre du développement des carrières.

- **Mesures prises en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**

Le groupe n'a pas encore procédé à la signature d'un accord collectif en la matière mais s'est, dans un premier temps, concentré sur la réalisation d'un diagnostic complet. Ce diagnostic, partagé et discuté avec les partenaires sociaux fait apparaître :

- Qu'il n'existe aucune différence de rémunération entre les hommes et les femmes à poste comparable.
- Que la population du groupe est très majoritairement masculine (rapport 70/30 environ)

Ce second constat est la résultante du cœur de métier du groupe qui consiste majoritairement à manutentionner, de façon répétée, des colis d'un poids plus ou moins important. A l'évidence, le personnel de production masculin est plus adapté à ce type de métier. Cependant, dès lors que l'activité le permet, le Groupe positionne du personnel féminin. C'est précisément le cas sur des activités de picking détail. Pour ce qui concerne les postes de management, le groupe embauche et promeut indifféremment du personnel masculin ou féminin. Cela est valable pour ce qui concerne les postes de management d'entrepôts comme des fonctions support basées au siège.

- **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Là encore, le Groupe n'a pas souhaité, à date, s'engager sur la conclusion d'un accord collectif mais a poursuivi en 2013 la multiplication d'actions partagées avec les partenaires sociaux, s'inscrivant dans le cadre du projet « Han'Action », permettant :

- De banaliser le handicap dans l'entreprise
- D'informer / de rassurer les collaborateurs en poste susceptibles d'être reconnus travailleurs handicapés
- De maintenir dans l'emploi les collaborateurs reconnus TH déjà en poste
- De recruter des nouveaux collaborateurs reconnus travailleurs handicapés tant sur des postes de production que sur des fonctions support (organisation de forum emploi dédiés sur certains sites du groupe, travail en lien étroit avec les structures dédiées à l'insertion des travailleurs handicapés...)

La conclusion d'un accord collectif sur cette thématique pourrait intervenir à la fin de l'année 2014 ou au plus tard en 2015.

- **Politique de lutte contre les discriminations**

Des accords sur le contrat de génération ont été conclus avec les organisations syndicales en 2013, pour les deux sociétés les plus importantes du périmètre France (ID Logistics France et La Flèche) qui représentent 93% des effectifs du périmètre France. Les engagements pris portent sur :

- Des engagements en faveur de l'insertion des jeunes (- de 26 ans)
 - 10% des embauches concerneront des jeunes de moins de 26 ans au sein de la société ID Logistics France, la société La Flèche ayant pris l'engagement de maintenir son taux d'emploi des jeunes.
 - une priorité d'accès aux formations qualifiantes sera réservée chaque année à au moins 20% des jeunes embauchés de moins de 26 ans, sans diplôme ni qualification.
 - accès sans condition d'ancienneté pour les jeunes au 1^{er} logement
 - mise en place d'un parcours d'accueil du jeune : réunion d'accueil, remise d'un livret d'accueil

- 100% des embauchés de moins de 26 ans se verront attribuer un référent pour une durée de 3 mois.
 - ID Logistics France s'engage à proposer 40 stages et 25 contrats en alternance
- Des engagements en faveur de l'embauche et du maintien dans l'emploi des salariés seniors (au moins 57 ans et au moins 55 ans pour les salariés handicapés), et de la transmission des savoirs et compétences en direction des jeunes :
- La part d'embauche des salariés seniors au sein de la société ID Logistics France ne sera pas inférieure à 3% du total des embauches, et l'entreprise s'engage à maintenir le taux de salariés âgés dans l'effectif total sur les 3 prochaines années. La part d'embauche des salariés senior ne sera pas inférieure à 3% du total des embauches pour la société La Flèche
 - Amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité: matériels et méthodes de travail adaptés aux salariés seniors, visite médicale annuelle pour les salariés seniors, mise en place de mécanismes d'identification des risques d'usure professionnelle, suivi de la santé des salariés, analyse des nécessités de repositionnement professionnel interne, mise en place de l'entretien de seconde partie de carrière pour tous le personnel de plus de 45 ans, développement des compétences et des qualifications et l'accès à la formation (DIF majoré, priorité d'accès à la VAE, priorité d'accès au CIF)
 - transition entre activité et retraite: aide par la DRH pour préparer et constituer le dossier de retraite du salarié, et mise en place d'une formation dans le cadre du DIF pour préparer le départ en retraite
 - mise en place de la fonction tutorale confiée aux salariés de 57 ans et plus volontaires pour assurer la transmission des savoirs et compétences

Une commission de suivi est mise en place, et comprend des membres du Comité d'Entreprise, des représentants syndicaux, des salariés de plus de 50 ans, et des membres de la Direction. Cette commission aura pour rôle de s'assurer de l'application des engagements pris.

g) Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

L'ensemble des actions décrites ci-dessus en matière d'organisation du travail, de sécurité ou d'égalité de traitement contribue à la promotion et au respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

En complément, le Code de déontologie du Groupe rappelle le droit des collaborateurs à former un syndicat ou à y adhérer et à négocier et signer des accords collectifs, faisant spécifiquement référence aux Conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail.

Le Groupe s'engage par ailleurs à lutter contre le travail des enfants et le travail forcé et prévient ces risques sur son périmètre juridique au travers de ses politiques de Ressources humaines.

1.7.2 Informations environnementales

a) Politique générale

Le Groupe exerce quelques activités de stockage ou de manutention de produits considérés comme dangereux au sens de la réglementation Seveso ou équivalent (type aérosols, batteries

automobiles, peintures, etc.) et propose des services de transport routier associés. Ces activités ou services restent limités par rapport aux autres activités du Groupe qui considère donc ne pas être significativement exposé à des risques environnementaux ni affecter gravement l'environnement. Au 31 décembre 2013, le Groupe n'a pas comptabilisé de provision environnementale.

Lancée début 2010, une plate-forme d'échange intranet a permis une diffusion accrue des valeurs d'ID Logistics dans la démarche Développement Durable. Cette plateforme a ainsi permis d'impulser cette démarche auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe et de communiquer aux clients de ID Logistics les engagements du Groupe en matière de développement et de croissance durable.

Cet outil permet par ailleurs de structurer les actions au niveau du Groupe pour les rendre :

- plus efficaces (par l'apport d'informations précises sur la mise en œuvre des projets)
- reproductibles dans le cadre des échanges internes sur les bonnes pratiques

Aujourd'hui, chaque manager a la responsabilité de faire vivre cette démarche développement durable dans son périmètre, et se doit de pouvoir mesurer les progrès accomplis.

Depuis début 2011, les sites prennent formellement cet engagement dans leur certification CID (voir section 1.6) et ont développé des actions en commun avec leurs clients.

En 2012, le Groupe poursuit la formalisation de son approche développement durable avec la création de deux comités de suivi :

- le Comité Développement Durable Stratégique : regroupant le comité de direction du Groupe, il se réunit deux fois par an. Ce comité définit les grandes orientations du Groupe en matière de développement durable, pilote les progrès par rapport au plan de marche défini, valide les projets structurants et les outils dédiés au développement durable, et met en place un dispositif de récompenses afin d'encourager et promouvoir les meilleures initiatives
- le Comité Développement Durable Opérationnel : regroupant la Direction des opérations, la Direction des ressources humaines et les Contract managers, il se réunit quatre fois par an. Ce comité transpose en plans d'actions les grandes orientations décidées par le Comité Stratégique. Il suit l'évolution des indicateurs par rapport au plan d'actions défini et mesure la progression des sites. Il est en charge de la qualification des sites en fonction de leurs réalisations (débutant, intermédiaire, ...). Il propose au Comité Stratégique des projets structurants et les évolutions des outils dédiés.

En 2013, le Groupe a initié la collecte et le suivi des indicateurs présentés ci-dessous au niveau Groupe, y compris sur les filiales étrangères. Avec l'acquisition en juillet 2013 de CEPL, ce projet a été suspendu pour intégrer les nouvelles activités acquises. C'est la raison pour laquelle les indicateurs ci-dessous ne sont présentés que pour le périmètre France, hors activités CEPL, les mêmes indicateurs sur le reste du Groupe n'ayant pas été collectés de manière suffisamment régulière et fiable tout au long de l'année. C'est un des axes de progrès du Groupe pour 2014 avec pour objectif de pouvoir publier les indicateurs ci-dessous de manière consolidée au niveau Groupe.

b) Pollution et gestion des déchets

Le traitement des déchets de l'activité des sites logistiques fait désormais partie intégrante des règles de fonctionnement de l'entreprise. Aujourd'hui, 86% des sites en France (hors sites CEPL acquis en juillet 2013) ont mis en place cette démarche de tri sélectif qui se caractérise par une forte sensibilisation des collaborateurs.

Les déchets sont essentiellement constitués de bois de palette, de produits de sur-emballage de type cartons ou film plastique utilisés pour le transport amont des produits vers les entrepôts gérés par ID Logistics ou de papier (étiquettes, listings, impressions). En 2013, les tonnes de déchets produits sur le périmètre France se sont ventilées en :

Type	Tonnages	%
Carton	2 634	32,3%
Bois	1 809	22,2%
Plastique	590	7,2%
Déchet industriel banal et divers	3 118	38,3%
	8 151	100,0%

Le taux de revalorisation des déchets (recyclage) émis a évolué comme suit :

	2013	2012
France	66%	51%

c) Utilisation durable des ressources

• Consommation d'eau

La consommation d'eau sur le périmètre France a évolué comme suit :

	2013	2012
en m ³	63 999	67 784
en m ³ / palette expédiée	0,004	0,006
en m ³ / m ² entrepôt	0,046	0,047

Afin de réduire la consommation d'eau pour le nettoyage, ID Logistics équipe de plus en plus ses sites de récupérateurs d'eaux de pluie.

• Consommation d'énergies

Les consommations d'énergie sur le périmètre France se répartissent comme suit :

	2013			2012		
	MWh	%	kWh / palette expédiée	MWh	%	kWh / palette expédiée
Electricité	58 115	66,9%	3,994	53 088	66,9%	4,341
Gaz naturel	22 097	25,4%	1,519	19 518	24,6%	1,596
Gasoil	2 736	3,1%	0,188	2 655	3,3%	0,217
Gasoil non routier	2 210	2,5%	0,152	1 649	2,1%	0,135
Gaz GPL	1 427	1,6%	0,098	1 303	1,6%	0,107
Fioul	290	0,3%	0,020	1 182	1,5%	0,097

Les activités du Groupe sont peu consommatrices de matières premières en tant que telles. Les produits consommés qui vont s'en approcher le plus sont principalement les emballages en cartons et en film plastique. Au-delà de la valorisation de leurs déchets, le Groupe cherche à en limiter sa consommation, notamment en ce qui concerne le film plastique avec le déploiement de filmeuses automatiques sur la plupart de ses sites. Ces machines à filmer permettent de consommer moins de film qu'un filmage manuel.

Enfin, les activités du Groupe ne justifient pas de mesures spécifiques de prévention liées à l'utilisation des sols.

d) Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique

Le Groupe a établi en 2010, une méthodologie qui permet de calculer et de suivre les émissions de CO2. Ce calcul permet de suivre de façon régulière les résultats de la politique de développement durable de l'entreprise.

A ce jour, ce suivi ne couvre de façon fiable que les activités françaises, hors activités de transport et activités CEPL acquises en juillet 2013. Les émissions CO2 publiées couvrent les scope I et II du GHG Protocol. Concernant les émissions fugitives de gaz réfrigérants, celles-ci ont commencé à être suivies courant 2013 et leur exhaustivité au niveau des 4 entrepôts frais ne peut être assurée à ce stade, d'où leur exclusion du scope de reporting. Le Groupe s'engage à une démarche d'intégration de ces sources pour les prochaines campagnes de reporting. Sur ce périmètre, les émissions de CO2 ont évolué comme suit:

	2013	2012
Tonnes de CO2 ⁽¹⁾	10 025	9 219
Kg CO2 / palette expédiée	0,69	0,75

(1) Les facteurs d'émission utilisés proviennent du Bilan Carbone de l'ADEME (combustion pour le scope I, production pour le scope II).

Conscient des enjeux et agissant en acteur responsable, ID Logistics n'a cependant pas encore conduit d'étude spécifique pour anticiper et analyser les impacts potentiels du changement climatique sur son activité.

• Solutions de réduction de l'empreinte carbone pour le transport

L'activité de logisticien induit un impact significatif sur l'environnement. Cet impact s'exerce tant par l'activité des sites, que par la position du logisticien dans la chaîne d'approvisionnement des clients.

Engager une démarche de mesure et de réduction des consommations d'énergie au sens large permet en contrepartie de stabiliser les coûts de fonctionnement.

Les cellules de pilotage transport

La mise en place de cellule de pilotage transport a pour objectif de réduire l'empreinte CO2 des clients concernés. En effet, l'optimisation des plans de transport permet de diminuer le nombre de kilomètres effectués à vide et de réduire le temps d'utilisation des véhicules.

En effet, une meilleure coordination des acteurs logistiques (entrepôts - transport) permet d'optimiser le remplissage des camions et par conséquent de réduire le nombre de kilomètres parcourus nécessaires pour livrer la même quantité de marchandise.

Froid-combi

ID Logistics a mis en place une solution rail-route intégrée en exploitant des conteneurs de transport mobiles via sa filiale Froid Combi et a ainsi développé depuis plus de 10 ans une expertise « feroutage », en proposant trois liaisons domestiques sud - nord.

Positionnés sur les lignes Avignon-Valenton, et Avignon-Dourges, plusieurs milliers de conteneurs de transport sont expédiés chaque année à l'aide d'un transport combiné fer route.

La charte ADEME

En 2009, La Flèche, branche transport du Groupe, a signé la Charte ADEME, charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO₂ des transporteurs routiers de marchandises. Cette Charte a été élaborée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et les organisations professionnelles, en collaboration avec l'ADEME. Par cette charte, le Groupe s'engage sur des objectifs de réduction de ses émissions de CO₂. La réalisation de ces objectifs repose sur la modernisation de la flotte de véhicules, le suivi de la consommation des carburants, la formation des conducteurs, et l'amélioration des taux de remplissage et la minimisation des kilomètres à vide.



- **Engagement dans la politique de développement et de croissance durable des clients du Groupe**

Dans le cadre de sa stratégie client et notamment par l'intermédiaire du contract manager, ID Logistics souhaite s'inscrire dans la politique globale de développement et de croissance durable de ses clients et propose à ce titre les services suivants :

- Identification des enjeux majeurs de développement durable pour un client ;
- Formalisation de plans d'action concrets établis et validés par le client ;
- Mise en œuvre de ces actions et mesure des résultats ;
- Evaluation de la perception de ces actions par le client au moyen de l'enquête d'évaluation annuelle.

Cette démarche a été lancée en 2009. A ce jour, environ 40% des clients du Groupe ont participé à cette méthodologie. L'objectif à court terme du Groupe est de dépasser le taux de 50% de participation clients.

Ainsi, la stratégie de ID Logistics est d'accompagner ses clients dans leur démarche de développement et de croissance durable, en proposant et en mettant en œuvre des solutions optimisées et innovantes, créatrices de valeur.

A titre d'exemple, le Groupe a notamment élaboré les solutions suivantes pour ses clients :

Flotte de véhicules mutualisée entre 2 distributeurs (distribution généraliste et distribution spécialisée) : 42 T/CO₂ de réduction par an

En collaboration avec deux clients de premier plan, ID Logistics a organisé 4 boucles, permettant de réduire les émissions de CO₂, de saturer les moyens de transports et de fiabiliser le taux de services des magasins

→ Résultat : Réduction du nombre de kilomètres parcourus à vide et optimisation du parc pour un total de 42 tonnes de CO₂ / an.

Diagnostic énergétique

A la demande d'un client qui souhaitait établir un diagnostic complet de sa consommation énergétique, ID Logistics a entrepris une démarche de « diagnostic énergétique » de la totalité de la prestation logistique réalisée pour son compte, et s'est traduit par les actions concrètes suivantes de suivi des consommations mensuelles d'eau et d'électricité :

- Optimisation et réduction de la consommation d'énergie au travers de :
- L'installation de détecteurs de présence dans les locaux de charge et couloir limitant l'éclairage extérieur de nuit ;
 - D'un nettoyage systématique des appareils d'éclairage afin d'améliorer leur rendement;
 - La mise en place d'horloges sur les convecteurs électriques pour limiter les consommations hors activité. La température est désormais suivie avec un thermomètre infra rouge pour retarder au maximum la mise en service de la chaudière.

Pilote véhicule hybride

En partenariat avec un constructeur et un grand distributeur, ID Logistics a mis en place un véhicule hybride test dans la région de Marseille en juin 2012. Ce pilote a pour but de réduire de plus de 30% les émissions de CO2 et les émissions polluantes. Il doit également permettre aux véhicules de fonctionner en ZEV (Zéro Emission Zone) pour des missions urbaines sans CO2 et à faible niveau de bruit. Mu par un moteur électrique, et alimenté par des batteries, le véhicule sera rechargeable par un prolongateur d'autonomie ou par le réseau électrique.

Avec ce projet, ID Logistics se positionne résolument comme un pionnier dans le domaine de la logistique urbaine, appelé à connaître des évolutions radicales dans les années à venir.

EMCA (entrepôt de mutualisation et de consolidation aval) entre un industriel et un grand distributeur

A la demande d'un grand industriel *FMCG* et en partenariat avec un grand distributeur, ID Logistics a développé un concept de plate-forme novateur : l'Entrepôt Mutualisé de Consolidation Aval (EMCA).

Le principe de cet entrepôt réside dans la constitution d'un stock industriel régional, hébergé sur un entrepôt de logistique d'un distributeur (bénéficiant d'un accès ferroviaire) qui permet non seulement d'approvisionner les magasins du distributeur hôte mais aussi les entrepôts des autres distributeurs du marché.

Le premier pilote a été lancé en mars 2011 au sein d'un entrepôt dans le sud de la France. Ce nouveau modèle permet des avancées majeures en termes de développement durable et d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, au travers notamment du retour de l'emploi du fret ferroviaire aujourd'hui plébiscité par les gouvernements français et européens.

Sur une année pleine, l'impact de cette initiative s'est traduite par la réduction de près de 1000 camions sur la route (un train complet équivaut à environ 40 camions).

A titre d'exemple, ID Logistics a été pionnier dans la recherche de solutions de mutualisation entre plusieurs clients, notamment au travers du lancement des centres de consolidation fournisseurs (CCC) ou de la mise en place d'entrepôts mutualisés et de consolidation aval (EMCA).

• **Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution spécifique à l'activité d'ID Logistics**

Outre la réduction d'émission de CO2, la mise en place d'un véhicule hybride décrite ci-dessus vise également à prendre en compte les nuisances sonores, notamment dans le cadre de livraisons en milieu urbain.

Par ailleurs, même si les entrepôts gérés par ID Logistics sont en généralement implantés dans des zones logistiques dédiées, ID Logistics aménage généralement ses entrepôts avec des espaces verts et des clôtures végétales afin de limiter la pollution visuelle.

e) Protection de la biodiversité

ID Logistics est également engagé dans des actions ponctuelles de protection de la biodiversité. A titre d'exemples :

- Mise en place de ruches sur le site de Bretigny
- Tonte écologique par des moutons sur les sites de Brebières et de Bretigny sur Orge
- Plantations adaptées au milieu provençal sur le site de Graveson
- Participation au projet de restauration de la forêt semi-sèche sur l'Île de La Réunion, en partenariat avec le Parc national de La Réunion et le Conservatoire du littoral

1.7.3 Informations sociétales

a) Impact territorial, économique et social et relations avec les parties prenantes

Au titre des valeurs défendues par le Groupe, la valeur Solidarité vise à favoriser la mise en œuvre d'actions avec les collaborateurs, les clients, les partenaires pour accompagner des situations difficiles, impulser ou participer à des actions pour un développement responsable et durable. Ainsi, au Brésil, afin de mieux s'intégrer dans son environnement local, ID Logistics a créé en 2002 une association caritative « ID Esperança » (renommée en 2011 Idebra) qui contribue à favoriser l'éducation des enfants et adolescents de la favela Beira Mar, à proximité immédiate d'un site de l'entreprise à Rio de Janeiro.

Ce projet a été piloté directement par le Groupe afin de garantir le bon emploi des fonds et d'en maîtriser les résultats. Il s'agit de ramener des enfants et adolescents dans le circuit scolaire à travers toute une série de projets éducatifs (assistance scolaire), sportifs (volley ball) et ludiques (ateliers de danse, de lecture, de chant, de media audio et video).

Depuis le début du programme 1.595 personnes ont bénéficié de ce programme et depuis 2010, les responsables du programme ont eu la légitime satisfaction de voir deux de leurs jeunes accéder à l'université pour la première fois dans l'histoire de la favela Beira Mar.

Le coût annuel dépasse les 300 000 Reals, pris en charge pour moitié par ID Logistics et pour moitié par des partenaires de l'opération (clients ou fournisseurs du groupe en général). En 2014, le programme accueillera 205 personnes qui bénéficieront des nouveaux locaux dans lesquels Idebra a déménagé fin 2013.

Le dialogue avec les parties prenantes sur l'impact environnemental d'ID Logistics s'effectue également via les réponses aux organismes de notation comme le Carbon Disclosure Project (CDP). La note du Groupe a augmenté de 61 en 2012 à 74 en 2013, au-dessus de la moyenne sectorielle fixée à 70 d'après le document de restitution CDP.

b) Sous-traitance, fournisseurs et loyauté des pratiques

Les politiques financières et d'achats du Groupe établissent notamment les règles d'éthique dans les relations avec les partenaires d'ID Logistics Group (fournisseurs, sous-traitants, etc.).

Ainsi, le Code de déontologie travaillé au long de 2013 et adopté par le Conseil d'administration le 25 mars 2014 précise dans son article 2.3.1 : « *Nous nous sommes engagés à pratiquer une concurrence loyale, uniquement fondée sur la qualité de nos services et de nos solutions. Aussi, en raison de notre engagement à nous conformer à la législation anti-corruption en vigueur, les*

administrateurs, cadres dirigeants et employés du Groupe ne doivent pas offrir, promettre ou donner quoi que ce soit à un individu du secteur public ou privé qui pourrait influencer de façon inappropriée le jugement d'un tiers sur les services ou solutions d'ID Logistics ou ceux d'une autre entreprise, tirer illégalement avantage d'une transaction commerciale, influencer le calendrier des opérations commerciales, nuire à la réputation d'ID Logistics si l'offre, la promesse ou le paiement effectué venait à être divulgué publiquement. »

En complément pour les prestations de mise à disposition de travailleurs temporaires Interim qui représente un tiers des achats et charges externes, les agences d'interim interviennent dans le cadre d'accords cadre qui précisent notamment leurs engagements en matière de :

- moyens qui permettront d'améliorer la qualification du personnel temporaire délégué, en particulier en matière de prévention et de sécurité
- règles générales d'hygiène et de sécurité par une information adaptée utilisant des supports pédagogiques insistant sur l'importance du port des équipements de sécurité (chaussures de sécurité...)
- sensibilisation du personnel mis à disposition à la politique et aux process de traitement des déchets mis en place par le Groupe ID LOGISTICS sur l'ensemble de ses sites
- d'assistance du Groupe à remplir son obligation d'emploi en faveur des personnes en situation de handicap, en proposant les profils et compétences des travailleurs handicapés dont il dispose

ID Logistics est très peu en contact direct avec les consommateurs finaux. Cependant, au travers de l'exercice même de son métier de logisticien et des procédures qui y sont associées (respect de la chaîne du froid, gestion des dates de péremption, traçabilité des produits par exemple), il contribue à favoriser la santé et la sécurité des consommateurs.

c) Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Code de déontologie travaillé au long de 2013 et adopté par le Conseil d'administration le 25 mars 2014 précise dans son article 1.2.3 : « *Nous défendons les droits de l'Homme tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ID Logistics respecte ces droits dans la conduite de ses opérations à travers le monde. Quel que soit l'endroit où nous nous trouvons, nous cherchons à nous assurer que la présence d'ID Logistics encourage des relations saines et qu'elle évite les conflits civils.* »

Le Groupe considère par ailleurs que l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus en matière de formation permanente de ses salariés et de programme de promotion interne ou les actions de mécénat comme Idebra contribuent à la défense de la dignité, du bien-être et des droits des employés du Groupe, de leurs familles et des communautés où ils vivent, ainsi que des autres personnes qui sont affectées par ses opérations.

1.7.4 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société ID Logistics Group, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre le 26 mars et le 15 avril 2014 pour une durée d'environ une semaine et demi. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

² ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical information*

- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en introduction du chapitre « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre

³ Informations quantitatives :

Social : Effectif total et répartition par sexe, CSP, contrat et zone géographique ; Travailleurs temporaires en % de l'effectif total ; Embauches et licenciements ; Turnover ; Taux d'absentéisme en raison d'accident et maladie ; Nombre d'heures de formation ; Taux de fréquence des accidents du travail ; Taux de gravité des accidents du travail.

Environnement : Taux de revalorisation des déchets ; Consommation d'eau ; Consommation d'électricité ; Consommation de gaz naturel ; Consommation de gasoil routier et non routier ; Consommation de GPL ; Consommation de fioul ; Total tonnes de CO2 émises.

Informations qualitatives :

Social : Politique GPEC ; Projet « Han' Action » ; Accords sur le contrat de génération.

Environnement : Fonctionnement du Comité Développement Durable Stratégique et Opérationnel ; Signature de la Charte ADEME, charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO2 des transporteurs routiers de marchandises ; Démarche de « diagnostic énergétique » de la totalité de la prestation logistique réalisée pour le compte d'un client.

Sociétal : Accords cadre à l'attention des agences d'intérim ; Nombre de bénéficiaires du programme d'IDEBRA au 31/12.

⁴ Site de Cavaillon, France.

des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 29,5 % des effectifs Groupe et entre 86% et 100% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2014

L'un des Commissaires aux comptes,

DELOITTE & ASSOCIES

Albert AIDAN

Associé

1.13 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT D'ID LOGISTICS

Un potentiel de croissance organique encore très important

ID Logistics est aujourd'hui présent dans la majorité des pays où la grande consommation est un enjeu majeur pour les grands industriels ou les grands distributeurs. Le Groupe entend principalement se concentrer sur les secteurs d'activités sur lesquels il est présent, en France et à l'international.

En France, le Groupe possède de nombreux leviers de développement au travers de gain de nouveaux contrats (soit en changement de prestataire, soit dans le cadre de l'externalisation de cette fonction par des industriels ou des distributeurs) ou du développement d'une offre logistique multi-canal (logistique « classique » vs. logistique « e-commerce »), toujours dans le cadre de l'accompagnement de ses clients existants. Le Groupe a d'ailleurs fait une percée significative dans ce nouveau métier début 2011 en prenant en charge 4 contrats de e-commerce en France, en Espagne et au Brésil.

A l'international, le potentiel de développement du Groupe est encore important. Dans un premier temps, ID Logistics a suivi une démarche d'accompagnement de ses clients basés en

France à l'international. Dans une seconde phase, le Groupe vise à renforcer ses positions concurrentielles en accompagnant des clients locaux, soit dans leur pays d'origine soit au travers des implantations du Groupe dans d'autres pays. A ce titre, ID Logistics compte se focaliser sur certains secteurs d'activités dont les capacités de croissance sont importantes tels que le textile, l'alimentaire frais, et la parfumerie.

D'un point de vue géographique, le Groupe n'exclut pas de s'implanter dans de nouveaux pays à fort potentiel, en gardant une logique d'accompagnement de clients historiques puis de consolidation du positionnement local.

Une accélération de la croissance par acquisition

Dans les années à venir, le Groupe envisage également d'accélérer son développement par des opérations de croissance externe dans le but de :

- Renforcer ses positions concurrentielles dans les pays sur lesquels il est aujourd'hui présent, s'inscrivant dans une logique de consolidation du secteur en France et à l'international ;
- Développer une expertise logistique complémentaire sur un nouveau secteur d'activité ;
- Renforcer les services liés à l'activité de logistique contractuelle.

C'est exactement cette stratégie qui a mené à l'acquisition en juillet 2013 du groupe CEPL (voir la section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés à la section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 »), validant l'intérêt stratégique d'une accélération de la croissance par acquisition et la capacité du Groupe à réaliser et intégrer des opérations de croissance externe créatrices de valeur.

Grâce à cette acquisition, le groupe ID Logistics conforte son offre dans le segment d'activité préparation de commandes à l'unité et devient le leader français de la préparation détail mécanisée. Le groupe élargit son portefeuille clients à de nouveaux segments de marché tels que l'électronique et les biens culturels, la parfumerie ou le textile et accède à des comptes prestigieux et à fort potentiel tels que Sony, Bouygues Telecom, Givenchy, Guerlain, Yves Rocher, Elizabeth Arden, Le Coq Sportif ou André... Cette opération permet également à ID Logistics de renforcer son offre dans l'e-commerce, avec des clients comme vente-privee.com.

Par ailleurs, le fort savoir-faire de CEPL en mécanisation et préparation détail devrait permettre au groupe ID Logistics de proposer des solutions innovantes à l'ensemble de ses clients et d'offrir également aux acteurs du e-commerce des services logistiques flexibles et adaptés. Par cette opération, ID Logistics renforce son maillage européen en s'implantant en Allemagne et aux Pays-Bas et consolide sa présence historique en Espagne. Enfin, les clients existants de CEPL offrent un potentiel de développement commercial à l'international.

Résumé des principaux axes stratégiques du Groupe

Face à ces différentes évolutions, ID Logistics déploie une stratégie articulée autour de quatre piliers :

- **Une approche fondamentale de logisticien *pure player* et intégrateur de solutions techniques**

Le choix stratégique du Groupe est de poursuivre son développement sur son savoir-faire d'assemblage de solutions techniques dédié à chaque client. Ainsi, le Groupe ne compte pas se développer dans des métiers dont la croissance est tirée par la maîtrise de réseaux (transport terrestre, commission de transport aérien et maritime, etc.).

- **Un positionnement international résolument tourné vers les pays à grande consommation**

Le Groupe est présent dans la majorité des grands pays de consommation où ses clients de la grande distribution ou de l'industrie *FMCG* se sont implantés. Il s'agit en priorité d'augmenter sa part de marché dans ces pays, notamment en accompagnant des clients locaux. Dans les prochaines années, des ouvertures de nouveaux pays pourraient être envisagées en accompagnement de clients existants. Il s'agirait dans une première étape d'accompagner des clients existants du groupe dans leur croissance dans ces nouveaux pays.

- **Une poursuite de l'orientation grande consommation**

Le savoir-faire du Groupe réside dans la gestion logistique de contrats à fort volume, en cherchant des solutions d'optimisation sur toute la *supply chain* de l'industriel au client final. La volonté du Groupe est de continuer à élargir, à l'intérieur de cet ensemble, sa typologie de clients.

- **L'accompagnement des grands clients dans leurs nouveaux métiers et notamment dans le cross canal**

Un potentiel de croissance important réside dans l'élargissement de l'offre pour les clients actuels du Groupe. En effet, les modes de distribution changent, nécessitant un accompagnement logistique de plus de plus décisif.

Le développement de la vente par internet, l'ouverture de modèles type *Drive*, la livraison à domicile, etc. amènent des changements dans le mode d'organisation logistique des distributeurs et présentent donc autant d'opportunités pour le Groupe.

De façon plus générale, les évolutions de la consommation conduisent à une complexité croissante des organisations logistiques par :

- L'augmentation du nombre de références mises en vente et de l'exigence de la disponibilité des produits
- La complexification des circuits de vente et de distribution
- Une demande de flexibilité accrue dans la gestion des volumes

Le développement de la prestation logistique est une réponse adaptée à ces enjeux.

2/ FACTEURS DE RISQUES



2 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère qu'à la Date du Document de référence, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la Date du Document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Dans chaque section ci-dessous, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la Date du Document de référence. La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

2.1 RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE ET AU MARCHE DU GROUPE

2.1.1 Risques liés à la conjoncture économique

Le Groupe est un acteur majeur de la logistique contractuelle en France et à l'international. Quel que soit le pays concerné, l'évolution du marché local de la logistique contractuelle est notamment corrélée à l'évolution de la conjoncture économique locale.

Bien que le Groupe bénéficie d'un positionnement géographique large et diversifié, un ralentissement de l'activité économique ou une baisse de la consommation sur un ou plusieurs de ses marchés, et notamment la France qui représentait 57% de son chiffre d'affaires en 2013, serait donc susceptible d'avoir des effets défavorables sur son activité et ses résultats.

2.1.2 Risques liés à la concurrence

L'activité de logistique contractuelle, en ce compris les prestations associées, est une activité fortement concurrentielle, tant en France que dans chacun des pays où le Groupe est implanté. Le Groupe est ainsi régulièrement en concurrence avec de nombreux autres acteurs de tailles diverses, groupes internationaux ou acteurs locaux.

De plus, depuis sa création, le Groupe a connu une forte croissance grâce à une offre qui se démarque de celle de ses concurrents par sa capacité de compréhension et d'adaptation aux besoins de ses clients, sa qualité technique, son innovation technologique et son prix. Si cette capacité à se démarquer de ses concurrents devait être altérée ou remise en cause, le chiffre d'affaires du Groupe ainsi que ses résultats pourraient en être affectés.

2.1.3 Risques inhérents à l'activité

Les opérations logistiques sont des opérations de manutention qui même si elles sont accompagnées de façon importante par de la mécanisation et des outils technologiques

restent malgré tout fortement manuelles. Il existe donc un risque d'accident physique pour le personnel. Comme indiqué à la sous-section 1.12.5 « Engagement social et sociétal », le Groupe mène des opérations de prévention et de suivi des accidents du travail visant à réduire leurs taux de fréquence et de gravité. Les nouveaux employés reçoivent une formation spécifique sur la sécurité et les gestes et postures de manutention de marchandises, ainsi qu'un livret sécurité rappelant l'ensemble des règles en vigueur dans le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a aussi effectué des innovations technologiques (*Pick and Go*, sécurisation de quais, etc.) qui visent à réduire le nombre et la fréquence des accidents. L'ensemble de ces éléments a permis de limiter le nombre et la gravité des accidents du travail au cours des dernières années.

	2013	2012
Taux de fréquence ⁽¹⁾	54,61	50,76
Taux de gravité ⁽²⁾	1,95	1,82

(1) nombre d'accidents de travail avec arrêt de travail (hors accidents de trajet) dans l'année / heures travaillées théoriques x 1 000 000

(2) nombre de jours perdus pour accident de travail (hors accidents de trajet et prolongation ou rechute liées aux exercices antérieurs) / heures travaillées théoriques x 1 000

Le Groupe est également exposé au risque d'accidents de la route au travers des prestations de transport qu'il peut être amené à réaliser dans le cadre de son offre de logistique contractuelle. Le risque routier fait l'objet d'un plan spécifique d'accompagnement et de prévention qui définit les procédures de recrutement, de formation interne et externe, de sensibilisation et de suivi des conducteurs afin d'agir sur leur comportement pour prévenir les risques. Un système d'intéressement des conducteurs basé sur l'absence d'accident a été mis en place.

Il existe également un risque de destruction ou de perte de la marchandise ou du matériel, notamment pour cause d'incendie. Le Groupe équipe ses sites des moyens de prévention et de lutte contre l'incendie adaptés et, au minimum, tels que requis par les réglementations en vigueur. Par ailleurs, le Groupe a une organisation suffisamment réactive pour pouvoir reprendre en quelques jours sur un nouveau site, l'exploitation d'un site rendu inopérant. Enfin, les bâtiments, équipements et marchandises font l'objet d'assurances spécifiques (dommages, responsabilité civile, etc.) telles que décrites section 2.7 du présent chapitre.

Enfin, dans le cadre de ses services de transport intégrés à son activité de logistique contractuelle, le Groupe est confronté aux variations du prix du gasoil. Le Groupe considère que le risque que les variations du prix du gasoil aient un impact significatif sur ses résultats est limité du fait de mécanismes d'indexation généralement en vigueur dans les contrats conclus par le Groupe.

Malgré les moyens mis en place, la survenance de ces risques inhérents à l'activité du Groupe pourrait entraîner une hausse des primes d'assurances ou des charges sociales et affecter sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

2.1.4 Risques liés au développement à l'international

Le Groupe se développe à l'international en accompagnant, le plus souvent, ses clients existants dans leur propre développement international. En 2013, les activités à l'international ont représenté 43% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'implantation dans un pays étranger se fait en général avec la mise en place d'une structure administrative locale et d'une équipe de management nécessaire à l'exploitation d'un premier site d'entreposage. Cette structure et ce management ont ensuite vocation à développer commercialement la filiale.

Dans ces conditions, l'implantation dans un nouveau pays entraîne des coûts de structure qui peuvent ne pas être couverts par les activités opérationnelles. De même, les démarrages successifs de nouveaux clients peuvent générer des coûts qui pèsent défavorablement sur les résultats financiers de la filiale, jusqu'à l'atteinte d'une certaine taille. Enfin, pendant cette phase de montée en puissance, le Groupe reste dépendant localement d'un nombre de contrats limités. La perte d'un contrat significatif pour le pays concerné pourrait remettre en cause la présence du Groupe dans ce pays.

Le Groupe exerce ses activités à l'international principalement dans des pays en forte croissance. Ils comportent aussi des risques auxquels le Groupe se trouve exposé, et en particulier : volatilité du produit intérieur brut, relative instabilité économique (au travers par exemple des fluctuations importantes de l'inflation, des taux d'intérêt ou des taux de change), changements rapides ou importants des réglementations locales (fiscalité, contrôle des changes, investisseurs étrangers, etc.), etc.

Enfin, sans pour autant exclure une telle situation dans des pays plus matures y compris la France, ces pays à forte croissance sont exposés à des comportements non éthiques. Même s'il est impossible de se prémunir complètement contre ce genre de pratique, le Groupe a mis en place des procédures de contrôle visant à les proscrire.

L'ensemble de ces facteurs pourrait affecter la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Afin de limiter ces risques, sans cependant pouvoir les éliminer totalement, le Groupe met à la tête de ses différentes filiales étrangères des équipes ayant une forte expérience dans le métier de la logistique contractuelle et une bonne connaissance de la culture et des procédures Groupe. En particulier, les directeurs financiers des filiales étrangères sont recrutés par la Direction financière Groupe avec un double reporting hiérarchique au niveau local et fonctionnel au niveau Direction financière Groupe. Ils suivent un cursus de formation de 3 semaines au siège avant leur prise de fonction et sont en charge de diffuser au sein de leur filiale les bonnes pratiques. Ils sont soumis à des reporting mensuels et ont au moins un entretien mensuel de revue d'activité. Les besoins de financement sont centralisés au niveau de la Direction financière Groupe. Chaque filiale est visitée au moins une fois par an par une équipe de la Direction générale Groupe.

2.1.5 Risques liés à l'externalisation

Le Groupe peut être amené à faire appel à des prestataires externes (agences de travail temporaire, loueurs de matériel, sous-traitants informatiques, etc.) dans le cadre de son activité de logistique contractuelle et de services associés. Afin de répondre à ses besoins, le Groupe vérifie régulièrement la qualité de ses sous-traitants et entretient une base de sous-traitants large et diversifiée. Il n'existe donc pas de dépendance, à la Date du Document de référence, vis-à-vis d'un quelconque prestataire extérieur qui pourrait présenter un risque pour le bon fonctionnement des activités du Groupe.

2.1.6 Risques liés aux systèmes d'information

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe utilise un certain nombre d'équipements informatiques et de systèmes d'information, en particulier pour la gestion et la

sécurisation des flux d'informations qui circulent quotidiennement. Ces outils sont utilisés pour l'organisation des opérations de prestations logistiques, la facturation des clients, la gestion du personnel opérationnel, le contrôle financier des opérations et la transmission aux clients des informations nécessaires à leur suivi de stock.

Le Groupe porte une attention particulière à la sauvegarde des données et à la mise en œuvre rapide de leur restauration en cas d'incident. En France, l'ensemble des circuits de secours et des sauvegardes est dupliqué et traité dans deux salles blanches distinctes exploitées par un prestataire de premier rang.

Afin d'optimiser les ressources et de limiter les risques, la gestion des systèmes d'informations de certaines zones hors de France métropolitaine (Espagne, Pologne, Océan Indien, Maroc) est centralisée et directement gérée par les équipes et avec les moyens basés en France.

Cependant, compte tenu du flux d'informations traité par le Groupe, en cas de défaillance de ces systèmes d'information ou si des bases de données devaient être détruites ou endommagées pour une raison quelconque, l'activité du Groupe pourrait s'en trouver perturbée. En conséquence, la situation financière et les résultats du Groupe pourraient être impactés défavorablement.

2.1.7 Risques liés à l'immobilier

La politique immobilière du Groupe consiste à être locataire de ses entrepôts, pour des durées et des conditions de sortie de bail identiques à celles des contrats signés avec les clients. Cette politique permet au Groupe de limiter son exposition au risque de surfaces vides.

En marge de cette politique immobilière de location, et dans des conditions de marché et d'engagement client spécifiques, en 2009 le Groupe a cependant fait le choix d'être propriétaire au travers d'un crédit-bail d'un entrepôt de 75.000 m² situé à Brebières dans le nord de la France (voir section 1.8 « Propriétés immobilières et équipements »). Le client locataire de cet entrepôt est un acteur de premier plan de la distribution spécialisée. Il est engagé contractuellement pour une durée ferme de près de 10 ans, couvrant la quasi-totalité de la durée du crédit-bail de 12 ans. Cet entrepôt de classe A, localisé à proximité de pôles d'activités dynamiques, est de construction suffisamment généraliste pour en permettre la revente le cas échéant.

Par ailleurs, depuis le rachat d'une petite activité de transport en 2010, et surtout le rachat du Groupe CEPL en juillet 2013 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés à la section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 »), le Groupe s'est également retrouvé propriétaire d'un ensemble d'entrepôts de 310.000 m². Ces entrepôts sont de catégorie B ou C avec des valeurs au m² inférieures à celle de l'entrepôt de Brebières mais conformes au marché des investisseurs qui peuvent se positionner à l'achat sur ce genre d'actif.

Le Groupe reste cependant exposé à la conjoncture économique globale et au risque de fluctuation des taux d'actualisation utilisés pour la valorisation de marché des entrepôts. Une évolution défavorable de ces paramètres pourrait avoir un impact négatif sur leur valorisation et, en conséquence, sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Dans le cadre de son offre de services logistiques intégrés, le Groupe peut être amené à accompagner ses clients dans des analyses de barycentre, la recherche de terrain ou le suivi de la construction d'un entrepôt, y compris dans la phase administrative liée au permis de

construire. Ce type de prestation comporte le risque que les coûts engagés en phase amont du projet ne puissent pas être différés, refacturés au client ou annulés en cas de retard ou d'annulation du projet, que les financements nécessaires ne soient pas obtenus à des conditions favorables ou que le coût de construction soit supérieur à l'évaluation initiale. Ces risques pourraient en conséquence avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe.

A la Date du Document de Référence, la quasi totalité des entrepôts gérés par le Groupe fait l'objet d'une refacturation aux clients. Par ailleurs, il n'y a pas, à la Date du Document de Référence, d'entrepôts loués non utilisés. Au regard de sa politique immobilière (alignement des durées et des conditions de sortie de bail à celles des contrats signés avec les clients), le Groupe n'anticipe pas à court terme de non synchronisation entre les durées des contrats et les durées des baux de location.

2.1.8 Risques liés à la relative concentration des clients

Grâce à sa politique de développement, le Groupe gère un portefeuille de clients diversifié par type de contrat, de secteur d'activité, de service et d'implantation géographique. En 2013, le chiffre d'affaires des trois premiers clients du Groupe a représenté 19% du chiffre d'affaires consolidé proforma (réparti de façon équilibrée entre eux), aucun contrat avec ces clients n'atteignant 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le Groupe considère que le risque que la perte de l'un d'entre eux puisse avoir des effets défavorables significatifs sur les résultats du Groupe est limité.

2.1.9 Risques liés à la gestion de la croissance

Depuis sa création, le Groupe a connu un développement rapide de ses activités, par croissance interne essentiellement. La poursuite de ce développement s'appuiera sur la croissance organique qui pourra être complétée par des opérations de croissance externe (voir section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics »).

- Croissance organique
La croissance organique du Groupe repose sur le développement du chiffre d'affaires des contrats existants (indexation de prix, hausse des volumes traités, démarrage de nouveaux services, etc.) et sur le gain de nouveaux contrats au travers d'appels d'offre. Même si le Groupe a acquis une grande expérience dans le gain de nouveaux contrats notamment par démarrage ou reprise de sites, ce type de développement peut entraîner des coûts importants dans les phases de démarrage liés à la mise en œuvre d'un nouveau site ou, pour les sites existants, la reprise de personnel, de matériel et de système d'information.
- Croissance externe
Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe envisage, en complément de sa croissance organique, de procéder à des opérations de croissance externe. Le Groupe ne peut cependant pas garantir qu'il sera à même d'identifier, d'acquérir et d'intégrer les meilleures cibles. D'autre part, ces opérations comportent, par nature, des risques liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs acquis, à l'intégration du personnel, des activités et des technologies (y compris les systèmes d'information) et à l'évolution des relations avec les clients et les partenaires concernés.

L'incapacité du Groupe à gérer sa croissance organique ou externe ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient affecter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

2.2 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

2.2.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution

L'activité de logistique contractuelle, en ce compris les services associés, est une activité fortement réglementée tant en France que dans les différents pays où le Groupe est présent.

Ces réglementations s'appliquent notamment au travers d'autorisations d'exploitation de sites d'entreposage, de licences de transport ou bien de réglementations spécifiques propres à l'environnement.

Le Groupe est soumis à des contrôles réguliers concernant le respect de ses obligations tant en France qu'à l'étranger. Historiquement, le Groupe n'a pas subi d'impact défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats du fait d'un éventuel non-respect d'une réglementation. Cependant, compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques et de la complexité de certaines réglementations, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec des conséquences négatives pouvant en résulter.

Au-delà du respect des réglementations actuelles, et même si la plupart des contrats clients prévoient des clauses de révision en cas de modification significative de réglementation, tout changement de réglementation (exploitation, environnement, fiscal, social, etc.) est susceptible d'avoir un impact sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

2.2.2 Risques environnementaux

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement. Toutefois, le Groupe s'assure du respect de normes en matière d'environnement afin de se prémunir des risques environnementaux et mène une politique active en matière de développement durable comme détaillé à la section 1.12 « Développement et croissance durables » du Document de Référence.

A la Date du Document de Référence, le Groupe exerce quelques activités de stockage ou de manutention de produits considérés comme dangereux au sens de la réglementation Seveso ou équivalent (type aérosols, batteries automobiles, peintures, etc.) et propose des services de transport routier associés. Ces activités ou services restent limités par rapport aux autres activités du Groupe qui considère donc ne pas être significativement exposé à des risques environnementaux.

2.2.3 Risques liés aux contentieux auxquels le Groupe est partie

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de contribuable, de fournisseur de prestations ainsi que d'acheteur de biens et de services.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspend ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

2.2.4 Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe estime être propriétaire ou disposer valablement des droits d'utilisation de tous les droits de propriété intellectuelle qu'il exploite dans le cadre de ses activités (notamment des marques, logos et noms de domaine) et avoir pris toutes les mesures raisonnables, compatibles avec les impératifs commerciaux, pour protéger ses droits de propriété intellectuelle.

Toutefois, et notamment au niveau international, le Groupe ne peut être certain d'obtenir, dans les pays qui pourraient dans l'avenir constituer des marchés cibles, des droits similaires à ceux obtenus en France, et ne peut exclure tout acte de concurrence déloyale ou de fraude commis par des tiers.

2.3 RISQUES FINANCIERS

2.3.1 Risque de change

Le Groupe publie ses comptes consolidés et réalise l'essentiel de ses activités en euros. Les filiales du Groupe situées hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leurs opérations de vente et d'achat en devise locale ce qui limite l'exposition du groupe aux fluctuations de change.

Le montant net entre les actifs hors écarts d'acquisition et les passifs hors capitaux propres libellés en devises autres que l'euro (dollar taïwanais, yuan chinois, réal brésilien, zloty polonais, pesos argentin, roupie indonésienne, rouble russe, dinar marocain) représentait l'équivalent de 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2013. Il se décompose comme suit :

<i>Contrepartie devise en millions d'euros</i>	TWD	CNY	BRL	PLN	ARS	RUB	ZAR	Autres	Total
Actifs hors écarts d'acquisition	5,8	3,9	21,9	8,3	16,0	2,6	4,0	3,0	65,6
Passifs hors capitaux propres	(3,6)	(2,7)	(14,4)	(6,3)	(12,8)	(0,9)	(2,5)	(1,8)	(44,8)
Position nette	2,3	1,2	7,5	2,0	3,2	1,8	1,5	1,3	20,8

Le Groupe réévalue régulièrement son exposition au risque de change et, au 31 décembre 2013, ces montants ne faisaient pas l'objet d'une couverture particulière.

Le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité à l'international ne résulte dans une plus grande exposition au risque de change. Dans ce cas, le groupe pourrait avoir recours à une politique de couverture des risques de change. A la Date du Document de référence, le Groupe considère que son exposition au risque de change n'est pas significative.

2.3.2 Risque de crédit

Les clients du Groupe sont majoritairement des acteurs internationaux de premier plan de leur secteur. Grâce à la qualité de ses principales contreparties, à la diversification de ses clients et à sa gestion du crédit client, le Groupe n'a jamais connu de perte significative liée au non recouvrement de créances et considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit significatif.

2.3.3 Risque de taux d'intérêt

Comme indiqué ci-dessous, au 31 décembre 2013, l'essentiel de la dette financière du Groupe (sous forme d'emprunt bancaire, de crédit-bail ou de contrat de location financement) est contracté par des entités juridiques françaises.

<i>en millions d'euros</i>	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans	Totaux	Part variable avant couverture	Part variable après couverture
Découverts bancaires	0,9	-	-	0,9	0,9	0,9
Location financement	14,7	40,5	19,0	74,2	49,4	25,2
Emprunts	12,7	48,6	12,3	73,6	73,6	23,6
Affacturage	1,6	-	-	1,6	1,6	1,6
Autres dettes financières	0,4	2,5	-	2,9	-	-
Autres passifs financiers	-	0,8	-	0,8	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(67,4)	-	-	(67,4)	-	-
Autres actifs financiers	(5,1)	(2,5)	(2,0)	(9,6)	-	-
Passif (actif) financier net par échéance	(42,2)	89,9	29,3	77,0	125,5	52,8

A cette date, et avant prise en compte des contrats de couverture de taux d'intérêt, 82 % de la dette financière du Groupe est libellée en taux variable. Afin de se prémunir contre une évolution défavorable des taux d'intérêt, le Groupe a mis en place une politique de couverture à travers des contrats de swap (échange de taux variable contre taux fixe) ou de cap (plafonnement de taux variable). Après prise en compte de ces contrats de couverture, environ 34% de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2013 reste libellée en taux variable.

Comme indiqué à la note 14 des annexes aux comptes consolidés 2013 présentés au chapitre 4.8.1 Comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2013 et 2012, une augmentation moyenne des taux d'intérêt de 1% aurait pour conséquence une charge d'intérêt supplémentaire de 0,8 M€ en résultat financier.

2.3.4 Risques relatifs à la gestion de la trésorerie

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les dépôts bancaires à vue et les placements dans des valeurs mobilières de nature monétaire ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois.

2.3.5 Risque de liquidité

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment. Le financement du Groupe repose principalement sur sa trésorerie disponible, des contrats d'affacturage, des découverts bancaires, des contrats de location financement, des crédits-baux immobiliers et un emprunt bancaire.

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose d'une trésorerie courante nette de 66,6 M€ pour des dettes financières dont l'échéancier est :

<i>en millions d'euros</i>	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Location financement	14,7	40,5	19,0	74,2
Emprunts	12,7	48,6	12,3	73,6
Affacturage	1,6	-	-	1,6
Autres dettes financières	0,4	2,5	-	2,9
Total	29,4	91,6	31,3	152,3

Comme indiqué à la sous-section 4.4.4 « Financement par l'emprunt », l'emprunt bancaire de 73,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 est assorti de clauses de respect de ratios financiers. Cet emprunt est remboursé annuellement jusqu'au 15 février 2019. Le non-respect de ces ratios, ou l'absence de waiver ou d'autorisation préalable des établissements bancaires prêteurs, pourrait entraîner l'exigibilité immédiate du capital restant dû à la date de non-respect. Au 31 décembre 2013, l'ensemble des covenants étaient respectés.

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées de 11,2 M€ sous forme de dette financière et de 20,9 M€ sous forme de dette de location financement (à comparer à 9,0 M€ et 14,5 M€ respectivement au 31 décembre 2012). Les lignes de crédit non utilisées sont d'une durée individuelle d'un an. Par ailleurs, le Groupe bénéficie également d'un contrat cadre d'affacturage sur ses activités en France qui représente au total une ressource potentielle moyenne de 37,1 M€, dont 1,6 M€ étaient utilisés au 31 décembre 2013.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.3.6 Risques liés aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à des tests annuels de dépréciation (voir notes annexes aux comptes consolidés présentés à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de référence). La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, est susceptible d'entraîner une dépréciation de certains de ces écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2013, la valeur nette comptable des écarts d'acquisitions se décompose par zone géographique comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2013
France	93,8
International	27,4
Total	121,2

Des dépréciations significatives pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

2.4 RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES

2.4.1 Gestion des ressources humaines

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement de techniciens et de managers qualifiés. Le succès des activités du Groupe dépend notamment de l'expérience et de l'implication des membres de son équipe de direction et de ses collaborateurs clés. La capacité du Groupe à conserver ses salariés, attirer et intégrer de nouvelles compétences, former et promouvoir les salariés à potentiel constitue un enjeu important.

Le Groupe a mis en place une politique active de ressources humaines, tant en France qu'à l'étranger, visant à attirer, identifier, conserver et renouveler les expertises et les compétences nécessaires à ses activités et à son développement dans un environnement hautement concurrentiel. Dans l'hypothèse où le Groupe viendrait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants ou collaborateurs clés, le Groupe estime qu'une grande partie des tâches effectuées pourrait être assumée par d'autres personnes, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation aux fonctions laissées vacantes. Toutefois, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'une ou plusieurs de ces personnes pourrait avoir un effet défavorable sur la stratégie ou l'activité du Groupe ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et ainsi avoir un effet défavorable sur son activité.

De plus, le Groupe ne peut pas exclure qu'il se trouve exposé à des coûts de licenciement à l'occasion du non-renouvellement d'un contrat malgré les possibilités de reclassements de personnel dont il dispose de par son organisation.

Par ailleurs, les activités du Groupe nécessitent un recours important à du personnel intérimaire (21% des effectifs en 2013 hors activités CEPL acquises en juillet 2013). Ce personnel est recruté à travers plusieurs agences spécialisées de premier plan avec lesquelles le Groupe a mis en place des contrats cadres lui permettant de subvenir à tout moment à ses besoins pour gérer les pics d'activité. Le Groupe considère ne pas être exposé à un risque de recrutement d'intérimaires ou de dépendance à un prestataire externe (cf. notamment paragraphe 4.1.5)

Les agences d'interim sont régulièrement contrôlées ou mises en appels d'offre par le Groupe. Lors de ces contrôles ou de ces appels d'offres, le Groupe est particulièrement vigilant aux procédures mises en place par ces agences en matière de formation, de sécurité et de respect des lois (code du travail, loi sur l'immigration, etc.). Même si le Groupe ne peut pas exclure une éventuelle défaillance des procédures mises en place par les agences d'intérim qu'il utilise, il considère que le risque que ces défaillances aient un impact significatif sur la situation financière ou les résultats du Groupe est limité.

Ainsi, l'ensemble de ces facteurs exposés ci-dessus pourrait affecter la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

2.4.2 Gestion des relations sociales

Des grèves, actions de revendication ou autres mouvements sociaux pourraient perturber les activités du Groupe. Le Groupe n'étant pas couvert pour des pertes d'exploitation résultant d'interruptions d'activité provoquées par des mouvements sociaux, son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en être affectés. Malgré le soin que le Groupe apporte à la gestion de ses relations sociales, il ne peut pas exclure la possibilité d'une détérioration des relations sociales ou de perturbations sociales.

2.5 RISQUES LIES A L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2013, le concert constitué par Eric Hémar, Christophe Satin et la société Immod détient, directement et indirectement, 61,05% du capital social et 72,40% des droits de vote. Le concert peut ainsi adopter seul les décisions relevant des assemblées générales, comme la nomination des organes sociaux, l'approbation des comptes, la distribution des dividendes ou les modifications statutaires.

Par ailleurs, moins de 2% des contrats client du Groupe comportent une clause de changement de contrôle de la Société au titre de laquelle le client aurait la faculté de demander la résiliation du contrat concerné. Aucun de ces contrats n'étant significatif, le Groupe considère donc que les risques liés à un changement de contrôle ne sont pas significatifs.

2.6 RISQUE DE DILUTION

Au 31 décembre 2013 la société Immod détient 34,82% du capital de la Société et 155.520 bons de souscription d'action dont les principales caractéristiques sont détaillées à la sous-section 5.2.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital ». Chaque bon donne le droit de souscrire deux actions soit, à la Date du Document de Référence, une dilution potentielle maximale de 5,28% du capital post-dilution.

Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe Bons de souscription du 3.3.3 « Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise », le Conseil d'administration réuni le 25 mars 2014 a décidé d'attribuer 40.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise soit, à la Date du Document de référence, une dilution potentielle maximale de 0,71% du capital post-dilution.

Enfin, ID Logistics Group pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la société dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés. Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

2.7 POLICES D'ASSURANCES DU GROUPE

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie et de franchise qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité. La gestion de cette politique est centralisée au sein de contrats master, couvrant l'ensemble des pays dans lequel le Groupe est présent, et gérée directement par la Direction Juridique Groupe.

Le montant des primes payées par le Groupe au titre de l'ensemble des polices d'assurances s'élevait à 3,1 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- **Responsabilité civile**

En matière d'assurances de Responsabilité Civile, la politique du Groupe consiste à couvrir ses risques de Responsabilité Civile par des contrats d'assurance garantissant l'ensemble du Groupe et de ses filiales, y compris celles situées à l'étranger.

Les compagnies d'assurances et les courtiers choisis sont notoirement connus et disposent d'un réseau international.

Les filiales à l'étranger sont donc assurées par des polices souscrites localement, selon les principes des « meilleures pratiques du marché local » ; le contrat dit « master » souscrit en France, intervenant en différences de limites et différences de conditions.

Les contrats d'assurance de Responsabilité Civile ont pour objet de couvrir :

- La Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires sociaux du Groupe ;
- Les risques de Responsabilité Civile du fait de l'exploitation, de la Responsabilité Civile dépositaire, de la Responsabilité Civile après livraison et professionnelle, notamment pour les activités logistiques et gestion de stock, ainsi que les conséquences pécuniaires du fait de la Responsabilité Civile Propriétaire, la Responsabilité Civile Organisateur, la Responsabilité de l'employeur du fait d'une faute inexcusable, la Responsabilité Civile du fait des sous-traitants, la Responsabilité Civile du fait de l'occupation temporaire de locaux appartenant à des tiers, la Responsabilité Civile pour les dommages aux objets confiés ;
- La Responsabilité Civile Contractuelle et les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue pour les dommages matériels subis par les marchandises confiées, ainsi que les dommages immatériels qui en sont la conséquence directe, et ce à l'occasion notamment des activités d'organisation de transport exercées par le Groupe.

L'évolution des budgets Responsabilité Civile est conforme au marché de l'assurance Responsabilité Civile, caractérisée par une stabilisation, voire une diminution des taux de cotisations, sur les trois dernières années.

• **Dommages aux Biens**

La politique du Groupe, en matière d'assurance de Dommage aux Biens est identique à celle décrite pour les assurances de Responsabilité Civile.

L'objet des garanties en matière d'assurance de Dommages aux Biens est de couvrir les dommages matériels des biens du Groupe, la grande majorité des bâtiments et des marchandises étant assurée par les tiers avec renonciation à recours réciproque.

La limite contractuelle d'indemnité générale et le texte du contrat sont en adéquation avec les pratiques du marché.

L'évolution des budgets Dommages aux Biens, conforme au marché de l'assurance Dommages aux Biens, est caractérisée par une stabilisation, voire une diminution des taux de cotisations, sur les trois dernières années, modulée en fonction de plusieurs critères dont les garanties accordées, la prévention et la protection des sites, et la statistique sinistre.

Au cours de ces dernières années, il n'est survenu aucun sinistre majeur qui n'aurait pas pu être compensé par ces couvertures d'assurance.

- **Assurance Automobile**

En matière d'Assurance Automobile, la politique du Groupe consiste à garantir le Groupe et ses filiales pour l'ensemble de ses véhicules en propriété et/ou pris en location, ou confiés à quelque titre que ce soit.

L'évolution des budgets Flotte Automobile, conforme au marché de l'Assurance Automobile, est caractérisée par un resserrement du marché, principalement dû à la détérioration des résultats consécutifs à la hausse des coûts de réparation et du coût des indemnisations en matière de sinistres corporels.

- **Perte d'exploitation**

Le Groupe étudie régulièrement le rapport coût / bénéfice d'une assurance Perte d'exploitation. Sur cette base, le Groupe a fait le choix de ne pas contracter d'assurance perte d'exploitation.

Toutefois, des garanties frais supplémentaires d'exploitation après sinistre non exclu ont été souscrites, dans les contrats d'assurance de dommages aux biens.

Compte tenu des éléments ci-dessus, ID Logistics considère que la couverture des risques est appropriée au regard de ses activités et que la mise en œuvre éventuelle des franchises restant à la charge du Groupe en cas de sinistre n'auraient pas d'impact significatif sur sa situation financière.

3/ GOUVERNANCE



3 GOUVERNANCE

3.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous détaille la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2013 :

Actionnaires	Actions et droits de vote		
	Nombre	Pourcentage du capital social	Pourcentage en droits de vote réels
Immod ⁽¹⁾	1.944.038	34,82%	40,20%
Eric Hémar ⁽¹⁾	1.296.460	23,22%	28,50%
Christophe Satin ⁽¹⁾	167.820	3,01%	3,69%
Sous-total concert	3.408.318	61,05%	72,40%
Autres ⁽²⁾	499.271	8,94%	9,25%
Public	1.673.363	29,97%	18,35%
Autodétention	1.929	0,03%	0%
TOTAL	5.582.881	100%	100%

⁽¹⁾ Le capital social d'IMMOD est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ Les autres actionnaires sont des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du Groupe dont aucun individuellement ne détient plus de 2% du capital social ou des droits de vote

A la Date du Document de Référence, la répartition du capital social et des droits de vote réels de la Société décrite ci-dessus n'a pas connu de variation significative.

Les franchissements de seuils suivants ont été déclarés au titre de l'exercice 2013 :

Date du franchissement	Déclarant	Franchissement	Origine	Avis AMF
22/07/2013	Concert ⁽¹⁾	En baisse du seuil des 2/3 des droits de vote	Réalisation de l'augmentation de capital réservée dans le cadre de l'acquisition du groupe CEPL	n°213C1091
23/10/2013	Concert ⁽¹⁾	En hausse du seuil des 2/3 des droits de vote	Réalisation par Immod de la promesse d'achat consentie à 5 anciens actionnaires de CEPL ayant souscrit à l'augmentation de capital du 22 juillet	n°213C1631

			2013	
4/12/2013	Concert ⁽¹⁾	En baisse du seuil des 2/3 des droits de vote	Cession par Immod d'actions hors marché	n°213C1928
21/12/2013	Concert ⁽¹⁾	En hausse du seuil des 2/3 des droits de vote	Attribution de droits de vote double à Immod	n°213C2019
21/12/2013	Immod	En hausse des seuils de 30% et 2/3 des droits de vote	Attribution de droits de vote double à Immod	n°213C2019
21/12/2013	Eric Hémar	En baisse des seuils de 30% et 2/3 des droits de vote	Attribution de droits de vote double à Immod	n°213C2019

(1) Le concert est constitué de M. Eric Hémar (et la société par actions simplifiée Immod qu'il contrôle) et de M. Christophe Satin

Par ailleurs, la société Moneta Asset Management avait déclaré à la Société avoir franchi à la hausse le 13 septembre 2012 le seuil de 2% du capital de la Société et détenir, à cette date, 126.000 actions, soit 2,3% du capital représentant 1,7% des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2013.

A la Date du Document de Référence, la société Immod, qui a 34,82% du capital de la Société, détient 155.520 bons de souscriptions d'actions dont les principales caractéristiques sont détaillées à la section 5.2.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document de Référence, étant précisé que chaque bon donne le droit de souscrire deux actions de la Société. Aucun autre actionnaire ne détient de bon de souscription d'actions. La dilution potentielle maximale liée à l'exercice de ces bons de souscription est de 5,28% en capital post-dilution.

3.1.2 Droits de vote des principaux actionnaires

L'article 25 des statuts de la Société prévoit que chaque action de la Société donne droit à une voix. Toutefois, depuis la décision de l'Assemblée générale du 21 juin 2010, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans consécutifs au moins au nom du même actionnaire.

3.1.3 Contrôle de la Société

Au 31 décembre 2013, Eric Hémar détient :

- directement 23,22% du capital social et 28,50% des droits de vote de la Société, et
- indirectement 34,82% du capital social et 40,20% des droits de vote par l'intermédiaire de la société Immod dont il détient indirectement 85,87% du capital social au travers de la société Comète.

Eric Hémar détient donc, directement et indirectement, 58,04% du capital social et 68,70% des droits de vote et de concert avec Christophe Satin 61,05% du capital social et 72,40% des droits de vote.

A la Date du Document de Référence, le contrôle du capital social et des droits de vote de la Société décrit ci-dessus n'a pas connu de variation significative.

La Société est contrôlée comme indiquée ci-dessus. Les mesures prises en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont la présence d'un administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration et la présence de deux censeurs au sein du Conseil d'administration.

Il existe à ce jour deux pactes d'actionnaires.

- Un premier pacte conclu entre d'une part, Eric Hémar et d'autre part Christophe Satin et des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du Groupe représentant 11,95% du capital social de la Société au 31 décembre 2013. L'essentiel de ces personnes est devenu actionnaire en 2006, à l'occasion du rachat par les managers de la participation de la Banque Lazard (voir section 1.2 « Événements marquants dans le développement de la Société »). Il n'existe pas de lien familial ou de communauté d'intérêt entre les dirigeants et ces personnes qui pourrait être considéré comme une action de concert. Il prévoit un droit de préemption au profit de Eric Hémar en cas de cession par ces actionnaires de leurs actions.

Un actionnaire lié par le pacte décrit ci-dessus doit notifier à Eric Hémar son projet de cession en précisant le nombre d'actions, le type de cession, les informations sur le cessionnaire envisagé ainsi que le prix et les conditions de la cession. Le droit de préemption est alors exercé, le cas échéant, dans les trois jours au plus tard de la réception de la notification.

Ce pacte est conclu pour une durée de 5 ans après la date d'introduction en bourse de la Société, soit jusqu'au 18 avril 2017.

- Par ailleurs, compte tenu des liens qui unissent MM Hémar et Satin depuis la création de la Société, de leurs mandats respectifs et de leur participation commune dans Immod, actionnaire de la Société, M Hémar, M Satin et Immod ont formalisé leur relation dans un second pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert.

Les principales clauses dudit pacte prévoient une concertation des parties : Les parties s'engagent à se concerter préalablement à toute décision justifiant la recherche d'une position commune ou de nature à affecter de façon significative le nombre ou le pourcentage des droits de vote qu'elles détiennent dans la société.

Les parties se réuniront : (i) préalablement à toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de la société, (ii) en cas de déclaration par un tiers agissant seul ou de concert, du franchissement de seuil de 2% en capital et en droits de vote de la société, (iii) en cas d'offre publique déposée par un tiers visant les actions de la société ID Logistics Group, et (iv) en cas d'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit immédiatement ou à terme à une part du capital de la société ID Logistics Group.

Le pacte d'actionnaire est conclu pour une période de 10 ans à compter du 7 mars 2012 et prendra fin par anticipation à l'égard de : (i) toute partie qui cesserait d'exercer une fonction au sein de la société ou d'une société contrôlée par la société, (ii) toute partie qui viendrait à ne plus détenir d'actions ID Logistics Group, (iii) l'ensemble des parties le jour à compter duquel les parties cesseront de détenir, ensemble ou séparément, au moins 30% du capital ou des droits de vote de la

société, et (iv) de l'ensemble des parties, en cas de résiliation anticipée d'un commun accord de l'ensemble des parties.

3.1.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

A la connaissance de la Société, à l'exception du pacte concertant conclu entre MM Hémar et Satin et la société Immod, il n'existe pas, à la Date du Document de Référence, d'autres actions de concert ou accords entre les actionnaires de la Société pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société. Il existe un droit de préemption en faveur d'Eric Hémar décrit ci-dessus au paragraphe 3.1.3.

3.1.5 Etat des nantissements

A la connaissance de la Société, à la Date du Document de Référence, il n'existe pas de nantissements d'actions de la Société significatifs.

3.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.2.1 Composition du Conseil d'administration

A la Date du Document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination (date de 1 ^{ère} nomination)	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Eric Hémar	50 ans	Française	Président Directeur Général	29/05/2013 (21/6/2010)	2016	1.296.460	Non
Immod ⁽¹⁾ , représentée par Marie-Aude Hémar ⁽²⁾	49 ans	Française	Administrateur	29/05/2013 (21/6/2010)	2016	1.944.038	Non
Christophe Satin ⁽²⁾	43 ans	Française	Administrateur	29/05/2013 (29/5/2013)	2016	167.820	Non
Michel Clair ⁽³⁾	67 ans	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	22/06/2011 (22/6/2011)	2014	8.000	Oui

⁽¹⁾ à la Date du Document de référence, le capital social d'IMMOD est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ à la Date du Document de référence, Christophe Satin détient directement 167.820 actions de la Société

⁽³⁾ participation détenue directement et indirectement au travers de la société Clair Grenelle SAS

Les personnes suivantes participent également au Conseil d'administration en qualité de censeur :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination (date de 1 ^{ère} nomination)	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Jacques Veyrat ⁽¹⁾	52 ans	Française	Censeur Membre du Comité d'audit	01/09/2013 (22/6/2011)	2016	30.193	n/a
Nicolas Derouin	37 ans	Française	Censeur	29/05/2013 (22/6/2011)	2016	70.700	n/a

⁽¹⁾ participation détenue au travers du fonds Eiffel Opportunities A

3.2.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et la direction générale

A la Date du Document de Référence, le Président Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

A la connaissance de la société et à la Date du Document de Référence, il n'existe :

- aucun conflit d'intérêts entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.
- aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.
- aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital social de l'émetteur, à l'exception du pacte décrit ci-dessus.

Il existe des conventions entre apparentés décrites aux sections 3.5.2 « Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société » et 4.10.2 « Opérations avec les apparentés ».

3.2.3 Titres donnant accès au capital attribués à des administrateurs

A la Date du Document de référence, la société Immod, qui détient 34,82% du capital de la Société, détient 155.520 bons de souscriptions d'actions dont les principales caractéristiques sont :

- Date d'émission : 13 octobre 2008, modifiés le 21 juin 2010
- Nombre d'actions pouvant être émises sur exercice des bons de souscription : 2 actions ordinaires pour 1 bon de souscription
- Prix unitaire de souscription des actions émises sur exercice des bons de souscription : 4,50 euros
- Calendrier d'exercice des bons de souscription : exerçable en totalité à la Date du Document de Référence
- Date limite d'exercice des bons de souscription : indéterminée
- A la Date du Document de Référence:
 - o Nombre de bons de souscription exercés : aucun
 - o Nombre de bons de souscription annulés ou caduques : aucun
 - o Nombre de bons de souscription restants : 155.520

3.3 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.3.1 Direction de la Société

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 21 juin 2010, la Société a été transformée en société anonyme. La composition détaillée du Conseil d'administration figure sous section 3.2.1 « Composition du Conseil d'administration » du Document de Référence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni :

- le 25 mars 2013 afin notamment d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés 2012 de la Société, de faire un point sur l'activité de début d'année et de valider le budget 2013. Cette réunion a également été l'occasion d'adopter formellement le code Middenext comme code de gouvernement d'entreprise et d'approuver le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.
- le 10 mai 2013 afin notamment d'autoriser une garantie maison-mère dans le cadre du développement des opérations en Russie.
- le 29 mai 2013 afin notamment, à la suite de l'Assemblée Générale, de renouveler le mandat de Président Directeur Général d'Eric Hémar pour une durée de 3 ans et de nommer Nicolas Derouin en tant que censeur pour une durée de 3 ans. Cette réunion a également été l'occasion d'approuver et d'autoriser le crédit bancaire et les cautions envisagés dans le cadre du projet de l'acquisition du groupe CEPL (voir la section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés à la section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 »).
- le 5 juin 2013 afin de compléter certains éléments de la garantie maison-mère donnée plus haut dans le cadre du développement des opérations en Russie.
- le 12 juin 2013 afin notamment d'approuver l'apport en nature de 151 obligations émises par la Compagnie Financière de Logistique (holding du groupe CEPL) et sa rémunération par une augmentation de capital. Cette réunion a préparé l'Assemblée Générale Extraordinaire devant approuver cette augmentation de capital.
- le 22 juillet 2013 afin notamment de constater la réalisation des clauses suspensives des premières et deuxième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2013 et, en conséquence, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant.
- le 28 août 2013 afin d'arrêter les comptes consolidés semestriels de la Société. A cette occasion, Jacques Veyrat a fait part au Conseil d'administration de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur. Prenant acte de cette décision, le Conseil d'administration décide de nommer Jacques Veyrat en tant que censeur pour une durée de 3 ans, à effet du 1^{er} septembre 2013.

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions a été de 100 %, à l'exception de la réunion du 29 mai 2013 pour laquelle le taux de présence a été de 80%.

3.3.2 Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société

A la Date du Document de référence, il existe 3 conventions de services liant indirectement Eric Hémar avec le groupe ID Logistics au travers de la société COMETE. Ces conventions ont une durée indéterminée avec un préavis de résiliation de 3 mois et les conditions financières suivantes pour l'exercice 2014 :

Société	Objet	Part fixe (€)	Part variable* (€)
ID Logistics Group SA	Management général, animation d'équipes et pilotage de la stratégie, notamment à l'international	121 000	100 000

ID Logistics France SAS	Développement commercial, gestion des ressources humaines	281 000	125 000
La Fleche SAS	Relations institutionnelles, organisations professionnelles, développement commercial	48 000	-
Total		450 000	225 000

^(*) La part variable a vocation à être versée le cas échéant en 2015.

Les montants au titre de l'exercice 2013 sont détaillés au paragraphe « Rémunération des administrateurs » de la section 3.3.3 « Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ».

3.3.3 Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

Cher Actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il m'appartient en tant que Président du Conseil d'administration de votre Société d'établir le présent rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, en particulier la Direction juridique et la Direction financière du Groupe. Il a ensuite été communiqué au Comité d'audit pour discussion et revue avant d'être approuvé par le Conseil d'administration du 25 mars 2014 et transmis aux Commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Référence à un code

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées MiddleNext.

Ce Code est disponible sur le site : www.middlenext.com.

L'ensemble des recommandations ont été suivies par la Société en 2013.

1. Le conseil d'administration et les comités

- Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a connu les évolutions suivantes en 2013 :

Assemblée Générale du 29 mai 2013	• Renouvellement de Monsieur Eric Hémar en qualité d'administrateur • Renouvellement de la société IMMOD en qualité d'administrateur • Nomination de Monsieur Christophe Satin en qualité d'administrateur
Conseil d'administration du 29 mai 2013	• Nomination de Monsieur Nicolas Derouin en qualité de censeur

Conseil d'administration du 29 août 2013	- Démission de Monsieur Jacques Veyrat en qualité d'administrateur - Nomination de Monsieur Jacques Veyrat en qualité de censeur
--	---

Le Conseil d'administration est composé de quatre administrateurs et deux censeurs. Leur mandat est d'une durée de trois ans.

La composition du Conseil d'administration est organisée pour associer les représentants des actionnaires de contrôle du Groupe à la définition, la mise en œuvre et le suivi de sa stratégie de développement, tout en faisant bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres.

A la Date du Document de référence, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Eric Hémar	50 ans	Française	Président Directeur Général	29/05/2013	2016	1.296.460	Non
Immod ⁽¹⁾ , représentée par Marie-Aude Hémar ⁽²⁾	49 ans	Française	Administrateur	29/05/2013	2016	1.944.038	Non
Christophe Satin ⁽²⁾	43 ans	Française	Administrateur	29/05/2013	2016	167.820	Non
Michel Clair ⁽³⁾	67 ans	Française	Administrateur Président du Comité d'audit	22/06/2011	2014	8.000	Oui
Jacques Veyrat ⁽⁴⁾	52 ans	Française	Censeur Membre du comité d'audit	01/09/2013	2016	30.193	n/a
Nicolas Derouin	37 ans	Française	Censeur	29/05/2013	2016	70.700	n/a

⁽¹⁾ à la Date du Document de référence, le capital social d'IMMOD est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ à la Date du Document de référence, Christophe Satin détient directement 167.820 actions de la Société

⁽³⁾ participation détenue directement et indirectement au travers de la société Clair Grenelle SAS

⁽⁴⁾ participation détenue au travers du fonds Eiffel Opportunities A

Selon la huitième recommandation du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Parmi les membres du Conseil, Michel Clair répondant à l'ensemble de ces critères est considéré comme membre indépendant.

A la Date du Document de Référence, le Conseil d'administration ne compte qu'une femme, représentant permanent d'Immod. La société souhaite encore améliorer la représentation des femmes à son Conseil d'administration ce qui constitue un des éléments d'évaluation du Conseil.

Madame Marie-Aude Hémar, représentante permanente de la société Immod, est l'épouse de Monsieur Eric Hémar. Il n'existe aucun autre lien familial entre les autres membres listés ci-dessus.

A la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document de référence, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

- Informations et renseignements sur les administrateurs

- **Eric Hémar**

Président Directeur Général

Adresse professionnelle : 410, route du Moulin de Losque, 84300 Cavaillon

Eric Hémar, ancien élève de l'ENA, a commencé sa carrière à la Cour des comptes avant de rejoindre, en 1993, le ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, où il était conseiller technique auprès du ministre Bernard Bosson. En 1995, il a intégré le groupe Sceta, puis Geodis en qualité de Secrétaire Général. Il a quitté Geodis Logistics en mars 2001 pour créer le groupe ID Logistics. Eric Hémar est Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société depuis l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2010, il était auparavant Président de la Société.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

- Président Directeur Général du groupe ID Logistics

Autres mandats au sein du Groupe

- Président : ID Logistics, ID Logistics France, ID Logistics France 3, ID Logistics Mayotte, ID Logistics Océan Indien, La Financière de Commerce et Participations (Ficopar), Immod 1, ID Logistics Entrepôts, IDL Supply Chain South Africa (Pty) Ltd, IDL Fresh South Africa (Pty) Ltd, Timler, France Paquets , ID Logistics La Réunion
- Gérant : FC Logistique R&D, ID Logistics Maroc, ID Logistics Training
- Membre du Conseil de surveillance : Dislogic

- Administrateur : ID Logistics China Holding Hong-Kong, ID Logistics Maurice, ID Logistics Nanjing, ID Logistics Polska, ID Logistics Taiwan, ID Logistics Business Consulting, ID Consulting Shanghai

Autres mandats hors du groupe

- Président : Les Parcs du Lubéron Holding
- Gérant : Comète, SCI Fininco

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président : La Flèche

• **IMMOD, représentée par Marie-Aude Hémar**

Administrateur

Adresse professionnelle : 410, route du Moulin de Losque, 84300 Cavaillon

Immod est une Société Anonyme par Action Simplifiée. A la Date du Document de Référence, elle est détenue par Eric Hémar à 85,87% au travers de la société Comète et par Christophe Satin à 14,13%, et elle détient 34,82% de la Société.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

Néant

Autres mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats hors du groupe

- Président : Financière ID SAS

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

• **Marie-Aude Hémar, représentant d'Immod**

Adresse professionnelle : 410, route du Moulin de Losque, 84300 Cavaillon

Diplômée de l'IDRAC Paris, Madame Marie-Aude Hémar a occupé différentes fonctions à la Caisse d'Epargne IDF de 1986 à 2011 (chargée de clientèle professionnelle, responsable d'agence professionnelle et inspecteur au Contrôle Général). Madame Marie-Aude Hémar, représentant permanent de la société Immod, est l'épouse de Monsieur Eric Hémar.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

Néant

Autres mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats hors du groupe

- Co-gérant : Comète

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

- **Christophe Satin**

Administrateur et Directeur Général Délégué

Adresse professionnelle : 410, route du Moulin de Losque, 84300 Cavaillon
Christophe Satin est diplômé de l'ISG et a commencé sa carrière chez Arthur Andersen. Il a ensuite travaillé dans différents groupes industriels avant de rejoindre Geodis en tant que responsable financier Overseas pour Geodis Logistics. En 2001, il est co-fondateur d'ID Logistics dont il est Directeur administratif et financier puis Directeur Général Délégué.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

- Directeur Général Délégué du groupe ID Logistics

Autres mandats au sein du Groupe

- Président : Comptoir Général de Logistique et de Services, Coop Interflèche, ID Logistics Champagne, La Flèche, Compagnie Financière de logistique (CFL), CEPL Holding Compagnie, Compagnie Européenne de Prestations logistiques (CEPL)
- Gérant : SCI Les citronniers, SCI Les cocotiers
- Directeur Général : ID Log, ID Trans
- Administrateur : ID logistics China Holding Hong-Kong, ID Logistics Korea, ID Logistics Maurice, ID Logistics Taiwan, ID Logistics Nanjing, ID Logistics Business Consulting, ID Consulting Shanghai, ID Logistics Polska, France Paquets
- Membre du Conseil de surveillance et Président : Dislogic

Autres mandats hors du groupe

- Gérant : Libertad

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

- **Michel Clair**

Administrateur indépendant et Président du Comité d'audit

Adresse professionnelle : Astria, 1 square Chaptal, 92300 Levallois Perret
Ancien élève de l'ENA, Michel Clair a été auditeur puis conseiller référendaire à la Cour des comptes (1975-91) avant d'occuper différentes fonctions au sein d'agences gouvernementales et de plusieurs ministères. Il a notamment dirigé le cabinet du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et des Services de 1986 à 1988. En 1991, il

rejoint la Compagnie Bancaire, dont il est Secrétaire Général et membre du Directoire. Après la fusion Paribas - Compagnie Bancaire, il devient membre du Comité exécutif de Paribas, en charge des affaires immobilières et des services communs. Entré au sein du groupe Klépierre en 1996 en tant que membre du Conseil d'administration, il en prend la Présidence l'année suivante. De 1998 à 2012, il préside le Directoire puis le Conseil de surveillance de Klépierre. Il préside aujourd'hui Astria ainsi que France Habitation et OGIF et est Président du Conseil d'administration de Comexposium.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

- Président du Conseil d'administration de Comexposium

Autres mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats hors du Groupe

- Président : Astria*, France habitation*, Omnium de Gestion Immobilière d'Ile de France (OGIF)*, SAS RHVS*
- Vice-Président : KLESIA Retraites AGIRC
- Administrateur : GIE Astria*, Pax Progrès Pallas SA*, Domaxis SA*, SICI*, HSR*, KLESIA Prévoyance

** Groupe Astria*

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil de surveillance : Klépierre, SCA Klémurs
- Président du Directoire : Klépierre
- Président : SAS Valéry Développement

• Informations et renseignements sur les censeurs

• Nicolas Derouin Censeur

Adresse professionnelle : Rua Dr. Mauro Lindenberg Monteiro, N°322, Via Simões de Almeida, Osasco, São Paulo – SP 06 278-010, Brasil

Nicolas Derouin, diplômé de l'Ecole Centrale de Lille a débuté sa carrière chez Geodis Logistics en tant qu'ingénieur études et méthodes en Amérique Latine. Fin 2001, il intègre le groupe ID Logistics pour le démarrage des opérations de sa filiale à Taïwan. En 2002, il rejoint ID Logistics au Brésil en tant qu'ingénieur études et méthodes avant d'en prendre la Direction Générale en 2005.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

- Directeur Général : ID do Brasil Logistica (Brésil), ID Armazens Gerais (Brésil)

Autres mandats au sein du Groupe

- Administrator : ID do Brasil Logistica (Brésil)
- Director Suplente : ID Supply Chain (Argentina)

Autres mandats hors du groupe
Néant

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

- **Jacques Veyrat**

Censeur et membre du Comité d'audit

Adresse professionnelle : Impala SAS, 7 rue Kepler, 75116 Paris

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Ponts et Chaussées de Paris, Jacques Veyrat débute sa carrière à la Direction du Trésor puis exerce différentes fonctions au sein de cabinets ministériels. En 1995, il rejoint le groupe Louis Dreyfus où il assume diverses responsabilités de Direction, notamment au sein de la société Louis Dreyfus Armateurs. De 1998 à 2005, Jacques Veyrat est Président Directeur Général de Neuf Telecom avant de devenir en 2005 Président Directeur Général du groupe Neuf Telecom Cegetel (issu du rapprochement de Neuf Telecom et de Cegetel) jusqu'en avril 2008. Il prend alors la Présidence du groupe Louis Dreyfus jusqu'à l'été 2011. Jacques Veyrat est depuis juillet 2011 Président de Impala SAS.

Liste des activités et mandats exercés à la Date du Document de Référence

Activité principale

- Président : Impala SAS

Autres mandats au sein du Groupe

Néant

Autres mandats hors du Groupe

- Président : Impala Holding

- Administrateur : HSBC France, Groupe Fnac, Nexity

- Membre du Conseil de surveillance : Eurazeo, Neoen, Sucres et Denrée

Liste des activités et autres mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président : Louis Dreyfus Holding BV ex-Kurosawa BV (Pays-Bas)
- Président Directeur Général : Neuf Cegetel, Louis Dreyfus SAS
- Administrateur : Poweo Direct Energie, Imerys, ID Logistics Group

- Les conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement. C'est ainsi que le projet des comptes annuels a été transmis aux administrateurs trois jours avant la réunion du conseil appelée à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

- La tenue des réunions du conseil

Le Conseil s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2013. Les convocations ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance. Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Conseil a été de 100% à l'exception de la réunion du 29 mai 2013 pour laquelle le taux de présence a été de 80%. Les réunions se sont tenues sur des sites du Groupe ou par conférence téléphonique.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du conseil d'administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels. Ils y ont effectivement participé.

- Le règlement intérieur du conseil

Le conseil a adopté un Règlement intérieur, lequel porte principalement sur les points suivants :

- o Composition, rôle et fonctionnement du Conseil
- o Devoirs des administrateurs (loyauté, non concurrence, confidentialité, diligence, prévention des délits d'initiés, etc)
- o Comité d'audit

Le Règlement intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la société, dans la rubrique Gouvernance de l'onglet Actionnaires.

- La gestion des conflits d'intérêts au sein du Conseil

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit expressément dans son Article 4 Devoir des administrateurs, que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur,

Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

- Les missions du Conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Thèmes débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni :

- le 25 mars 2013 afin notamment d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés 2012 de la Société, de faire un point sur l'activité de début d'année et de valider le budget 2013. Cette réunion a également été l'occasion d'adopter formellement le code Middledenext comme code de gouvernement d'entreprise et d'approuver le rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.
- le 10 mai 2013 afin notamment d'autoriser une garantie maison-mère dans le cadre du développement des opérations en Russie.
- le 29 mai 2013 afin notamment, à la suite de l'Assemblée Générale, de renouveler le mandat de Président Directeur Général d'Eric Hémar pour une durée de 3 ans et de nommer Nicolas Derouin en tant que censeur pour une durée de 3 ans. Cette réunion a également été l'occasion d'approuver et d'autoriser le crédit bancaire et les cautions envisagés dans le cadre du projet de l'acquisition du groupe CEPL.
- le 5 juin 2013 afin de compléter certains éléments de la garantie maison-mère donnée plus haut dans le cadre du développement des opérations en Russie.
- le 12 juin 2013 afin notamment d'approuver l'apport en nature de 151 obligations émises par la Compagnie Financière de Logistique (holding du groupe CEPL) et sa rémunération par une augmentation de capital. Cette réunion a préparé l'Assemblée Générale Extraordinaire devant approuver cette augmentation de capital.
- le 22 juillet 2013 afin notamment de constater la réalisation des clauses suspensives des premières et deuxième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2013 et, en conséquence, de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant.
- le 28 août 2013 afin d'arrêter les comptes consolidés semestriels de la Société. A cette occasion, Jacques Veyrat fait part au Conseil d'administration de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur. Prenant acte de cette décision, le Conseil d'administration décide de nommer Jacques Veyrat en tant que censeur pour une durée de 3 ans, à effet du 1^{er} septembre 2013.

Le taux de présence des administrateurs à ces réunions a été de 100 %, à l'exception de la réunion du 29 mai 2013 pour laquelle le taux de présence a été de 80%.

Le nombre élevé de réunions du Conseil d'administration en 2013 est notamment dû à l'acquisition du groupe CEPL. Au-delà des questions techniques à l'ordre du jour, les réunions du Conseil d'administration sont toujours l'occasion de faire un point sur la marche de l'entreprise, son développement et l'évolution de l'environnement de marché dans lequel elle évolue.

- Évaluation des travaux du Conseil

Conformément à l'engagement pris pour l'année 2013, le Conseil d'administration a procédé à une auto-évaluation de ses travaux et du Comité d'audit.

Un questionnaire a été envoyé en février 2014 à l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Les 62 questions portaient sur les catégories suivantes :

- La composition du Conseil
- L'organisation et le fonctionnement du Conseil
- L'information du Conseil
- La rémunération du Conseil
- Les relations du Conseil avec le Président Directeur Général
- Le Comité d'audit
- L'équilibre au sein des organes de gouvernance

Il ressort de cette auto-évaluation que le Conseil d'administration considère que son fonctionnement global est satisfaisant. Il existe cependant des points d'amélioration pour 2014 et les années suivantes dont principalement :

- La taille du Conseil est satisfaisante mais pourrait être augmentée, avec l'apport de nouvelles compétences
- L'équilibre entre les hommes et les femmes est à améliorer

- Organisation et fonctionnement du comité spécialisé

A la suite de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, et comme décidé par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011, un Comité d'audit a été mis en place.

- Composition

Le Comité d'audit est composé de deux membres désignés par le Conseil d'administration choisis de préférence parmi ses membres indépendants. A la suite de la démission de Jacques Veyrat de son mandat d'administrateur le 28 août 2013, le Comité d'audit s'est retrouvé avec pour seul membre son Président, Michel Clair, administrateur indépendant. Dès la prochaine nomination ou cooptation d'un membre indépendant au Conseil d'administration, ce membre aura vocation à rejoindre le Comité d'audit en remplacement de Jacques Veyrat. Dans l'intervalle, Christophe Satin, administrateur, remplacera Jacques Veyrat au sein du Comité d'audit, sous la Présidence de Michel Clair.

Tous les membres du Comité d'audit possèdent des compétences en matière financière.

- Missions

Le Comité d'audit a pour missions de formuler des avis ou des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes, l'audit interne et externe et la politique financière du Groupe, et de s'assurer de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché. Dans l'exercice de ses missions, le Comité d'audit:

- examine les méthodes et principes comptables adoptés pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés qui sont soumis au Conseil d'administration, s'assure de leur pertinence, de la permanence constatée dans leur application ou du bien-fondé des éventuels changements proposés ;
- examine les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, préparés par la direction générale, avant leur présentation au Conseil d'administration ;
- examine les projets de rapport de gestion du Conseil d'administration, semestriel et annuel, et tous autres rapports, avis, états, situations ou autres documents contenant des informations de nature comptable ou financière dont la publication est requise par la réglementation en vigueur, avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations significatives spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.) ;

- examine le périmètre des sociétés consolidées, et le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses, les variations de périmètre et leurs incidences ;
- examine les risques et les engagements hors-bilan significatifs ;
- vérifie que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la remontée rapide, l'exactitude et la pertinence de celles-ci ;
- examine chaque année avec les responsables du contrôle interne et avec les commissaires aux comptes leurs plans d'interventions, les conclusions de leurs interventions, leurs recommandations et les suites qui y sont données ;
- entend les responsables de l'audit interne et du contrôle au sein de la direction financière et donne son avis sur l'organisation du service ;
- conduit la procédure de sélection des commissaires aux comptes, préalablement à leur désignation ou à leur renouvellement, et veille au respect des règles, principes et recommandations garantissant leur indépendance ;
- formule un avis sur le montant des honoraires sollicités par les commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mission de contrôle légal des comptes et toute autre mission ;
- le cas échéant, autorise, au préalable, les missions que les commissaires aux comptes peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes, qui doivent être accessoires ou complémentaires à leur mission de contrôle des comptes, telles que des audits d'acquisition mais à l'exclusion de tous travaux d'évaluation ou de conseil ;
- examine les conventions réglementées nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration ;
- assure le suivi de l'efficacité du système de gestion des risques ; et
- examine toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Conseil d'administration ou son Président, et formule, en particulier, un avis sur tout projet d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières ou d'emprunts.

- **Fonctionnement**

Le Comité d'audit se réunit au moins trois fois par an, selon un calendrier fixé par son Président mais qui doit lui permettre au minimum d'examiner les comptes consolidés annuels, les comptes consolidés semestriels, le budget du Groupe et le plan d'audit interne et externe.

Le Comité d'audit peut entendre tout membre du Conseil d'administration de la Société et procéder à la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le Président du Comité d'audit en informe au préalable le Conseil d'administration. En particulier, le Comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière). Le Comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes, en présence ou non de tout représentant de la Société.

Le Président du Comité d'audit rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Si au cours de ses travaux, le Comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le Président en alerte sans délai le Président du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2013 :

- le 22 mars 2013 à l'occasion de l'examen des comptes annuels
- le 27 août 2013 à l'occasion de l'examen des comptes semestriels.

Le taux de participation à ce comité a été de 100%. Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables. Ils ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2. Direction Générale et Présidence du Conseil

- Modalités d'exercice de la Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. La décision relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

Par décision en date du 21 juin 2010, le Conseil d'administration de la Société a nommé comme Président Directeur Général de la Société Monsieur Eric Hémar, qui a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

- Limitation des pouvoirs du directeur général et du directeur général délégué

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables

Le directeur général est soumis aux dispositions légales relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée

des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En dehors des limitations légales ou réglementaires, aucune autre limitation spécifique n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général ni à ceux des directeurs généraux délégués.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

- Rémunération des administrateurs

Jusqu'au 21 juin 2010, la Société était constituée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée. Par souci de bonne information, les rémunérations mentionnées ci-dessous sont données en année pleine, y compris sur l'historique, indépendamment de la date à laquelle la société a été transformée en société anonyme.

L'Assemblée générale du 7 mars 2012 a, pour la première fois depuis la transformation de la Société en société anonyme, décidé l'attribution aux administrateurs de jetons de présence pour un montant global de 50.000 € au titre de l'exercice 2011 et pour chacun des exercices futurs, étant toutefois précisé que ces jetons de présence seront répartis entre les administrateurs conformément aux critères fixés lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 septembre 2011 et que pour l'exercice 2011, M. Eric Hémar, Immod et M. Nicolas Derouin ont renoncé à percevoir ces jetons de présence.

Les rémunérations présentées ci-dessous couvrent l'ensemble de celles versées par le Groupe et, le cas échéant, des sociétés sœurs ou mères.

- Rémunération de M. Eric Hémar

Eric Hémar ne perçoit aucune rémunération de la part du Groupe. Il est rémunéré par la société Comète, dont il est actionnaire à 95,97% (le solde étant détenu par son épouse et ses enfants), et qui a conclu des conventions de services avec différentes filiales du Groupe. La société Comète est une société familiale de gestion de patrimoine. Sa participation dans Immod est sa seule participation financière et Eric Hémar en est le seul animateur.

Les services visés dans les conventions ci-dessus comprennent notamment des prestations de management et de direction en matière de stratégie et de développement commercial. Au titre de 2013, ces conventions sont décrites section 3.3.2 « Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société » du Document de Référence.

Les prestations mentionnées ci-dessus sont rémunérées par des honoraires comprenant une partie fixe de 383.250 euros versée en 2013 et une partie variable de 154.000 euros au titre de 2012 qui a été versée en 2013. En 2012, la société Comète avait perçu une rémunération fixe de 361.000 euros. La rémunération variable au titre de l'exercice 2011 a été versée en 2012 pour 154.000 euros. En 2013 comme en 2012, la part variable de la rémunération de Comète a été basée sur la réalisation d'objectifs de développement du Groupe en termes d'ouverture de pays, de gains commerciaux et de croissance externe. Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition du groupe CEPL en

juillet 2013, Comète a réalisé des prestations d'étude préalable à l'acquisition et d'assistance à l'intégration qui ont été facturées et payées en 2013 pour un montant de 71.000 euros.

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération versée par Comète à Eric Hémar au titre de ses fonctions de gérant de Comète. Sur la période présentée, la société Comète n'a versé aucun dividende.

<i>en euros</i>	2013		2012	
	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants Dus
Rémunération fixe	150.000	150.000	150.000	150.000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Sous-total	150.000	150.000	150.000	150.000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Total	150.000	150.000	150.000	150.000

Il faut par ailleurs noter que le départ M. Hémar n'entraînerait pas à lui seul la résiliation automatique et immédiate des conventions de services avec la société Comète. Cependant l'ensemble de ces conventions pourraient être résiliées par les sociétés du Groupe concernées moyennant un préavis de 3 mois.

- Rémunération d'Immod

La Société ne doit et n'a versé aucune rémunération à la société Immod dans ses fonctions d'administrateur au titre des exercices 2013 et 2012, ni à Madame Marie-Aude Hémar, représentant permanent de la société Immod au Conseil d'administration de la Société.

- Rémunération M. Christophe Satin

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération versée par le Groupe à Christophe Satin, Directeur Général Délégué du Groupe et administrateur de la Société. Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable. Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères de performance économique et d'objectifs personnels : réalisation du budget groupe interne, atteinte d'objectifs de développement commercial groupe, atteinte d'objectifs de délai de règlement clients groupe, gestion des équipes de

management groupe. L'atteinte de ces objectifs est mesurée et constatée lorsque les comptes de l'exercice considéré sont définitivement arrêtés et que l'ensemble des éléments de calcul sont connus. Ainsi, la partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante. Le niveau de réalisation de ces critères quantitatifs est établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération est déterminée par le Conseil d'administration.

<i>en euros</i>	2013		2012	
	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus
Rémunération fixe	242.500	242.500	223.511	223.511
Rémunération variable	100.000	110.000	100.000	100.000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	10.000	-	50.000	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Sous-total	352.500	352.500	373.511	323.511
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles	-	-	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Total	352.500	352.500	373.511	323.511

La rémunération exceptionnelle versée en 2012 était liée à l'implication de M. Christophe Satin dans le projet d'introduction en bourse de la Société. Celle de 2013 était liée à son implication dans le projet d'acquisition du groupe CEPL.

- Rémunération des autres administrateurs

Au titre de l'exercice 2012, la Société a versé en 2013 des jetons de présence pour un montant total de 20.000 euros après que M. Eric Hémar, Immod et M. Nicolas Derouin ont renoncé à percevoir leurs jetons de présence au profit de l'association caritative IDEBRA, ex ID Esperanza. La charge globale pour la Société demeure à 50.000 euros. Les montants versés à M. Michel Clair et Jacques Veyrat en 2012 au titre de l'exercice 2011 avaient été déterminés prorata temporis pour tenir compte de leur nomination en cours d'exercice.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2013	Montants versés au cours de l'exercice 2012
Michel Clair		
- Jetons de présence	10.000 €	5.000 €
- Autres rémunérations	-	-
Jacques Veyrat		
- Jetons de présence	10.000 €	5.000 €
- Autres rémunérations	-	-

Total	20.000 €	10.000 €
-------	----------	----------

- Jetons de présence

Sur proposition du Conseil d'administration du 14 septembre 2011, l'Assemblée générale ordinaire du 7 mars 2012 a fixé le montant global des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration à 50.000 euros par exercice à compter de l'exercice 2011, qui sera réparti par le Conseil d'administration à hauteur de 10.000 euros par administrateur décomposés en :

- o 5.000 euros de montant fixe (prorata temporis en fonction de, le cas échéant, la date de début ou la date de fin de mandat),
- o 5.000 euros de montant variable selon le taux de présence aux réunions du conseil sur l'exercice.

L'application de ces critères conduit à la possibilité pour le Conseil de distribuer une somme de 50.000 € au titre de l'exercice 2013 (sans préjuger de la décision de certains administrateurs de renoncer ou non à leurs jetons de présence).

- Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs dirigeants

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Eric Hémar Président Directeur Général	non	non	Non	non
Christophe Satin Directeur Général Délégué	oui	non	Non	non

Christophe Satin est cofondateur d'ID Logistics en 2001 et a 13 années d'ancienneté au sein d'ID Logistics. A la date de sa 1^{ère} nomination en 2010 en tant que représentant de la société Immod, administrateur, Christophe Satin bénéficiait d'un contrat de travail depuis déjà 9 années. Son contrat de travail ne contient aucune clause liée à des indemnités de licenciement particulières. En revanche, le maintien de son contrat de travail lui permet de conserver les droits à la retraite en prenant en compte son ancienneté dans le groupe. L'ensemble de sa rémunération est détaillée au 3.3.3 « Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ».

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

- Stock-options et attribution gratuite d'actions

La Société n'a pas attribué de stock options et/ou d'actions gratuites.

- Bons de souscription (BSA / BSPCE)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2014 a conféré au Conseil d'administration une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'émission d'un maximum de 40.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée ainsi qu'une délégation de compétence lui permettant de procéder à l'émission d'un maximum de 20.000 bons de souscription d'actions au profit d'une catégorie déterminée de personnes à savoir les salariés et dirigeants sociaux de la Société ou d'une filiale de la Société.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'administration réuni le 25 mars 2014 a décidé d'attribuer 40.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise à un cadre salarié de la Société non mandataire.

Les caractéristiques de ce plan d'attribution de BSPCE sont les suivantes :

Date d'Assemblée Générale	19 mars 2014
Date du Conseil d'Administration	25 mars 2014
Nombre total de bons pouvant être émis	40.000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites <i>Dont par les mandataires sociaux</i>	40.000 <i>néant</i>
Point de départ d'exercice des BSPCE	25 mars 2015
Date d'expiration	25 mars 2019
Prix de souscription des actions ⁽¹⁾	68,49 €
Modalités d'exercice des BSPCE ⁽²⁾	1 BSPCE = 1 action
Nombre d'actions souscrites à la Date du Document de référence	Néant
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	Néant
Nombre d'actions pouvant être souscrites à la Date du Document de référence	Néant
BSPCE restants à la Date du Document de référence	0

(1) Sous réserve de l'application des mesures d'ajustement, chaque BSPCE donnera le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de souscription égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société des quarante jours de bourse qui précèdent immédiatement le 24 mars 2014, soit 68,49 euros par action.

(2) En cas de Départ avant le 25 mars 2015, le titulaire des BSPCE ne pourra exercer aucun BSPCE et tous les BSPCE seront annulés de plein droit à compter de la date de Départ.

En l'absence de Départ avant le 25 mars 2015, le titulaire des BSPCE pourra exercer 20.000 BSPCE entre le 25 mars 2015 (inclus) et le 25 mars 2019 (exclu) (« Tranche 1 »).

En l'absence de Départ avant le 25 mars 2017, le titulaire des BSPCE pourra exercer le solde des BSPCE, soit 20.000 BSPCE auxquels s'ajouteront les BSPCE non exercés de la Tranche 1, entre le 25 mars 2017 (inclus) et le 25 mars 2019 (exclu), étant précisé que tous les BSPCE qui n'auraient pas été exercés à l'expiration de ce délai seront caducs et annulés de plein droit.

Il est précisé, que le terme "Départ" désigne la cessation des fonctions du titulaire des BSPCE au sein de la Société pour quelque cause que ce soit, et que la date de Départ est, selon le cas, déterminée comme suit : (i) en cas de licenciement, la date de la première présentation de la lettre de licenciement par les services postaux ; (ii) en cas de démission, la date de réception par l'employeur de la lettre de démission ; (iii) en cas de départ à la retraite volontaire ou de mise à la retraite, la date de réception de la lettre de démission ; (iv) en cas de rupture conventionnelle de son contrat de travail avec la Société, la date de signature de l'accord de rupture ; (v) en cas de décès, la date du décès ; et (vi) en cas d'invalidité permanente de 2ème ou 3ème catégorie au sens de l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, la date à laquelle survient l'Invalidité, sous réserve que le médecin conseil de la caisse de sécurité sociale ait classé le titulaire des BSPCE en Invalidité.

Il n'existe pas d'autres BSPCE consentis durant l'exercice par la Société ou détenus sur la Société et exercés durant l'exercice.

- Participations et stock-options des administrateurs

Au 31 décembre 2013, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent sont les suivantes :

Administrateurs	Actions et droits de vote		
	Nombre	Pourcentage du capital social	Pourcentage en droit de vote réel
Eric Hémar	1.296.460	23,22%	28,50%
Immod ⁽¹⁾ , représentée par Marie-Aude Hémar	1.944.038	34,82%	40,20%
Christophe Satin	167.820	3,01%	3,69%
Michel Clair ⁽²⁾	8.000	0,14%	0,08%

⁽¹⁾ à la Date du Document de Référence, le capital social d'IMMOD est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ participation détenue directement et indirectement au travers de la société Clair Grenelle SAS

A la date du présent rapport, la participation directe et indirecte des membres du Conseil d'administration décrite ci-dessus n'a pas connu de variation significative.

Outre sa détention directe indiquée ci-dessus, la société Immod détient, à la Date du Document de Référence, 155.520 bons de souscription d'action dont les principales caractéristiques sont détaillées à la section 5.2.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du chapitre 5 « Informations complémentaires ». Chaque bon donne le droit de souscrire deux actions soit, à la Date du Document de Référence, une dilution potentielle maximale de 5,28% en capital post-dilution.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent aux articles 20 et 23 des statuts.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites à la section 3.1.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du Document de Référence.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation de droits de vote susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires à défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire.
- Il n'existe pas de restriction statutaire au transfert des actions à l'exception des pactes d'actionnaires décrits à la section 3.1.4 « Contrôle de la Société » du Document de référence.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre pactes ni engagements signés entre actionnaires que ceux décrits à la section 3.1.4 « Contrôle de la Société » du Document de référence.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 12 à 17 des statuts décrites à la section 5.3.2 « Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction » du Document de référence.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport à la section 5.3.2 « Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction » du Document de référence (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital à la section 5.2.5 « Capital autorisé » du Document de référence.
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les droits de vote attachés aux actions ID LOGISTICS détenues par le personnel au travers du FCPE actions ID Logistics Group sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'administration ou pour les salariés en cas de démission, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Cette partie du rapport a pour objet de rendre compte des processus internes mis en place par la Société concernant l'organisation de son contrôle interne et la gestion de ses risques. La Société s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application pour les valeurs petites et moyennes publié en janvier 2007 par l'AMF et mis à jour en juillet 2010 pour définir son référentiel de contrôle interne et structurer son approche.

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe. Il fait l'objet d'une adaptation aux caractéristiques propres de chacune des sociétés du périmètre et aux relations entre la Société et ses filiales.

Les dispositifs de la gestion des risques et de contrôle interne aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société qui ne peut dépendre de sa seule volonté. En effet, il existe des limites inhérentes à tout système et processus résultant notamment de facteurs tels que les incertitudes du monde extérieur, l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

1. Principes généraux de la gestion des risques

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la Société ou sa réputation.

La gestion des risques est un dispositif défini et mis en oeuvre par la Société constitué par un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés. Il vise à identifier et analyser les principaux risques de la Société. Les risques dépassant les limites jugées acceptables font l'objet d'un traitement approprié. Dans ce contexte, la Société peut être amenée à mettre en oeuvre des plans d'actions comportant la mise en place de processus et de contrôles adaptés ainsi que, le cas échéant, de mécanismes d'assurances ciblées.

Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- sécuriser la prise de décision et les processus stratégiques, opérationnels et supports de la Société afin de favoriser l'atteinte des objectifs par la vision objective et globale des menaces et opportunités potentielles aboutissant à une prise de risques appropriée ainsi qu'à une attribution adéquate des ressources humaines, techniques et financières,
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société par l'identification et l'analyse des principales menaces et opportunités potentielles permettant l'anticipation des risques,
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société,
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux enjeux et risques relatifs à leurs activités.

En cohérence avec ces objectifs, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- une organisation
- les acteurs du contrôle interne
- un cadre de référence
- la formalisation de la revue périodique des principaux risques du groupe
- un code de déontologie

2. Principes généraux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques et dispositifs à maîtriser. Il met en place les contrôles appropriés et est garant de leur efficience.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque filiale et du Groupe pris dans son ensemble qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à l'utilisation efficiente de ses ressources,

- et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Conseil
- d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle central dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Dans ce contexte, la Société s'inscrit dans une démarche dynamique d'adaptation de son dispositif de contrôle interne à la nature et au développement de ses activités.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose essentiellement sur son organisation, sa capacité à diffuser rapidement des informations et sa politique de ressources humaines adaptée.

L'organisation du Groupe constitue la base de l'environnement général du contrôle interne.

- Conseil d'administration
Le Conseil d'administration délibère des questions majeures de la vie du Groupe et donne les grandes orientations stratégiques. Au travers de son Règlement intérieur, de son Comité d'audit et de son contrôle permanent sur la gestion du Groupe, il s'assure de la mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.
- Direction générale et Comité de coordination
Le Président-Directeur Général assure la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en oeuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration. En particulier, il est responsable de la mise en oeuvre effective des dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe.
Le Président-Directeur Général est assisté dans sa mission par le Directeur Général Délégué et par un Comité de Coordination dont ils désignent les membres. Ceux-ci représentent les principales Directions du Groupe.
Les membres du Comité de Coordination sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes de contrôle interne dans leur périmètre de responsabilité.
- Comité international
Le Comité international regroupe les membres du Comité de coordination, les Directeurs des 11 pays dans lesquels le Groupe est présent et quelques Directeurs Groupe qui ne sont pas représentés au Comité de Coordination.
Le Comité international est un lieu de diffusion et de partage d'informations. Il s'assure de la correcte mise en oeuvre de la stratégie du Groupe et de sa déclinaison opérationnelle, y compris sur les aspects de contrôle interne.
- Comité opérationnel France
Le Comité opérationnel France regroupe les principales Directions opérationnelles et fonctionnelles France. Il joue le même rôle que le Comité international mais limité aux activités basées en France.
- Les Directions opérationnelles et fonctionnelles
De par son organisation très décentralisée, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et gérer les opérations et les fonctions dont ils

ont la charge, et en assurer la délégation dans des conditions similaires aux responsables qui leur reportent.

Chaque Direction est responsable d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

Le management resserré du Groupe et les reporting réguliers (financiers, opérationnels, RH, commerciaux) permettent de diffuser rapidement et directement les informations. Le Groupe a également mis en place des outils de communication interne (intranet, journal interne, écrans plasma, etc) qui participent à diffuser la culture du contrôle interne.

Enfin, la gestion des ressources humaines s'inscrit pleinement dans le dispositif de contrôle interne :

- Dès le recrutement en s'assurant d'un niveau de compétence approprié au regard des responsabilités confiées et d'une sensibilisation aux règles et aux valeurs du groupe
- Au travers d'un programme de formation permanent
- Au travers des évaluations annuelles

3. Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière

Au sein du dispositif général de contrôle interne de la Société présenté ci-dessus, la Direction financière Groupe est plus particulièrement en charge du dispositif de contrôle interne comptable et financier qui contribue à la conformité et à la fiabilité de l'information comptable et financière. Il s'appuie sur les composantes suivantes :

- Organisation
 - o La comptabilité est centralisée pour l'ensemble des activités en France. Chaque pays a sa propre comptabilité notamment pour appréhender les spécificités locales en termes de comptabilité statutaire, de fiscalité et de déclarations administratives. En revanche, comme en France, elle est centralisée, la réception des factures fournisseurs et les paiements étant faits directement au siège des filiales concernées.
 - o La consolidation est faite au sein de la Direction financière Groupe. Les instructions de consolidation et le calendrier de remontée des informations sont communiqués en début d'année. Les packages de consolidation sont homogènes entre les différentes filiales. Les conversions monétaires et les retraitements IFRS sont centralisés au niveau de la Direction de la consolidation. Celle-ci assure une veille permanente en termes de normes comptables et, en cas de besoin, adapte la procédure et les informations à remonter par les filiales.

Le contrôle de gestion opérationnel est centralisé au sein de la Direction financière Groupe pour l'ensemble des activités en France. A l'international, chaque pays a sa propre organisation mais les indicateurs clés sont définis selon les règles Groupe. La Direction du contrôle de gestion groupe centralise l'ensemble des reportings et des analyses, détaillés par sites et par pays. Elle prépare l'ensemble des états de reporting qui, après revue par la Direction financière Groupe, sont diffusés à la Direction générale.

- o La trésorerie est centralisée pour l'ensemble des activités en France. Un cash pooling a été mis en place pour les activités en euros. L'ensemble des financements, y compris pour l'international, sont validés et centralisés au niveau de la Direction financière Groupe.

- o La communication financière est centralisée et dépend directement du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Directeur Administratif et Financier qui sont seuls habilités à communiquer à l'extérieur des informations financières sur le groupe. Ils préparent l'ensemble des communiqués de presse à vocation financière dont la diffusion est assurée au moyen d'un diffuseur agréé, du site internet du Groupe et de l'agence de communication.

- o Cette organisation est régulièrement revue et les différents collaborateurs sont évalués au moins une fois par an. Des plans de formation sont mis en place afin de maintenir les compétences au niveau des besoins du Groupe. La Direction financière Groupe participe et valide le recrutement des directeurs financiers des filiales étrangères. Une fois recrutés, ils passent 15 jours en intégration et formation au siège du groupe en France.

- Outils et procédures

L'information financière est préparée à l'aide d'outils intégrés : en particulier, l'ERP Deal intègre l'ensemble des comptabilités des entités françaises et le reporting de gestion de toutes les business units du Groupe, tant en France qu'à l'international. L'ensemble des utilisateurs, y compris les Directeurs financiers et Contrôleurs de gestion étrangers, sont formés à l'utilisation de cet ERP et les procédures sont diffusées. Le budget est également préparé dans le même outil afin de faciliter les comparaisons et les analyses.

- Contrôle

Des états de reporting de gestion sont préparés régulièrement :

A la semaine détaillant la marge entrepôt par entrepôt

Au mois, en intégrant les écritures de cut off par site et le coût de la structure pays par pays

Ces reporting mensuels sont complétés par une clôture comptable qui permet, pour chaque entité juridique, de compléter les analyses jusqu'au résultat net, aux flux de trésorerie, au DSO et au bilan.

Les reportings mensuels et les clôtures comptables sont discutés par les équipes de la Direction financière Groupe tous les mois avec chaque filiale avant d'être présentés à la Direction Générale.

Des tableaux de bord reprenant ces indicateurs financiers ainsi que des indicateurs opérationnels (volumes traités, heures travaillées, taux de remplissage, etc) et ressources humaines (taux d'interim, taux d'accident du travail, absentéisme, etc) sont transmis tous les mois à la Direction générale. Les écarts avec le budget et l'année précédente sont expliqués et analysés.

Des états de suivi de productivité par site (nombre de colis préparés, ressources) sont disponibles en permanence en temps réel.

Un point hebdomadaire est fait sur la trésorerie au niveau de la Direction financière : il reprend les variations de la semaine écoulée et prépare une prévision des encaissements et des décaissements pour les 5 semaines suivantes.

En complément à ces différents reporting, un forecast annuel est préparé au niveau Groupe tous les mois sur les indicateurs du compte de résultat et des flux de trésorerie sur la base des forecast préparés par chaque filiale. Il est présenté et discuté avec la Direction Générale qui prend alors les actions nécessaires afin de maintenir les résultats estimés en ligne avec les budgets internes.

Enfin, une fois par an, un budget-plan à trois ans est préparé et présenté à la Direction générale site par site et pays par pays. Ces présentations permettent des échanges approfondis sur les performances financières de l'année en cours et pour les 3 années suivantes mais aussi sur des thèmes opérationnels afin de bien anticiper leurs éventuelles conséquences financières : enquête satisfaction client, statistique RH (accidents du travail, absentéisme, emploi des handicapés, etc), identification des managers à potentiel, revue du climat social, etc.

4. Prospectives

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de la Société s'inscrivent dans une démarche d'adaptation permanente au développement du Groupe et d'amélioration continue.

Dans ce contexte, les principaux projets prévus au titre de 2013 ont été mis en œuvre :

- La fonction corporate dédiée au risk management a été mise en place
- Dans le cadre de cette fonction, une première approche de cartographie des risques a été mise en place sur le périmètre France. Menée au travers de campagnes d'entretiens avec une cinquantaine de cadres opérationnels et les directeurs fonctionnels du Groupe, elle a permis de recenser et évaluer une base de près de 300 risques potentiels classés en 9 catégories (commercial, financier, opérationnel, ressources humaines, juridique, système d'information, immobilier, intégrité, externe et stratégique) et les systèmes de contrôle et de maîtrise existants associés à ces risques.

Il est ressorti de ces travaux un axe d'amélioration concernant la formalisation ou la mise à jour de certaines procédures, leur diffusion et la vérification de leur correcte application, afin de renforcer encore la maîtrise de ces risques.

Dans la continuité de ces travaux entamés en 2013, les principaux projets prévus au titre de 2014 sont :

- La fiabilisation et la mise à jour régulière de la cartographie initiale
- Le déploiement des plans d'actions identifiés à l'occasion de cette cartographie initiale
- La poursuite de la formalisation d'un corpus complet de procédures de contrôle interne, sa diffusion et la mise en place d'un contrôle de la correcte application de ces procédures
- La mise en place d'un réseau dans les filiales internationales de correspondant « risk management »
- Avec l'appui de ce réseau de correspondants, le déploiement à l'international de l'approche de cartographie de risques en commençant dès 2014 par le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Espagne et la Pologne

Le président du conseil d'administration
Eric Hémar

3.3.4 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 Du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ID Logistics Group et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

- Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

- Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Philippe JOUBERT

Deloitte & Associés

Albert AIDAN »

4.3 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

3.4.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte et Associés
185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Monsieur Albert Aidan

Deloitte et Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2010, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Deloitte et Associés est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

- Monsieur Philippe JOUBERT
147, avenue de Suffren - 75015 Paris

Monsieur Philippe Joubert a été nommé commissaire aux comptes titulaire dans les premiers statuts de la Société en date du 12 septembre 2001 et son mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2008, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Philippe Joubert est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

3.4.2 Commissaires aux comptes suppléants

- BEAS
7-9, villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine

BEAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant lors de l'assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2010, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

BEAS est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

- Comptabilité Finance Gestion Audit – CFG Audit
10, rue Ernest Psichari - 75007 Paris

CFG Audit a été nommé commissaire aux comptes suppléant dans les premiers statuts de la Société en date du 12 septembre 2001 et son mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2008, pour une durée de six exercices sociaux prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

CFG Audit est inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Deloitte et Associés a été nommé commissaire aux comptes de la Société le 21 juin 2010 pour la première fois. Il est commissaire aux comptes des principales filiales du Groupe en France et à l'international depuis leur création. Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart du ou d'un contrôleur légal.

Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée générale, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- la nomination du cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit, en remplacement de M. Philippe JOUBERT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et
- la nomination du cabinet Fiduciaire Gestion Saint-Honoré Audit, en remplacement du cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

3.4.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	Deloitte				Philippe Joubert			
	2013		2012		2012		2011	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Maison mère	48,5	7%	56,2	14%	40,0	25%	30,0	24%
Filiales	495,5	71%	250,3	64%	123,2	75%	94,7	76%

- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes							
Maison mère	-	-	61,9	16%	-	-	-
Filiales							
Sous-total	544,0	78%	368,4	94%	163, 2	100 %	124, 7
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement							
- Juridique, fiscal, social	151,2	22%	25,7	6%	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	151,2	22%	25,7	6%	-	0%	-
Total	695,2	100 %	394,1	100 %	163, 2	100 %	124, 7

4/ ETATS FINANCIERS



4 ETATS FINANCIERS

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 tels qu'ils figurent à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de Référence.

Les chiffres indiqués en millions d'euros dans les tableaux et les analyses figurant dans ce chapitre ont été arrondis. Par conséquent, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément. De même, la somme des pourcentages calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100%.

4.1 PRESENTATION GENERALE

Les comptes consolidés de la Société ont été préparés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 25 mars 2014.

4.1.1 Principaux facteurs ayant une incidence significative sur l'activité et le résultat

- Développement de l'activité du groupe

Le principal facteur ayant une incidence significative sur l'activité et le résultat du Groupe est le développement rapide et en corollaire la croissance du chiffre d'affaires.

L'essentiel de cette croissance du chiffre d'affaires a été historiquement réalisé au travers du gain de nouveaux contrats, en général au cours de processus d'appel d'offres avec une mise en concurrence entre les principaux acteurs du marché.

Le démarrage d'un nouveau contrat se traduit par une montée progressive de sa productivité : formation et optimisation progressive des équipes, ajustement progressif du site en termes d'implantation des marchandises dans l'entrepôt, d'utilisation des équipements, et d'adaptation des process logistiques (réception, préparation, expédition, contrôles, etc.), de mise en œuvre et de déploiement d'outils informatiques. Dans ces conditions, l'atteinte d'une productivité optimum peut nécessiter plusieurs mois.

De plus, le gain d'un nouveau contrat peut se faire au travers de l'implantation dans un nouveau pays pour le Groupe. Comme indiqué à la section 2.1 « Risques relatifs à l'activité et au marché du Groupe » du Document de Référence, s'ajoute alors à la montée progressive de la productivité opérationnelle du nouveau site, le poids des coûts administratifs propres à la mise en place d'une structure juridique et opérationnelle dans le pays concerné.

Cette croissance par ouverture de nouveaux sites peut donc peser temporairement sur la rentabilité globale du Groupe qui ne se développe pas nécessairement au même rythme que le développement du chiffre d'affaires.

- Evolution des contrats en-cours

Sur les contrats existants, le chiffre d'affaires évolue principalement au rythme des indexations du prix contractuel des prestations et des volumes à exploiter. La conjoncture économique peut alors avoir un impact sur les indexations et les volumes en tant que tels ainsi que sur la capacité du Groupe à mener avec succès ses négociations commerciales.

- Non renouvellement de contrat

Même si le Groupe a connu historiquement un taux de renouvellement de ses contrats supérieur à 95%, le non-renouvellement d'un contrat entraîne la perte du chiffre d'affaires et du résultat correspondant pour le Groupe.

- Volatilité des volumes à exploiter

Le chiffre d'affaires, les coûts et le résultat opérationnel du Groupe sont affectés par une certaine volatilité des volumes à exploiter au cours d'une année, d'un mois ou d'une semaine. Pour gérer cette volatilité, le Groupe, sur la base des informations fournies par ses clients et de sa connaissance historique des contrats, optimise au mieux les ressources fixes et variables à sa disposition notamment en termes d'immobilier, d'équipement ou de personnel.

- Variations des coûts de production

Les charges d'exploitation du Groupe comprennent des charges fixes et des charges variables, notamment :

- les coûts de personnel, comportant une partie fixe et une partie variable (au travers de l'emploi intérimaire afin de faire face aux évolutions des volumes au cours de l'année) ;
- les coûts immobiliers, essentiellement fixes, et les coûts de fonctionnement associés (énergie, nettoyage, etc.) ;
- les frais relatifs au matériel et équipement (informatique, chariot, etc.) : location, maintenance, consommables.

Le Groupe cherche à maintenir une relative variabilité de ses charges notamment l'immobilier, l'équipement et le personnel intérimaire et mène en permanence des actions de *re-engineering* de ses processus logistiques afin d'améliorer la rentabilité du groupe.

4.1.2 Eléments du compte de résultat

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la facturation des prestations réalisées : manutention, stockage, autres prestations (pilotage de flux, transport, *co-packing*, etc.). Il est constaté à la réalisation des prestations et est généralement facturé mensuellement.

Le chiffre d'affaires est constaté hors taxe sur la valeur ajoutée.

- Achats et charges externes

Ce poste comprend pour les montants les plus significatifs :

- Les charges de personnel intérimaire ;
- Les charges liées aux locaux : loyers, charges locatives, entretien et maintenance, gardiennage, consommations (eau, électricité, gaz, etc.) ;
- Les charges liées au matériel de manutention ou de transport (chariots, tracteurs, semi-remorques, etc.) : loyers, entretien et réparation, carburant, etc. ;
- Les achats de sous-traitance ;
- Les autres achats et charges externes correspondent aux consommables (films, étiquettes, emballages, etc.), aux frais de déplacement, aux coûts informatiques et aux coûts administratifs.

- Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges liées aux salariés employés par le Groupe : rémunérations fixes et variables, charges sociales s'y rapportant, provisions et charges de retraite ainsi que les charges liées à la participation des salariés et à l'intéressement ou équivalents selon les pays concernés.

Le produit à recevoir au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en moins des charges de personnel.

- Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes comprend notamment les coûts liés à la taxe sur les salaires, la taxe sur les véhicules de société, l'organique en France et leurs équivalents pour les pays étrangers.

En France, la réforme de la taxe professionnelle en France a conduit à son remplacement en 2010 par la Contribution Economique Territoriale composée d'une part de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'autre part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). A partir du 1^{er} janvier 2010, le Groupe a opté pour la comptabilisation de la CVAE en impôt sur les résultats, seule la partie correspondant à la CFE restant comptabilisée en impôts et taxes.

- Autres produits et charges

Les autres produits et charges correspondent essentiellement à des éléments qui ne peuvent pas être classés dans une des catégories ci-dessus type subventions, résultat de change, charges liées à des litiges ou des redressements, avant reprise de provision le cas échéant.

- Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant mesure la performance économique des activités, hors éléments non courants significatifs (tels que charges de restructuration) et éléments non opérationnels (tels qu'amortissements de relations clientèle acquises).

4.2 COMPARAISON DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2013 ET 31 DECEMBRE 2012

L'exercice 2013 a été marqué principalement par l'acquisition en juillet du groupe CEPL, spécialiste français de la préparation détail mécanisée (voir la section 1.13 « Stratégie de développement d'ID Logistics » et la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés à la section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 »). Cette société offre à ses clients, fabricants et distributeurs, un service de préparation de commandes à l'unité. La société gère 600 000 m² sur 27 sites logistiques. Elle emploie 2 200 salariés dans quatre pays (France, Espagne, Allemagne et Pays-Bas). Consolidée par intégration globale à partir du 1^{er} juillet 2013, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 93 millions d'euros sur le second semestre 2013.

<i>en millions d'euros</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires	735,1	559,6
Achats et charges externes	(373,3)	(284,8)
Charges de personnel	(299,3)	(232,1)
Impôts et taxes	(11,6)	(9,0)
Autres produits (charges) courants	(0,8)	(0,1)
Reprises (dotations) nettes aux provisions	0,6	(0,7)
Dotations nettes aux amortissements	(18,9)	(14,2)
Résultat opérationnel courant avant amort. des rel. clientèles acquises	31,8	18,8
Amort. des relations clientèles acquises	(0,3)	(0,0)
Charges non courantes	(4,0)	(6,4)
Résultat opérationnel	27,5	12,4
Résultat financier	(5,2)	(3,1)
Impôt sur le résultat	(9,3)	(4,8)
Quote-part de résultats des entreprises associées	0,1	0,1
Résultat net de l'ensemble consolidé	13,1	4,6
Dont part des intérêts minoritaires	1,1	0,5
Dont part du groupe	12,0	4,1

Au 31 décembre 2013, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 735,1 M€. Il est en hausse de 31,4% par rapport à 2012 (18,5% à taux de change et périmètre constants et hors activité de messagerie et de groupage de fruits et légumes arrêtée en juin 2012) et se décompose comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2013	2012
France	417,6	340,8
International	317,5	218,8
Total chiffre d'affaires	735,1	559,6

- France
L'activité réalisée en France en 2013 a atteint 417,6 M€, en progression de +22,5% par rapport à l'exercice précédent. La croissance organique s'établit à +8,8%, l'effet périmètre étant principalement dû à l'acquisition de CEPL intégrée dans les comptes du Groupe à compter du 1^{er} juillet 2013. A données comparables, la croissance soutenue s'explique par le maintien d'un bon niveau d'activité en volume, notamment au second semestre, par l'effet année pleine des dossiers démarrés en 2012 et par les nouveaux dossiers démarrés pour l'essentiel à partir de septembre 2013.
- International
Sur l'année, le Groupe enregistre à l'international un chiffre d'affaires de 317,5 M€, en progression de +45,1% dont +34,8% en croissance organique. Comme sur la France, l'effet périmètre est dû à l'intégration des activités internationales de CEPL à compter du 1^{er} juillet 2013. Il est partiellement compensé par un effet change défavorable de l'ordre de 4% principalement sur le real brésilien et le peso argentin. ID Logistics continue à bénéficier pleinement de la forte dynamique des marchés émergents, notamment en Russie, Argentine, Afrique du Sud et Pologne.
Avec l'acquisition de CEPL et ses implantations en Espagne, en Allemagne et aux Pays-Bas, le Groupe est désormais présent dans 14 pays. ID Logistics continue à développer son activité à l'international qui représente désormais près de 43% du chiffre d'affaires du groupe.

Les achats et charges externes ont représenté 373,3 M€ en 2013, soit 50,8% du chiffre d'affaires, à comparer à 284,8 M€ en 2012, soit 50,9% du chiffre d'affaires. La hausse des charges de personnel intérimaire entre 2012 et 2013, liée à la forte croissance organique du chiffre d'affaires du périmètre historique et aux nombreux démarrages de sites, a été compensée par la bonne maîtrise des autres natures de charges, permettant aux achats et charges externes de rester stables en pourcentage du chiffre d'affaires en 2013 par rapport à 2012.

Les charges de personnel ont représenté 299,3 M€ en 2013, soit 40,7% du chiffre d'affaires, à comparer à 232,1 M€ en 2012, soit 41,5% du chiffre d'affaires. Cette baisse en pourcentage du chiffre d'affaires tient compte d'un produit de 3,5 M€ à recevoir au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) comptabilisé en moins des charges de personnel. Retraitées de ce montant, les charges de personnel baissent malgré tout à 41,2% du chiffre d'affaires : cette évolution est due à un recours plus important à l'interim en 2013 qu'en 2012 comme indiqué plus haut.

Les impôts et taxes restent relativement stables, représentant 1,6% du chiffre d'affaires, un niveau comparable à 2012.

Les autres produits et charges représentent une charge nette de -0,8 M€ en 2013, contre un charge nette de -0,1 M€ enregistré en 2012. Cette variation est principalement due à des pertes de changes plus fortes en 2013 qu'en 2012.

Les reprises nettes aux provisions s'élèvent à 0,6 M€ en 2013 à comparer à des dotations nettes aux provisions s'élèvent à 0,7 M€. Pour l'essentiel, ces reprises nettes correspondent à des risques et charges provisionnés en 2012 et matérialisés par une charge en 2013.

Les dotations nettes aux amortissements augmentent en ligne avec l'activité et représentent 2,6% du chiffre d'affaires en 2013 à comparer à 2,5% en 2012.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat opérationnel courant ressort à 31,8 M€ en 2013 soit une marge opérationnelle courante de 4,3% du chiffre d'affaires, à comparer à un résultat de 18,8 M€ en 2012 pour une marge de 3,4%, qui se détaille comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	2013	2012
France	23,0	14,0
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>5,5%</i>	<i>4,1%</i>
International	8,8	4,8
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>2,8%</i>	<i>2,2%</i>
Total	31,8	18,8
<i>Marge opérationnelle courante (% chiffre d'affaires)</i>	<i>4,3%</i>	<i>3,4%</i>

- France
La marge opérationnelle courante s'améliore sensiblement en France de 4,1% à 5,5% : elle bénéficie de l'arrêt en juin 2012 de l'activité déficitaire de messagerie et de groupage de fruits et légumes et du CICE. Retraitée de ces effets, la marge opérationnelle courante du périmètre France est en légèrement baisse de 4,7% à 4,6% du fait des nombreux démarrages de nouveaux sites au second semestre 2013, et de l'impact légèrement dilutif à ce stade des activités françaises de CEPL.
- International
La marge opérationnelle courante s'améliore également fortement passant de 2,2% à 2,8% : l'impact de l'effet année pleine du démarrage de l'Afrique du Sud et la relance du développement en Russie ainsi que l'effet de change défavorable sur un pays profitable comme le Brésil ont été plus que compensés par l'amélioration de la marge opérationnelle de l'Argentine ou la Pologne et l'impact relatif des activités internationales de CEPL.

Les charges non courantes comprennent en 2013 des coûts de départ essentiellement sur les fonctions direction et support dans le cadre de l'intégration des activités de CEPL pour 1,4 M€ et les frais de conseils liés à l'acquisition de CEPL pour 2,6 M€. En 2012, elles étaient constituées des coûts d'arrêt des services de messagerie et de groupage de fruits et légumes.

Le résultat financier augmente de - 3,1 M€ en 2012 à - 5,2 M€ en 2013. La charge nette de financement s'élève à 5,0 M€ en 2013 à comparer à 2,6 M€ en 2012 : cette hausse est principalement due au financement du crédit bancaire contracté en juillet 2013 pour l'acquisition, à l'effet périmètre des crédits baux immobiliers de CEPL et, dans une moindre mesure, à de moins bonnes conditions de rémunérations des excédents de trésorerie au Brésil et en Argentine. Les autres éléments du résultat financier sont principalement constitués des charges nettes liées aux instruments de couverture de taux d'intérêt et aux effets d'actualisation qui diminuent de 0,3 M€ par rapport à 2012.

La ligne impôt sur le résultat comprend une charge de CVAE de 4,3 M€ en 2013 à comparer à 3,2 M€ en 2012. Cette hausse est en ligne avec l'amélioration du résultat des activités en France sur la période et l'intégration de CEPL au second semestre 2013. Hors la CVAE, la charge d'impôt s'élève en 2013 à 5,0 M€, soit un taux effectif d'impôt de 27,8% à comparer à une charge de 1,6 M€ et un taux effectif de 26,5% en 2012.

La quote-part de résultats des entreprises associées reste proche de l'équilibre, stable par rapport à 2012.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net de l'ensemble consolidé est un profit de 13,1 M€ en 2013, à comparer à un profit de 4,6 M€ en 2012.

Les intérêts minoritaires augmentent entre 2012 et 2013 et le résultat net part du groupe représente un bénéfice de 12,1 M€ en 2013, en hausse par rapport au bénéfice de 4,1 M€ enregistré en 2012.

4.3 INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA

Des informations financières pro forma consolidées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (ci-après « Informations Financières Pro Forma ») ont été établies pour refléter le regroupement d'ID Logistics et de CEPL en utilisant la méthode de l'acquisition d'après les normes IFRS, comme si il était intervenu le 1er janvier 2013. Les Informations Financières Pro Forma sont présentées exclusivement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau Groupe issue de l'opération si l'acquisition avait été réalisée le 1er janvier 2013. Elles ne sont pas non plus indicatives des résultats des activités opérationnelles à venir ou de la situation financière future du nouveau Groupe.

<i>en millions d'euros</i>	ID Logistics Group 31/12/2013	CEPL 01/01 – 30/06/2013	Retraitements proforma	ID Logistics Group Proforma 31/12/2013
Chiffre d'affaires	735,1	86,1	-	821,2
Dotations aux amortissements	(18,9)	(2,1)	(0,1)	(21,1)
Résultat opérationnel courant	31,8	(1,0)	4,1	34,9
Amortissement des relations clientèles acquises	(0,3)	-	(0,3)	(0,5)
Charges non courantes	(4,0)	-	-	(4,0)
Résultat financier	(5,2)	(14,7)	12,7	(7,3)
Résultat avant impôt	22,3	(15,8)	(1,8)	23,0
Résultat associés	0,1	-	-	0,1
Cotisation sur la valeur ajoutée	(4,3)	(0,6)	(0,1)	(4,9)
Impôt sur le résultat	(5,0)	4,5	(4,6)	(5,1)
Résultat net consolidé	13,1	(11,8)	11,9	13,2

Les principes de préparation et de présentation des Informations Financières sont détaillés à la Note 30 « Information Financières Proforma » des notes annexes aux comptes consolidés présentés en sous-section 4.8.1 « Comptes consolidés du Groupe au titre des exercices 2013 et 2012 » du Document de Référence.

Les informations financières pro forma ci-dessus proviennent de la note 30 « Informations financières pro forma » des comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013. Elles sont couvertes par l'opinion d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013, leur rapport étant présenté section 4.8.2 « Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013 ».

4.4 TRESORERIE ET CAPITAUX

Le lecteur est invité à lire les informations qui suivent relatives à la trésorerie et aux capitaux du Groupe avec les états financiers consolidés du Groupe établis en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 tels qu'ils figurent à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de référence.

Les chiffres indiqués en millions d'euros dans les tableaux et les analyses figurant dans ce chapitre ont été arrondis. Par conséquent, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément. De même, la somme des pourcentages calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100%.

4.4.1 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement du Groupe

La dette financière nette du Groupe se décompose en :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie courante nette	66,6	45,5
Emprunts et dettes financières	(152,3)	(53,5)
Instruments de couverture	(0,8)	(0,9)
Dette financière nette	(86,6)	(8,9)

4.4.2 Financement par le capital

La Société a reçu un total de 2.791.440,50 euros (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) à travers des augmentations de capital réalisées entre sa constitution le 12 septembre 2001 et la Date du Document de référence selon le détail ci-dessous :

Date	Capital	Opération
12/09/2001	40 000,00 €	Constitution de la Société
21/01/2002	874 720,00 €	Incorporation de compte-courant
28/03/2002	381 100,00 €	Incorporation de compte-courant
21/12/2009	757 110,00 €	Incorporation de créance
17/04/2012	684 310,00 €	Numéraire
22/07/2013	54 200,50 €	Apport en nature
Total	2 791 440,50 €	

Les augmentations de capital du 21 janvier 2002 et du 28 mars 2002 se sont faites par incorporation des comptes-courants versés par les fondateurs et quelques managers depuis la constitution de la Société pour financer son développement.

L'augmentation de capital du 21 décembre 2009 a été intégralement souscrite par la société Immod. Elle rémunère l'acquisition par la Société à la société Immod d'une participation de 29,5% dans la filiale La Financière de Commerce et de Participations (Ficopar).

L'augmentation de capital du 17 avril 2012 a été souscrite en numéraire via l'introduction en bourse de la Société pour un flottant représentant à cette date 25% du capital.

L'augmentation de capital du 22 juillet 2013 a été souscrite, dans le cadre de l'acquisition du groupe CEPL, en rémunération de l'apport de 151 obligations émises par la société Compagnie Financière de Logistique, holding de tête du groupe CEPL.

4.4.3 Liquidités

Au 31 décembre 2013, le montant de la trésorerie courante nette du Groupe s'élevait à 66,6 millions d'euros contre 45,5 millions d'euros au 31 décembre 2012.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67,4	46,8
Découverts bancaires	(0,8)	(1,4)
Trésorerie courante nette	66,6	45,5

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les valeurs mobilières de placement de nature monétaire très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois et les découverts bancaires. Ces placements représentaient un montant de 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 13,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

4.4.4 Financement par l'emprunt

Au-delà de la trésorerie courante générée par les activités, le Groupe finance ses investissements par des emprunts, des contrats de location financement et, si nécessaire, de l'affacturage.

Ces financements se détaillent comme suit par nature :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt bancaire	73,7	0,4
Locations financements	74,2	48,8
Affacturage	1,6	1,5
Autres dettes	2,9	2,8
Total	152,3	53,5

Dans le cadre de l'acquisition du groupe CEPL, le Groupe a également contracté en juillet 2013 un emprunt bancaire d'un montant initial de 75,0 millions d'euros, amortissable sur 6 ans avec une première échéance annuelle au 15 mai 2014. Le montant des frais bancaires liés

à la mise en place de ce crédit sont comptabilisés en déduction du montant initial et amortis sur la durée du crédit (6 ans).

Cet emprunt est assorti des covenants bancaires suivants au 31 décembre 2013 :

Ratio	Définition	Calcul	Limite
Gearing	Dettes Financières / Fonds propres consolidés	1,7	< 2,5
Levier	Dettes financières nettes de la trésorerie courante / Résultat opérationnel courant avant provisions et amortissements	1,5	< 2,6
Investissements	Dépenses d'investissement de l'exercice en cours	14,4	< 41 M€

L'ensemble des ratios est respecté au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les locations financement comprennent 50,5 M€ de crédit-baux immobiliers liés aux entrepôts décrits à la section 1.8 « Propriétés immobilières et équipements » du Document de Référence à comparer à 27,9 M€ au 31 décembre 2012. La hausse est due à l'entrée en périmètre des activités de CEPL qui, au 31 décembre 2013, représentent 25,3 M€ de crédits baux immobiliers. Les autres crédits-baux concernent principalement des contrats de location financement d'équipements et aménagements des entrepôts (chariots, systèmes d'information, surveillance et contrôle d'accès, mécanisation).

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées de 11,2 M€ sous forme de dette financière et de 20,9 M€ sous forme de dette de location financement (à comparer à 9,0 M€ et 14,5 M€ respectivement au 31 décembre 2012). Les lignes de crédit non utilisées sont d'une durée individuelle d'un an. Par ailleurs, le Groupe bénéficie également d'un contrat cadre d'affacturage sur ses activités en France qui représente au total une ressource potentielle moyenne de 37,1 M€, dont 1,6 M€ étaient utilisés au 31 décembre 2013.

4.4.5 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement

Au 31 décembre 2013, les échéances de ces financements se détaillent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt bancaire	12,7	48,6	12,4	73,7
Locations financements	14,7	40,5	18,9	74,1
Affacturage	1,6	-	-	1,6
Autres dettes	0,4	2,5	-	2,9
Total	29,4	91,6	31,3	152,3

Au 31 décembre 2013, la répartition de ces financements par taux et par devise est :

<i>en millions d'euros</i>	Montant	Devise	Taux
Emprunt bancaire	73,0	EUR	variable
Emprunt bancaire	0,7	divers	divers
Locations financements	49,4	EUR	variable
Locations financements	21,9	EUR	fixe
Locations financements	1,4	ARS	fixe
Locations financements	1,2	BRL	fixe
Locations financements	0,3	divers	fixe
Affacturation	1,5	EUR	variable
Autres dettes	2,9	EUR	fixe
Total	152,3		

A l'exception du financement sous forme d'affacturation, les autres formes de financement à taux variables font l'objet de couverture de taux sous la forme de contrats de plafonnement de taux.

4.4.6 Restriction à l'utilisation des capitaux

Il n'y a pas de restriction à l'utilisation des capitaux générés ou obtenus par la Société et ses filiales à l'exception principalement des éventuels produits nets de cessions d'actifs immobiliers qui devront en priorité être affectés au remboursement par anticipation du crédit bancaire relatif à l'acquisition de CEPL et détaillé ci-dessus.

4.4.7 Engagements hors bilan

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2013	31/12/2012
Locations immobilières	138,6	51,4
Locations mobilières	38,3	20,2
Garanties maison mère	3,3	3,3
Dettes financières soumises à covenants	75,0	-
Total	255,2	74,9

Dans le cadre de la mise en place du financement de l'acquisition du groupe CEPL pour un montant total de 75 M€, le Groupe a procédé au nantissement des éléments suivants au bénéfice des prêteurs initiaux :

- Titres Ficopar détenus par ID Logistics Group
 - Titres ID Logistics détenus par Ficopar
 - Titres ID Logistics France détenus par ID Logistics
 - Titres Compagnie Financière de Logistique détenus par ID Logistics
- Fonds de commerce ID Logistics (y compris la marque ID Logistics)

Outre la dette financière soumise à covenant décrite à la sous-section 4.3.5 « Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement » du Document de Référence, les engagements hors bilan concernent essentiellement les engagements de location d'entrepôt ou de matériel sur les durées de contrat de bail restant à courir selon les échéances suivantes au 31 décembre 2013 :

<i>en millions d'euros</i>	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Locations immobilières	44,8	78,4	15,4
Location mobilières	14,7	23,2	0,4
Total	59,5	101,6	15,8

4.4 FLUX DE TRESORERIE

4.4.1 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

<i>en millions d'euros</i>	2013	2012
Résultat net	13,1	4,6
Dotations nettes aux amortissements et provisions	18,2	15,4
(Charges) produit d'impôts nettes des impôts versés	2,7	(0,1)
Charges financières nettes liées aux opérations de financement	5,0	2,6
Frais de conseil liés aux acquisitions de filiales	2,6	-
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(0,1)	(0,0)
Quote-part de résultat non distribué entreprises associées	(0,1)	(0,1)
Variation du besoin en fonds de roulement	16,2	(1,0)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	57,6	21,4
Acquisitions nettes d'immobilisations	(15,7)	(22,0)
Acquisition de filiale nette de trésorerie courante acquise	(85,7)	2,4
Frais de conseil liés aux acquisitions de filiales	(2,6)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(104,0)	(19,6)
Augmentation de capital	3,8	26,7
Emissions (remboursements) nets d'emprunts	69,4	2,8
Charges financières nettes liées aux opérations de financement	(5,0)	(2,6)
(Acquisition) cession d'autocontrôle	0,3	(0,2)
Distributions de dividendes hors groupe	(0,3)	(0,3)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	68,3	26,4
Effet de change	(0,8)	(0,7)
Variation de trésorerie courante nette	21,1	27,5
Trésorerie courante nette à l'ouverture	45,5	18,0
Trésorerie courante nette à la clôture	66,6	45,5

Flux net de trésorerie généré par l'activité

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est de 57,6 M€ en 2013, en forte amélioration par rapport à 2012 (21,4 M€).

- Avant variation du besoin en fonds de roulement, l'activité a généré 41,3 M€ sur l'année 2013, à comparer à 22,4 M€ sur la même période en 2012. Cette amélioration est en ligne avec celle du résultat opérationnel, y compris la contribution des activités de CEPL depuis le 1^{er} juillet 2013.
- Le besoin en fonds de roulement est une génération nette de 16,3 M€ en 2013 contre une consommation nette de 1,0 M€ en 2012 :
 - o La part exploitation du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs) représente un besoin qui a diminué de 10,5 M€ passant de 11 jours de chiffre d'affaires en 2012 à 8 jours en 2013. En particulier, le délai de règlement clients s'est amélioré passant de 51 jours de chiffre d'affaires à fin décembre 2012 à 49 jours à fin décembre 2013.
 - o La part hors exploitation du besoin en fonds de roulement (autres créances, autres dettes et dettes fiscales et sociales) représente une ressource qui a augmenté de 5,7 M€, à un rythme cependant moins élevé que l'activité : elle représente au 31 décembre 2013 l'équivalent de 41 jours de chiffres d'affaires contre 45 jours au 31 décembre 2012.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'est élevé à 104,0 M€ en 2013 en hausse par rapport à 2012 (19,6 M€). Ils comprennent :

- Les acquisitions nettes d'immobilisations pour 15,7 M€ en 2013 à comparer à 22,0 M€ en 2012. Comme les années précédentes, elles comprennent principalement les investissements en matériel et équipement dans le cadre des démarrages de dossiers et, dans une moindre mesure, les versements ou les remboursements de cautions liées aux locations d'entrepôts. Ils ont représenté 2,1% du chiffre d'affaires en 2013 en baisse par rapport à 2012 (3,9%), les nouveaux sites démarrés en 2013 ayant été moins consommateurs d'investissements que par le passé.
- Les acquisitions de filiale pour 88,3 M€ en 2013 concernent l'acquisition du groupe CEPL pour un prix de 95,5 M€ diminué de la trésorerie courante disponible chez CEPL de 9,8 M€ à la date d'acquisition et des frais de conseil de 2,6 M€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Au total, les opérations de financement ont contribué à hauteur de 68,3 M€ à la trésorerie courante nette sur l'année 2013 contre une contribution de 26,4 M€ en 2012.

- Les émissions d'emprunt ont été supérieures en 2013 aux remboursements d'emprunts principalement en raison du crédit bancaire de 72,6 M€ net de frais conclu dans le cadre de l'acquisition du groupe CEPL. Retraité de ce montant, les remboursements de contrats de location de financement d'actif et de crédits-baux immobiliers, notamment depuis l'entrée en périmètre du groupe CEPL, ont été supérieurs en 2013 et ont généré une consommation de financement de 3,1 M€, contre une génération de 2,8 M€ en 2012, en ligne avec un niveau moindre d'investissement en immobilisations d'exploitation en 2013 qu'en 2012.
- Comme indiqué plus haut, une partie de l'acquisition du groupe CEPL a été payée via une augmentation de capital de 3,8 M€ nette de frais
- Les charges nettes de financement sont en hausse par rapport à l'année dernière notamment du fait du coût de crédit bancaire contracté pour l'acquisition du groupe CEPL pour 1,2 M€ et de l'entrée en périmètre depuis le 1^{er} juillet du groupe CEPL pour 0,7 M€.
- Les opérations sur actions propres correspondent au contrat de liquidité mis en place à la suite de l'introduction en bourse du Groupe en avril 2012.

Au global, après prise en compte des effets de change, le Groupe a dégagé 21,1 M€ de trésorerie courante nette en 2013 après avoir dégagé 27,5 M€ en 2012.

4.5 SOURCES DE FINANCEMENT NÉCESSAIRES A L'AVENIR

Le Groupe considère que la trésorerie générée par ses activités et les sources de financement à sa disposition telles que décrites à la section 4.3.4 « Financement par l'emprunt » du Document de Référence sont suffisantes pour lui permettre de financer son développement organique.

4.6 INVESTISSEMENTS

4.6.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Hors acquisition de filiales, les investissements réalisés au cours des trois derniers exercices se répartissent ainsi :

<i>en millions d'euros</i>	2013	2012	2011
Immobilisations incorporelles	1,9	2,1	3,2
Immobilisations corporelles	15,7	19,4	15,3
Immobilisations financières	3,3	1,5	1,5
Total	21,9	23,0	20,0

Ils sont liés à l'activité courante : matériels de stockage, chariots de manutention, matériels de transport, systèmes d'information, équipements informatiques, matériels et équipements électroniques d'accès et surveillance. Ces investissements se font essentiellement à l'occasion du démarrage d'un contrat.

4.6.2 Principaux investissements en cours de réalisation

A la Date du Document de référence, aucun investissement significatif n'est en cours de réalisation.

4.6.3 Principaux investissements envisagés

A la Date du Document de référence, les organes de direction de la Société n'ont pas pris d'engagements fermes pour des investissements significatifs.

4.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

4.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant

4.7.2 Politique de distribution de dividendes

Compte tenu de la stratégie de développement envisagée par le Groupe, tant par croissance interne que par croissance externe, il n'est pas prévu d'engager à court terme une politique de versement de dividendes.

Cependant, le Conseil d'administration de la Société réévaluera régulièrement l'opportunité de verser un dividende en considérant les conditions générales de l'environnement économique, les conditions spécifiques à son secteur d'activité, les résultats du Groupe, sa situation financière, les intérêts de ses actionnaires ainsi que tout autre facteur qu'il jugera pertinent.

4.8 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé :

- Au document de référence de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2013 sous le numéro R.13-0021 pour les informations financières relatives à l'exercice 2012 : rapport de gestion, comptes consolidés historiques (incluant les rapports des commissaires aux comptes) ;
- A l'actualisation du document de base de la Société enregistrée par l'Autorité des marchés financiers le 16 mars 2012 sous le numéro D.12.0024-A01 pour les informations financières relatives à l'exercice 2011 : rapport de gestion, comptes consolidés historiques (incluant les rapports des commissaires aux comptes).

4.8.1 Comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires		735 124	559 630
Achats et charges externes		(373 342)	(284 793)
Charges de personnel		(299 255)	(232 061)
Impôts et taxes		(11 594)	(8 975)
Autres produits (charges) courants	Note 17	(793)	(140)
(Dotations) reprises nettes aux provisions	Note 18	609	(661)
Dotations nettes aux amortissements	Note 19	(18 940)	(14 191)
Résultat opérationnel courant avant amortissement des relations clientèles		31 809	18 809
Amortissement des relations clientèles acquises		(287)	(37)
Charges non courantes	Note 20	(3 950)	(6 388)
Résultat opérationnel		27 572	12 384
Produits financiers	Note 21	946	958
Charges financières	Note 21	(6 180)	(4 046)
Résultat du groupe avant impôt		22 338	9 296
Impôt sur le résultat	Note 22	(9 313)	(4 800)

Quote-part de résultats des entreprises associées	Note 4	93	101
Résultat net de l'ensemble consolidé		13 118	4 597
Dont part des intérêts minoritaires		1 068	479
Dont part du groupe		12 050	4 118
Résultat net part du groupe par action de base (en euros)	Note 23	2,18	0,81
dilué (en euros)	Note 23	2,07	0,77

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	13 118	4 597
Ecart de conversion	(3 496)	(1 222)
Effets d'impôt sur les écarts de conversion	430	41
Autres éléments	(172)	(18)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts	(3 238)	(1 199)
Résultat global	9 880	3 398
Dont part des intérêts minoritaires	613	122
Dont part du groupe	9 267	3 276

BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Ecart d'acquisition	Notes 1 - 3	121 204	60 641
Immobilisations incorporelles	Note 1	8 050	3 472
Immobilisations corporelles	Note 2	138 223	65 961
Titres des entreprises associées	Note 4	1 211	1 141
Autres actifs financiers non courants	Note 5	4 503	2 664
Impôts différés actifs	Note 12	9 801	8 887
Actifs non courants		282 992	142 766
Stocks	Note 6	105	221
Clients	Note 7	131 487	94 919
Autres créances	Note 7	31 578	20 692
Autres actifs financiers courants	Note 5	5 124	3 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	67 440	46 847
Actifs courants		235 734	165 799
Total de l'actif		518 726	308 565
Capital social	Note 9	2 791	2 737
Primes	Note 9	53 265	49 562
Ecart de conversion		(3 616)	(823)
Réserves consolidées		23 479	19 075
Résultat de l'exercice		12 050	4 118
Capitaux propres part du groupe		87 969	74 669
Intérêts minoritaires		2 882	2 531
Capitaux propres		90 851	77 200
Dettes financières à plus d'un an	Note 10	122 915	41 702
Provisions à long terme	Notes 11 - 16	15 061	1 893
Impôts différés passifs	Note 12	5 753	116
Passifs non courants		143 729	43 711
Provisions à court terme	Note 11	18 624	8 975
Dettes financières à moins d'un an	Note 10	29 425	11 839
Autres passifs financiers courants	Note 15	802	863
Découverts bancaires	Note 8	852	1 380
Fournisseurs	Note 13	110 166	74 869
Autres dettes	Note 13	124 277	89 728
Passifs courants		284 146	187 654
Total du passif		518 726	308 565

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net		13 118	4 597
Dotations nettes aux amortissements et provisions		18 132	15 389
Variation de la juste valeur des instruments financiers		(60)	(41)
Quote-part de résultat non distribué des entreprises associées	Note 4	(71)	(78)
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 24	16 259	(953)
Flux net de trésorerie généré par l'activité après coût de l'endettement financier net, frais liés aux acquisitions et impôt		47 378	18 914
Charge d'impôts	Note 22	9 313	4 800
Frais liés aux acquisitions de participations		2 585	
Charges financières nettes liées aux opérations de financement		4 958	2 581
Flux net de trésorerie généré par l'activité avant coût de l'endettement financier net, frais liés aux acquisitions et impôt		64 234	26 295
Impôts versés		(6 659)	(4 905)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		57 575	21 390
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Notes 1-2	(17 628)	(21 548)
Acquisitions d'immobilisations financières		(3 348)	(1 468)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations		845	(443)
Acquisitions de filiales nettes de trésorerie acquise		(85 653)	2 401
Frais liés aux acquisitions de participations		(2 585)	
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Notes 1-2	1 904	631
Cessions d'immobilisations financières		2 485	872
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(103 980)	(19 555)
Charges financières nettes liées aux opérations de financement	Note 21	(4 958)	(2 581)
Emission nette d'emprunts	Note 10	88 187	16 574
Remboursements d'emprunts	Note 10	(18 694)	(13 778)
Cession actions auto-contrôle		285	(199)
Distribution de dividendes à des minoritaires		(263)	(281)
Augmentation de capital	Note 9	3 757	26 668
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		68 314	26 403
Effets de change		(788)	(744)
Variation de la trésorerie courante nette		21 121	27 494
Trésorerie courante nette à l'ouverture	Note 8	45 467	17 973
Trésorerie courante nette à la clôture	Note 8	66 588	45 467

TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserves de consolidation	Différences de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
1er janvier 2012	2 053	22 887	19 483	59	44 482	2 550	47 032
Résultat 2012			4 118		4 118	479	4 597
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			40	(882)	(842)	(357)	(1 199)
Distribution de dividendes					-	(281)	(281)
Actions propres			(241)		(241)		(241)
Augmentation de capital	684	26 675			27 359		27 359
Variation des pourcentages d'intérêts			(207)		(207)	140	(67)
31 décembre 2012	2 737	49 562	23 193	(823)	74 669	2 531	77 200
Résultat 2013			12 050		12 050	1 068	13 118
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			9	(2 793)	(2 784)	(454)	(3 238)
Distribution de dividendes					-	(263)	(263)
Actions propres			277		277		277
Augmentation de capital	54	3 703			3 757		3 757
31 décembre 2013	2 791	53 265	35 529	(3 616)	87 969	2 882	90 851

NOTES ANNEXES

1 INFORMATIONS GENERALES

ID Logistics Group SA est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé au 410, route du Moulin de Losque 84300 Cavaillon. ID Logistics Group SA et ses filiales (ci-après le « Groupe ») exercent leurs activités dans le métier de la logistique, en France et dans treize pays.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 25 mars 2014. Sauf indication contraire, ils sont présentés en milliers d'euros.

2 BASE DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 Règles et méthodes comptables applicables

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2013. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Elles sont disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ; et
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

2.2 Evolution des règles et méthodes comptables

2.2.1 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour l'exercice 2013

Les nouveaux textes publiés par l'IASB et d'application obligatoire en 2013 n'ont pas eu d'effet significatif pour le Groupe :

- Amendements à IFRS 1 - Hyperinflation grave et Prêts gouvernementaux ;
- Amendements à IFRS 7 - Compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;
- Amendements à IAS 12 - Recouvrement des actifs sous-jacents ;

- Améliorations annuelles 2012 des IFRS (cycle 2009-2011) ;
- IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur ;
- IFRIC 20 - Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

Amendements à IAS19 – Avantages du personnel.

Cet amendement d'application rétrospective apporte trois modifications principales à la comptabilisation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi :

- comptabilisation immédiate de l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat ;
- comptabilisation immédiate en résultat, lors de l'amendement d'un régime, de l'intégralité du coût des services passés ;
- et suppression de la notion de rendement attendu des actifs en résultat, remplacée par un rendement normatif dont le taux est égal, quelle que soit la stratégie d'investissement, au taux d'actualisation de l'obligation, l'excédent du rendement réel sur ce rendement normatif étant immédiatement crédité en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les impacts correspondants sont non significatifs et l'information comparative n'a pas fait l'objet d'un retraitement.

2.2.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'Union Européenne et obligatoires pour les exercices 2014 et suivants

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne, notamment :

- Amendements à IAS 32 – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- Amendements à IAS 36 – Information à fournir – Valeur recouvrable des actifs non financiers ;
- Amendements à IFRS 10, 11,12 – Dispositions transitoires ;
- Amendements à IFRS 10,12 et IAS 27 – Entités d'investissement ;
- IAS 27R – États financiers individuels ;
- IAS 28R – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRS 10 – États financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements de normes et interprétations non encore approuvés par l'Union européenne, notamment :

- Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et continuité de comptabilité de couverture ;
- Améliorations annuelles 2013 des IFRS (cycle 2010-2012 et 2011-2013) ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IFRIC 21 – Taxes.

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

2.3 Principes de préparation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent les états financiers. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants réels ou les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations faites par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

2.5 Principes de présentation

2.5.1 Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son compte de résultat consolidé par nature.

2.5.2 Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

- **Variation de périmètre**

Suite au protocole d'accord signé le 13 juin 2013, le Groupe a finalisé le 22 juillet 2013 l'acquisition de 100% des actions de la société Compagnie Financière de Logistique (CFL) qui détient le groupe de logistique CEPL, spécialiste français de la préparation détail mécanisée. Cette société offre à ses clients, fabricants et distributeurs, un service de préparation de commandes à l'unité. La société gère 600 000 m2 sur 27 sites logistiques. Elle emploie 2 200 salariés dans quatre pays (France, Espagne, Allemagne et Pays-Bas) et a réalisé un chiffre d'affaires de 179 M€ au cours de l'année 2013.

Des informations financières Pro forma incluant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 de CEPL sont présentées en note 30 de la présente annexe.

La transaction a été financée par la mise en place d'une dette bancaire d'un montant de 75 M€ amortissable sur 6 ans, la réalisation d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 4 M€ et par les disponibilités du Groupe pour un montant de 16,5 M€.

ID Logistics n'a repris aucune dette liée au LBO en cours sur CFL et ses filiales à la date d'acquisition. ID Logistics a repris une dette opérationnelle nette de 20 M€ essentiellement constituée de crédit baux immobiliers existants sur certains entrepôts exploités par CFL.

Les frais liés à l'acquisition ont été comptabilisés :

- en réduction de la prime d'émission pour un montant total de 243 K€ pour ceux qui concernent directement l'augmentation de capital,
- en réduction du crédit bancaire d'acquisition pour un montant total de 2.402 K€ pour ceux qui concernent directement le financement bancaire de l'acquisition,
- en charges de l'exercice pour un montant total de 2.585 K€ avant impôt pour les autres frais liés à cette acquisition.

Les relations clients identifiées lors de l'acquisition sont évaluées en fonction de la marge générée par le chiffre d'affaires prévisionnel et de la rémunération du capital, sur une durée estimée.

L'évaluation des actifs immobiliers est basée principalement sur la valorisation établie par les experts immobiliers indépendants mandatés dans le cadre de l'audit d'acquisition du groupe CEPL.

L'allocation du prix d'achat, provisoire à ce stade, de cette acquisition se présente de la façon suivante :

	Montants
Actifs immobiliers	65 514
Relations clientèles amortissables sur 9 ans	4 499
Autres actifs non courants	17 970
Besoin en fonds de roulement	(8 168)
Provisions courantes	(12 137)
Provisions non courantes	(12 689)
Trésorerie courante	9 847
Dette financière opérationnelle	(29 899)
Total actif net réévalué	34 937
 Coût d'acquisition des titres	 95 500
Ecart d'acquisition	60 563

Les restructurations internes et la dilution du groupe CEPL dans les entités ID Logistics historiques ne permettent pas de présenter de manière fiable l'activité du groupe CEPL sur 2013.

- Dans le cadre de cette acquisition, ID Logistics Group a procédé comme indiqué ci-dessus à une augmentation de capital par l'émission de 108 401 actions nouvelles ID Logistics Group d'une valeur nominale de 0,50 € assortie d'une prime d'apport de 36,40€, soit un montant global de 3.999.996,90 € avant imputation des frais liés à cette opération.

4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le Groupe ID Logistics est constitué de la société mère ID Logistics Group SA et de ses filiales, co-entreprises et entreprises associées. La liste des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe est présentée en note 31. Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date.

4.1.1 Filiales

Les filiales sont les sociétés contrôlées exclusivement par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale. Par contrôle exclusif, on entend le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de 50% des droits de vote de l'entité.

Les états financiers de filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle exclusif s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les transactions et soldes significatifs entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

4.1.2 Co-entreprises

Les co-entreprises sont les entités juridiques dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel. Elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, les actifs, passifs, produits et charges étant consolidés au prorata de la participation du Groupe au capital.

Les transactions et soldes significatifs entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés à hauteur du pourcentage de contrôle conjoint.

4.1.3 Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités juridiques dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

4.2 Conversion des éléments en devises

4.2.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation d'ID Logistics Group SA, société consolidante.

4.2.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion.

4.2.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste «Ecart de conversion ». En cas de cession ou de dissolution d'une entité, les écarts de conversion accumulés dans les capitaux propres sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée.

Le groupe n'a pas de filiale dans un pays dont l'économie est hyper inflationniste au sens de la norme IAS 29.

4.3 Regroupements d'entreprises, acquisitions complémentaires d'intérêts et cessions d'intérêts

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont ainsi valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, ils sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si ces compléments de prix sont des passifs financiers.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de la période.

Lorsque la prise de contrôle est inférieure à 100 %, la norme IFRS 3 révisée offre l'option, disponible pour chaque regroupement d'entreprises, de comptabiliser l'écart d'acquisition soit sur une base de 100 %, soit sur la base d'un pourcentage d'intérêt acquis (sans modification ultérieure en cas de rachat complémentaire de participations ne donnant pas le contrôle). La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est ainsi évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Pour les acquisitions d'intérêts complémentaires dans une filiale réalisées à partir du 1er janvier 2010, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres part du Groupe, sans changer la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale y compris l'écart d'acquisition. La part de ces acquisitions

payée en numéraire, nette des frais d'acquisition associés, est classée en flux de trésorerie liés aux opérations de financement du tableau des flux de trésorerie consolidés.

4.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles comprennent des éléments amortissables tels que des logiciels, des brevets et des relations clientèles.

Lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients ou la part de marché détenue par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur une durée estimée à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 12 ans.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'amortissement suivantes :

Constructions	15 à 25 ans
Agencements aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel bureau et informatique	3 à 8 ans

Compte-tenu de la nature des immobilisations détenues, et à l'exception des constructions immobilières, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

4.6 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 – Contrats de location, les contrats de location sont classés en deux catégories :

- les contrats de location financement,
- les contrats de location simple.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement se caractérisent par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs considérés.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé à l'actif du bilan pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec enregistrement en contrepartie d'une dette financière au passif du bilan. Après comptabilisation initiale, les immobilisations ainsi comptabilisées à l'actif du bilan sont amorties selon les mêmes durées que les autres immobilisations de même catégorie et les paiements au titre de la dette de location financement comptabilisée au passif du bilan sont ventilés entre l'amortissement de la dette et la charge financière.

Contrats de location simple

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple et ne fait pas l'objet d'un retraitement. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges d'exploitation au compte de résultat.

4.7 Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité,
- pour les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, et lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau de la zone géographique à laquelle ils se rapportent.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus (i) du plan d'affaires à trois ans établi et validé par la Direction (ii) complété de cinq années de flux supplémentaires extrapolés au-delà du plan d'affaires afin de prendre en compte l'évolution de la croissance des activités et la montée progressive des marges opérationnelles jusqu'à des flux normatifs, (iii) auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est irréversible et, en conséquence, ne peut pas être reprise.

Pertes de valeur des participations dans les entreprises associées

Des tests de dépréciation sur les valeurs des participations dans les entreprises associées sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La valeur comptable des participations dans les entreprises associées est alors comparée à la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus par l'entreprise associée. Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation dans l'entreprise associée concernée.

Reprise de pertes de valeur sur actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition, les actifs corporels et les participations dans les entreprises associées

A chaque date de clôture, le Groupe apprécie si des événements ou des circonstances nouvelles indiquent qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes précédentes est susceptible d'être reprise.

Dans ce cas, lorsque la valeur recouvrable déterminée sur la base des nouvelles estimations excède la valeur nette comptable de l'actif considéré, le Groupe effectue une reprise de perte de valeur dans la limite de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

4.8 Actifs financiers

Les actifs financiers sont analysés et classés en quatre catégories :

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat comprenant :
 - o les actifs financiers détenus à des fins de transaction : un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu. Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.
 - o et ceux évalués sur option à la juste valeur : le groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.
 - o et les dérivés négociés à des fins économiques de couverture mais non documentés en relation de couverture.
- Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.
- Prêts et créances : ce sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois qui sont classés dans les actifs non courants. Ils sont principalement composés de créances clients et de dépôts de garantie liés à l'exploitation du Groupe.
- Actifs financiers disponibles à la vente : ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou des actifs rattachés à aucune autre catégorie. Cette catégorie comprend les titres de participation des sociétés non consolidées évalués à la juste valeur par les capitaux propres.

Les actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers non comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du résultat. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Ils sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les prêts et créances sont comptabilisés ultérieurement à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'elles comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement, elle est appréciée au cas par cas et selon l'antériorité des actifs financiers.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété. Pour les créances commerciales, la cession avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur (sous forme de dépôt réservé ou de recours direct) ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées.

Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont présentés au compte de résultat de la période durant laquelle ils surviennent.

Les justes valeurs des actifs cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier et pour les titres non cotés, le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires ou à l'analyse des flux de trésorerie actualisés et ce, en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes.

Les niveaux de juste valeur des instruments financiers ont été déterminés comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Au 31 décembre 2013, les actifs évalués à la juste valeur sont les valeurs mobilières de placement.
- Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Au 31 décembre 2013, seuls les instruments de couverture sont classés en niveau 2.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. La juste valeur pour les valeurs comptables retenues est une estimation raisonnable de leur valeur de marché. Au 31 décembre 2013, seuls les actifs financiers non courants décrits en note 5 sont classés en niveau 3.

4.9 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Si le prix de marché est inférieur au prix de revient, une provision pour dépréciation est constituée.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les valeurs mobilières de placement de nature monétaire très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois et les découverts bancaires.

Les soldes bancaires positifs sont classés à l'actif du bilan en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et les soldes bancaires négatifs sont classés au passif du bilan en « Découverts bancaires ».

La trésorerie courante présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé est le montant net entre la trésorerie et équivalents de trésorerie et les découverts bancaires.

4.11 Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

4.12 Passifs financiers

Les dettes financières et les emprunts bancaires sont comptabilisés à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement à la valeur nominale, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. L'éventuelle différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction du taux d'intérêt effectif déterminé sur la durée des emprunts.

Les instruments dérivés passifs sont également évalués à la juste valeur.

Les autres passifs financiers, hors instruments dérivés, sont comptabilisés au coût amorti.

4.13 Instruments dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés pour réduire son exposition aux risques de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour finalité de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de comptabilité de couverture définis par la norme IAS 39 sur les instruments financiers font l'objet des traitements comptables décrits ci-après. Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en autres produits et charges financiers.

Toute opération qualifiée de couverture est documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture. Les dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ultérieurement, la juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché. Les dérivés comptabilisés à l'actif et au passif sont classés en courant et non courant selon leur maturité et celle des transactions sous-jacentes.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, la part efficace en capitaux propres est reclassée en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert.

4.14 Avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement des cotisations.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Régimes à prestations définies

Pour les régimes de retraite à prestations définies et les indemnités de cessation de service, les estimations des obligations du Groupe sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 – “Avantages du personnel”, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, les gains et pertes actuariels et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'ensemble de ces effets est comptabilisé dans le résultat opérationnel courant hors l'impact de la désactualisation qui est inclus dans le résultat financier.

Droit Individuel à la Formation

Les dépenses engagées au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement, sauf lorsque ces dépenses peuvent être considérées comme rémunérant des services passés et que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

Une mention en annexe est faite du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits des salariés.

4.15 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques du Groupe.

Les provisions font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé significatif. L'effet de cette actualisation est constaté en résultat opérationnel le cas échéant.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

4.16 Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Les revenus des prestations de services sont reconnus dès que la prestation est réalisée.

4.17 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est la somme du montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Impôts différés

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) les différences temporelles taxables (IDP) liées à la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où il n'est pas probable qu'elles ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

S'agissant des participations dans les filiales, co-entreprises et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence (par exemple : distribution de dividendes) se renversera ; et
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

4.18 Résultats nets par action

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives excluant les éventuelles actions auto détenues.

5 INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 – “Secteurs opérationnels”, l’information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel aux fins de prise de décision concernant l’affectation de ressources au secteur et d’évaluation de sa performance.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d’acquérir des produits des activités ordinaires et d’encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent collégialement les décisions stratégiques.

Les secteurs opérationnels, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les secteurs France et International.

Le secteur France est composé des filiales ayant leur siège social en France métropolitaine.

Le secteur International est composé des filiales qui ont leur siège social dans les pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Ile de la Réunion, Indonésie, Maroc, Russie, Pologne et Taiwan.

Les actifs immobilisés sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d’acquisition affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles. Ils n’incluent pas les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles, les impôts différés actifs ou passifs et les actifs financiers non courants.

L’information sectorielle présentée aux principaux décideurs et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

	31/12/2013			31/12/2012		
	France	International	Total	France	International	Total
Chiffre d'affaires	423 206	318 102	741 308	342 769	219 880	562 649
Chiffre d'affaires inter-secteurs	(5 567)	(617)	(6 184)	(1 937)	(1 082)	(3 019)
Chiffre d'affaires net	417 639	317 485	735 124	340 832	218 798	559 630
Résultat opérationnel courant avant amortissement des relations clientèles	22 994	8 815	31 809	13 996	4 776	18 809
Résultat opérationnel	19 268	8 304	27 572	7 608	4 776	12 384
Flux de trésorerie généré par l'activité	38 758	18 817	57 575	23 021	(1 631)	21 390
Investissements	11 535	6 093	17 628	14 550	7 048	21 598
Actifs immobilisés	199 827	67 650	267 477	107 400	22 674	130 074
Effectifs	4 974	8 085	13 059	3 430	6 736	10 166

6 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ET DE LEURS VARIATIONS

6.1 Notes sur le bilan

Note 1 : Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles

	Ecart d'acquisition	Logiciels	Autres	TOTAL
Valeur brute :				
Au 1er janvier 2012	60 590	7 330	497	68 417
Acquisitions	51	2 086		2 137
Cessions		(89)		(89)
Variation de périmètre		1		1
Ecart de change		(122)	6	(116)
Reclassement				-
Au 31 décembre 2012	60 641	9 206	503	70 350
Acquisitions		1 880		1 880
Cessions		(195)		(195)
Variation de périmètre	60 563	109	4 499	65 171
Ecart de change		(276)		(276)
Reclassement				-
Au 31 décembre 2013	121 204	10 724	5 002	136 930
Amortissements cumulés et pertes de valeurs :				
Au 1er janvier 2012	-	4 969	37	5 006
Charge d'amortissement de l'exercice		1 331	52	1 383
Dépréciations				-
Cessions		(89)		(89)
Ecart de change et reclassement		(63)		(63)
Au 31 décembre 2012	-	6 148	89	6 237
Charge d'amortissement de l'exercice		1 468	287	1 755
Dépréciations				-
Cessions		(181)		(181)
Ecart de change et reclassement		(135)		(135)
Au 31 décembre 2013	-	7 300	376	7 676
Montant net :				
Au 31 décembre 2012	60 641	3 058	414	64 113
Au 31 décembre 2013	121 204	3 424	4 626	129 254

Note 2 : Immobilisations corporelles

	Terrains & constructions	Installations, matériels & équipements	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur brute :					
Au 1er janvier 2012	46 465	31 900	16 120	238	94 723
Acquisitions	1 479	11 616	4 770	1 596	19 461
Cessions	(291)	(4 490)	(1 206)	-	(5 987)
Variation de périmètre	-	55	262	-	317
Ecart de change	(27)	(448)	(5)	7	(473)
Reclassement		153		(153)	-
Au 31 décembre 2012	47 626	38 786	19 941	1 841	108 041
Acquisitions	2 419	7 072	5 783	473	15 747
Cessions	(1 210)	(1 024)	(4 558)	-	(6 792)
Variation de périmètre	65 514	7 848	3 742	114	77 218
Ecart de change	(329)	(1 379)	(635)	(2)	(2 345)
Reclassement		1 844		(1 844)	-
Au 31 décembre 2013	114 020	53 147	24 273	582	191 869
Amortissements cumulés et pertes de valeurs :					
Au 1er janvier 2012	9 677	16 825	8 490	-	34 992
Charge d'amortissement de l'exercice	2 695	6 704	3 243	-	12 642
Dépréciations	-	-	-	-	-
Cessions	(244)	(4 078)	(1 034)	-	(5 356)
Ecart de change et reclassement	38	(258)	22	-	(198)
Au 31 décembre 2012	12 166	19 193	10 721	-	42 080
Charge d'amortissement de l'exercice	4 258	8 338	4 875	-	17 471
Dépréciations	-	-	-	-	-
Cessions	(86)	(586)	(4 230)	-	(4 902)
Ecart de change et reclassement	(205)	(516)	(282)	-	(1 003)
Au 31 décembre 2013	16 133	26 429	11 084	-	53 646
Montant net :					
Au 31 décembre 2012	35 460	19 593	9 220	1 841	65 961
Au 31 décembre 2013	97 887	26 718	13 189	582	138 223

Le montant net des Installations, matériels et équipements comprend les actifs sous contrats de location financement suivants :

31 décembre 2013 : 87.442 K€ (dont constructions immobilières et terrain : 63.831 K€)
31 décembre 2012 : 47.672 K€ (dont constructions immobilières et terrain : 31.706 K€)

Note 3 : Ecarts d'acquisition et tests de dépréciation des actifs à long terme

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation sont les suivantes :

Secteur d'activité	2013							
	Valeur de l'écart d'acquisition associée	Taux sans risque	Prime de marché	Beta	Prime de risque pays	Prime de risque spécifique	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France	93 844	3,1%	6,5%	0,91	0,6%	2,9%	10,8%	2,0%
International	27 360	3,1%	6,5%	0,91	0,0-9,8%	2,9%	10,5-17,5%	2,0%

Secteur d'activité	2012							
	Valeur de l'écart d'acquisition associée	Taux sans risque	Prime de marché	Beta	Prime de risque pays	Prime de risque spécifique	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
France	49 530	2,9%	7,1%	0,98	0,4%	2,9%	11,2%	2,0%
International	11 111	2,9%	7,1%	0,98	0,4-9%	2,9%	11,2-16,6%	2,0%

L'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie a fait l'objet de tests de dépréciations. Ces tests ne conduisent pas à constater de perte de valeur sur les Unités Génératrices de Trésorerie.

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

	France	International	Total
Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 décembre 2011	49 479	11 111	60 590
Variation des écarts	51	-	51
Dépréciation	-	-	-
Effets de change	-	-	-
Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 décembre 2012	49 530	11 111	60 641
Variation des écarts	44 314	16 249	60 563
Dépréciation	-	-	-
Effets de change	-	-	-
Valeur nette des écarts d'acquisition au 31 décembre 2013	93 844	27 360	121 204

Une hausse de 0,5% du taux d'actualisation n'entraînerait pas la comptabilisation de perte de valeur.

Une baisse de 0,5% du taux de croissance à l'infini n'entraînerait pas la comptabilisation de perte de valeur.

Une baisse de 5% du résultat opérationnel courant utilisé pour la détermination de la valeur terminale n'entraînerait pas la comptabilisation de perte de valeur.

Note 4 : Titres des entreprises associées

Les principales informations sur la base des comptes sociaux des sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

	Pourcentage de contrôle (%)	Titres mis en équivalence	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
ID Log	50%	399	240	-	-
ID Trans	50%	285	285	-	-
Froid Combi	25%	426	1 673	14 997	248
Dislogic	50%	101	283	2 747	61
Total		1 211			
				2013	2012
Au 1er janvier				1 141	1 062
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				93	101
Dividendes reçus				(23)	(22)
Au 31 décembre				1 211	1 141

Note 5 : Autres actifs financiers

Autres actifs financiers non courants

	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts, cautionnements et autres	4 503	2 583
Titres des sociétés non consolidées	-	81
Total valeur nette	4 503	2 664

Provisions sur les actifs financiers non courants

	2013	2012
Au 1er janvier	(244)	(41)
Dotations	(153)	(203)
Reprises		-
Au 31 décembre	(397)	(244)

Autres actifs financiers courants

	31/12/2013	31/12/2012
Dépôt de garantie	440	512
Fournisseurs	2 487	1 239
Personnel	693	613

Autres	1 504	756
TOTAL	5 124	3 120

Note 6 : Stocks

Les stocks s'élèvent à 105 K€ au 31 décembre 2013 contre 221 K€ au 31 décembre 2012. Ils sont principalement composés de gasoil.

Note 7 : Clients et autres débiteurs courants

	31/12/2013	31/12/2012
Clients et comptes rattachés	132 550	95 359
Provisions pour dépréciation	(1 063)	(440)
Total des clients - valeur nette	131 487	94 919
Créances fiscales et sociales	22 848	15 655
Charges constatées d'avance	8 730	5 037
Total des autres créances - valeur nette	31 578	20 692

Les créances fiscales et sociales correspondent principalement à de la taxe sur la valeur ajoutée ou équivalents pour les filiales étrangères. Elles comprennent également des créances d'impôt pour un montant de 3.662 K€.

La variation de la provision pour créances douteuses est la suivante :

	2013	2012
Au 1er janvier	(440)	(205)
Dotations	(728)	(412)
Reprises	105	177
Au 31 décembre	(1 063)	(440)

Les provisions pour dépréciation concernent les créances échues de plus de 90 jours.

Echéancier des créances clients :

	Total	Non échues et non dépréciées	Echues de moins de 90 jours	Echues de plus de 90 jours
31/12/2013	132 550	110 713	17 586	4 251
31/12/2012	95 359	76 565	16 326	2 468

Le montant des créances échues de moins de 90 jours comprend un montant de créances échues de moins de 30 jours pour 16.208 K€.

Les créances échues ne présentent pas de risque significatif d'irrecouvrabilité.

Note 8 : Trésorerie courante nette

	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 440	46 847
Découverts bancaires	(852)	(1 380)
Trésorerie courante nette	66 588	45 467

La trésorerie du Groupe qui ressort à 67.440 K€ au 31 décembre 2013 comprend des liquidités, des dépôts bancaires à vue et des valeurs mobilières de placement de nature monétaire (pour un montant de 2.692 K€).

Note 9 : Capital émis et primes

Nature de l'opération		Variations du capital			Capital après opérations	
		Nombre d'actions	Nominal en euros	Primes en euros	Montant en euros	Nombre d'actions
Au 1er janvier 2012				22 887 435	2 052 930	2 052 930
07/03/2012	Division par 2 du nominal					2 052 930
17/04/2012	Augmentation de capital par apport en numéraire	1 368 620	684 310	26 674 684	684 310	1 368 620
Au 31 décembre 2012				49 562 119	2 737 240	5 474 480
22/07/2013	Augmentation de capital par apport en nature	108 401	54 201	3 702 796	54 201	108 401
Au 31 décembre 2013		108 401	54 201	53 264 915	2 791 441	5 582 881

Le groupe a une seule classe d'actions ordinaires donnant droit aux mêmes dividendes.

Au 31 décembre 2013, il existe 155.520 bons de souscription d'actions permettant de souscrire 311.040 actions nouvelles. L'intégralité de ces bons de souscription d'actions est détenue par Immod, actionnaire d'ID Logistics Group à hauteur de 34,8%.

Les frais liés à l'augmentation de capital du 22 juillet 2013 pour un montant de 243 K€ ont été déduits de la prime d'émission.

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Note 10 : Passifs financiers

Etat des dettes financières au 31 décembre 2013

	31/12/2013	A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans
Courants				
Emprunts bancaires	12 738	12 738		
Locations financements	14 731	14 731		
Affacturage	1 574	1 574		
Autres dettes financières	382	382		
Total courants	29 425	29 425		
Non courants				
Emprunts bancaires	60 934		48 613	12 321
Locations financements	59 481		40 522	18 959
Autres dettes financières	2 500		2 500	
Total non courants	122 915		91 635	31 280
Total des dettes financières	152 340	29 425	91 635	31 280
Répartition des dettes financières par taux et par devises				
	Montants	Devise	Taux	
Emprunt	109	EUR	Fixe	
Emprunt	73 043	EUR	Variable	
Emprunt	158	CNY	Variable	
Emprunt	222	PLN	Variable	
Emprunt	140	BRL	Variable	
Affacturage	1 574	EUR	Variable	
Locations financements	1 221	BRL	Fixe	
Locations financements	1 353	ARS	Fixe	
Locations financements	307	PLN	Fixe	
Locations financements	24	CNY	Fixe	
Locations financements	21 867	EUR	Fixe	
Locations financements	49 440	EUR	Variable	
Autres dettes	2 882	EUR	Fixe	
Totaux	152 340			

Le montant des commissions bancaires liées à la mise en place du financement de l'acquisition de CEPL est de 2.402 K€. Ces frais comptabilisés en déduction de l'emprunt sont amortis sur la durée du crédit, soit 6 ans.

La variation des dettes financières est la suivante :

	31/12/2012	Emissions	Rembour- sements	Périmètre	Ecarts de change	31/12/2013
Emprunts bancaires	365	73 295	(102)	120	(6)	73 672
Locations financements	48 809	12 969	(16 724)	29 746	(588)	74 212
Affacturage	1 517	1 574	(1 517)	-	-	1 574
Autres dettes financières	2 850	349	(351)	33	1	2 882

Totaux	53 541	88 187	(18 694)	29 899	(593)	152 340
--------	--------	--------	----------	--------	-------	---------

Etat des dettes financières au 31 décembre 2012

	31/12/2012	A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans
Courants				
Emprunts bancaires	139	139		
Locations financements	9 833	9 833		
Affecturage	1 517	1 517		
Autres dettes financières	350	350		
Total courants	11 839	11 839		
Non courants				
Emprunts bancaires	226		226	
Locations financements	38 976		25 646	13 330
Autres dettes financières	2 500		2 500	
Total non courants	41 702		28 372	13 330
Total des dettes financières	53 541	11 839	28 372	13 330
Répartition des dettes financières par taux et par devises				
	Montants	Devise	Taux	
Emprunt	26	EUR	Fixe	
Emprunt	340	PLN	Variable	
Affecturage	1 517	EUR	Variable	
Locations financements	1 064	BRL	Fixe	
Locations financements	1 453	ARS	Fixe	
Locations financements	601	PLN	Fixe	
Locations financements	48	CNY	Fixe	
Locations financements	19 013	EUR	Fixe	
Locations financements	26 629	EUR	Variable	
Autres dettes	149	MAD	Fixe	
Autres dettes	2 701	EUR	Fixe	
Totaux	53 541			

Dans le cadre de l'acquisition du groupe CEPL, le Groupe a contracté en juillet 2013 un emprunt bancaire d'un montant initial de 75,0 millions d'euros, amortissable sur 6 ans avec une première échéance annuelle au 15 mai 2014. Le montant des frais bancaires liés à la mise en place de ce crédit sont comptabilisés en déduction du montant initial et amortis sur la durée du crédit (6 ans).

Cet emprunt est assorti des covenants bancaires suivants au 31 décembre 2013 :

Ratio	Définition	Calcul	Limite
Gearing	Dettes Financières / Fonds propres consolidés	1,7	< 2,5
Levier	Dettes financières nettes de la trésorerie courante / Résultat opérationnel courant avant provisions et amortissements	1,5	< 2,6
Investissements	Dépenses d'investissement de l'exercice en cours	14,4	< 41 M€

L'ensemble des ratios est respecté au 31 décembre 2013.

Note 11 : Provisions

	Risques sociaux et fiscaux	Risques d'explo- itation	Avantages au personnel	Total
Au 1er janvier 2012	5 077	2 519	1 411	9 007
Dotations	1 105	1 484	479	3 068
Reprises utilisées	(697)	(829)	(78)	(1 604)
Reprises sans objet	(180)	(348)	-	(528)
Autres variations (périmètre, change...)	242	602	81	925
Au 31 décembre 2012	5 547	3 428	1 893	10 868
Dotations	2 218	1 256	965	4 439
Reprises utilisées	(2 318)	(2 533)	(486)	(5 337)
Reprises sans objet	(704)	(148)	-	(852)
Autres variations (périmètre, change...)	5 580	6 298	12 689	24 567
Au 31 décembre 2013	10 323	8 301	15 061	33 685
Dont provisions courantes	10 323	8 301	-	18 624
Dont provisions non courantes	-	-	15 061	15 061

Les provisions pour risques d'exploitation concernent principalement des litiges (clients, bailleurs, etc).

Note 12 : Impôts différés

31/12/2013						
Impôts différés actifs	9 801			8 887		
Impôts différés passifs	(5 753)			(116)		
Impôts différés nets	4 048			8 771		
	31/12/2013			31/12/2012		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
Immobilisations corporelles et locations financements	1 301	(14 513)	(13 212)	177	(1 049)	(872)
Provisions/avantages personnel	13 342	-	13 342	4 068	-	4 068
Déficits reportés en avant	2 172	-	2 172	5 063	-	5 063
Autres éléments	2 133	(387)	1 746	646	(134)	512
Effets de la compensation	(9 147)	9 147	-	(1 067)	1 067	-
Total	9 801	(5 753)	4 048	8 887	(116)	8 771

La variation des impôts différés est la suivante :

	Immobilisations corporelles et locations financement	Provisions et avantages au personnel	Déficits reportés en avant	Autres éléments	Total
Impôts différés au 1er janvier 2012	(536)	3 523	3 620	151	6 758
Eléments comptabilisés en résultat	(337)	(389)	854	354	482
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	691	(18)	673
Effet des variations de change	1	(79)	(102)	25	(155)
Effet des variations de périmètre	-	1 013	-	-	1 013
Impôts différés au 31 décembre 2012	(872)	4 068	5 063	512	8 771
Eléments comptabilisés en résultat	(484)	3 042	(2 678)	542	422
Eléments comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	70	70
Effet des variations de change	(3)	(8)	(213)	(66)	(290)
Effet des variations de périmètre	(11 853)	6 240	-	688	(4 925)
Impôts différés au 31 décembre 2013	(13 212)	13 342	2 172	1 746	4 048

Les impôts différés actifs liés aux déficits reportables ont été calculés à partir des bénéfices futurs imposables déterminés sur un horizon raisonnable.

Les montants de déficits reportables du groupe pour lesquels aucun impôt différé n'a été reconnu à chaque clôture sont les suivants :

Date de clôture	Déficits	Impôts différés non activés
31 décembre 2013	126 244	46 812
31 décembre 2012	7 703	2 192

La variation des impôts différés non activés est essentiellement liée à la reprise des déficits fiscaux de l'ancien groupe CEPL en France pour un montant de 42 M€ d'impôts différés non activés.

Les différences temporelles en relation avec les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement ne sont pas significatives.

Note 13 : Fournisseurs et autres dettes

	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs et comptes rattachés	110 166	74 869
Dettes fiscales et sociales	109 841	78 688
Avances et acomptes reçus	2 192	1 588
Autres dettes courantes	1 175	1 181
Produits constatés d'avance	11 069	8 271

Total des autres dettes	124 277	89 728
-------------------------	---------	--------

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs ont tous une date d'échéance à moins d'un an à l'exception de certains produits constatés d'avance qui sont étalés sur la durée des contrats clients.

Note 14 : Dérivés et gestion des risques

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de locations financement et de locations avec options d'achat, de dettes d'affacturage, de dettes fournisseurs.

Par ailleurs, le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, des dépôts de garanties ou cautionnements, et de la trésorerie disponible. Ces actifs financiers sont générés par les activités du Groupe.

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers comptabilisés dans le bilan consolidé.

31/12/2013	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Location Financement	Instruments dérivés	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers non courants	-	4 503	-	-		4 503	4 503
Clients	-	131 487	-	-		131 487	131 487
Autres créances *	-	22 848	-	-		22 848	22 848
Actifs financiers courants	-	5 124	-	-		5 124	5 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	67 440	-	-		67 440	67 440
Total actifs financiers	-	231 402	-	-	-	231 402	231 402
Dettes financières			78 128	74 212		152 340	152 340
Fournisseurs			110 166			110 166	110 166
Autres dettes			1 175			1 175	1 175
Instruments dérivés passifs					802	802	802
Découverts bancaires			852			852	852
Total passifs financiers	-	-	190 321	74 212	802	265 335	265 335

31/12/2012	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Location Financement	Instruments dérivés	Valeur au bilan de clôture	Juste valeur
Actifs financiers non courants	81	2 583				2 664	2 664
Clients		94 919				94 919	94 919
Autres créances *		15 655				15 655	15 655
Actifs financiers courants		3 120				3 120	3 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie		46 847				46 847	46 847
Total actifs financiers	81	163 124	-	-	-	163 205	163 205
Dettes financières			4 732	48 809		53 541	53 541
Fournisseurs			74 869			74 869	74 869
Autres dettes			1 181			1 181	1 181

Instruments dérivés passifs					863	863	863
Découverts bancaires		1 380				1 380	1 380
Total passifs financiers	-	-	82 162	48 809	863	131 834	131 834

* Correspond aux créances fiscales et sociales indiquées en note 7

La juste valeur des actifs et des dettes courantes avoisine la valeur comptable du fait de l'impact négligeable de l'actualisation et du risque crédit.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur. Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers non courants et hors emprunts bancaires correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les emprunts bancaires sont principalement composés d'emprunts à taux variables et de dettes de location financement. Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable. La valeur comptable des dettes non courantes correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux. Le Groupe estime que cette valeur correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change et le risque de liquidité.

Risque de taux d'intérêt

Les contrats d'emprunts sont validés par la Direction Financière Groupe et sont, pour l'essentiel, contractés sur des entités juridiques en France.

Au 31 décembre 2013, avant prise en compte des contrats de couverture de taux d'intérêt, 82% des dettes financières sont contractées sur la base de taux variables, contre 18% sur la base de taux fixes. Une augmentation des taux moyens d'intérêt de 1% aurait pour conséquence une charge d'intérêt complémentaire à comptabiliser en résultat financier de 750 K€.

L'échéancier des dettes financières est détaillé en note 10. Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont des dettes d'exploitation courante, principalement dues à moins d'un an.

Risque de change

Le Groupe réévalue régulièrement son exposition au risque de change. Au 31 décembre 2013, les montants libellés en devise autres que l'Euro ne faisaient pas l'objet de couverture particulière. Le montant total des actifs et passifs hors capitaux propres libellés en devises autres que la monnaie du Groupe est comme suit au 31 décembre 2013 :

Contrepartie devise	TWD	CNY	BRL	PLN	ARS	Autres	Totaux
Actifs hors écarts d'acquisition	5 846	3 868	21 891	8 297	16 042	9 641	65 585
Passifs hors capitaux propres	(3 568)	(2 696)	(14 373)	(6 285)	(12797)	(5 124)	(44 843)
Position nette avant gestion	2 278	1 172	7 518	2 012	3 245	4 517	20 742
Gestion	-	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	2 278	1 172	7 518	2 012	3 245	4 517	20 742

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose principalement sur la trésorerie disponible, des contrats d'affacturage, des découverts bancaires, des contrats de location financement et un emprunt auprès d'un pool bancaire.

Sur la base des taux de change et des taux d'intérêt applicables au 31 décembre 2013, ainsi que des échéanciers de paiement contractuels, le montant des flux de trésorerie liés aux passifs financiers est comme suit :

31/12/2013	Valeur comptable	Moins d'1 an			Entre 1 et 5 ans			Plus de 5 ans		
		Charges intérêts taux fixes	Charges intérêts taux variable	Remboursement	Charges intérêts taux fixes	Charges intérêts taux variable	Remboursement	Charges intérêts taux fixes	Charges intérêts taux variable	Remboursement
Découverts bancaires	852	-	28	852	-	-	-	-	-	-
Location financement	74 212	1 581	1 033	14 731	1 238	2 868	40 522	2	746	18 959
Emprunts	73 672	20	2 201	12 738	4	5 364	48 613	-	564	12 321
Affacturage	1 574	-	1	1 574	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	2 882	-	-	382	-	-	2 500	-	-	-

L'échéancier des dettes financières à moins d'un an est comme suit :

	Moins d'1 mois	de 1 à 3 mois	Plus de 3 mois	Total
Découverts bancaires	-	-	852	852
Location financement	1 820	2 030	10 881	14 731
Emprunts	102	291	12 345	12 738
Affacturage	1 574	-	-	1 574
Autres passifs	-	291	91	382

	31/12/2013	Tirées	Non tirées
Lignes de crédit disponibles			
Dettes location financement	38 022	17 122	20 900
Dettes financières	12 050	852	11 198

Le Groupe procède régulièrement à une revue de son risque de liquidité. Au 31 décembre 2013, il estime avoir la capacité à honorer ses échéances.

Note 15 : Instruments financiers

Comme indiqué en Note 10, une partie de la dette financière du Groupe est contractée à taux variable basé principalement sur l'Euribor 3 mois. Afin de limiter son exposition aux risques de hausse des taux, le Groupe a mis en place des instruments de couverture de taux d'intérêt.

Ces instruments sont constitués d'un contrat de cap de taux (plafonnement d'un taux variable Euribor 3 mois contre un taux fixe de 2,50%) conclu en 2009 et portant sur un montant nominal total de 22.839 K€ au 31 décembre 2013 (25.316 K€ au 31 décembre 2012) et de 2 contrats de Swap de taux conclus en 2013 pour des montants nominaux au 31 décembre 2013 de 25.000 K€ chacun.

Les charges financières incluent les variations de la juste valeur du contrat de cap de taux pour sa part non efficace.

La juste valeur des contrats de Swap de taux est comptabilisée conformément à la norme IAS 39 à l'actif du bilan avec en contrepartie, pour son montant net d'impôts, une diminution des capitaux propres.

L'impact de ces gains et pertes est décrit dans le tableau ci-dessous :

	Nominal	Juste valeur au bilan		Imputation en	
		Actif	Passif	Résultat	Capitaux propres
Cap de taux d'intérêt	25 316	-	863	41	-
31 décembre 2012		-	863	41	-
Swap de taux	50 000	-	195		(195)
Cap de taux d'intérêt	22 839	-	607	(256)	-
31 décembre 2013		-	802	(256)	(195)

L'échéancier des instruments financiers est comme suit :

	Moins d'1 mois	de 1 à 3 mois	Plus de 3 mois	Plus d'un an	Total
Cap/Swap	-	-	-	802	802

Note 16 : Avantages au personnel

Hypothèses retenues

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans sont les suivantes :

France	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%
Augmentation annuelle des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	45%	45%

International	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,25-3,75%	3,25%
Augmentation annuelle des salaires	2%-2,50%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	1,50%-2,00%	1,50%-2,00%

Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture dans les pays concernés. Les obligations retenues sont de durations comparables à celles des engagements.

Les tables de mortalité retenues pour les évaluations sont en ligne avec les législations en vigueur et les statistiques publiées au sein des différents pays.

Engagements bruts comptabilisés au bilan

	France	International	Total
Au 1er janvier 2013	1 893	-	1 893
Montants versés	(238)	(248)	(486)
Charges comptabilisées	441	918	1 359
Gains et pertes actuariels	286	(1 163)	(877)
Variation de périmètre	5 634	19 790	25 424
Au 31 décembre 2013	8 016	19 297	27 313

Engagements nets comptabilisés au bilan

Les montants comptabilisés au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivants :

	France	International	Total
Dette actuarielle	8 016	19 297	27 313
Valeur des actifs de couverture	(996)	(11 256)	(12 252)
Dette nette comptabilisée au bilan	7 020	8 041	15 061

L'évolution des engagements nets comptabilisés au bilan du groupe est la suivante :

	France	International	Total
Au 1er janvier 2013	1 893	-	1 893
Montants versés	(238)	(177)	(415)
Charges comptabilisées	441	598	1 039
Gains et pertes actuariels	290	(427)	(137)
Variation de périmètre	4 634	8 047	12 681
Au 31 décembre 2013	7 020	8 041	15 061

L'évolution des actifs de régime est la suivante :

	France	International	Total
Au 1er janvier 2013	-	-	-
Rendement des actifs	(4)	(205)	(209)
Contribution employeur	-	71	71
Contribution employés	-	(120)	(120)
Paieement des prestations	-	1	1
Gains et pertes actuariels	-	734	734
Autres mouvements	-	6	6
Variation de périmètre	(992)	11 743)	(12 735)
Au 31 décembre 2013	(996)	(11 256)	(12 252)

Ces actifs, qui ne comportent aucune action de la société ou d'actifs utilisés par le groupe, se décomposent comme suit :

	France	International	Total
Actions	-	-	-
Obligations	-	-	-
Contrats d'assurance	996	11 256	12 252
Autres	-	-	-
Total	996	11 256	12 252

Charges au compte de résultat

La charge de l'exercice se décompose comme suit :

	France	International	Total
Cout des services rendus	391	465	856
Coût des services rendus	391	496	887
Coût des services passés	-	(31)	(31)
Charges d'intérêts nettes	50	127	177
Coût d'intérêt sur la dette	54	332	386
Rendement des actifs de couverture	(4)	(205)	(209)
Coûts administratifs	-	6	6
Au 31 décembre 2013	441	598	1 039

La variation des écarts actuariels sur la valorisation des engagements et des actifs de couverture est la suivante :

	France	International	Total
Hypothèses démographiques			
Hypothèses financières	-	(982)	(982)
Expérience sur les engagements	290	(179)	111
Expérience sur les actifs	-	734	734
Ecart actuariel	290	(427)	(137)

La sensibilité de la valeur actuelle des obligations au taux d'actualisation est la suivante :

	taux annuel d'actualisation		
	2,25%	3,25%	4,25%
	(-100 points de base)	Jeu de base	(+100 points de base)
Valeur actualisée de l'obligation	33 628	27 313	22 548

6.2 Notes sur le compte de résultat

Note 17 : Autres produits et charges courantes

	31/12/2013	31/12/2012
Autres produits courants	1 116	303
Autres charges courantes	(1 909)	(443)
Autres produits et charges courantes	(793)	(140)

Note 18 : Dotations et reprises de provisions

	31/12/2013	31/12/2012
Reprises de provisions	4 198	2 528
Dotations aux provisions	(3 589)	(3 189)
Dotations et reprises de provisions	609	(661)

Note 19 : Dotations aux amortissements

	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	(18 940)	(14 191)
Reprise de provisions	-	-
Dotations nettes aux amortissements	(18 940)	(14 191)

Note 20 : Charges non courantes

Les charges non courantes se décomposent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Charges de restructuration	(1 365)	(6 388)
Frais liés aux acquisitions de participations	(2 585)	-
Total des charges non courantes	(3 950)	(6 388)

Les charges de restructuration engagées en 2013 pour un montant de 1.365 K€ correspondent aux coûts sociaux engagés par le groupe dans le cadre de l'intégration des activités CEPL.

Les charges de restructuration engagées en 2012 pour un montant de 6.388 K€ correspondent aux coûts engagés dans le cadre de l'arrêt des services déficitaires de messagerie et de groupage sous température dirigée.

Les frais liés aux acquisitions de participations pour un montant de 2.585 K€ concernent l'acquisition du groupe CEPL.

Note 21 : Résultat financier

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits financiers assimilés	946	958
Total des produits financiers	946	958
Intérêts et charges assimilées	(5 904)	(3 539)
Comptabilisation à la juste valeur des instruments financiers	255	41
Actualisation des éléments bilantiels	(226)	(249)
Autres charges financières	(305)	(299)
Total des charges financières	(6 180)	(4 046)
Total	(5 234)	(3 088)

Les intérêts et charges assimilés se rapportent essentiellement aux emprunts bancaires, dettes de location financement et découverts bancaires.

Le coût de l'endettement net s'élève à 4.958 K€ en 2013 contre 2.581 K€ en 2012.

Note 22 : Impôts sur les sociétés

	31/12/2013	31/12/2012
Charge nette d'impôt courant	5 432	2 105
Charge (produit) net d'impôt différé	(422)	(482)
Cotisation sur la valeur ajoutée	4 303	3 177
Total Impôt	9 313	4 800
	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	13 118	4 597
Impôt hors cotisation sur la valeur ajoutée	5 010	1 623
Résultat des sociétés mises en équivalence	(93)	(101)

Résultat avant impôt	18 035	6 119
Taux d'impôt théorique	38,00%	36,10%
Impôt théorique	6 853	2 209
Effet des différences permanentes	(610)	39
Effet des déficits de l'exercice non activés	2 205	1 317
Effet de l'utilisation et activation de déficits non activés précédemment	(2 885)	(1 636)
Effet des autres taxes	99	40
Effet des différences de taux	(652)	(346)
Impôt hors CVAE	5 010	1 623
Taux effectif d'impôt hors CVAE	27,78%	26,52%
CVAE	4 303	3 177
Impôt compris CVAE	9 313	4 800
Taux effectif d'impôt	41,69%	51,64%

Note 23 : Résultats nets par action

Le nombre moyen d'actions a évolué comme suit :

(en unités)	31/12/2013	31/12/2012
Nombre moyen d'actions émises	5 522 773	5 073 268
Nombre moyen d'actions propres	(5 021)	(6 240)
Nombre moyen d'actions	5 517 752	5 067 028
Bons de souscription d'actions	311 040	311 040
Nombre total moyen d'actions diluées	5 828 792	5 378 068

6.3 Autres informations

Note 24 : Variation du besoin en fonds de roulement

	31/12/2013	31/12/2012
Variation des stocks	117	158
Variation des créances clients	(15 765)	(12 368)
Variation des dettes fournisseurs	26 185	8 632
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	10 537	(3 578)
Variation des autres créances	(7 434)	(4 081)
Variation des autres dettes	13 156	6 706
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation	5 722	2 625

Variation du besoin en fonds de roulement	16 259	(953)
---	--------	-------

Note 25 : Effectifs

Les effectifs en CDI ou équivalent au 31 décembre sont :

(en unités)	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	531	375
Non cadres	12 528	9 791
Total	13 059	10 166

Note 26 : Transactions avec des sociétés apparentées (parties liées)

Les transactions intervenues à des conditions normales de marché entre le Groupe et les sociétés apparentées sont les suivantes :

Société	Nature du lien	Nature de la transaction	Produit ou (charge)		Solde bilan débit ou (crédit)	
			2013	2012	2013	2012
Comète	Dirigeant commun	Prestations de services	(679)	(515)	(396)	(336)
Les Parcs du Lubéron Gestion	Dirigeant commun	Prestations de services	-	2	-	-
Financière ID	Actionnaire commun	Prestations de services	313	247	239	181
SCI Financière ID Brebières II	Actionnaire commun	Locations immobilières	(1 568)	(1 080)	-	(475)
SCI Financière ID Genlis	Actionnaire commun	Prestations de services	105	(158)	-	-
SAS Logistics II	Actionnaire commun	Prestations de services	92	-	-	-
SAS Logistics III	Actionnaire commun	Prestations de services	(135)	-	-	-
SCI Financière Haute Picardie	Actionnaire commun	Prestations de services	2	-	-	-

Les transactions avec les entreprises consolidées selon la méthode de mise en équivalence sont des prestations de services administratifs courants, conclues à des conditions normales de marché pour des montants totaux non significatifs au regard de l'activité du Groupe.

Note 27 : Rémunération des dirigeants

Le président du Conseil d'administration ne perçoit aucune rémunération de la part du Groupe. Il est rémunéré par la société Comète, dont il est actionnaire à 95,97% (le solde étant détenu par sa femme

et ses enfants) et qui a conclu des conventions de services avec différentes filiales du Groupe. Les services visés dans ces conventions comprennent notamment des prestations de management et de direction en matière de stratégie et de développement commercial.

Les montants relatifs aux prestations mentionnées ci-dessus sont indiqués en note 26.

Rémunérations brutes allouées aux autres membres du Conseil d'Administration

	31/12/2013	31/12/2012
Nature de la charge		
Rémunération brute totale	583	589
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-

Note 28 : Engagements et éventualités

Les engagements contractés par le groupe à la date de clôture sont les suivants :

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Locations immobilières	138 629	51 434
Locations mobilières	38 315	20 210
Garanties maison mère *	3 251	3 251
Dettes financières soumises à covenants	75 000	
DIF en nombre d'heures	401 937	246 760
Engagements reçus		
Cautions bancaires	13 875	13 940

* Les garanties maison-mère indiquées ne comprennent pas les garanties données pour des engagements sur des locations ou des dettes avec covenants par ailleurs déjà indiquées sur les lignes correspondantes.

La ventilation des engagements donnés en matière de locations mobilières et immobilières est la suivante :

En milliers d'euros	A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2013				
Locations immobilières	44 828	78 368	15 433	138 629
Locations mobilières	14 729	23 169	417	38 315
Au 31 décembre 2012				

Locations immobilières	24 736	19 368	7 330	51 434
Locations mobilières	9 141	11 063	6	20 210

Dans le cadre de la mise en place du financement de l'acquisition du groupe CEPL pour un montant total de 75 M€, le Groupe a procédé au nantissement des éléments suivants au bénéfice des prêteurs initiaux :

- Titres Ficopar détenus par ID Logistics Group
- Titres ID Logistics détenus par Ficopar
- Titres ID Logistics France détenus par ID Logistics
- Titres Compagnie Financière de Logistique détenus par ID Logistics
- Fonds de commerce ID Logistics (y compris la marque ID Logistics)

Note 29 : Evénements postérieurs à la clôture

Néant

Note 30 : Information financière pro forma

1. Description de la transaction

Les éléments relatifs à l'acquisition du groupe CEPL (ci-après « CEPL ») par ID Logistics Group (« ci-après « ID Logistics ») sont décrits dans la note 3 « Evénements significatifs » des notes aux états financiers consolidés 2013.

2. Base de présentation

2.1 Hypothèses de construction

Les informations financières pro forma consolidées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (ci-après « Informations Financières pro forma ») sont établies en millier d'euros et reflètent le regroupement d'ID Logistics et de CEPL en utilisant la méthode de l'acquisition d'après les normes IFRS, comme si il était intervenu le 1^{er} janvier 2013.

Les Informations Financières pro forma sont présentées exclusivement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication des résultats des activités opérationnelles ou de la situation financière du nouveau Groupe issue de l'opération si l'acquisition avait été réalisée le 1^{er} janvier 2013. Elles ne sont pas non plus indicatives des résultats des activités opérationnelles à venir ou de la situation financière future du nouveau Groupe.

Seuls les ajustements pro forma se rapportant directement à l'acquisition et pouvant être documentés et estimés de manière fiable sont pris en compte. Les Informations Financières pro forma ne tiennent pas compte retroactivement au 1^{er} janvier 2013 d'économie de coût ou d'autres synergies qui résultent de l'acquisition. Il en est de même pour les conséquences de l'adhésion à partir du 1^{er} septembre 2013 des entités françaises de CEPL au groupe d'intégration fiscale des entités françaises d'ID Logistics Group.

Les Informations Financières pro forma ont été préparées à partir des états financiers consolidés IFRS d'ID Logistics Group au 31 décembre 2013 (incluant CEPL depuis le 1^{er} juillet 2013), et d'une situation financière consolidée IFRS de CEPL au 30 juin 2013.

2.2 Base de préparation et de présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés de CEPL pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 ont été préparés conformément aux règles et méthodes comptables d'ID Logistics Group décrites à la Note 2 « Base de préparation et de présentation des états financiers consolidés » et à la Note 4 « Principes et méthodes comptables » des notes aux comptes consolidés.

2.3 Opérations intragroupe

Il n'existait pas avant l'acquisition, de transactions entre CEPL et ID Logistics. Depuis l'acquisition, toute transaction effectuée entre CEPL et ID Logistics est qualifiée d'opération intragroupe. Les achats et ventes entre les sociétés du nouveau Groupe ont été éliminés dans la préparation des Informations Financières pro forma.

3. Calcul et affectation du prix d'acquisition

L'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs de CEPL a été déterminée sur la base d'estimations de leurs justes valeurs au 1^{er} juillet 2013. Conformément à la norme IFRS 3, ID Logistics dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'allocation du prix d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels de CEPL.

Le calcul et l'affectation du prix d'acquisition sont présentés dans la note 3 « Evénements significatifs » des notes aux états financiers consolidés 2013.

4. Informations Financières pro forma d'ID Logistics Group au 31 décembre 2013

	ID Logistics Group Publié 31/12/2013	CEPL Données 01/01 – 30/06/2013	Retraitements pro forma	ID Logistics Group Proforma 31/12/2013
Chiffre d'affaires	735 124	86 100	-	821 224
Dotations aux amortissements	(18 940)	(2 109)	(127)	(21 176)
Résultat opérationnel courant avant amortissement des relations clientèles	31 809	(1 033)	4 077	34 853
Amortissement des relations clientèles	(287)	-	(250)	(537)
Charges non courantes	(3 950)	-	-	(3 950)
Résultat financier	(5 234)	(14 749)	12 689	(7 294)
Résultat avant impôt	22 338	(15 782)	16 516	23 072
Résultat associés	93	-	-	93
Cotisation sur la valeur ajoutée	(4 303)	(555)	(63)	(4 921)
Impôt sur le résultat	(5 010)	4 538	(4 571)	(5 043)
Résultat net consolidé	13 118	(11 799)	11 882	13 201

5. Retraitements pro forma

Comme indiqué plus haut, les données de CEPL ne tiennent pas compte rétroactivement au 1^{er} janvier 2013 d'économie de coût ou d'autres synergies qui résultent de l'acquisition. Il en est de même pour les conséquences de l'adhésion à partir du 1^{er} septembre 2013 des entités françaises de CEPL au groupe d'intégration fiscale des entités françaises d'ID Logistics Group.

En revanche, les éléments ci-dessous du compte de résultat de CEPL ont été ajustés dans la préparation des Informations Financières pro forma.

5.1 Ajustements liés à l'organisation du groupe CEPL antérieure à l'acquisition

Avant son acquisition par ID Logistics Group :

- le groupe CEPL était détenu par ses anciens actionnaires dans le cadre d'une opération type LBO. A ce titre, la dette supportée par le groupe CEPL était de l'ordre de 250 M€ et n'a pas été reprise par ID Logistics lors de l'acquisition. Pour les besoins des Informations Financières pro forma, le montant de cette charge financière correspondant à cette dette a été exclu des données de CEPL, pour un total de 14.334 K€ avant impôt.
- le groupe CEPL connaissait des difficultés qui avaient conduit à des renégociations avec ses créanciers et à l'ouverture de procédures de mandat ad hoc et de conciliation. Un processus de recherche d'investisseurs a été ouvert qui s'est conclu par l'acquisition de CEPL par ID Logistics. Ce processus a généré des honoraires de banque, d'avocats, de conseils divers ainsi que des primes exceptionnelles pour le management et des facturations de management fees par l'actionnaire du groupe CEPL. Pour les besoins des Informations Financières pro forma, le montant de ces charges a été exclu des données de CEPL, pour un total de 4.204 K€ avant impôt.

5.2 Ajustements liés à l'affectation du prix d'acquisition

Le calcul et l'affectation du prix d'acquisition sont présentés dans la note 3 « variations de périmètre » des notes aux états financiers consolidés 2013.

Dans le cadre du calcul et de l'affectation du prix d'acquisition :

- La réévaluation du parc immobilier détenu par CEPL génère une charge d'amortissement complémentaire qui, pour les besoins de la préparation des Informations Financières pro forma, a été considérée avec effet dès le 1^{er} janvier 2013 pour un montant de 127 K€ du 1^{er} janvier au 30 juin 2013.
- La constatation d'une Relation clientèles génère une charge d'amortissement complémentaire qui, pour les besoins de la préparation des Informations Financières pro forma, a été considérée avec effet dès le 1^{er} janvier 2013, pour un montant de 250 K€ du 1^{er} janvier au 30 juin 2013.

5.3 Ajustements liés au financement de l'acquisition

Comme indiqué note 3 « Principales variations de périmètre » des notes aux états financiers consolidés 2013, une partie du prix d'acquisition a été financée par un emprunt bancaire de 75 M€, auquel est associé un contrat de swap de taux d'intérêt.

Les Informations Financières pro forma ont été ajustées comme si cet emprunt bancaire d'acquisition et le swap de taux d'intérêt correspondant avaient été contractés au 1^{er} janvier 2013 :

- Les intérêts de l'emprunt de 75 M€ ont été extrapolés prorata temporis générant une charge financière supplémentaire de 1 152 K€ avant impôts sur une année pleine par rapport à la charge effective depuis la date d'effet au 22 juillet 2013 ;
- Comme indiqué Note 10 « Passifs financiers », le montant des commissions bancaires liées à la mise en place du crédit d'acquisition est comptabilisé en déduction de l'emprunt et amorti sur la durée du crédit, soit 6 ans. Pour la préparation des Informations Financières pro forma, la dotation aux amortissements correspondante a été extrapolée prorata temporis générant une charge financière supplémentaire de 268 K€ avant impôts sur une année pleine par rapport à la charge effective depuis la date d'effet au 22 juillet 2013 ;
- Les intérêts versés dans le cadre des contrats de swap de taux d'intérêts aux établissements financiers ont été extrapolés, sur une année pleine par rapport à la charge effective depuis la date d'effet au 15 novembre 2013 sans tenir compte des variations du taux sous-jacent Euribor 3 mois sur la période. Cette extrapolation génère une charge supplémentaire de 225 K€ avant impôts.

Une partie du prix d'acquisition a été payée directement à partir de la trésorerie disponible d'ID Logistics pour un montant de 16,5M€. Il n'a en revanche pas été pris en compte dans les ajustements pro forma un éventuel coût ou manque à gagner si cette trésorerie avait été décaissée avec effet au 1^{er} janvier 2013, le montant correspondant étant non matériel.

5.4 Ajustements d'impôts

- La CVAE a été estimée sur les retraitements pro forma ayant un impact sur la valeur ajoutée dans les conditions de droit commun.
- L'impôt sur le résultat a été estimé en appliquant sur les retraitements pro forma et le résultat du premier semestre 2013 le taux effectif d'impôt hors CVAE de 27,78% tel que constaté sur l'exercice tenant compte de l'intégration de CEPL au 1^{er} juillet 2013

6. Saisonnalité

Comme ID Logistics, CEPL ne présente pas une forte saisonnalité de son chiffre d'affaires. En revanche, l'activité du 1^{er} semestre connaît une volatilité plus forte des volumes traités avec des écarts plus importants entre les points hauts et les points bas d'activité qu'au deuxième semestre. Cette volatilité se traduit par une moins bonne productivité des opérations et un résultat opérationnel courant du premier semestre en général inférieur à celui du second semestre.

Note 31 : Listes des filiales, co-entreprises et entreprises associées consolidées

	Pays	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2013	2012	2013	2012	2013	2012
ID Logistics Group SA	France					Société mère	Société mère
Ficopar	France	95%	95%	95%	95%	IG	IG
ID Logistics	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics France	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics France 3	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG

ID Logistics France 4	France	95%		100%		IG	
ID Logistics France 5	France	95%		100%		IG	
ID Logistics Training	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
FC Logistique R&D	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
La Flèche	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
La Financière du Lubéron	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Projets	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Immod 1	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Entrepot	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Froid Combi	France	24%	24%	25%	25%	ME	ME
Interflèche	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
CGLS	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
SCI Les Citronniers	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
SCI Les Cocotiers	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Cofradis	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Transdispatch	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Champagne	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
SMTM	France	84%	84%	88%	88%	IG	IG
SIL	France	76%	76%	80%	80%	IG	IG
AFC	France	84%	84%	88%	88%	IG	IG
Timler	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
France Paquets	France	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Cie Financière de Logistique	France	95%		100%		IG	
CEPL Holding et Cie	France	95%		100%		IG	
CEPL	France	95%		100%		IG	
CEPL SPV1	France	95%		100%		IG	
CEPL SPV2	France	95%		100%		IG	
CEPL Chalon	France	95%		100%		IG	
CEPL Coignières	France	95%		100%		IG	
CEPL Courtaboeuf	France	95%		100%		IG	
CEPL Eragny sur Oise	France	95%		100%		IG	
CEPL Les Herbiers	France	95%		100%		IG	
CEPL Moreuil	France	95%		100%		IG	
CEPL Saint Ouen L'Aumone	France	95%		100%		IG	
CEPL Seclin	France	95%		100%		IG	
CEPL Ozoir	France	95%		100%		IG	
CEPL Alsace	France	95%		100%		IG	
CEPL Beauvais	France	95%		100%		IG	
CEPL Beville	France	95%		100%		IG	
CEPL Chateauroux	France	95%		100%		IG	
CEPL Eragny	France	95%		100%		IG	
CEPL Fleury	France	95%		100%		IG	
CEPL la Tour du Pin	France	95%		100%		IG	
SCI Alsace	France	95%		100%		IG	
CEPL Wiesbaden	Allemagne	95%		100%		IG	
CEPL Michelstadt	Allemagne	95%		100%		IG	
CEPL Objektgesellschaft Gmbh	Allemagne	95%		100%		IG	
CEPL Objektgesellschaft Mbh	Allemagne	95%		100%		IG	
CEPL Fugas	Allemagne	95%		100%		IG	
CEPL Fugas KG	Allemagne	95%		100%		IG	
CEPL Germesheim	Allemagne	95%		100%		IG	
CEPL Iberia	Espagne	95%		100%		IG	
CEPL Barcelona	Espagne	95%		100%		IG	

CEPL La Roca	Espagne	95%		100%		IG	
CEPL Tilburg	Pays-Bas	95%		100%		IG	
ID Logistics Taiwan	Taiwan	57%	57%	60%	60%	IG	IG
ID Logistica Do Brasil	Brésil	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Armazens Gerais	Brésil	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Log	DOM	48%	48%	50%	50%	ME	ME
ID Trans	DOM	48%	48%	50%	50%	ME	ME
ID Logistics Océan Indien	DOM	48%	48%	51%	51%	IG	IG
Dislogic	DOM	48%	48%	50%	50%	ME	ME
ID Logistics Mayotte	DOM	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Maurice	Maurice	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Group Logistics - IDL Espana	Espagne	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Prestalid	Espagne	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Maroc	Maroc	57%	57%	60%	60%	IG	IG
ID Log. China Holding Hong Kong	Chine	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Nanjing	Chine	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Log. Nanjing Business Consult.	Chine	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Consulting Shanghai	Chine	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Pt. Inti Dinamika Logitama Ind.	Indonésie	95%	95%	100%	100%	IG	IG
Pt. International Dimension Log.	Indonésie	94%	94%	99%	99%	IG	IG
ID Logistics Polska	Pologne	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics A	Argentine	86%	86%	90%	90%	IG	IG
ID Supply Chain	Argentine	51%	51%	60%	60%	IG	IG
ID Logistics Vostok	Russie	95%	95%	100%	100%	IG	IG
ID Logistics Rus	Russie	95%	95%	100%	100%	IG	IG
IDL Supply Chain South Africa	Afrique Sud	95%	95%	100%	100%	IG	IG
IDL Fresh South Africa	Afrique Sud	95%	95%	100%	100%	IG	IG

4.8.2 Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2013

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ID Logistics Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède régulièrement à la revue de ses principaux actifs incorporels et écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts », 4.7 « Pertes de valeur des actifs immobilisés » et 6.1.3 « Ecart d'acquisition et tests de dépréciation des actifs à long terme » de l'annexe aux comptes consolidés afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

PHILIPPE JOUBERT

Deloitte & Associés

Albert AIDAN »

4.9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE COMPTES SOCIAUX

4.9.1 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012

- **Événements significatifs et modifications statutaires**

- au cours de l'exercice 2013

Suite au protocole d'accord signé le 13 juin 2013, le Groupe a finalisé le 22 juillet 2013 l'acquisition de 100% des actions de la société Compagnie Financière de Logistique (CFL) qui détient le groupe de logistique CEPL, spécialiste français de la préparation détail mécanisée. Cette société offre à ses clients, fabricants et distributeurs, un service de préparation de commandes à l'unité. La société gère 600 000 m² sur 27 sites logistiques. Elle emploie 2 200 salariés dans quatre pays (France, Espagne, Allemagne et Pays-Bas) et a réalisé un chiffre d'affaires de 179 M€ au cours de l'année 2013.

Dans le cadre de cette acquisition, ID Logistics Group a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 108 401 actions nouvelles ID Logistics Group d'une valeur nominale de 0,50 € assortie d'une prime d'apport de 36,40€, soit un montant global de 3.999.996,90 € avant imputation des frais liés à cette opération.

- depuis la clôture de l'exercice 2013

Aucun événement significatif ni aucune modification statutaire ne sont intervenus au sein de la société ID Logistics Group SA depuis le 31 décembre 2013.

- **Activité**

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Chiffre d'affaires	4,8	1,2
Résultat opérationnel courant	(0,7)	0,0
Résultat financier	0,5	0,0
Résultat exceptionnel	(0,3)	0,2
Résultat net	(0,5)	0,2
Actifs non courants	45,0	44,8
Besoin en Fonds de Roulement	16,4	13,4
Trésorerie disponible	0,0	0,0
Capitaux propres	61,4	58,2

La société ID Logistics Group SA est la maison-mère du groupe ID Logistics. Elle emploie 11 salariés. Elle exerce une activité de holding et refacture des prestations de services à ses filiales et sous-filiales, principalement en France. Elle n'exerce aucune activité commerciale à l'extérieur du Groupe.

Le chiffre d'affaires correspond aux refacturations faites aux filiales du Groupe, en hausse compte tenu de la hausse des dépenses supportées pour leur compte par ID Logistics Group. Les charges 2013 correspondent à des honoraires et des charges de personnel. Elles sont en hausse par rapport à 2012 du fait des frais encourus dans le cadre de l'acquisition de CEPL et par l'effet année pleine en 2012 des charges de personnel qui n'avaient couru que sur quelques semaines en 2012, à compter de la réalisation de l'absorption d'ID Logistics France 2 par ID Logistics Group.

Le résultat financier correspond aux plus-values réalisées par le contrat de liquidité sur le titre ID Logistics Group et à des intérêts facturés sur les compte-courants de ses filiales, notamment la Compagnie Financière de Logistique.

En 2013, le résultat exceptionnel correspond à la moins-value de cession des titres Compagnie Financière de Logistique, cette moins-value étant la conséquence des intérêts facturés par ID Logistics Group à la Compagnie Financière de Logistique pour la période du 22 juillet 2013 au 31 août 2013 et comptabilisés dans le résultat financier de la société. En 2012, il correspondait au boni de fusion constaté dans le cadre de la dissolution sans liquidation de sa filiale ID Logistics France 2.

Les actifs non courants correspondent principalement à la valeur de sa participation dans la société Ficopar, qui elle-même détient les activités opérationnelles du groupe ID Logistics, en France et à l'international. Le besoin en fonds de roulement correspond à des créances ou des dettes interco vis-à-vis de différentes filiales du groupe ID Logistics et, pour un montant non significatif, quelques fournisseurs externes de services dont aucun ne présente des soldes dépassant les délais légaux de paiement. L'augmentation des capitaux propres est principalement liée à l'augmentation de capital de 3,7 M€ nette de frais réalisée dans le cadre de l'acquisition du Groupe CEPL en juillet 2013.

• **Prises de participation**

La société a souscrit à l'augmentation de capital de la Compagnie Financière de Logistique en date du 30 décembre 2013 à hauteur de 1.464.888 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1,00€ assortie d'une prime d'émission de 14,00€, soit un montant global de 21.973.320 €. Elle a ensuite cédé cette participation en date du 31 décembre 2013 dans le cadre de la réduction du capital de la Compagnie Financière de Logistique par voie de rachat d'actions, cette opération se soldant par une moins-value de 254.420 €, correspondant au produit d'intérêts facturés par ID Logistics Group à la Compagnie Financière de Logistique pour la période du 22 juillet 2013 au 31 août 2013 comptabilisé dans le résultat financier de la Société.

• **Résultat des filiales**

ID Logistics Group SA détient à 94,99% la société Ficopar SAS dont les principaux indicateurs au 31 décembre 2013 sont (en milliers d'euros) :

Capital	Autres capitaux propres	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Avals et cautions	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
17 082	(1 860)	44 302	44 302	13 080	-	-	5 124	-

• **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, il est précisé que les dépenses suivantes, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, ont été définitivement réintégrées dans le résultat fiscal de l'exercice 2013 :

- Locations de véhicules : 26,5 K€
- Taxes sur les véhicules : 7,9 K€

• **Activité en matière de recherche et développement**

La société ID Logistics Group SA n'a pas mené en 2013 d'activité en matière de recherche et développement ayant donné droit à un crédit d'impôt.

- **Conséquences sociales et environnementale de l'activité**

La politique de ressources humaines du Groupe se donne pour objectifs l'excellence opérationnelle de chaque collaborateur et son adhésion à la culture d'entreprise du Groupe. ID Logistics mène depuis plusieurs années une politique de formation qui a pour but l'accueil des nouveaux arrivants, le développement des compétences managériales, le partage et le transfert des bonnes pratiques et la diffusion de la culture du groupe. La mobilité et la promotion interne sont deux axes privilégiés par ID Logistics pour la gestion de ses collaborateurs en France et à l'international.

Par ailleurs, le Groupe est soumis, dans le cadre de ses activités, à certaines lois et réglementation relatives à la protection de l'environnement. Compte tenu de ses activités, le Groupe considère qu'il n'est pas soumis à un risque environnemental significatif. Le Groupe demeure cependant activement engagé dans une politique de respect de l'environnement et de développement durable.

- **Evolution récente et perspectives**

En 2014, ID Logistics Group SA poursuivra son activité de holding du groupe ID Logistics. Elle pourra être amenée à poursuivre la centralisation de certaines ressources administratives du groupe sans cependant développer d'activité commerciale en tant que telle.

4.9.2 Comptes sociaux de la Société du Groupe au titre de l'exercice 2013

BILAN (Avant affectation du résultat)

ACTIF EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Titres de participation	44 302	44 302
Autres titres immobilisés	107	228
Autres immobilisations financières	574	301
Total actif immobilisé	44 983	44 831
Créances clients et comptes rattachés	2 032	1 270
Autres créances	17 369	14 186
Disponibilités	15	16
Charges constatées d'avance	50	60
Total actif circulant	19 466	15 532
TOTAL DE L'ACTIF	64 449	60 363
PASSIF EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Capital social	2 791	2 737
Primes d'émissions	52 573	48 871
Réserve légale	141	130
Autres réserves	4 740	4 740
Report à nouveau	1 736	1 524

Résultat de l'exercice	(532)	223
Capitaux propres	61 449	58 225
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	392	277
Dettes fiscales et sociales	2 605	1 564
Autres dettes	3	297
Dettes à court terme	3 000	2 138
TOTAL DU PASSIF	64 449	60 363

COMPTE DE RESULTAT EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2013	31/12/2012
Prestations de service France	4 773	1 192
Autres achats et charges externes	(1 269)	(265)
Charges de personnel	(4 213)	(899)
Impôts et taxes	(52)	-
Résultat d'exploitation	(761)	28
Produits financiers	483	41
Charges financières	-	(35)
Résultat financier	483	6
Produits exceptionnels	21 719	189
Charges exceptionnelles	(21 973)	
Résultat exceptionnel	(254)	189
RESULTAT NET	(532)	223

ANNEXE

I – Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2013 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées pour les différents postes du bilan sont les suivantes :

1) Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Des tests de dépréciation sur les valeurs des participations sont conduits chaque année. La valeur comptable des participations est alors comparée à la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus. Lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation.

2) Contrat de liquidité

Les actions propres et les autres composants du contrat de liquidité sont classés respectivement en autres titres immobilisés et autres immobilisations financières.

Les titres correspondants sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré – premier sorti) et une provision est calculée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au prix d'achat des actions propres.

3) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Ce risque est apprécié au cas par cas.

4) Engagements de retraite

Les engagements en matière de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagement hors bilan. Ils ont été calculés selon les hypothèses suivantes :

Age de départ à la retraite :	62 ans
Taux d'augmentation des salaires :	2,00%
Taux d'actualisation :	3,25%

5) Consolidation

La société consolide les comptes des sociétés du groupe ID Logistics.

II – Notes annexes

Sauf indications contraires, les données exprimées dans les notes annexes sont en milliers d'euros.

1) Faits marquants de l'exercice

Suite au protocole d'accord signé le 13 juin 2013, le Groupe a finalisé le 22 juillet 2013 l'acquisition de 100% des actions de la société Compagnie Financière de Logistique (CFL) qui détient le groupe de logistique CEPL, spécialiste français de la préparation détail mécanisée. Cette société offre à ses clients, fabricants et distributeurs, un service de préparation de commandes à l'unité. La société gère 600 000 m2 sur 27 sites logistiques. Elle emploie 2 200 salariés dans quatre pays (France, Espagne, Allemagne et Pays-Bas) et a réalisé un chiffre d'affaires de 179 M€ au cours de l'année 2013.

Dans le cadre de cette acquisition, ID Logistics Group a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 108 401 actions nouvelles ID Logistics Group d'une valeur nominale de 0,50 € assortie d'une prime d'apport de 36,40€, soit un montant global de 3.999.996,90 € avant imputation des frais liés à cette opération.

Pour rappel, par décision en date du 23 novembre 2012, la société a décidé la dissolution sans liquidation de sa filiale ID Logistics France 2 entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette dernière à son profit à l'issue du délai d'opposition des créanciers le 31 décembre 2012.

2) Immobilisations financières

La variation des titres de participations s'analyse comme suit :

	01/01/2013	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
Titres de participations	44 302	21 973	(21 973)	44 302
Total	44 302	21 973	(21 973)	44 302

La société a souscrit à l'augmentation de capital de la société Compagnie Financière de Logistique en date du 30 décembre 2013 à hauteur de 1.464.888 actions nouvelles ordinaires d'une valeur nominale de 1,00€ assortie d'une prime d'émission de 14,00€, soit un montant global de 21.973.320 €.

La société a cédé cette participation en date du 31 décembre 2013 dans le cadre de la réduction du capital de la société CFL par voie de rachat d'actions, cette opération se soldant par une moins-value de 254.420 €, correspondant au produit d'intérêts facturés par ID Logistics Group à la Compagnie Financière de Logistique pour la période du 22 juillet 2013 au 31 août 2013 comptabilisé dans le résultat financier de la société.

La rubrique autres titres immobilisés se compose exclusivement des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité. La société détient 1.929 actions au 31 décembre 2013.

Les autres immobilisations financières correspondent au dépôt auprès de l'intermédiaire financier dans le cadre du contrat de liquidité.

Aucune provision pour dépréciation des immobilisations financières n'a été comptabilisée.

3) Echéance des créances à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

4) Créances et dettes concernant des parties liées

Les informations concernant les parties liées prescrites par le Code de commerce (article R123-197) sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients et comptes rattachés	2 032	1 270
Autres créances	17 108	13 705
Total actif	19 140	14 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	6
Autres dettes	-	295
Total passif	4	301

Le montant du chiffre d'affaires et des produits financiers avec les parties liées sont respectivement de 4.773 K€ et de 331 K€.

Le montant des charges d'exploitation avec les parties liées est de 244 K€.

5) Capitaux propres et variation de la situation nette

	31/12/2012 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2012	Augmentation de capital	Résultat 2013	31/12/2013 avant affectation du résultat
Capital social	2 737		54		2 791
Prime d'émission	48 871		3 702		52 573
Réserve légale	130	11			141
Autres réserves	4 740				4 740
Report à nouveau	1 524	212			1 736
Résultat de l'exercice	223	(223)		(532)	(532)
Total actif	58 225	-	3 756	(532)	61 449

ID Logistics Group a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 108 401 actions nouvelles ID Logistics Group d'une valeur nominale de 0,50 € assortie d'une prime d'apport de 36,40€, soit un montant global de 4.000 K€. Les frais liés à l'opération ont été déduits de la prime d'émission pour un montant avant impôt de 244 K€.

Le capital social est composé de 5.582.881 actions de valeur nominale 0,50 €.

Au 31 décembre 2013, il existe 155.520 bons de souscription d'actions permettant de souscrire 311.040 actions nouvelles. L'intégralité de ces bons de souscription d'actions est détenue par un seul actionnaire.

6) Echéance des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

7) Produits à recevoir

	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients et comptes rattachés	1 502	1 057
Autres créances	20	20
Total	1 522	1 077

8) Charges à payer

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	170	173
Dettes fiscales et sociales	1 933	1 233
Total	2 103	1 406

9) Charges constatées d'avance

	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'exploitation	49	60
Total	49	60

10) Résultat Financier

	31/12/2013	31/12/2012
Produits et charges sur cession de valeurs mobilières de placement	152	29
Intérêts sur comptes courants	331	(23)
Total	483	6

11) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de (254 K€) correspond à la moins-value de cession des titres Compagnie Financière de Logistique, cette moins-value correspondant au produit d'intérêts facturé par ID Logistics Group à la Compagnie Financière de Logistique pour la période du 22 juillet 2013 au 31 août 2013 comptabilisé dans le résultat financier de la société.

12) Situation fiscale latente

La société dispose de déficits reportables pour un montant de 3.260 K€, soit une économie future d'impôt sur les sociétés de 1.087 K€.

13) Filiales et participations

Filiale	Capital	Autres capitaux propres	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Avals et acutions	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
Ficopar	17 082	(1 860)	95%	44 302	44 302	13 080	-	-	5 124	-

14) Engagements hors bilan

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande au 31 décembre 2013 est de 1.189 heures. Le montant des engagements de retraite est de 39 K€.

Engagements donnés :

Cautions : 77.500 K€
Garanties maison mère : 6.611 K€

Engagements reçus :

Néant

Dans le cadre de l'Acquisition des titres de la société CFL, la société est partie au contrat de crédit en qualité de caution solidaire dont ID Logistics est bénéficiaire pour un montant de 75.000 K€ et il a été procédé au nantissement des titres Ficopar détenus par la société au bénéfice des prêteurs.

15) Rémunération des dirigeants

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration en 2013 est de 20 K€.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est de 353 K€.

16) Rémunération des dirigeants

L'effectif moyen est de 11 personnes.

17) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes sociaux.

4.9.3 Rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice 2013

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ID Logistics Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note I.1 « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2014

Les commissaires aux comptes

Philippe JOUBERT

Deloitte & Associés

Albert AIDAN »

4.9.4 Résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices

(Art. R.225-102 du Code de commerce)

(en euros)	2009	2010	2011	2012	2013
<u>I. SITUATION FINANCIERE</u> <u>EN FIN D'EXERCICE</u>					
a) Capital social	2 052 930	2 052 930	2 052 930	2 737 240	2 791 440,50
b) Nombre d'actions émises	205 293	2 052 930	2 052 930	5 474 480	5 582 881
c) Nombre d'obligations convertibles/actions					
<u>II. RESULTAT GLOAL DES</u> <u>OPERATIONS EFFECTIVES</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	7 622	7 622	63 100	1 192 000	4 773 328
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	-12 312	-156 184	-763 993	222 512	(532 068)
c) Impôts sur les bénéfices					
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-12 312	-156 184	-763 993	222 512	(532 068)
f) Résultat distribué					
<u>III. RESULTAT SUR</u> <u>OPERATIONS REDUIT A</u> <u>UNE SEULE ACTION</u>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et	-0,06	-0,08	-0,38	0,04	-0,10

provisions

b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	-0,06	-0,08	-0,38	0,04	-0,10
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV. PERSONNEL

a) Nombre de salariés	0	0	0	12	11
b) Montant de la masse salariale	0	0	0	899 000	4 213 000
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	0	0	0	0	0

4.10 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées sont détaillées Note 25 des comptes consolidés des exercices 2013 présentés à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de Référence. Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes présentés ci-dessous.

Depuis l'établissement du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2013, aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue.

4.10.1 Opérations intra-groupe

Les opérations intra-groupe sont décrites à la sous-section 1.9.3 « Principaux flux intra-groupe » du Document de Référence.

4.10.2 Opérations avec les apparentés

Comme indiqué note 25 de l'annexe aux comptes consolidés, les contrats conclus avec Immod, Les Parcs du Lubéron Gestion ou Financière ID (filiale détenue à 100% par Immod) et ses filiales à 100% SCI Financière ID Brebières II, SCI Financière ID Genlis, SAS Logistics II, SAS ID Logistics III et SCI Financière Haute Picardie concernent des intérêts de financement, des prestations de service ou la location d'entrepôts sous forme de baux commerciaux. Les prestations de services concernent la refacturation d'une partie des coûts de deux salariés d'ID Logistics France qui assurent quelques missions administratives pour Immod, Les Parcs du Lubéron Gestion et Financière ID. Par ailleurs, les sociétés Immod et Financière ID, ayant pour objet social la fourniture d'études, d'expertises et d'assistance technique, de maîtrise d'œuvre, de conseils en ingénierie sur des opérations de constructions industrielles et plus généralement, toutes activités liées aux transactions sur immeubles et fonds de commerce, peuvent être amenées à réaliser des missions de conseil ponctuelles dans le cadre de projets immobiliers menés par des filiales d'ID Logistics Group.

Se référer également à la sous-section 3.3.2 « Informations sur les contrats liant les dirigeants et la Société » du Document de Référence et à la Note 25 de l'annexe aux comptes consolidés

présentés à la section 4.8 « Informations financières historiques annuelles » du Document de Référence.

4.10.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé
- ✓ Convention de caution entre ID LOGISTICS GROUP et ID LOGISTICS RUS

Administrateur concerné : Monsieur Eric HEMAR

Convention autorisée par le Conseil d'Administration en date des 10 mai 2013 et 5 juin 2013

Cette caution a été délivrée dans le cadre de l'ouverture d'une plate-forme logistique frais en Russie. La Société ID LOGISTICS RUS, filiale du Groupe ID LOGISTICS, est amenée à prendre à bail pour une durée minimum de 6 ans, des locaux à usage d'entrepôts, en cours de construction, pour une surface d'environ 12500 m², sis à NOGINSK (à 58 km de MOSCOU).

En garantie du respect des obligations du bail, le Bailleur a sollicité une garantie maison mère, d'un montant de 5.796.716 US dollars pour la durée minimale du bail.

- ✓ Convention de caution entre ID LOGISTICS GROUP, FICOPAR et ID LOGISTICS

Administrateur concerné : Monsieur Eric HEMAR

Convention autorisée par le Conseil d'Administration en date du 29 mai 2013

Dans le cadre de l'Acquisition des titres de la société CFL, les sociétés ID LOGISTICS GROUP et FICOPAR sont parties au contrat de crédit en qualité de caution solidaire d'ID LOGISTICS pour toute somme due au titre dudit contrat (montant nominal : 75.000.000 €).

- CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
- Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ✓ Convention de caution entre ID LOGISTICS GROUP et ID LOGISTICS

Administrateur concerné : Monsieur Eric HEMAR

Convention autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2012

Cette caution a été délivrée dans le cadre de l'acquisition des titres de la SAS TIMLER en garantie du paiement du solde du prix de cession aux cédants payable à terme, sauf reversement éventuel par les cédants de cette fraction de prix, objet d'un séquestre, si la pérennité des relations d'affaires avec LA POSTE postérieurement au 1er mars 2015 n'était pas confirmée.

Les cédants ont sollicité une caution solidaire de la Société maison mère, pour un montant de 2.500.000 euros et pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2015.

- ✓ Lettre de garantie maison mère ID LOGISTICS GROUP au profit de France PAQUETS

Administrateur concerné : Monsieur Eric HEMAR

Convention autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 décembre 2012

Une lettre de garantie maison mère de la société France PAQUETS, a été établie par ID LOGISTICS GROUP, lettre aux termes de laquelle, la Société s'engage à faire le nécessaire pour que sa filiale rembourse sans délai toute somme restant due en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires au titre des frais d'affranchissement pour un montant maximum de 2 400 000 € et pour une durée d'un an.

- ✓ Convention de services conclue entre ID LOGISTICS GROUP et Comète

Administrateur concerné : Monsieur Eric HEMAR

Convention autorisée par le Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2011

Cette convention a pour objet la fourniture par Comète de services de conseil et d'assistance en matière de gestion et de stratégie, d'assistance et d'animation financière ainsi que de prestations complémentaires.

En contrepartie des services rendus, Comète perçoit une rémunération fixe mensuelle hors taxe d'un montant de 10.083 euros ainsi qu'une rémunération variable déterminée en début de chaque année en fonction des objectifs fixés.

Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée, étant précisé que les modalités de détermination de la partie variable sont revues à chaque date anniversaire. Ces modalités sont restées inchangées en 2013, de même que le montant de la rémunération variable.

Le montant des honoraires hors taxes facturés au titre de cette convention pour l'exercice 2013 s'élève à :

- Rémunération fixe : 120.996 €
- Rémunération variable : 100.000 €

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 8 avril 2014

Les commissaires aux comptes

Philippe JOUBERT

Deloitte & Associés

Albert AIDAN »

4.11 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières datent du 31 décembre 2013.

4.12 CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

4.13 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

4.14 TENDANCES

4.14.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2013

Le chiffre d'affaires consolidé d'ID Logistics pour le premier trimestre 2014 a atteint 201,9 M€ en progression de 34,5%. En données comparables, le chiffre d'affaires progresse de 13,0%, impacté par un effet périmètre de 28,6% lié à l'acquisition en juillet 2013 du groupe CEPL et un effet de change négatif.

<i>(en millions d'euros)</i>	T1 2014	T1 2013	Var.	Var. à données comparables*
Chiffre d'affaires	201,9	150,1	+34,5%	+13,0%
France	116,6	87,8	+32,8%	+8,2%
International	85,3	62,3	+36,9%	+21,0%

* à taux de change et périmètre constants

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 116,6M€ en progression de 32,8% par rapport au premier trimestre 2013 et de 8,2% à données comparables. L'effet périmètre intègre le chiffre d'affaires des activités françaises du groupe CEPL acquises en juillet 2013. A données comparables, la progression s'explique principalement par l'effet des nouveaux dossiers démarrés fin 2013 ou début 2014 (Panzani, Brico Dépôt, Brossette, Carrefour Sud-Est, Orangina Schweppes).

A l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 85,3M€ en progression de 36,9% par rapport au premier trimestre 2013. L'arrivée dans le périmètre du groupe des activités internationales de CEPL (Allemagne, Pays-Bas, Espagne) compense largement l'effet de change défavorable sur le trimestre principalement dû à l'Amérique Latine. A données comparables, l'activité à l'international reste soutenue et progresse de 21%.

4.14.2 Tendance connue, incertitude, demande d'engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

A la Date du Document de Référence, il n'existe pas, au-delà des éléments détaillés ci-dessus, de tendance connue, d'incertitude, de demande d'engagement ou d'événement raisonnablement susceptible d'influer de manière significative, favorablement ou défavorablement, sur les perspectives de la société.

4.14.3 Prévisions ou estimations du bénéfice

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

4.15 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales dans le cours normal de son activité. Le Groupe constitue une provision comptable dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges soient susceptibles d'entraîner des coûts à la charge de la Société ou de l'une de ses filiales, et que ces coûts pourraient être estimés de manière fiable.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspend ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.16 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 décembre 2013.

5/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La Société a pour dénomination sociale : ID LOGISTICS GROUP.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société a été immatriculée le 3 octobre 2001 au Registre du commerce et des sociétés de Paris avant d'être transférée le 4 octobre 2005 au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 439 418 922.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans s'achevant le 3 octobre 2100, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 21 juin 2010.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au : 410, route du Moulin de Losque 84300 Cavaillon.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : 04 32 52 96 00

Site Web : www.id-logistics.com.

5.2 CAPITAL SOCIAL

5.2.1 Montant du capital social

A la Date du Document de Référence, le capital de la Société s'élève à 2.791.440,50 € divisé en 5.582.881 actions de 0,50 € de nominal chacune, entièrement libérées.

Comme décrit en sous-section 5.2.4 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du Document de Référence, parmi les actions composant le capital social de la Société, 155.520 sont des actions à bons de souscription d'actions : elles portent chacune un bon de souscription d'actions. Chaque bon donne le droit de souscrire deux actions soit, à la Date du Document de Référence, une dilution potentielle maximale de 5,38% du capital (post dilution).

5.2.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

5.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions – Descriptif du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte de la Société réunie le 29 mai 2013 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les conditions décrites ci-dessous :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées

- 10% du capital social à la date du rachat des actions. Lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Objectifs des rachats d'actions

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ID Logistics Group par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Prix d'achat maximum, montant maximum

90 euros par actions soit un montant maximum de 49.270.230 euros

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions

Motifs des acquisitions	% du programme
Animation du cours	100
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société a renouvelé jusqu'au 17 avril 2014 le contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance initialement conclu le 18 avril 2012. Dans ce cadre, elle a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2013, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Nombre d'actions achetées	96.405
Cours moyen des achats	39,04 €
Nombre d'actions vendues	103.641
Cours moyen des ventes	38,96 €
Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice	1.929
Valeur évaluée au cours d'achat	75 K€
Valeur nominale à la clôture de l'exercice	111 K€

A l'exception des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la Société ne détient, à la Date du Document de Référence aucune action propre et aucune action de la Société n'est détenue par l'une quelconque de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation ni réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

- Nouveau programme de rachat d'actions :

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 22 mai 2014.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mars 2014 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 4.298 représentant 0,08% du capital de la société.

Motifs des acquisitions	% du programme
-------------------------	----------------

Animation du cours	100
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Nouveau programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 22 mai 2014

- Autorisation du programme : Assemblée générale du 22 mai 2014
- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital (soit 558.288 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 4.298 (soit 0,08% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 553.990 actions (soit 9,92% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- Prix maximum d'achat : 210 euros
- Montant maximal du programme : 117.240.480 euros
- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Objectifs :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ID Logistics Group par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
 - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
 - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
 - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2014.

- Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 22 mai 2014 soit jusqu'au 21 novembre 2015.

5.2.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

A la Date du Document de Référence, la société Immod, qui détient 34,82% du capital de la Société, détient 155.520 actions à bons de souscriptions d'actions dont les principales caractéristiques sont :

- Date d'émission : 13 octobre 2008, modifiés le 21 juin 2010
- Nombre d'actions pouvant être émises sur exercice des bons de souscription : 2 actions ordinaires pour 1 bon de souscription
- Prix unitaire de souscription des actions émises sur exercice des bons de souscription : 4,50 euros
- Calendrier d'exercice des bons de souscription : exerçable en totalité à la Date du Document de Référence
- Date limite d'exercice des bons de souscription : indéterminée
- A la Date du Document de Référence:
 - o Nombre de bons de souscription exercés : aucun
 - o Nombre de bons de souscription annulés ou caduques : aucun
 - o Nombre de bons de souscription restants : 155.520

Chaque bon donne le droit de souscrire deux actions soit, à la Date du Document de Référence, une dilution potentielle maximale de 5,28% en capital post-dilution.

5.2.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 29 mai 2013 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2013
Emission avec maintien de droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	26 mois	Actions : 1.200.000€ Valeurs mobilières : 50.000.000€	Néant
Emission avec suppression de droit préférentiel de souscription, par une offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité	26 mois	Actions : 1.200.000€ Valeurs mobilières : 50.000.000€	Néant
Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit	26 mois	Actions : 1.200.000€ et dans la limite de 20% du capital social par an Valeurs	Néant

préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L-411-2 du code monétaire et financier (placement privé)		mobilières : 50.000.000€	
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur les titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	Dans la limite de 10% du capital social par an	Néant
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26 mois	1.200.000€	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et dirigeants du groupe	38 mois	Dans la limite de 3% du capital social existant au jour de la première attribution	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et dirigeants du groupe	38 mois	Dans la limite de 3% du capital social existant au jour de la première attribution ou d'achat d'actions consenties	Néant
Augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise établi en application des articles L-3332-18 à L3332-24 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	26 mois	Dans la limite de 3% du capital social	Néant

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 19 mars 2014 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)	Utilisation au 31/03/2014
Délégation en vue d'émettre des bons de souscriptions d'actions	18 mois	20.000 bons soit une augmentation de capital potentielle de 10.000 €	Néant

Délégation en vue d'émettre des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	18 mois	40.000 bons soit une augmentation de capital potentielle de 20.000 €	Attribution de 40.000 bons par le Conseil d'administration du 25/03/2014
--	---------	--	--

5.2.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'engagement au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

5.2.7 Historique du capital social

5.2.7.1 Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Capital (en euros)	Prime d'émission (en euros) (*)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en euros)	Capital social (en euros)
12 septembre 2001	Constitution	40.000	-	4.000	10,00	40.000
21 janvier 2002	Augmentation de capital	874.720	-	87.472	10,00	914.720
28 mars 2002	Augmentation de capital	381.100	-	38.110	10,00	1.295.820
21 décembre 2009	Augmentation de capital	757.110	22.887.435,30	75.711	10,00	2.052.930
21 juin 2010	Division du nominal par 10	-	-	1.847.637	1,00	2.052.930
7 mars 2012	Division du nominal par 2	-	-	2.052.930	0,50	2.052.930
17 avril 2012	Augmentation de capital	684.310	28.056.710	1.368.620	0,50	2.737.240
22 juillet 2013	Augmentation de capital	54.200,50	3.945.796,40	108.401	0,50	2.791.440,50

(*) Les primes d'émission ci-dessus sont indiquées pour leurs valeurs brutes alors que leurs valeurs nettes de frais d'augmentation de capital sont reprises dans les comptes.

Les augmentations de capital du 21 janvier 2002 et du 28 mars 2002 se sont faites par incorporation des comptes-courants versés par les fondateurs et quelques managers depuis la constitution de la Société pour financer ses activités.

L'augmentation de capital du 21 décembre 2009 a été intégralement souscrite par la société Immod. Elle rémunère l'acquisition par la Société à la société Immod d'une participation de 29,5% dans la filiale La Financière de Commerce et de Participations (Ficopar).

L'augmentation de capital du 17 avril 2012 a été souscrite en numéraire dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

L'augmentation de capital du 22 juillet 2013 a été souscrite, dans le cadre de l'acquisition du groupe CEPL, en rémunération de l'apport de 151 obligations émises par la société Compagnie Financière de Logistique, holding de tête du groupe CEPL.

5.2.7.2

Evolution de la répartition du capital

La répartition du capital de la Société a évolué comme suit sur les trois dernières années:

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Immod	47,24%	38,12%	34,82%
Eric Hémar	31,58%	23,68%	23,22%
Christophe Satin	4,09%	3,07%	3,01%
Sous total Concert	82,91%	64,87%	61,05%
Michel Voinche	3,59%	-	-
Autres ⁽¹⁾	13,50%	10,10%	8,94%
Public	-	24,86%	29,97%
Auto-détention	-	0,17%	0,03%
Total	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Les autres actionnaires sont des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du Groupe dont aucun individuellement ne détient plus de 2% du capital social ou des droits de vote à la Date du Document de Référence

A la Date du Document de Référence, Eric Hémar est indirectement actionnaire d'Immod à hauteur de 85,87% au travers de la société Comète et Christophe Satin est indirectement actionnaire d'Immod à hauteur de 14,13%.

A la Date du Document de Référence, la répartition du capital de la Société décrite ci-dessus n'a pas connu de variation significative.

La principale variation dans la répartition du capital de la Société sur les trois dernières années concerne l'augmentation de capital réalisée le 17 avril 2012 par l'ouverture du capital au public et l'introduction en bourse représentant un flottant de 25% à cette date.

Par ailleurs, en application du pacte d'actionnaires décrit à la section 3.1.4 « Contrôle de la Société » du Document de Référence, Eric Hémar a substitué la société Immod pour procéder à des rachats d'actions de la Société à des collaborateurs du Groupe ayant notifié leur intention de céder tout ou partie de leurs titres.

5.2.7.3

Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote est détaillée à la section 3.1 « Principaux actionnaires » du Document de Référence.

Compte tenu des liens qui unissent Messieurs Hémar et Satin depuis la création de la Société, de leurs mandats respectifs et de leur participation commune dans la société Immod, actionnaire de la Société, Messieurs Hémar et Satin et la société Immod ont formalisé leur relation dans un pacte d'actionnaires concertant.

Sur une base entièrement diluée de l'ensemble des titres donnant accès au capital attribués à la Date du Document de Référence (à savoir 155 520 bons de souscription d'actions intégralement détenus par Immod comme indiqué section 3.2.3 « Titres donnant accès au capital attribués à des administrateurs » du Document de Référence), la répartition du capital et des droits de vote serait la suivante :

Actionnaires	Actions et droits de vote			
	Nombre	Nombre Dilué	Pourcentage du capital social dilué	Pourcentage en droit de vote réel dilué
Immod ⁽¹⁾	1.944.038	2.255.078	38,26%	42,18%
Eric Hémar ⁽¹⁾	1.296.460	1.296.460	22,00%	27,56%
Christophe Satin ⁽¹⁾	167.820	167.820	2,85%	3,57%
Sous-total Concert	3.408.318	3.719.358	63,10%	73,31%
Autres ⁽²⁾	499.271	499.271	8,47%	8,95%
Public	1.673.363	1.673.363	28,39%	17,74%
Autodétention	1.929	1.929	0,03%	-
TOTAL	5.582.881	5.893.921	100%	100%

⁽¹⁾ A la Date du Document de Référence, le capital social d'Immod est détenu indirectement à hauteur de 85,87% par M. Eric Hémar au travers de la société Comète et 14,13% par M. Christophe Satin.

⁽²⁾ Les autres actionnaires sont des collaborateurs ou d'anciens collaborateurs du Groupe dont aucun individuellement ne détient plus de 2% du capital social ou des droits de vote

5.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

5.3.1 Objet social (Article 4 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : le conseil et la réalisation de prestations de logistique dans le monde entier et la prise de participation dans toutes sociétés pour toute activité ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités, la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; ainsi que toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

5.3.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

L'article 12 des statuts précise que le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de cinq conseils d'administration ou conseils de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sous réserve des dérogations prévues par la loi, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Vacances - cooptation (*Article 13 des statuts*)

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux assemblées générales, par suite de décès ou de démission, le conseil d'administration peut procéder à une ou à des nominations à titre provisoire.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Durée du mandat des administrateurs (*Article 14 des statuts*)

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Organisation, réunions et délibérations du conseil d'administration (*Article 15 des statuts*)

1. Président

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres, un président, personne physique, dont il détermine la rémunération.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. Toute disposition contraire est réputée non écrite.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

2. Réunions du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont ainsi adressées.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation des administrateurs peut être faite par tous les moyens, même verbalement. Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration.

3. Quorum et majorité

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Tout administrateur peut donner, par tous moyens écrits, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil. Chaque administrateur ne peut

disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

Sauf lorsqu'il y a lieu de statuer sur :

- la nomination, la rémunération et la révocation du président, du directeur général et du directeur général délégué,
- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés,

le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de la visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication d'une nature et selon des modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

La justification du nombre des administrateurs en exercice et de leur nomination résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de la visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication sont comptabilisés dans le quorum.

4. Procès-verbaux des délibérations

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément à la loi et signés par le président de la séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président, par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions du président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet, notamment le secrétaire de la séance.

5. Obligations de confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à une obligation de confidentialité à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil.

Rémunération des administrateurs (*Article 16 des statuts*)

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration détermine la répartition de cette rémunération entre les administrateurs.

Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation, sont communiquées aux commissaires aux comptes et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Censeurs (*Article 16 bis*)

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Le nombre des censeurs ne peut excéder 4.

La durée de leurs fonctions est de 3 ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment sans indemnité par décision du Conseil d'administration.

Les censeurs sont convoqués à toutes les séances du Conseil et assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts, des lois et règlements. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du Conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos.

Les censeurs ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la société ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Direction générale (*Article 17 des statuts*)

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. La décision relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers

savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables

Le directeur général est soumis aux dispositions légales relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut excéder cinq.

Le directeur général délégué est révocable à tout moment par le conseil d'administration sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

5.3.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

5.3.3.1 Droits de vote (*Article 25 des statuts*)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix au moins. Toutefois, un droit de vote double par rapport à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans consécutifs au moins au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

Au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par leur propriétaire.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent leur droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la loi.

5.3.3.2 Droits aux dividendes et profits (*Article 11 des statuts*)

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

5.3.3.3 Délai de prescription de dividendes (*Article 30 des statuts*)

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article L 1126-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques).

5.3.3.4 Droit au boni de liquidation (*Article 32 des statuts*)

L'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est partagé également entre toutes les actions.

5.3.3.5 Droit préférentiel de souscription (*Article 7 des statuts*)

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

5.3.3.6 Limitation des droits de vote

Néant.

5.3.3.7 Titres au porteur identifiable (*Article 9 des statuts*)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lorsque les actions sont nominatives, elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

5.3.3.8 Rachat par la Société de ses propres actions.

Se référer au paragraphe 21.1.3.

5.3.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

5.3.5 Assemblées générales d'actionnaires

Règles générales (*Article 20 des statuts*)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Toute modification directe ou indirecte des statuts est décidée par assemblée générale extraordinaire.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

- Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a, entre autres pouvoirs, les suivants :

- o approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- o statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- o donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
- o nommer et révoquer les administrateurs,
- o nommer le ou les commissaires aux comptes titulaires et suppléants,
- o approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- o fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration,
- o statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration,
- o autoriser les émissions de titres participatifs.

- Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

- Assemblée spéciale

Les assemblées spéciales approuvent les décisions de l'assemblée générale modifiant les droits relatifs à une catégorie d'actions.

Lorsqu'il existe des catégories d'actions différentes, l'assemblée spéciale, statuant dans les contions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Convocation et tenue des assemblées générales *(Article 21 des statuts)*

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires et, le cas échéant, les assemblées spéciales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Elles peuvent avoir lieu par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires. Dans ce cas, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée en utilisant ces moyens.

Ordre du jour *(Article 22 des statuts)*

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délai légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Conditions d'admission - Accès aux assemblées - Représentation *(Article 23 des statuts)*

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles et ont été enregistrés comptablement au nom de l'actionnaire au 3ème jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'accès à l'assemblée générale est ouvert à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent, sur simple justification de leurs qualités et identité. Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Tout actionnaire peut donner pouvoir dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et les règlements. Il peut également voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

Notamment, les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit,

sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur le site internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée ou par tout procédé arrêté par le conseil d'administration répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du code civil (à savoir l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire), pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Feuille de présence - bureau – procès-verbaux *(Article 24 des statuts)*

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la réglementation en vigueur.

Quorum - vote - nombre de voix *(Article 25 des statuts)*

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Un scrutin secret peut être réclamé soit par le conseil d'administration, soit par des actionnaires représentant au moins le quart du capital social et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le

cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, et le cinquième sur deuxième convocation. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire.

En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont privées du droit de vote, n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

5.3.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

Il existe un droit de préemption en faveur de M. Eric Hémar tel que décrit au chapitre 3.1.3 « Contrôle de la Société » du Document de Référence.

5.3.7 Franchissements de seuils statutaires (Article 9 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital social ou des droits de vote, les statuts de la Société prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir ou cesserait de détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société égal ou supérieur à 2% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de bourse suivant le franchissement de seuil à compter de l'inscription des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que toutes les précisions et autres informations qui seraient requises dans le cadre de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 2% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du premier seuil prévu par la loi.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-

verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital social.

5.3.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

5.4 MARCHÉ DES TITRES ID LOGISTICS GROUP

L'établissement assurant le service financier d'ID Logistics Group est CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92862 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Code ISIN : FR0010929125

Place de cotation : Euronext Paris

Marché : Euronext Compartiment B

Indice principal : CAC Small

Autres indices : CAC Mid & small, CAC All-Tradable, CAC Industrials

Tableau des transactions

Période	Cours extrêmes (€)		Cours de clôture moyen(€)	Echanges moyens journaliers	
	le plus haut	le plus bas		Nombre de titres	Capitaux (K€)
Avril 2012	21,50	19,85	21,08	23.475	492
Mai 2012	22,00	19,94	20,97	1.858	40
Juin 2012	20,50	19,48	19,94	526	10
Juillet 2012	21,70	19,29	20,67	1.052	21
Août 2012	20,47	19,41	19,97	1.919	39
Sept. 2012	24,02	19,79	21,47	4.177	87
Oct. 2012	26,80	23,32	25,26	1.680	43
Nov. 2012	26,57	25,74	26,19	841	22
Déc. 2012	26,20	24,70	25,95	11.481	291
Janvier 2013	30,50	26,20	28,88	3.538	103
Février 2013	32,50	28,69	30,84	2.503	76
Mars 2013	32,40	31,01	31,96	838	27
Avril 2013	34,75	31,04	32,65	1.438	47
Mai 2013	38,80	33,49	36,58	2.519	91
Juin 2013	39,50	36,73	37,59	2.445	92
Juillet 2013	43,00	36,20	39,82	5.269	209
Août 2013	47,00	38,25	40,98	2.474	102
Septembre 2013	54,00	44,24	49,88	5.012	240
Octobre 2013	54,70	47,75	50,28	2.825	147
Novembre 2013	57,79	52,12	55,06	5.583	297
Décembre 2013	57,80	53,00	55,92	5.412	295
Janvier 2014	67,29	57,50	63,18	8.473	541

Février 2014	73,20	63,60	67,79	3.206	217
Mars 2014	79,73	69,60	72,21	4.052	291

5.5 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document de Référence;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de Référence.

Par ailleurs, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sera également disponible, conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur, sur le site internet du Groupe (www.id-logistics.com).

5.6 LEGISLATION REGISSANT LES ACTIVITES

Les réglementations auxquelles doit se soumettre le Groupe dans l'exercice de ses activités sont décrites au chapitre 1.7 Contexte réglementaire, et les risques associés au chapitre 2.2.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution du Document de Référence.

6/ ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2014



6 ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 JUIN 2014

6.1 ORDRE DU JOUR

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et des dépenses non déductibles fiscalement,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions,
- Nomination du cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit en remplacement de Monsieur Philippe JOUBERT, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination du cabinet Fiduciaire Gestion Saint Honoré Audit, en remplacement du cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Renouvellement de Monsieur Michel CLAIR, en qualité d'administrateur,
- Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
- Pouvoirs pour les formalités

6.2 PROJET DE RESOLUTIONS

A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par une perte nette de – 532.068 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 34.404 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice net part du groupe de 12.049.889 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2013 d'un montant de 532.068 euros au compte « report à nouveau » qui serait ainsi ramené de 1.735.706 euros à 1.203.638 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'aucune distribution de dividende, ni revenu, n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Nomination du cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit, en remplacement de Monsieur Philippe JOUBERT, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme le cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit, en remplacement de Monsieur Philippe JOUBERT, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Sixième résolution - Nomination du cabinet Fiduciaire Gestion Saint Honoré Audit, en remplacement du cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale nomme le cabinet Fiduciaire Gestion Saint Honoré Audit, en remplacement du cabinet Comptabilité Finance Gestion Audit dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il a déclaré accepter ses fonctions.

Septième résolution - Renouvellement de Monsieur Michel CLAIR, en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Michel CLAIR, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil

L'Assemblée Générale décide de porter le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration de 50.000 euros à 60.000 euros.

Cette décision applicable à l'exercice en cours sera maintenue jusqu'à nouvelle décision.

Neuvième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 mai 2013 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ID Logistics Group par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 210 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 117,2 millions d'euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Dixième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 9 décembre 2015, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

7/ RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE



7 PERSONNES RESPONSABLES

7.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Eric Hémar, Président Directeur Général d'ID Logistics Group.

7.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Eric Hémar
Président Directeur Général

7.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Yann Perot
Directeur Administratif et Financier
Adresse : 410, route du Moulin de Losque - BP 70132 - 84304 Cavaillon Cedex
Téléphone : 04 32 52 96 00
Adresse électronique : yperot@id-logistics.com

8/ TABLES DE CONCORDANCE



8 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations prévues par l'Annexe 1 du Règlement « Européen » n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003-1971/CE. (n/a : non applicable)

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement « Européen » n ° 809/2004	Page
1 - Personnes responsables	
1.1- Nom et fonction des personnes responsables -----	217
1.2- Attestation des personnes responsables -----	217
2 - Contrôleurs légaux des comptes	
2.1- Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes -----	117-119
2.2- Situation des mandats des contrôleurs légaux des comptes -----	117-119
3 - Informations financières sélectionnées	
3.1- Informations financières historiques -----	10-12
3.2- Informations financières intermédiaires -----	n/a
4 - Facteurs de risque -----	72-84
5 - Informations concernant l'émetteur	
5.1- Histoire et évolution de la Société -----	9-10, 199
5.1.1- Dénomination sociale et nom commercial -----	199
5.1.2- Lieu et numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés -----	199
5.1.3- Date de constitution et durée de la Société -----	199
5.1.4- Siège social, forme juridique et législation applicable -----	199
5.1.5- Evénements importants dans le développement des activités de la Société -----	9-10
5.2- Investissements -----	134
5.2.1- Principaux investissements des exercices 2011, 2012 et 2013 -----	118
5.2.2- Principaux investissements en cours -----	134
5.2.3- Principaux investissements futurs -----	134
6 - Aperçu des activités	
6.1- Principales activités -----	13-34
6.1.1- Opérations et principales activité -----	22-34
6.1.2- Nouveaux produits-----	22-34
6.2- Principaux marchés -----	13-22
6.3- Evénements exceptionnels -----	9-10
6.4- Degré de dépendance éventuelle -----	74,76
6.5- Eléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société concernant sa position concurrentielle -----	16-21
7 - Organigramme	
7.1- Description sommaire du Groupe -----	9
7.2- Liste des filiales importantes de la Société -----	38-47
8 - Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées -----	35-37
8.2- Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles -----	37
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9.1- Situation financière -----	121-190
9.2- Résultat d'exploitation -----	121-127

9.2.1- Facteurs importants -----	121-122
9.2.2- Changements importants du Chiffre d'affaires net ou des produits nets -----	124-125
9.2.3- Influences extérieures-----	122-123, 72-84
10 - Trésorerie et capitaux	
10.1- Informations sur les capitaux de la Société (à court terme et à long terme) -----	127-132
10.2- Source et montant des flux de trésorerie -----	132-133
10.3- Conditions d'emprunt et structure de financement -----	129-132
10.4- Restriction à l'utilisation des capitaux -----	131
10.5- Sources de financement attendues -----	129-131
11 - Recherche et développement, brevets et licences -----	
	50-51
12 - Information sur les tendances	
12.1- Principales tendances -----	196-197
12.2- Eléments susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives -----	121-122, 72-84
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice -----	
13.1- Principales hypothèses -----	na
13.2- Rapport des commissaires aux comptes -----	na
14 - Organes d'administration et direction générale	
14.1- Renseignements relatifs aux organes d'administration et à la direction générale -----	86-115
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale -----	90, 99
15 - Rémunérations et avantages	
15.1- Rémunérations versées -----	104-109
15.2- Provisions pour retraites ou autres -----	167-170
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1- durée des mandats -----	89
16.2- Contrats de service -----	91-92
16.3- Informations sur le comité d'audit -----	101-103
16.4- Conformité au régime de Gouvernement d'entreprise -----	92
17 - Salariés	
17.1- Répartition des salariés -----	52
17.2- Participation et stock options -----	53
17.3- Accord de participation des salariés au capital -----	54
18 - Principaux actionnaires	
18.1- Répartition du capital -----	86, 206, 207
18.2- Droits de vote différents -----	86, 206, 207
18.3- Contrôle de la Société -----	87-89
18.4- Accord d'actionnaires -----	87-89
19 - Opérations avec des apparentés -----	
	91-92, 173, 194-196
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	

20.1- Informations financières historiques -----	10-12
20.2- Information financières pro forma -----	110-111/159-162
20.3- Etats financiers -----	135-180, 184-190
20.4- Vérification des informations financières historiques annuelles -----	180-181, 190-192
20.4.1- Déclaration -----	180-181, 190-192, 217
20.4.2- Autres informations vérifiées -----	65-67, 116-117, 194-196
20.4.3- Autres informations non vérifiées -----	na
20.5- Date des dernières informations financières -----	196
20.6- Informations financières intermédiaires et autres -----	na
20.7-Politique de distribution des dividendes -----	134-135
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage -----	196
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale -----	196

21 - Informations complémentaires

21.1- Capital social -----	199
21.1.1- Capital souscrit et autorisé -----	199-200
21.1.2- Actions non représentatives du capital -----	200
21.1.3- Autodétention et autocontrôle -----	200-203
21.1.4- Valeurs mobilières -----	203
21.1.5- Conditions d'acquisition -----	na
21.1.6- Option ou accord -----	na
21.1.7- Historique du capital -----	205
21.2- Acte constitutif et statuts -----	207-218
21.2.1- Objet social -----	207
21.2.2- Règlement des organes de gestion et de contrôle -----	207-2012
21.2.3- Droits, privilèges des actions -----	212-213
21.2.4- Modification des droits des actionnaires -----	213
21.2.5- Assemblée Générale -----	214-217
21.2.6- Dispositions relatives au changement de contrôle -----	217
21.2.7- Franchissement de seuils -----	217-218
21.2.8- Conditions plus strictes que la loi régissant les modifications du capital -----	218
22 - Contrats importants -----	196
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts -----	na
23.1- Déclaration d'expert -----	na
23.2- Autres déclarations -----	na
24 - Documents accessibles au public -----	219
25 - Informations sur les participations -----	38-47, 178-180, 183

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est également indiqué les chapitres correspondant à des informations dites « informations réglementées » au sens de l'article 221-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

	Chapitre
1. COMPTES SOCIAUX -----	4.9.2
2. COMPTES CONSOLIDES -----	4.8.1
3. RAPPORT DE GESTION (AU SENS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)	
3.1 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100 DU CODE DE COMMERCE	
· Analyse de l'évolution des affaires -----	4.2, 4.3, 4.4, 4.9.1

· Analyse des résultats -----	4.2, 4.3, 4.4, 4.9.1
Analyse de la situation financière -----	4.2, 4.3, 4.4, 4.9.1
Principaux risques et incertitudes -----	2
· Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital -----	5.2.5
3.2 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	
· Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique -----	3.3.3
3.3 INFORMATIONS CONTENUES A L'ARTICLE L 225-211 DU CODE DE COMMERCE	
· Rachats par la Société de ses propres actions -----	5.2.3
4. DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL -----	7
5. RAPPORTS DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES -----	4.8.2, 4.9.3

AUTRES INFORMATIONS

COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES -----	3.4.7
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	3.3.3
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	3.3.4
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS -----	5.2.3

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent le rapport de gestion. Il est également indiqué les chapitres correspondant à des documents joints au rapport de gestion.

RAPPORT DE GESTION	Chapitre
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant, le cas échéant, des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel. Cette analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes et des explications supplémentaires	4.2, 4.4
Situation de la société et son activité durant l'exercice écoulé	4.9.1
Évolution prévisible	4.2
Événements importants intervenus depuis la date de clôture	4.14
Prise de participation de 5, 10, 20, 33.33, 50, 66.66 % du capital ou des droits de vote, ou prise de contrôle	4.16
Activités en matière de recherche et de développement	4.9.1
Résultat de la société et de ses filiales	4.9.1, 1.11
Progrès réalisés	4.2, 4.9.1
Difficultés rencontrées	4.2, 4.9.1
Perspectives d'avenir	4.14
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification	n/a
Activité des filiales et participations par branche d'activité	1.9.2, 4.2
Etat de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice et proportion de ce capital détenu par les salariés notamment dans le cadre d'un PEE ou d'un FCPE	1.12.15
Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun de ces mandataires durant l'exercice.	3.3.3
Pour les sociétés exploitant au moins une installation SEVESO : Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la société, Information sur la capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations, Précisions sur les moyens prévus par la société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité	n/a
Actions d'autocontrôle et participations croisées : identités des sociétés contrôlées détenant des titres de la société et part du capital détenue	n/a
Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions. Aliénation de participations croisées	n/a
Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction ventilés par catégorie d'actions	4.7.1
Charges non déductibles fiscalement	4.9.1
Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce avec mention des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice, leur valeur évaluée au cours d'achat, leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent	5.2.3

Le cas échéant, injonctions ou sanctions pécuniaires prononcées par le Conseil de la concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles	n/a
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'opération avec droit préférentiel de souscription, d'attribution gratuite d'actions, de distribution de réserves ou de primes d'émission, de modification dans la répartition de ses bénéfices ou d'amortissement du capital	n/a
Choix du conseil relatif aux modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues d'exercice de stock-options	n/a
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	4.4
Description des principaux risques et incertitudes.	2
Indications sur l'utilisation par la société des instruments financiers	n/a
Montant des rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires durant l'exercice par la société et les sociétés contrôlées et contrôlantes	3.3.3
Indications sur l'utilisation par la société des instruments financiers	n/a
Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	1.12
Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre les discriminations, de la promotion des diversités et du développement durable	1.12.5
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases d'exercice des options de souscription et d'achat d'actions en cas d'achat par la société de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse	n/a
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'achat par la société de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse	n/a
Information sur les risques encourus en cas de variation des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours de bourse	2.3
Mention des engagements de conservation loi Dutreil	n/a
Information quantifiée sur l'impact du passage aux normes IFRS	n/a
Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	3.3.3
Etat récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants	3.1.1, 5.2.7
Identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5, 10, 15, 20, 25, 33.33, 50, 66.66, 90 ou 95 % du capital ou des droits de vote	3.1.1
Documents joints au rapport de gestion	
Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice	5.2.5
Tableau des résultats des 5 derniers exercices	4.9.4
Rapport du président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	3.3.3

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de Référence, les informations qui constituent les informations RSE en application de l'article L. 225-1-102-1 du Code de commerce.

Chapitre du Document
de Référence

INFORMATIONS RSE

[en cours pages 51 à 53]

1° Informations sociales

a) Emploi

- effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique1.12.1
- embauches et licenciements1.12.1
- rémunérations et leur évolution1.12.1.

b) Organisation du travail

- organisation du temps de travail1.12.1
- absentéisme1.12.1

c) Relations sociales

- organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci1.12.1
- bilan des accords collectifs.....1.12.1

d) Santé et sécurité

- conditions de santé et de sécurité au travail1.12.1
- bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail1.12.1
- accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles1.12.1

e) Formation

- politiques mises en œuvre en matière de formation1.12.1
- nombre total d'heures de formation.....1.12.1,

f) Egalité de traitement

- mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes1.12.1
- mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées1.12.1
- politique de lutte contre les discriminations1.12.1

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective1.12.1
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.....1.12.1
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire1.12.1
- à l'abolition effective du travail des enfants1.12.1.

2° Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

- organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement1.12.2
- actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement1.12.2
- moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions1.12.2
- montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours1.12.2

b) Pollution et gestion des déchets

- mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement1.12.2
- mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets1.12.2

- prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.....	1.12.2
-l'utilisation des sols	1.12.2
c) Utilisation durable des ressources	
- consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	1.12.2
- consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	1.12.2
- consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	1.12.2
d) Changement climatique	
- rejets de gaz à effet de serre	1.12.2
- adaptation aux conséquences du changement climatique	1.12.2
e) Protection de la biodiversité	
- mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	1.12.2
 3° Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
-en matière d'emploi et de développement régional	1.12.3
-sur les populations riveraines ou locales	1.12.3
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
- conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations.....	1.12.3
- actions de partenariat ou de mécénat.....	1.12.3
c) Sous-traitance et fournisseurs	
- prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	
- importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.....	1.12.3
d) Loyauté des pratiques	
- actions engagées pour prévenir la corruption	1.12.3
- mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	1.12.3
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme	1.12.3

ANNEXE 1

GLOSSAIRE

AT	Accident du Travail
Centres de Consolidation Fournisseurs (CCC)	Centres de Consolidation Fournisseurs
Cahier des Charges Opérationnel (CCO)	Décrit la totalité de la prestation à réaliser ainsi que les moyens apportés par le Groupe
Cahier des Charges Qualité (CCQ)	Décrit les engagements de qualité et la façon dont ils sont mesurés
Chargeur	Donneur d'ordres des prestataires logistiques
CID	Certification de bonnes pratiques étendue à l'ensemble des filiales du Groupe et permettant d'assurer une qualité opérationnelle homogène et de haut niveau partout dans le monde
Consolidation multi-fournisseurs	Mise à disposition d'un entrepôt commun à plusieurs fournisseurs d'un même client. La marchandise reste la propriété des fournisseurs souvent trop petits pour pouvoir livrer régulièrement les distributeurs à un coût compétitif. Ce type d'entrepôt garantit au client la disponibilité des produits
Co-packing	Opération de conditionnement pour assembler des références produits sous forme de lot (opérations de promotion par exemple) ou dans des présentoirs de vente
Cross docking	Organisation des flux afin de recevoir la marchandise des fournisseurs, préparer et expédier les commandes des clients le même jour, sans temps de stockage
Datacenters	Serveurs de stockage et sauvegarde de l'ensemble des données (flux, stock, etc.) gérées par ID Logistics
DPH	Droguerie, Parfumerie, Hygiène
Entrepôt de classe A, B ou C	- entrepôts de classe A : entrepôts de haute fonctionnalité. Ils répondent, entre autres, aux critères suivants : hauteur supérieure à 9,3 m, aire de manœuvre d'une profondeur supérieure à 35 m, un quai pour 1000 m², résistance au sol de 5t/m², chauffage, système d'extinction ; - entrepôts de classe B : entrepôts répondant aux standards modernes. Ils doivent notamment bénéficier d'une hauteur supérieure à 7,5 m, d'une aire de manœuvre d'une profondeur supérieure à 32 m, d'un quai pour 1500 m², d'une résistance au sol minimale de 3t/m² et d'un système d'extinction ; - entrepôts de classe C : cette catégorie inclut tous les entrepôts qui ne relèvent pas des classes A ou B ;
Entrepôts Mutualisés de Consolidation Aval (EMCA)	Le principe de ces entrepôts réside dans la constitution d'un stock industriel régional, hébergé sur un entrepôt de logistique d'un distributeur (bénéficiant d'un accès ferroviaire) qui permet non seulement d'approvisionner les magasins du distributeur hôte mais aussi les entrepôts des autres distributeurs du marché
EDI / WEB EDI	Echange de Données Informatique : transmission d'informations sous forme dématérialisée soit en connexion directe soit via Internet (WEB EDI)

Engineering	Activité spécifique de définition, de conception et d'étude de projet d'ouvrage ou d'opération, de coordination, d'assistance et de contrôle pour la réalisation et la gestion de ceux-ci
Envoi « à la palette »	Forme d'expédition et de tarification détaillée à l'unité de palette (par opposition à lot complet)
Fast Moving Consumer Goods (FMCG)	Représente des produits qui sont vendus rapidement et qui ont généralement une faible valeur
Freight forwarding	Organisation et gestion de flux de transport internationaux. Le « freight forwarder » agit en tant qu'intermédiaire entre son client et les sociétés de transport internationales et s'assure de l'organisation du transit des produits transportés (assurances, formalités douanières et administratives, solutions de transport, etc.)
GES	Gaz à Effet de Serre
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Immobilier logistique de "classe A"	Entrepôts dont la hauteur est supérieure à 9,3 mètres et possédant une aire de manœuvre d'une profondeur supérieure à 35 mètres. Par ailleurs, les bâtiments doivent être isolés, chauffés, sprinklés et la résistance au sol doit être d'au moins 5 tonnes par m2
Kan Ban	Méthode de gestion de production, d'origine japonaise, visant à assurer grâce à l'emploi de fiches un approvisionnement en juste-à-temps. L'objectif de cette méthode est d'adapter le niveau des stocks en fonctions des sorties réelles et prévisionnelles
Kitting	Opération de regroupement de plusieurs pièces pour former un kit ou un pack
Key Performance Indicator (KPI)	Série d'indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité opérationnelle mise en place pour un contrat client
Lot complet	Lot emportant tout le véhicule (camion, wagon, péniche, etc.), par son encombrement au plancher, son volume, ou sa masse et partant d'un seul point et à destination d'un seul client
Messagerie traditionnelle	Transport, principalement routier, dont la particularité porte sur le poids des colis (moins de 500 kg) et sur la rapidité de livraison
Pick-n-Go / Pick and Go	Ce système associe un chariot classique de préparation, une solution radiofréquence vocale, un WMS et un système de guidage laser via des bornes installées dans l'entrepôt. Les opérateurs sont ainsi assistés dans leurs gestes de manutention et leurs déplacements
<i>Radio Frequency Identification</i> (RFID)	Technologie permettant de collecter et stocker des données à distance
RIA	Robinet Incendie Armé
Risques Psycho-Sociaux (RPS)	Essentiellement le stress au travail
<i>Supply chain</i>	Anglicisme représentant la chaîne d'approvisionnement. Flux des produits et de l'information le long des processus logistiques à partir de l'achat des matières premières jusqu'à la livraison des produits finis au consommateur. La chaîne d'approvisionnement inclut tous les fournisseurs de service et les clients
<i>Système mini-load</i>	Système automatisé de stockage compact
<i>Transport Management System</i> (TMS)	Système de gestion du transport permettant de gérer et de planifier les besoins en transport du client et d'offrir une parfaite intégration de l'organisation transport dans sa <i>supply chain</i>
Voice-Picking	Le <i>Voice-picking</i> est un système permettant la préparation de

	commandes guidée par reconnaissance vocale. Le préparateur est muni d'un casque mono-oreille
<i>Warehouse Management System</i> (WMS)	Logiciel de gestion d'entrepôt